

DOSSIER DE
RECONNAISSANCE
2026-2030



ESPACE SAMARE
CENTRE CULTUREL

TABLE DES MATIÈRES

LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS ET ASSOCIATIONS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE	5
1. ÉLÉMENTS INSTITUTIONNELS ET CONTEXTUELS	7
1.1 Identification du Centre culturel	8
1.1.1. Dénomination sociale	8
1.1.2. Adresse complète du siège social du Centre culturel	8
1.1.3. Commune(s) composant le territoire d'implantation du Centre culturel	8
1.1.4. Site internet	8
1.1.5. Nom et coordonnées de la personne assurant la direction du Centre culturel	8
1.1.6. Numéro ONSS / numéro d'entreprise :	8
1.1.7. Statuts de l'asbl (modification des statuts du 24/10/2023)	8
1.2 Énumération des niveaux de reconnaissance en cours et ceux sollicités	9
1.3 Quelques éléments de contexte	9
Présentation des données froides - Braives	9
Présentation des données froides - Burdinne	11
Conclusion	11
1.4 Composition des instances	12
A. Organe d'administration	12
B. Assemblée générale	13
1.5 Composition du conseil d'orientation	15
1.6 Composition de l'équipe professionnelle	16
2. ACTION CULTURELLE	17
2.1 rapport d'autoévaluation	19
A. Méthodologie	20
B. Contextualisation	22
C. Évaluation	23
a) Reformulation et appropriation de l'enjeu	23
b) Centre culturel, centre de ressources	28
c) Centre culturel, centre de démocratie	31
d) Centre culturel, centre d'action culturelle	34
Les actions développées dans le cadre de l'axe Patrimoine/durable	34
Les actions développées dans le cadre de l'axe jeunesse.	35
e) Organisationnel et institutionnel	40
Constitution d'une équipe et stabilisation	40
Renouvellement des instances	43
Développement des outils de communication / d'une identité	44
f) Le Centre culturel à travers le prisme des droits culturels	47
Liberté de s'exprimer de manière créative, de diffuser ses créations et de les promouvoir	47
Droit à la participation active à la vie culturelle et aux pratiques culturelles	47
Droit au maintien, au développement et à la promotion des patrimoines et des cultures	49
Droit de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et des programmes, et à la prise de décision en matière culturelle	49
L'accès économique, physique, géographique, temporel, symbolique ou intellectuel à la culture et à l'information en matière culturelle	49



2.2 Réactualisation de L'analyse partagée	51
Calendrier des différentes étapes	52
a) Données froides et rapport émergence	53
b) Rencontres avec les associations et les services communaux	54
c) Évaluation avec le CO	55
d) Fast and curious	56
e) Questionnaire en ligne et sur nos événements	58
2.3 Le Projet D'action culturelle	64
a) Détermination des enjeux	65
b) Plan d'action	68
Enjeu 1	69
Enjeu 2	73
c) Les fiches	76
Balades braivoises et burdinnoises	77
Les ateliers/workshop/Halte-lier	78
Expositions	79
Marchés alternatifs	80
Outil mobile	81
Décentralisation	82
Sauvegarde du Musée Napoléon	82
Festival de la Ruralité	83
d) Tableau des opérations/actions culturelles de 2026 à 2030	84
Parcours découverte et sensibilisation au patrimoine	84
e) Évaluation	87
A. 6 champs d'investigation	87
B. Des outils pour évaluer	94

3. RESSOURCES ET MOYENS 97

Principes généraux	98
La commune de Braives	99
La commune de Burdinne	100
Prévisions sur 5 ans	102

4. ANNEXES 103

Statuts	104
Extrait PV OA du 22/04 qui valide le projet d'action culturelle	113
PV de l'AG qui valide le projet d'action culturelle	114
Décision conseil communal de Braives	129
Avis de légalité du directeur financier de Braives	132
Convention mise à disposition MVA	133
Convention mise à disposition gare	138
Décision conseil communal de Burdinne	148
Détail des aides services valorisés pour Burdinne	150
Décision collège provincial	151
PV réunions avec les Centre culturel Waremme, Hannut, Remicourt, Saint-Georges	152
Plan de la Maison du Village d'Avennes	157
Discours fait pour inauguration Espace Samare	165
PV de CO du 07/03/22	167
PV de CO du 29/09/22	171
PV de CO du 13/04/23	182
PV de CO du 04/12/23	189
PV de CO du 04/04/24	196
Programme 2024-2025	207

LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS ET ASSOCIATIONS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

19ème Unité Etoile de Braives : mouvement de jeunesse « Les Guides, la vie en vrai ».

ADL : Agence de Développement Local.

AFOM : méthode d'analyse (Atout, Faiblesse, Opportunité, Menace).

AMO La Particule : Action en Milieu Ouvert (bureau et siège social situés à Hannut).

ATL : Accueil Temps Libre – ONE.

Balades Braivoises et Burdinnoises : Parcours d'Artistes qui prend la forme d'une biennale organisée par le Centre culturel.

CCCRH : Coordination des Centres culturels de La Région Hutoise.

CESEP : Centre Socialiste d'Éducation Permanente.

CLDR : Commission Locale de Développement Rural.

CRMA : Contrat de Rivière Meuse Aval.

Eclosion : Festival culturel à destination des 0-5 ans.

Fanfare Royale le Progrès : Fanfare de Braives créée en 1900.

FRW : Fondation Rurale de Wallonie, fondation publique d'accompagnement des communes Wallonnes dans leurs projets de développement Rural.

GAC : Groupement d'Achats Communs / Centralisés.

GAL : Groupe d'Action Locale.

Grain d'Art : Centre d'Expression et de Créativité (CEC), situé à Wanze.

Halte-lier : journée portes ouvertes de l'Espace samare où sont également présentes les différentes associations actives sur le territoire.

La Guinguette de la gare : espace HoReCa se trouvant dans le même bâtiment que les bureaux de l'Espace Samare (nouveau nom du Centre culturel).

La Troupe Napoléonienne : troupe de théâtre amateur originaire de Marneffe (amicale théâtrale Napoléonienne).

Le Chardon : espace HoReCa.

Le Clair Matin : service d'Aide à la Jeunesse avec hébergement.

Les ateliers de la Traversine : ASBL dont un des objectifs est la transmission des connaissances et compétences sur les enjeux du changement de société (climats, énergie, inégalité sociale...) aux citoyens.

Les Deux Elles : association située au milieu du Parc Naturel des vallées de la Burdinale proposant des ateliers de jardinage, observation d'oiseaux, accueil scolaire, ruche didactique, possibilité de team building, séminaire...

Music All Braives : à l'origine du projet, il s'agissait d'un concept favorisant les rencontres entre les citoyens, les comités villageois, les musiciens locaux ainsi que les artisans et acteurs du secteur des produits de bouche sur la commune de Braives. Les Music All Braives se tiennent pendant l'été et se déroulent dans les différents villages de la commune.

Oasis : planning familial ayant ses bureaux à Hannut.

Passs de Huy : abonnement du Centre culturel de Huy. Le Passs promotionne également des spectacles proposés par les Centres culturels de la Région Hutoise (CCCRH).

Patrimoines à roulettes : association qui propose une approche pluridisciplinaire, décloisonnée et décalée du patrimoine culturel et des arts.

PNBM : Parc Naturel Burdinale-Mehaigne.

Ravel Expo : exposition sur grands formats (bâches) alliant photographie, nature et promenade.

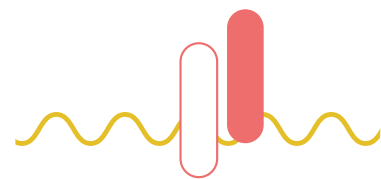
Réseau Collaboratif Braivois : regroupement de plusieurs associations actives sur Braives (Maison des Jeunes de Braives, Enfants Contents Parents aussi, Sport Education Mehaigne, Village du Saule, Clair Matin, Oasis, Info'jeune, AMO-LA Particule, Centre culturel) et visant le développement d'activités par et pour les jeunes. Anciennement concertation jeunesse, elle a été rebaptisée, le groupe souhaitant être plus inclusif (intergénérationnel), les jeunes restants cependant au centre de préoccupations.

Roxy : Salle utilisée notamment par l'école Notre-Dame de Braives et par 19ème Unité Etoile de Braives et locaux Scouts.

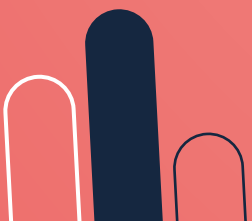
SEM Braives : Sport Education Mehaigne, complexe sportif.

SIS : Service d'Insertion Sociale.

VDS - MMER : Village du Saule- Maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural, association qui mène des actions de sensibilisation, de conservation et de découverte de la nature sous toutes ses facettes.



1. ÉLÉMENTS INSTITUTIONNELS ET CONTEXTUELS



1.1

IDENTIFICATION DU CENTRE CULTUREL



1.1.1. **Dénomination sociale**
ESPACE SAMARE | ASBL CENTRE CULTUREL DE
BRAIVES BURDINNE

1.1.2. **Adresse complète du siège social du
Centre culturel**
Chemin du Via, 20 à 4260 Braives

1.1.3. **Commune(s) composant le territoire
d'implantation du Centre culturel**

Braives
qui se compose de
huit villages :

*Avennes, Braives,
Ciplet, Fallais,
Fumal, Latinne,
Ville-en-Hesbaye et
Tourinne-la-Chaussée.*

Burdinne
qui se compose
de 5 villages :

*Burdinne, Hannêche,
Lamontzée, Oteppe
et Marneffe.*

1.1.4. **Site internet**
www.espacesamare.be

1.1.5. **Nom et coordonnées de la personne assurant la
direction du Centre culturel**
Sophie LAHAYE
0492/54.76.01 - 019 54 92 50
sophie.lahaye@espacesamare.be

1.1.6. **Numéro ONSS / numéro d'entreprise :**
362-1239202-15 / 0461 8965 78

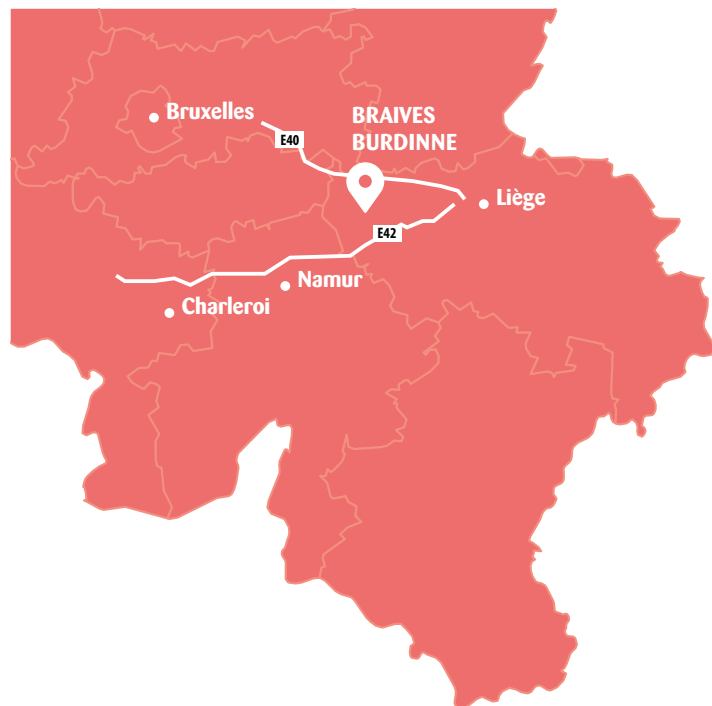
1.1.7. **Statuts de l'asbl (modification des statuts du
24/10/2023)**
Voir annexes

1.2 ÉNUMÉRATION DES NIVEAUX DE RECONNAISSANCE EN COURS ET CEUX SOLLICITÉS

Le Centre culturel de Braives Burdinne sollicite une reconnaissance de l'action culturelle générale sur la commune de Braives avec une extension de territoire sur Burdinne. Il s'agit là d'une reconnaissance identique à celle du contrat-programme 2020-2024.

1.3 QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Braives et Burdinne bénéficient d'une localisation de premier choix au sein de son espace régional, au carrefour entre Liège, Bruxelles et Namur. Elles restent avant tout des communes rurales et agricoles mais présentent également un paysage remarquable, façonné par les rivières de la Burdinale et de la Meuhaigne, traversé par le Ravel, et reconnu au travers du Parc Naturel des vallées de la Burdinale et de la Meuhaigne.



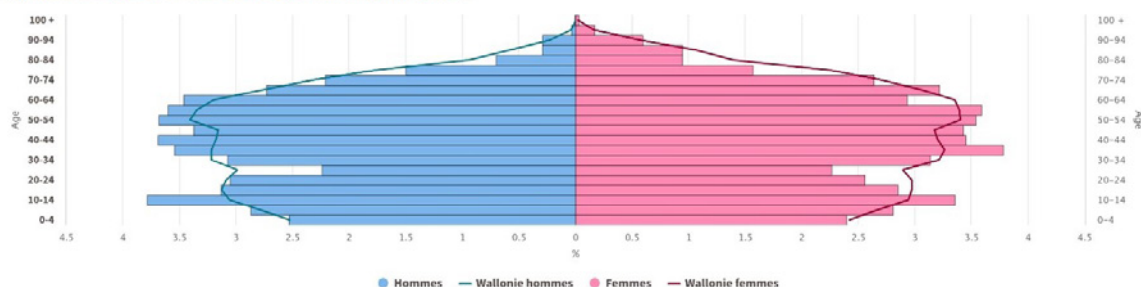
PRÉSENTATION DES DONNÉES FROIDES - BRAIVES

La commune de Braives compte 6484 habitants. La population de Braives n'a donc pas augmenté de manière significative puisque on recensait lors du précédent contrat-programme 6.267 habitants. Alors que l'on pointait une augmentation démographique de +19,5% entre 1995 et 2015, celle-ci semble se ralentir puisque nous sommes actuellement sur une augmentation de 3,5%. La densité de population est en augmentation par

rapport au précédent contrat-programme (147,2 habitants/km² contre 139,7 précédemment), ce qui reste nettement inférieur à la moyenne wallonne.

Au niveau de la pyramide des âges, on constate que 58,5 % de la population a entre 20 et 64 ans. La tranche 0-19 ans reste sous-représentée puisque on est passé à 24% pour cette catégorie d'âge (25,8% précédemment). La part des +65 ans est, en augmentation puisque on passe de 14,6% à 17,9 %. Néanmoins, on peut constater que cette tendance est similaire à la tendance de la Province et de la Wallonie.

Pyramide des âges de l'entité BRAIVES (Commune) [01/01/2024]



Sources : SPF économie - Statbel

Pas de grand changement au niveau des écoles, puisqu'il y a toujours 4 écoles sur l'entité de Braives, avec un nombre d'enfants par école qui reste relativement similaire d'une année à l'autre :

- › L'école libre Notre-Dame de Braives
- › L'école communale de Braives dont la section maternelle se trouve à Avennes
- › L'école communale de Fallais
- › L'école de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Ciplet

La mobilité reste une question problématique au sein de l'entité. Celle-ci est desservie par 5 lignes de bus, mais la fréquence des bus est faible en dehors des heures de pointe et les villages sont desservis de manière inégale.

- › Ligne Express E84 Waremme - Hannut - Namur passe par Braives et Ciplet.
- › Ligne 127 Landen - Hannut - Huy (passe par Avennes, Ciplet, Braives - 3 arrêts, Latinne, Fallais - 2 arrêts et Fumal)
- › Ligne 145 Huy - Waremme (passe par Tourinne)
- › Ligne 283 Waremme - Hannut (passe par Avennes, Braives - 2 arrêts et Latinne)

On peut relever également que :

- › Il y a peu de population étrangère ;
- › Le taux de personnes diplômées est relativement élevé ;
- › Une grande partie de la population se trouve sur le marché du travail ;
- › Le taux de chômage est de 6,9 % et concerne principalement les jeunes âgés de 15 à 24 ans (21,4%) ;
- › 78,9% du territoire est utilisé à des fins agricoles ;
- › Dans l'ensemble, les revenus sont élevés : médiane à 29.746€ /an (25.193€ en Wallonie).

En synthèse, une commune à croissance démographique faible et aux revenus élevés.

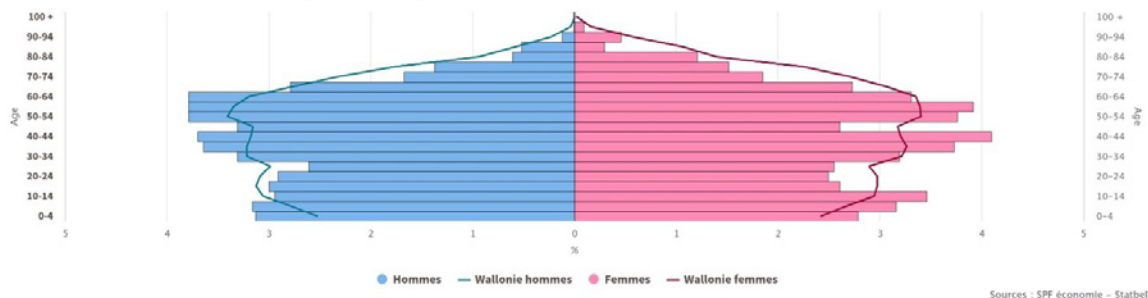


PRÉSENTATION DES DONNÉES FROIDES - BURDINNE

La commune de Burdinne compte 3295 habitants. Ici non plus on n'observe pas de changement majeur, puisque lors du précédent contrat-programme, on comptabilisait 3.218 habitants. Alors qu'une croissance importante avait été observée avant 2015, on observe depuis 2016 un statu quo.

La densité est de 101 habitant/km², soit un chiffre nettement inférieur à la densité braivoise et à la moyenne wallonne.

Pyramide des âges de l'entité BURDINNE (Commune) [01/01/2024]



Au niveau de la pyramide des âges, la population entre 20 et 64 ans reste stable puisqu'elle représente 60,5% de la population contre 60,7% précédemment. La tranche de 0-19 ans est, elle, en légère diminution (24,2 % contre 25,2% précédemment). Comme déjà relevé lors de la présentation de la pyramide des âges pour Braives, cette tendance est similaire à la tendance de la Province et de la Wallonie.

Pas de grand changement au niveau des écoles, puisqu'il y a toujours 3 écoles sur l'entité de Burdinne, avec un nombre d'enfants par école qui reste relativement similaire d'une année à l'autre :

- > L'école communale de Marneffe
- > L'école Sainte-Thérèse de Marneffe
- > L'école de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Burdinne

Les habitants de la commune de Burdinne rencontrent des problèmes de mobilité. La commune est desservie par deux lignes de bus :

- > Ligne 144 Huy - Burdinne - Hannêche - Hannut passe par Marneffe - 4 arrêts, Oteppe - 2 arrêts, Vissoul - 2 arrêts, Lamontzée - 3 arrêts
- > Ligne Express E84 Waremme - Hannut - Namur qui passe par Burdinne.

On notera également que :

- > Il y a peu de population étrangère ;
- > 77,8% du territoire est utilisé à des fins agricoles ;
- > Dans l'ensemble, les revenus sont élevés : médiane 31.7909 €/an (25.193 € en Wallonie) ;
- > Les bénéficiaires du revenu d'intégration sont peu nombreux.

En synthèse, une commune à croissance démographique faible et aux revenus élevés.

CONCLUSION

Nous sommes en présence de deux communes voisines avec beaucoup de points communs. Ces similitudes nous permettent d'envisager ces deux communes comme un ensemble cohérent, et donc un territoire d'action pertinent.

1.4 COMPOSITION DES INSTANCES

A. ORGANE D'ADMINISTRATION

Bouché	Christine	Public	29-11-23	Membre public Burdinne
Charlier	Ghislain	Public	29-11-23	Membre public Burdinne
Louis	Bruno	Public	29-11-23	Membre public Braives
Renson	Carine	Public	29-11-23	Membre public Province de Liège
Korosmezey	Dominique	Public	29-11-23	Membre public Braives
Velings	Roderick	Public	29-11-23	Membre public Braives
Gaspard	Phillipe	Privé	04-06-24	Membre à titre privé
Dantinne	Christine	Privé	29-11-23	Membre à titre privé
Louis	Thomas	Privé	29-11-23	Fanfare Royale Le Progrès
Mars	Marie-Agnès	Privé	29-11-23	Membre à titre privé
Michaux	Bernadette	Privé	29-11-23	Membre à titre privé
Quinet	Arnaud	Privé	29-11-23	Maison des Jeunes de Braives ASBL
Mossiat	Etienne	Président CO		invité

B. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

NOM	PRÉNOM	DATE D'ADMISSION	REMARQUE
Bouché	Christine	02-06-20	Membre public Burdinne
Charlier	Ghislain	10-08-21	Membre public Burdinne
Collet	Annik	04-04-19	Membre public Braives
Delier	Laurence	04-04-19	Membre public Burdinne
Jadot	Jean-Claude	04-04-19	Membre public Province
Simal	Emilie	01-10-20	Membre public Braives
Louis	Bruno	28-11-05	Membre public Braives
Onssels	Michel	13-12-17	Membre public Braives
Renson	Carine	29-04-21	Membre public Province
Korosmezey	Dominique	01-10-20	Membre public Braives
Velings	Roderick	04-04-19	Membre public Braives
Bolly	Nathalie	29-11-23	ASBL La Source de Godée
Boxsteels	Xavier	05-06-23	Membre à titre privé
Charlier	Joseph	02-01-06	Membre à titre privé
Chaveriat	Jocelyne	02-06-20	Comité des 3 x 20 de Burdinne
Constant	Jonathan	13-03-13	Tennis de Table de Burdinne
Constant	Serge	02-06-20	ASBL Patro Notre-Dame
Dantinne	Christine	02-06-20	Membre à titre privé
Dantinne	Jacques	04-04-19	Comité Village de Ciplet
de la Charlerie	Rita	02-06-20	Le Patro de Burdinne (Animateur)
De Temmerman	Arnaud	05-06-23	Ateliers de la Traversine
Hogge	Françoise	29-11-23	MMER-VDS
Evers	Jean-Pierre	12-07-18	Membre à titre privé





NOM	PRÉNOM	DATE D'ADMISSION	REMARQUE
Casterman	Pierre-Yves	12-07-18	Unité Scouts de Braives
Gaspard	Philippe	05-06-23	Club de danse Andenne
Grégoire	Anne-Cécile	05-06-23	Château de Fallais
Goudenne	Kevin	01-06-15	Jeunesse Hannêchoise
Hazette	Pierre	01-06-15	Membre à titre privé
Feltz	Adelin	29-11-23	Le Comité de Parents des Ecoles de Braives
Lhoest	Mariette	13-12-17	Comité culturel de Burdinne
Louis	Thomas	29-11-23	Fanfare Royale Le Progrès
Mars	Marie-Agnès	02-06-20	Membre à titre privé
Melebeck	Marie	04-04-19	Braives-Burdinne en Transition
Michaux	Bernadette	05-06-23	Membre à titre privé
Pajera	Maryse	05-06-23	Membre à titre privé
Picard	Dominique	04-04-19	Running Team Braives
Pirard	Joséphine-Charlotte	13-03-13	ASBL L'Amitié villoise
Plumier	Mariette	02-06-20	Comité Jumelage Burdinne-Rouillon
Quinet	Arnaud	06-06-17	Maison des Jeunes de Braives ASBL
Ronveaux	Brigitte	02-06-20	Ecole St-Thérèse de Marneffe
Mossiat	Etienne		Président du CO (invité)

1.5 COMPOSITION DU CONSEIL D'ORIENTATION

Anciaux	Philippe	Privé-artiste
Boland	Jean-Pierre	Privé-patrimoine
Bouché	Christine	Public OA
Collet	Annik	Public AG
Cornet	Frédéric	Maison de Jeunes
Crevecoeur	Amandine	Privé
Hogge	Françoise	MMER -VDS
Gérard	Sophie	Coordinatrice ATL
Hougardy	Martine	Privé-artiste
Lhoest	Mariette	Membre AG
Mangon	Michel	Privé
Mars	Marie-Agnès	Privé-OA
Mossiat	Etienne	Privé / PRESIDENT
Vandesande	Lydia	Sport éducation Mehaigne
Romanelli	Quentin	Réseau lecture publique
Vandeberg	Aurélié	Fondation Rurale de Wallonie
Vandenbroucke	Inès	PNBM

Lahaye	Sophie	Direction
Léonard	Estelle	Animatrice
Vigneron	Thomas	Animateur
Rigaux	Claire	Animatrice
Guillaume	Géraldine	Assistante administrative
François	Eric	Travailleur Polyvalent

1.6 COMPOSITION DE L'ÉQUIPE PROFESSIONNELLE



SOPHIE LAHAYE

Directrice

*CDI temps plein
depuis le 01/12/2021
CP329 échelon 5*



ESTELLE LÉONARD

Animatrice

*CDD Mi-temps
depuis le 04/01/2021
(avec interruptions
juillet/août)
CP329 échelon 4.2*



THOMAS VIGNERON

Animateur

*CDI temps plein
depuis le 01/05/2024
CP329 échelon 4.1*



GÉRALDINE GUILLAUME

**Collaboratrice
administrative**

*CDI mi-temps
depuis le 28/03/2022
CP329 échelon 4.1*



CLAIRE RIGAUX

Animatrice

*CDI temps plein
depuis le 04/04/2022
CP329 échelon 4.2*



ERIC FRANÇOIS

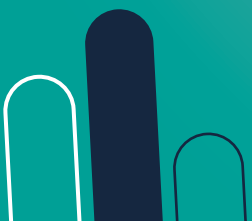
**Travailleur
polyvalent / Régie**

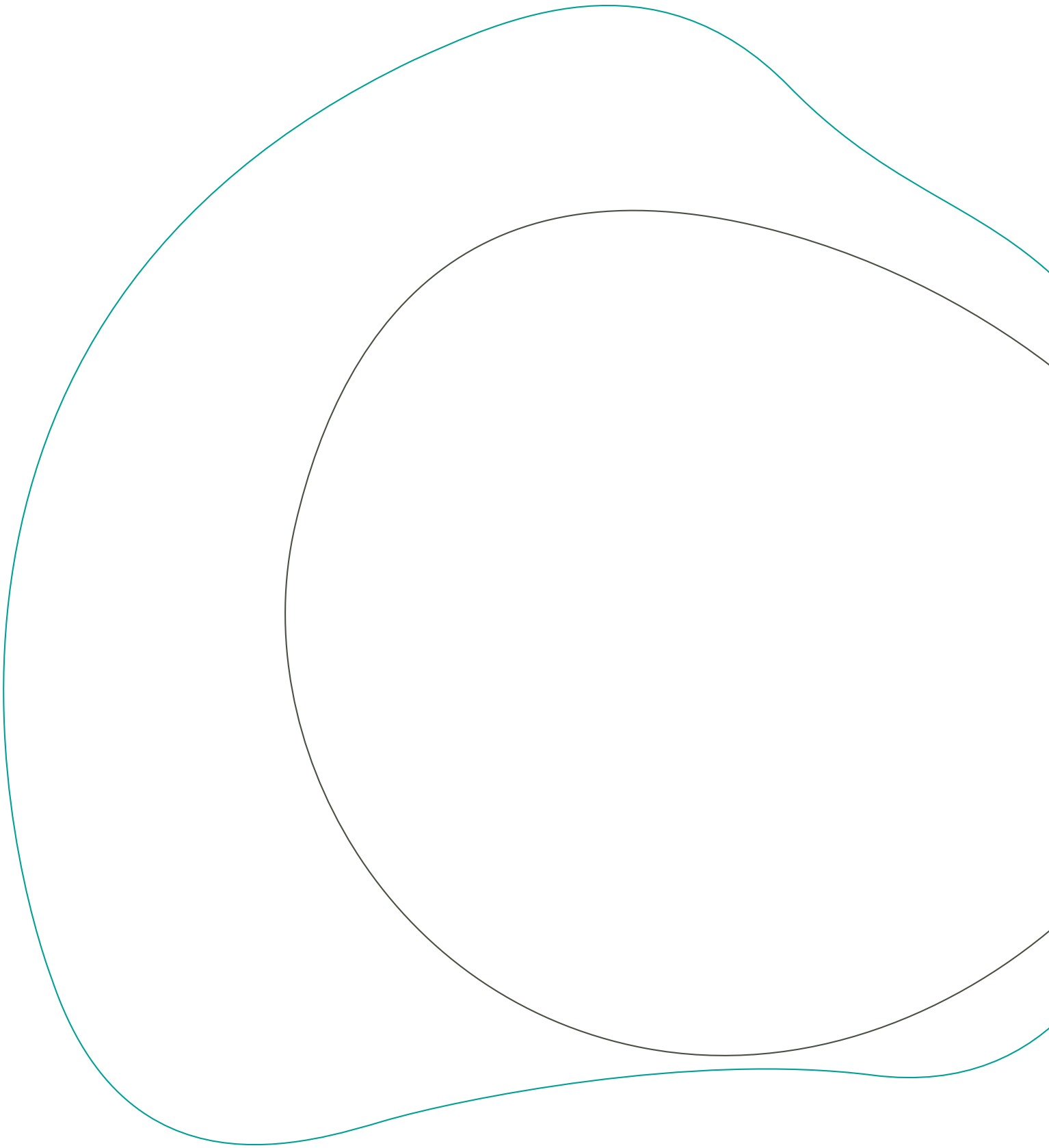
*CDI mi-temps
depuis le 02/09/2024
CP329 échelon 4.1*

Des animateurs externes sont également engagés pour assurer les animations des ateliers. C'est ainsi que pour chaque atelier, nous avons recours, à la saison, à des animateurs qui sont « experts » dans leur domaine. Nous pouvons compter chaque année sur près de 15 animateurs.

2.

ACTION CULTURELLE





2.1 RAPPORT D'AUTOÉVALUATION



A. MÉTHODOLOGIE

Le Centre culturel était en reconnaissance conditionnée jusqu'en janvier 2023. Cette levée des conditions est passée par une (re)construction de l'équipe et un accompagnement avec Michèle Dhem. Cet accompagnement portait sur la maîtrise de la boucle procédurale et sur la mise en place d'un dispositif d'évaluation. Une fois les conditions levées, nous avons décidé de poursuivre cet accompagnement avec pour objectif : l'ancrage du processus d'autoévaluation et la mise en œuvre du processus d'analyse partagée. L'accompagnement avec Michèle a ainsi conduit à :

- › La formulation d'hypothèses sur le territoire ;
- › La mise en forme de ces hypothèses afin de pouvoir les exploiter dans notre « Fast and Curious » ;
- › La réalisation d'un rétroplanning ;
- › La cartographie du Centre culturel sous différentes dimensions : Centre de ressources, Centre de démocratie, Centre d'action culturelle et dans sa dimension organisationnelle et institutionnelle, mais également à travers ses missions décrétales et les droits culturels ;
- › La réalisation de grilles AFOM sur base du travail sur les 4 dimensions du Centre culturel : Centre de ressources, Centre de démocratie, Centre d'action culturelle et dans sa dimension organisationnelle et institutionnelle.



Auto-évaluation

Deux membres de l'équipe, Sophie Lahaye et Claire Rigaux, ont également participé à une formation régionale collective « autoévaluation du contrat-programme » avec les Centres culturels de la CCCRH² les 25-26 septembre et 09 octobre 2023. Ces 3 jours, dispensés par Lucien Barel et Michèle Dhem ont permis de croiser les pratiques et de s'enrichir de l'expérience de chacun.

Parallèlement à cela, on soulignera également le travail en continu avec le CO³ qui a notamment permis de réaliser une cartographie du territoire (12/08/2021) menant à un re-questionnement de l'enjeu : la thématique de la ruralité et celle du patrimoine sont réapparues.



²Huy, Oyou, Amay, Engis, Saint-Georges

³Pour rappel, le CO a été relancé en 2021 afin d'atteindre les objectifs d'auto-évaluation pour la levée des conditions. Il a été redynamisé et continue à évoluer au fil des rencontres faites par l'équipe.



Cette cartographie a également mis en évidence que :

- › Il y a beaucoup de lieux potentiels de rencontre sur le territoire ;
- › Il y a beaucoup de flèches orange indiquant que les gens ne se rencontrent pas dans ce lieu ou qu'on ne travaille pas avec ce lieu ;
- › Les lieux excentrés ne sont pas associés à des événements/activités. Cela est parfois dû à l'absence de salles ou à la situation géographique du village, coupé du reste du territoire par un grand axe routier : c'est le cas des villages de Tourinne (Braives) et de Hannêche (Burdinne). Ces constats ont déjà été rapportés à plusieurs reprises à l'équipe actuelle lors de discussions informelles notamment.

Depuis cette « remise en route », le CO est bien installé et apporte un regard complémentaire à l'équipe fraîchement constituée. C'est ainsi, par exemple, qu'il a été amené à analyser en profondeur des actions phares du Centre culturel telles que :

- › Le parcours d'artistes « Balades Braivoises et Burdinnoises »⁴ ;
- › Les ateliers et leur fête (rebaptisée en 2022 Halte-lier)⁵ ;
- › Les Music All Braives, événement porté par la commune et pour lequel la nouvelle équipe s'est questionnée sur le sens de sa participation et ses modalités⁶.

⁴Lors de la réunion du 07/03/2022.

⁵Lors de la réunion du 29/09/2022

⁶Lors de la réunion du 13/04/2023

Le CO a également été sollicité pour :

- › La formulation des hypothèses sur le territoire⁷ ;
- › Proposer des pistes d'amélioration à partir de nos grilles AFOM⁸ ;
- › La formulation des enjeux du territoire et les objectifs du Centre culturel (réunion 04/12/23) ;
- › Une réflexion sur le plan d'action⁹.



Une évaluation de la « Coordination des Centres culturels en Région Hutoise¹⁰ » a été réalisée en date du 17/06/2024 par le Centre culturel de Huy. L'évaluation s'est faite sous forme de tables-rondes. Trois membres de l'équipe du Centre culturel de Braives Burdinne y ont participé, ainsi que deux membres de l'OA.

⁷Lors de la réunion du 13/04/2023

⁸Lors de la réunion 04/12/2023

⁹Lors de la réunion du 04/04/2024

¹⁰CCCRH

B. CONTEXTUALISATION

L'évaluation du contrat-programme 2020-2024 est rendue complexe par le fait que :

- › Aucun membre de l'équipe actuelle n'a pris part à la rédaction de ce contrat-programme. Aucune transmission n'a eu lieu entre l'équipe actuelle et l'équipe précédente ;
- › L'équipe actuelle n'a vécu qu'une partie du contrat-programme et ne peut évaluer celui-ci qu'au travers des documents parcellaires : il n'y avait pas de processus d'évaluation et, un serveur ayant grillé, une partie des informations potentiellement utiles a disparu ;
- › Au sein des instances, il y a également eu un important turnover. Ce constat a été posé lors du re-questionnement de l'enjeu en 2021 ;
- › L'équipe actuelle est arrivée alors que le Centre culturel était reconnu sous condition : elle a dû se réappropriier le contrat-programme existant et parallèlement répondre aux conditions ;
- › Une faible appropriation de la question des droits culturels ;
- › L'absence totale de processus d'évaluation prévu pour le futur contrat-programme ;
- › Un tissu associatif culturel peu présent ;

Parallèlement à cet objectif de levée des conditions, un **important travail sur l'organisationnel** a également dû être mis en œuvre. En effet, si de manière générale, la période Covid a impacté le secteur associatif, la particularité du Centre culturel est qu'il ne disposait plus des forces vives nécessaires, le personnel engagé étant en maladie ou parti. La gestion du Centre culturel a même été assurée temporairement par un bénévole issu du secteur jusqu'à engagement de Maureen Forthomme en avril 2021.

Pour rappel les faiblesses significatives qui avaient été relevées par l'inspection étaient :

- › La difficulté de faire émerger un projet culturel englobant sur un territoire composé de deux communes aux caractéristiques rurales et au profil sociologique pourtant similaires ;
- › Un important turnover au sein de l'équipe durant les années précédentes ;
- › L'ambiguïté de l'activité Music All Braives, portée par la commune de Braives et présentée comme un élément phare du projet d'action culturelle du Centre culturel ;
- › Un manque d'articulation entre les activités prévues et l'enjeu et, de manière générale, un manque de cohérence de l'ensemble de la boucle procédurale ;
- › Une grande confusion entre fonctions culturelles, opérations culturelles et activités culturelles ;



A l'arrivée de la direction en décembre 2021, il s'agissait de reconstruire les fondations afin de permettre le bon fonctionnement de l'ASBL. Cela devait notamment passer par :

- › **Reconstituer une équipe** ;
- › **Renouveler des instances en vue de les dynamiser et de retrouver une parité privé/public effective.** Ce point faisait partie des recommandations de l'inspection dans son avis du 19/09/2019 puisqu'on peut y lire : « Que le CC mette en place un dialogue constructif avec les deux communes et les instances afin que son autonomie soit réelle et qu'elle permette de développer une action culturelle en accord avec la demande des citoyens et en respectant les missions du décret de 2013 » ;
- › **Renouer des partenariats** : de manière générale, la période Covid a impacté les partenariats et les réseaux existants. Des associations ou des comités ont disparu. D'autre part, déjà en 2019, le tissu associatif culturel était identifié comme peu présent. La période Covid a appauvri encore un peu plus ce tissu associatif ;
- › **Reconstituer un annuaire** : un serveur ayant grillé, une partie des informations relatives au Centre culturel ont disparu, dont l'annuaire ;
- › **Remettre en œuvre des moyens de communication** (page Facebook dont on ne dispose plus des droits, site internet sur le site de la commune de Braives mais pas fonctionnel, pas de système de Newsletter, pas de système de billetterie, pas de canevas d'affiche...);
- › **Eclaircir les dispositions du contrat programme concernant les aides-services valorisées dans les subsides communaux et les mises à disposition des salles, certaines dispositions n'étant pas effectives.**

C. ÉVALUATION

L'évaluation du contrat-programme s'est réalisée en plusieurs phases. On peut considérer que la première phase d'évaluation a démarré avec l'intervention de Michèle Dhem **dès 2021** : cet accompagnement a abouti à une **reformulation de l'enjeu et à une réflexion sur les actions phares du Centre culturel** (Balades Braivoises et Burdinnoises, Music All Braives, les ateliers et sa traditionnelle fête).

Pour la **seconde phase**, l'équipe (avec Michèle Dhem), a fait le choix **d'analyser le Centre culturel grâce aux grilles AFOM, et ce pour différentes dimensions du Centre culturel** : Centre de ressources, Centre de démocratie, Centre d'action culturelle, mais également dans sa dimension organisationnelle et institutionnelle. Ces grilles, réalisées par l'équipe, ont ensuite été soumises aux différents partenaires afin de confronter les points de vue et de dégager des pistes d'amélioration.

A) REFORMULATION ET APPROPRIATION DE L'ENJEU

Le fait que le Centre culturel était reconnu sous conditions, que l'équipe était complètement renouvelée et devait se réapproprier l'enjeu, qu'au sein du CO seul 3 personnes étaient présentes lors de la rédaction du CP2020-2024 et que les membres du CO n'ont pas suffisamment été impliqués dans l'élaboration de l'enjeu¹¹ a amené à un questionnement de celui-ci et des actions/projets imaginés au service de cet enjeu dès 2021.

¹¹ Constat également posé lors du CO du 30 juin 2021, CO en présence de Michèle Dhem

Deux axes de travail ont été choisis par le Centre culturel de Braives-Burdinne :

- › **La jeunesse** : créer des espaces d'expressions pour les jeunes.
- › **Exploiter les spécificités du territoire pour favoriser les rencontres (Ruralité)** :
 - Valoriser les patrimoines matériels et immatériels locaux, les talents et les créativité locales, les savoir-faire, les traditions... ;
 - Encourager et soutenir les initiatives en faveur du développement durable et les circuits courts.

Durant la rencontre du 30 juin 2021 avec le CO, nous mettons en avant que le territoire sur lequel intervient le Centre culturel possède une spécificité particulière : la ruralité. Cet aspect devait colorer notre action sur le territoire des deux communes et permettre de développer les rencontres, notamment via la valorisation des patrimoines locaux.

Lors d'une rencontre entre l'équipe (renouvelée et au complet) et Michèle Dhem le 19 avril 2022, l'équipe a également soulevé la difficulté pour elle de s'approprier cet enjeu « **Soutenir et développer la diversité pour lutter ensemble contre le formatage et l'uniformisation en développant l'expression libre et artistique** ». L'équipe s'est donc interrogée avec Michèle Dhem : de quelle manière pouvons-nous rencontrer l'enjeu énoncé dans le contrat-programme au travers de cas concrets ?

A la suite de ce travail de réflexion, **des points d'attention** - qui permettent de rencontrer l'enjeu- **ont été mis en avant** :

- › Travailler avec les partenaires/transversalité ;
- › Décloisonner/susciter de la rencontre entre les différents publics ;
- › Être attentif à l'accès à la culture (sous toutes ses formes) ;

- › Développer et renforcer la participation active des citoyens/ faire la promotion des activités existantes sur le territoire ;
- › Favoriser l'expression créative ;
- › Renforcer la communication générale et relais des actions extérieures au Centre culturel en lien avec le projet d'action culturelle.

C'est donc à partir de ces points d'attention que nous avons poursuivi et développé nos actions. Cela nous a, notamment, conduit à :

- › Questionner notre fête des ateliers, en équipe et avec le CO ;
- › Questionner notre participation aux Music All Braives dans sa forme actuelle, en équipe et avec le CO ;
- › Questionner le parcours d'artistes « Balades Braivoises et Burdinnoises », en équipe, avec les CO et avec les hôtes et artistes participants (en 2021 et en 2023) ;
- › Questionner notre implication systématique sur des certains événements (ex : Journées du Patrimoine).

C'est ainsi que le fête des ateliers a été rebaptisée « **Halte-lier** » (contraction de Halte et lier), car nous souhaitons inviter les publics à un moment de rencontre, d'échange, de découverte qui pourrait être le point de départ d'expressions autres, un lieu d'expérimentation.





Ce changement de nom reflète la volonté de l'équipe d'envisager cette fête des ateliers autrement¹³ :

- › **Impliquer les animateurs** des ateliers à la conception de l'événement ;
- › **Proposer des initiations** à cette occasion ;
- › Chercher à savoir ce qui pourrait **intéresser les jeunes** (contact avec la MJ), car malgré qu'il s'agisse d'un des deux axes de travail choisis par le Centre culturel, nous ne disposons que de peu d'informations ;
- › Faire de la fête des ateliers un **lieu de passage et de découverte** de pratiques créatives et artistiques pour un public plus large que celui des ateliers (Halte culturelle) et donc y inviter d'autres associations, des artistes, des artisans ;
- › Proposer d'autres formes d'ateliers, proposer des **collaborations** entre ateliers (avec un fil rouge commun).

Nous faisons alors le choix de mettre cette fête au service de l'enjeu au travers de la DIVERSITE DES LANGAGES !

En ce qui concerne la réflexion **sur les Music All Braives**¹⁴, déjà lors de la rédaction du contrat-programme 2020-2024, le Centre culturel pointait les difficultés de concilier les attentes des partenaires et manifestait son souhait de créer un groupe porteur composé de représentants de chaque partenaire. **Les objectifs poursuivis par le Centre culturel étaient :**

- › La mise en valeur des groupes musicaux locaux ;
- › La mise en valeur des artisans locaux ;
- › Le soutien aux comités locaux.

¹³ Pour rappel, le Centre culturel organise de nombreux ateliers. Ces ateliers sont mis à l'honneur lors d'une fête de fin de saison.

¹⁴ Événements estivaux organisés par la commune de Braives avec le soutien du Centre culturel.

La nouvelle équipe a, dès la première édition des Music All Braives auquel elle a pris part, eu le sentiment **que l'événement ne lui permettait pas de rencontrer son enjeu** et ne rencontrait pas les objectifs énoncés par ses prédécesseurs.

D'autres éléments également invitaient l'équipe à se questionner sur cet événement :

- › L'ambiguïté du projet Music All Braives avait déjà été soulevée lors de l'introduction du dossier CP 2020-2024 : le projet porté par la commune était présenté comme une action phare du Centre culturel ;
- › L'employée communale en charge de ce projet, prestait précédemment un mi-temps pour le Centre culturel afin de coordonner cet événement. Partie pour un temps plein communal, elle gérait complètement ce projet et le Centre culturel n'était plus impliqué dans sa conception¹⁵ mais était devenu un prestataire de service ;
- › Les artistes prestataires étaient souvent les mêmes au fil des années, alors qu'initialement les Music All Braives étaient axés sur la découverte d'artistes locaux ;
- › Les artistes étaient payés sur base des recettes bar (après déduction des divers coûts), ce qui allait à l'encontre des valeurs de la nouvelle équipe du Centre culturel et à plus forte raison au sortir du Covid, période particulièrement compliquée pour le secteur artistique ;
- › Les artistes ne sont pas mis dans de bonnes conditions : ils jouent sur l'ampli du dj et font office de musique de fond pendant que les gens mangent et boivent.

¹⁵ Certains rapports font état de problèmes liés à ce mi-temps puisque cette personne prestait son mi-temps Centre culturel à l'administration communale. La co-construction avec le Centre culturel était donc vraisemblablement déjà bancale, ce dernier étant prestataire plutôt que partenaire.

C'est ainsi que lors du CO du 30 janvier 2023, le CO a été interrogé sur la manière de prendre part aux Music All Braives tout en rencontrant notre enjeu. Alors que nous n'avions pas énoncés préalablement les freins relevés par l'équipe (énoncés ci-dessus), **les éléments apportés par les membres du CO étaient extrêmement tranchés et unanimes** puisque l'avis émis par le CO était :

- › Le Centre culturel n'a plus rien à faire là, objectivement. En tout cas, pas en termes de programmation musicale puisque les gens viennent pour faire la fête et écouter des DJs, boire et manger ;
- › Les Music All Braives ont tué les petites fêtes de quartier¹⁶ ;
- › La façon dont sont présentés actuellement les Music All Braives ne rentre pas dans les missions du Centre culturel ;
- › Ce ne sont plus les Braivois qui participent aux Music All Braives.

Un membre rappelle que l'objectif initial du Music All Braives était de renforcer le lien entre les habitants par la musique, maintenant ce n'est plus le cas.

Les pistes proposées par le CO sont alors :

- › Une présence du Centre culturel peut être intéressante dans ce type de manifestation pour se faire connaître : un « stand Centre culturel » avec l'explication du travail fait par l'institution ;
- › Privilégier la date des Music All Braives qui est combinée à l'accueil des nouveaux habitants ;
- › Proposer à la commune que le Centre culturel prenne en charge une date et qu'il puisse la co-construite de façon à corresponde à ses missions, ses valeurs et rencontrer ses enjeux tout en rencontrant les souhaits du Collège¹⁷ ;
- › Créer en parallèle un festival alternatif ;
- › Proposer de mettre en valeur les ateliers musicaux du Centre culturel lors des Music All Braives afin de les faire connaître aux nouveaux habitants.

La **réflexion sur le parcours d'artiste** a été amenée par le fait qu'une des priorités pour la nouvelle équipe, son Conseil d'orientation et ses instances était de valoriser adéquatement les **spécificités du territoire et favoriser les rencontres**¹⁸. Il avait alors été décidé de travailler essentiellement sur une action qui semble propice à prendre l'ampleur d'une opération culturelle au service de notre enjeu : **les Balades Braivoises et Burdinnoises**.



¹⁶ Ce qui va à l'encontre de l'objectif de soutien aux comités locaux

¹⁷ Pour 2023, le Centre culturel avait proposé une date alternative qui se ferait au jardin social, la commune souhaitant redynamiser cet espace dans le cadre de son Plan de Cohésion Sociale (mail du 16/11/). La proposition, peut-être trop alternative, a reçu une réponse défavorable, et aucune proposition de concertation n'a pu être mise en place.

¹⁸ Une évaluation menée en 2018 donnait déjà des pistes de réflexion sur la question.

Nous avons, lors de l'Édition 2023, décidé de combiner la découverte du Patrimoine bâti (Journées du Patrimoine) et la découverte du Patrimoine artistique¹⁹. Les évaluations réalisées en équipe, avec le CO, mais également avec les hôtes et les artistes ont permis également de

mettre en lumière des souhaits :

- › Retrouver un parcours qui favorise la mobilité douce ;
- › Créer de la rencontre entre les artistes ;
- › Ouvrir les Balades Braivoises et Burdinoises à d'autres (écoles, ateliers...);
- › Inclure des espaces de médiation, de démonstration.

Les éléments de réflexion apportés lors de l'évaluation des éditions 2018 et 2021 ont partiellement été mis en œuvre lors de l'Édition 2023 et la réflexion est en cours pour les éditions futures. On peut cependant noter une **évolution importante qui émane directement de l'évaluation des Balades Braivoises et Burdinnoises de 2021** : lors des évaluations, le constat avait été fait que, dans l'intervalle des balades (qui prennent la forme d'une biennale), il n'existait pas d'espace qui permette de mettre en valeur les arts plastiques (bien que les artistes soient nombreux sur le territoire) et donc pas de moment de rencontre entre le public et les artistes (ou entre artistes).



C'est dans une optique de démocratisation culturelle et de relance que des expositions régulières ont donc été mise en place début 2022. Ces expositions ont actuellement lieu à la Guinguette de la gare, espace Horeca situé dans le même bâtiment que le Centre culturel (5 expositions par an).

La biennale reste donc une des actions phare du contrat-programme 2026-2030, car il est incontestable qu'elle rencontre l'enjeu au travers de la diversité des langages proposés²⁰, qu'elle permet un espace d'expression qui met en valeur les artistes du territoire et leur ouvre parfois les portes d'une autre exposition. Elle sera amenée à évoluer en tenant compte des évaluations des éditions 2021 et 2023.

¹⁹Cette décision avait été prise suite au changement de calendrier scolaire qui faisait coïncider le week-end de la rentrée et celui des balades.

²⁰Une centaine d'artistes sont exposés à chaque édition.

B) CENTRE CULTUREL, CENTRE DE RESSOURCES

Les activités organisées (et reprises dans le « Centre de ressources ») par le Centre culturel de Braives-Burdinne sont assez conséquentes. Citons notamment : la participation aux journées du patrimoine, l'organisation d'expositions bimestrielles, l'organisation du parcours d'artistes « Balades Braivoises et Burdinnoises », la participation aux marchés spéciaux (à Burdinne et Braives), l'organisation d'une quinzaine d'ateliers et de stages par an, la programmation « traditionnelle » (concerts, théâtres, cinéclub...) la décentralisation de spectacles (Oh ! Boy sur le marché de Noël, l'exposition « Loup y es-tu » à la Ferme de la Grosse Tour à Burdinne), le prêt de matériel (aux associations et aux communes du territoire et aux centres culturels voisins), la mise à disposition de la salle d'Avenues quand cela est possible, les projets à l'école (programmation scolaire et PECA), les conférences (notamment sur le loup avec le Parc Naturel), le soutien aux projets des citoyens ou des associations (par ex : l'exposition Train-Tram et Betteraves), les ateliers « workshops » de médiation autour des œuvres des artistes exposés à la Guinguette de la gare, les concours d'expressions (Ravel expo...)...

Ces activités sont organisées en solo ou avec le soutien d'associations.





Ces missions de « Centre de ressources » sont mises en œuvre, en interne et en externe, par :

- › Un large panel d'ateliers qui séduit les habitants du territoire et qui permet au Centre culturel d'être identifié, d'une part comme organisateur, d'autre part comme un lieu d'expressions culturelles plurielles. C'est une porte d'entrée du grand public vers le Centre culturel. Cette porte d'entrée pourrait, à terme, nous permettre de fidéliser une partie des participants aux ateliers ;
- › La mise à disposition des subsides « Arts et vies » pour les associations. Ce qui permet à l'équipe de soutenir les comités de village dans leur entreprise ;
- › La mise en commun d'une partie de la communication sur le territoire et au-delà (nos activités sont reprises à la fois dans Terre de Meuse -agenda en ligne-, dans les bulletins communaux, « Aux arts etc », Eclotions, le PASSS de Huy...);
- › L'expertise de l'équipe permet de soutenir les partenaires dans certains projets, comme la rédaction des projets PECA et l'organisation d'animations « petit patrimoine » dans les écoles, la programmation concertée avec certains partenaires... ;
- › La programmation scolaire variée sur le territoire qui permet à tous les élèves de découvrir à la fois des expositions, des spectacles, du conte, d'expérimenter... ;
- › Des propositions de programmations variées et de qualité le plus en adéquation possible²¹ avec les souhaits des citoyens (ex: les cinémas au village remis en place, les soirées jeux...);
- › La reconstruction d'un réseau qui nous permet de soutenir les actions culturelles du territoire et de nous faire connaître par un plus grand nombre de citoyens : les stages, des partenariats hors territoire (la Maison des Jeunes de Hannut...)

- › La présence de nombreuses associations sur le territoire constitue également une belle opportunité de collaboration (mutualisation des ressources) ;
- › Le changement de rythme scolaire, qui crée de nouveaux besoins au niveau des populations du territoire.

Malheureusement, des freins ont également été repérés dans l'accomplissement de ces missions. Parmi ceux-ci, nous constatons que :

- › Les salles mises à disposition du Centre culturel ne le sont pas réellement. Le Centre culturel ne peut, a priori, pas mettre à disposition gratuitement une salle pour une association, puisque la gestion des salles passe par les communes ;
- › Le bâtiment dans lequel est situé le Centre culturel est mal indiqué, trop petit, et nous ne disposons pas d'espaces suffisants pour organiser toutes nos activités (par exemple, délocalisation des ateliers guitare à l'école de Cipllet par manque de place) ;
- › Le poste de régie n'est, actuellement, pas stable. En effet, les personnes trop qualifiées ne restent pas car l'essentiel du travail de régisseur au Centre culturel de Braives et Burdinne est constitué de manutentions ou d'administratif : gestion du prêt de matériel, des états des lieux, montage et démontage de scène, transport de matériel... La conséquence de cette instabilité est que l'équipe du Centre n'est pas capable d'honorer toutes les demandes de support technique ;
- › Le Centre culturel n'est pas identifié par le grand public, ce qui a pour conséquence qu'il y a très peu de monde à nos événements. En outre, ce public n'est pas fidélisé. Enfin, celui-ci « consomme » bien souvent ses activités culturelles ailleurs (à Huy, ou à Wanze par exemple). Cette affirmation, est à relativiser car pour la saison 2023-2024, on peut se réjouir de voir que nos événements sont complets ou pratiquement, signe que le Centre culturel renoue progressivement avec le territoire sur lequel il est actif, du moins on peut le supposer ;

²¹L'équipe est toujours dans une phase de découverte de son territoire et de ses besoins. Nous sommes toujours dans une période de « test » dans le développement de certaines activités.

- › Le manque de personnel pour honorer toutes les demandes (il faut toujours mettre des priorités);
- › Le manque de personnes ressources, de bénévoles. Cela est peut-être dû au fait que le Centre culturel est en reconstruction, que l'équipe est relativement nouvelle sur le territoire et n'a donc pas encore pu identifier toutes les personnes ressources et créer des liens avec celles-ci;
- › Il y a énormément de propositions culturelles sur le territoire (et au-delà) et pas une réelle concertation pour une programmation collective et « réfléchie » avec les partenaires (ex: Noël au théâtre, éclosions: beaucoup de pièces sur une petite période entre des partenaires géographiquement très proches...)
- › Le Centre culturel tâtonne pour organiser certaines activités en partenariat: tantôt pour des problèmes d'agendas, tantôt à cause du turnover des associations du territoire et aux alentours, tantôt à cause des temporalités de chacun... Il y a une tendance au repli des associations, et ce sont toujours les mêmes qui sont d'accords de collaborer (le risque étant de s'engouffrer dans des partenariats « faciles » et de négliger une partie de la population).

Fort heureusement, des pistes d'amélioration ont été formulées avec l'équipe et les associations. Parmi celles-ci, nous retrouvons:

- › Permettre aux partenaires de se rencontrer lors de la fête Halte-lier (avant l'ouverture au public) ou proposer un village associatif qui permettrait aux associations de se rencontrer et de rencontrer leur public;
- › Décentraliser nos actions pour aller à la rencontre du public, en allant chez des partenaires, en se greffant à des projets existants, ou avec une « salle mobile »: un camion ou un bus;
- › Concerter davantage les acteurs du territoire sur la planification de leurs événements quand cela est possible;
- › Proposer une programmation très légère: ce qui réduit nos besoins techniques et qui est plus adaptée à la réalité du territoire: Burdinne ne dispose pas de salle de spectacle. Les salles de Hannêche et Marneffe sont des salles paroissiales et doivent faire l'objet d'une location. Elles étaient pourtant inscrites dans les mises à disposition dans le CP 2020-2024. Par ailleurs, elles sont vétustes (installation électrique limitative) et ne disposent pas d'un plafond technique;
- › Revoir les stratégies de programmation: développer des commissions de programmation avec les Centres culturels voisins (Hannut, Remicourt, Waremme) et renforcer les commissions de programmation au sein de la Coordination des Centres culturels en région hutoise (CCCRH);
- › Travailler sur l'identité du Centre culturel (site internet, logo, nom, identification du personnel, des objectifs et des missions des Centres culturels...) pour se rendre visible;
- › Organiser des transports vers d'autres salles « plus grosses » plutôt que de mettre en place du théâtre chez nous;



C) CENTRE CULTUREL, CENTRE DE DÉMOCRATIE

Le Centre culturel de Braives - Burdinne a rejoint une série de « **commissions** », et notamment des **commissions de programmation** (comme Noël au Théâtre, Eclotions, Commission de programmation de l'arrondissement de Huy...), ainsi que **quelques concertations** (le Réseau collaboratif braivois²², les réunions de travail avec Hannut dans le but de relancer la coopération, sans oublier la CCCRH...).

Le Centre culturel participe également au conseil du développement de la lecture de la bibliothèque (réseau de lecture publique Wanze, Braives, Burdinne, Héron) et **s'inscrit activement dans des réseaux de professionnels du secteur** (Asspropro, Astrac, Jeunesses musicales, Propulse...).

En interne, **le conseil d'orientation a été redynamisé** et est désormais plus représentatif de la population et des associations du territoire.

Pour lutter contre les inégalités et permettre à tous d'exercer ses droits culturels, le Centre culturel a également noué des partenariats avec des « acteurs de terrains » comme article 27, le Clair Matin, l'AMO, le SIS, Oasis-le planning familial et le Gal. Il développe aussi une série d'initiatives pour permettre l'accès financier aux spectacles à tous, en pratiquant la gratuité à de nombreux spectacles, ou des prix « pay what you can »... La délocalisation des spectacles, couplée le plus souvent avec des événements et des festivités locales, doit également permettre l'accès « physique²³ » à une partie de la programmation du Centre culturel.

Le Centre culturel travaille également **en collaboration avec différentes associations/institutions** : le château de Fallais, le SEM Braives, les Ateliers de la Traversine, le GAL, le PNB, le village du Saule, le Contrat de rivières Meuse Aval, Qualité village Wallonie, les ADLS des deux communes, les ATLS des deux communes, les comités de village (principalement Avenues à l'heure actuelle), les écoles des deux entités,

la Guinguette de la gare de Braives... ; sur **une série de projets** (stages, ateliers, marchés locaux, festivités communales dont les Apéros Burdinnois et Music All Braives, la Halte-lier, le Ravel 'expo, la Fête du Parc, le village des associations jeunes, les cinémas dans les villages, les expositions, le PECA dans les écoles...).

Néanmoins, **l'équipe du Centre culturel, ainsi qu'une série d'acteurs de terrain associés à l'auto-évaluation²⁴, peuvent déjà rendre compte de certains dysfonctionnements au sein du pôle « Centre de démocratie ».**

- Toute une série d'acteurs du territoire n'ont pas eu l'habitude de fonctionner avec le Centre culturel. Ce constat rejoint celui posé par l'inspection en 2019 qui pointait « un tissu associatif peu présent ». L'équipe du Centre culturel travaille activement à rétablir la confiance, mais cela prend du temps : il est plus facile d'écrire une page blanche que de traîner des casseroles dont on n'a pas toujours connaissance.
- La mutualisation, particulièrement des infrastructures, est compliquée sur le territoire. Certains lieux semblent être des alternatives intéressantes aux salles communales/paroissiales qui se louent. Il nous semble donc pertinent d'investiguer dans ce sens. Cela nous semble d'autant plus pertinent que certains de ces lieux sont investis par des associations dont nous partageons les enjeux (démocratie/ruralité/urgence climatique/Patrimoine, durable) et qui eux, aussi, sont soumis à des contraintes en termes de ressources humaines et financières : la mutualisation est donc une piste qui apparaît comme une évidence.

²² Anciennement concertation jeunesse

²³ Nous avons mis en évidence les problèmes liés à la mobilité au chapitre 1 dans les éléments de contexte.

²⁴ Ont été invités lors de la réunion d'évaluation du « Centre de démocratie » du 05/10/23 : les Agences de Développement Local, les services communaux de Braives et Burdinne (service événementiel, énergie/mobilité, environnement, ...), les Échevins de la culture des deux communes, le C.P.A.S. de Braives et les Directrices générale des deux communes.

- › Bien que le Centre culturel soit une ASBL autonome, il n'est toujours pas identifié comme telle : beaucoup de citoyens, d'associations et même certains élus politiques considèrent, et ce depuis longtemps, le Centre culturel comme une association para-communale, voire une extension des services communaux. Le risque de cette « assimilation » aux communes est que certains citoyens ne poussent pas la porte du Centre culturel parce qu'ils sont en désaccord avec les autorités communales ou par crainte d'être « instrumentalisés ». A nouveau, dans son rapport de 2019, l'inspection recommandait notamment que le Centre culturel mette en place un dialogue constructif avec les deux communes et les instances afin que son autonomie soit réelle et qu'elle permette de développer une action culturelle en accord avec la demande des citoyens et en respectant les missions du décret de 2013.
- › Historiquement, les relations entre le Centre culturel et les communes ont toujours été compliquées, cela induit, encore à l'heure actuelle, une série de crispations et de tensions de la part des communes envers le Centre culturel et inversement... l'équipe actuelle n'en possède pas les codes et ni l'historique.
- › Le « turnover » au sein du Centre culturel, mais également au sein des associations qui gravitent sur le territoire, n'a pas aidé le Centre culturel à se construire une image d'association « indépendante » et à construire des opérations culturelles, ou des projets participatifs sur le long terme.
- › La co-construction n'est pas une habitude ancrée sur le territoire²⁵. Il n'y a pas de convention de travail, pas de réunions d'évaluation (ou trop peu), pas de clarification des enjeux, les acteurs ne sont pas invités à coconstruire, souvent par manque de temps, mais pas que... Il en va de même pour certaines concertations où les enjeux et/ou les porteurs ne sont pas clairement identifiés. L'équipe du Centre culturel n'a elle-même pas toujours pris le temps nécessaire à la réflexion en amont (définition des objectifs) et en aval (évaluation) des projets qu'elle

a menés ou auxquels elle a participé. Le fonctionnement interne du Centre culturel fera l'objet d'une analyse également.

- › Le Centre culturel n'est pas toujours « là où on pourrait espérer sa présence » : ainsi, il n'est pas convié aux réunions des commissions de développement rural²⁶. Il n'est pas non plus présent aux événements du territoire auxquels il n'est pas partie prenante. Ce qui limite le « réseautage ».
- › Il n'y a pas véritablement de projet participatif sur le territoire de Braives et Burdinne. Le Centre culturel n'avait pas d'opération culturelle définie lorsque la nouvelle équipe s'est emparée du projet. Les activités sont encore « déposées çà et là » avec en trame de fonds, la « ruralité ». Celle-ci n'est qu'un prétexte et pas une véritable construction culturelle au service de l'enjeu. Les « partenaires²⁷ » n'invitent pas non plus à la co-construction (pour différentes raisons valables, comme par exemple, une temporalité différente).



²⁵ Nous l'avons constaté lors de nos réunions dans le cadre de l'analyse partagée. Le taux de participation a été décevant (particulièrement au niveau des communes dont on pouvait s'attendre, vu la participation financière à un intérêt accru) mais cela est finalement cohérent avec les constats posés et donc les enjeux définis.

²⁶ L'autorisation d'assister aux réunions de la CLDR a été introduite au niveau des communes. Braives a donné une réponse favorable et invite le Centre culturel et lui envoie les rapports de réunion. Burdinne n'a pas souhaité que le Centre culturel participe aux réunions.

²⁷ On ne peut pas parler actuellement de véritable partenariat, mais plutôt de collaboration dans le meilleur des cas et de « commandes » dans le pire des cas.

L'équipe est consciente **d'une série de manquements ou d'ajustements à réaliser en interne** et compte bien y remédier : **depuis deux ans** elle travaille à la remise en route de la diffusion culturelle en adéquation avec les besoins du territoire (Centre de ressources), travaille à visibiliser le Centre culturel, son personnel et ses projets... et à réintégrer de la démocratie au sein de ses instances. Le chemin est encore long.

Néanmoins, pour aider l'équipe à parvenir à ses fins, des perspectives de changements ont été identifiées **(par l'équipe et certains acteurs de terrains associés à l'évaluation AFOM du Centre de démocratie)**. Parmi ces perspectives, ont été formulées les « intentions » suivantes :

- › Réintroduire de la communication avec les communes, réexpliquer les missions du CC au Collège, ensuite au Conseil, puis aux employés. Associer les services communaux à l'analyse partagée et à la rédaction du plan d'action... ;
 - › Visibiliser davantage le culturel par le biais d'une communication renforcée : une vidéo explicative des missions du Centre culturel, des publicités sur les panneaux aux entrées des villages, davantage de place dans les bulletins communaux... Ensuite, renforcer la présence du Centre culturel sur les marchés et dans les événements partenaires et rencontrer les publics associés à d'autres collectifs (les comités de villages, les associations de quartier) ;
 - › Développer un projet d'ampleur (rentrée de saison, festival...) estampillé Centre culturel de Braives-Burdinne ;
 - › Réintroduire de la confiance en vue de favoriser la co-construction, les partenariats ou a minima renforcer les collaborations entre les acteurs de terrains, par le biais de rencontres (conviviales et festives) et par le biais de réunions plus systématiques (associer les partenaires dans plus d'étapes de travail du développement de projet), faire davantage de conventions, mieux définir les enjeux de chacun, les temporalités, le public, trouver nos points communs). Faire passer l'idée que travailler ensemble n'est pas synonyme d'augmentation de charge de travail ;
- › Recréer des commissions de programmation ;
 - › Recouper les agendas : éviter la multiplication des événements le même jour (pour permettre la mutualisation).



D) CENTRE CULTUREL, CENTRE D'ACTION CULTURELLE

Afin d'analyser cette dimension du Centre culturel, nous avons choisi de l'aborder **à travers les deux axes de travail qui avaient été envisagés lors de la rédaction du Contrat-programme 2020-2024** et lors des rapports complémentaires visant à la levée des conditions à savoir :

- › L'axe patrimoine
- › L'axe jeunesse

► Les actions développées dans le cadre de l'axe Patrimoine/durable

Pour commencer à évaluer l'axe patrimoine/durable et ses réalisations, nous nous sommes posé la question de la **définition de « patrimoine »**. Il en ressort que pour l'équipe du Centre culturel, la notion de « Patrimoine » inclut :

- › Le patrimoine humain, « les savoirs – faire »
- › Ce que l'on nous lègue, ce que l'on reçoit en héritage
- › Les artistes et les artisans du territoire
- › Le patrimoine naturel
- › La mémoire collective
- › Le patrimoine bâti et petit patrimoine
- › La préservation de ce patrimoine, en lien avec le local et le durable
- › « La ruralité »

Déclaration de Fribourg : *« Accéder aux patrimoines culturels. Exprimer, partager et transmettre des héritages. Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit d'accéder, notamment par l'exercice des droits culturels qui constituent des expressions des différentes cultures ainsi que des ressources pour les générations présentes et futures. Mais encore ... dépassant largement l'acception institutionnelle du terme, il s'agit aussi de considérer les personnes comme légitimes à exprimer leurs héritages et les transmettre. Dire ce qui fait patrimoine pour soi permet ainsi de participer pleinement à son interprétation. »*

Quant à la **notion de « durable »** elle signifie pour l'équipe du Centre culturel :

- › Favoriser le local, les circuits courts...
- › Favoriser la mutualisation des ressources
- › Favoriser la mobilité douce
- › Favoriser la décentralisation des activités

Parmi les actions culturelles développées au service de cet axe, nous pouvons citer :

- › Les Journées du Patrimoine
- › Le Ravel expo
- › Les spectacles comme « Bleu Grenouille » (collaboration MMER et contrat de rivière)
- › Les marchés du territoire
- › L'exposition « Train Tram Betterave »
- › Les expositions temporaires à la Guinguette
- › Le parcours d'artistes
- › Certains stages et ateliers
- › Le Repair café
- › Les animations « petit patrimoine dans les écoles »

Les communes de Braives et Burdinne disposent d'un Patrimoine bâti, mais également de ressources (artistiques, artisans, savoir-faire, tel que la vannerie, la céramique, le tournage sur bois,...). Il nous paraît **important de préserver ces patrimoines et de veiller à leur transmission, à sensibiliser les publics.**

Nous avons cependant le sentiment que la **forme** prise par certaines activités proposées pour mettre en valeur ce patrimoine est **parfois désuète ou inadaptée**. Nous avons précédemment développé la question des Balades Braivoises et Burdinnoises ou des Music All Braives. Les Journées du Patrimoine ont également été l'occasion de s'interroger sur la pertinence de faire une proposition annuellement sur les deux communes : en fonction de la thématique choisie pour ces journées, le développement d'un projet n'est pas forcément pertinent, aucun site ne permettant de rencontrer la thématique.

L'exemple des Journées du Patrimoine est **symptomatique du mode de fonctionnement général : chacun veut son événement sur sa commune**. Ce doublement des événements pose des problèmes de ressources (humaines et financières) et dessert l'événement en lui-même : on fait « deux petites choses » pour contenter tout le monde avec finalement un résultat mitigé. De plus, cette manière de procéder entretient la séparation des communes (voire des villages), et la division des publics (on ne va pas à deux chasses aux œufs la même année).

Parmi les associations approchées depuis l'entrée en fonction de la nouvelle équipe pour des collaborations ou des partenariats en lien avec l'axe Patrimoine/durable, on peut citer le Parc Naturel Burdinale-Mehaigne (PNBM), Braives-Burdinne en Transition, les Ateliers de la Traversine, le château de Fallais, la Maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural-Village du Saule (MMER-VDS), le Contrat Rivière Meuse Aval (CRMA), les ADL'S.



► Les actions développées dans le cadre de l'axe jeunesse.

Le **deuxième axe** du contrat-programme 2020-2024 portait sur « la jeunesse ». Il s'agissait de **garantir l'accès à la culture pour les publics scolaires et pour les jeunes.**

La prise de contact avec les écoles du territoire a donc fait partie des priorités dans la reconstruction du Centre culturel. Très vite une programmation scolaire (spectacles) a été remise en place. Sont ensuite venues s'ajouter des propositions de visite d'expositions (celles de la Guinguette), et des animations de sensibilisation au patrimoine.

Les rencontres avec le corps enseignant et les directions ont permis de pointer certaines problématiques (mobilité, temporalité, adéquation avec le projet pédagogique de l'année...). Cela nous amène à réfléchir sur la manière la plus adéquate pour poursuivre notre travail avec les écoles, qui doit être adapté à cette réalité.

Avec le déploiement du PECA, nous avons pu renforcer notre travail avec les écoles notamment autour du projet : « Loup, y es-tu ? » Imaginé conjointement par les écoles (Fallais, Braives et Marneffe) et le Centre culturel, en réponse aux difficultés liées à l'apprentissage et à la pratique de la lecture chez les plus jeunes. Durant un an, des actions culturelles²⁸ ont été menées dans l'optique d'éveiller les enfants au plaisir de la lecture et à l'univers du livre et ce, dès la première maternelle (particulièrement pour les classes de m1 -> p4) au départ de l'exposition « Le petit Chaperon Rouge » développée par la bibliothèque de Nivelles.

Le travail réalisé par ces trois écoles (issues de Braives et de Burdinne, du réseau communal et du réseau libre) a été mis en lumière lors d'une exposition collective coordonnée par le Centre culturel.

²⁸ Visiter l'exposition, la bibliothèque de leur commune (Braives et Burdinne), de participer à des animations de médiation culturelle autour de l'exposition, ou encore de rencontrer un illustrateur jeunesse de la région, des musiciens (Ateliers d'éveil musical, Sam Gerstmans trio), mais également des professionnels de métier en lien avec la thématique du loup (Mathieu Halford, Conseiller Natura 2000, chargé de mission loup...).

Nous avons également jugé opportun de rencontrer annuellement les équipes pédagogiques des écoles afin de leur présenter les propositions du Centre culturel, et également d'échanger sur les propositions pédagogiques qu'elles souhaitent développer et que le Centre culturel pourrait soutenir (dans le cadre du PECA ou en dehors).



Parmi les actions développées durant les années précédentes, nous pouvons citer :

les ateliers hebdomadaires (musique, danse, arts de la scène, arts visuels, jeux de rôles...), les animations des jours blancs, l'accompagnement PECA avec les écoles, les spectacles pour les écoles, les ateliers avec la Maison des Jeunes de Braives (ateliers photos, stages de cuisine, fanzine...), les workshops (ateliers à la manière de..., atelier Manga, ...), les soirées jeux, les animations ponctuelles lors de manifestations diverses (cailloux voyageurs, décorations de la boîtes à livres, cartes postales...), des jeux de pistes pour favoriser la médiation (notamment dans le cadre des journées du patrimoine), la Halte-lier (qui favorise l'expérimentation et la découverte en tout genre), les animations dans les écoles (autour du patrimoine, témoignages de citoyens emblématiques, artistes locaux en classe...), du cinéma pour les familles (les cinéfilous, les cinébrunchs...) et pour le tout public, le Ravel expo (stage photos à destination des adolescents avec le Ravel expo comme finalité), la participation au festival « Eclotions », la présentation de la saison « scolaire » dans les écoles, les expositions pour les jeunes (Chaperon Rouge), les stages en partenariat (PNBM, ATLS, SEM, Cirque Chabri, jeunesses musicales...)...

Pour parvenir à réaliser ses actions culturelles, le Centre culturel s'est entouré d'associations telles que la Maison des Jeunes de Braives et de Hannut, l'Oasis-planning familial, Au Clair-matin (Maison d'hébergement pour enfants placés par le juge), Les Contrats de Rivière Meuse Aval, le Village du Saule, les différents ATL's, les Jeunesses Musicales, les ADLs, Sport Education Mehaigne (SEM), le Parc Naturel, les Ecoles de l'entité, ART. 27, et les Bibliothèques. L'équipe du Centre culturel a également rejoint le « Réseau Collaboratif Braivois²⁹», qui regroupe une série d'acteurs de la jeunesses actifs sur Braives mais dont plusieurs ont un territoire d'action plus large que les frontières braivoises.

²⁹ Ce groupe est composé de Enfants Contents Parents Aussi asbl (ECPA), Sport Education Mehaigne(SEM), Village du Saule, MJ Braives, AMO, Oasis planning familial, Infor jeunes, Accueil Temps Libre (ATL) Braives, Le Clair Matin.



Au-delà du réseau de partenaires qui est un élément primordial pour réaliser ces missions, **le Centre culturel peut compter sur une série d'atouts et d'opportunités**, que ce soit au sein de son équipe ou à l'extérieur. Ainsi :

- › La diversité et la quantité d'ateliers permettent à l'équipe de toucher de nombreux jeunes.
- › La qualité des apprentissages et des animations proposées lors d'ateliers participe à identifier le Centre culturel.
- › Les projets et les stages, constitués en partenariat, nous permettent également de toucher des jeunes qui ne connaissent pas forcément l'institution.
- › La mise en valeur de l'expression artistique des jeunes (grâce aux concours d'expression, au Ravel Expo...).
- › Le partage des locaux entre le Centre culturel, la Maison des Jeunes et la bibliothèque qui facilite les échanges entre les trois institutions et permet au Centre culturel de croiser de nouveaux publics.
- › La participation du Centre culturel à une série de concertations et « commissions » comme par exemple, le Festival Ecllosion, Noël au théâtre, les commissions communales d'accueil... Au-delà d'une communication commune sur certains événements, ces concertations peuvent permettre de toucher des publics plus larges et d'être visibilisé comme « acteur jeunesse » également (tant au niveau des partenaires que du public).
- › La mise en place de certaines décentralisations dans des écoles ou dans des lieux qui brassent des publics familiaux (cinéma dans les écoles, organisation d'ateliers, stages...).
- › L'émergence de nouveaux dispositifs pour les familles (comme la nouvelle plaine de jeux à Marneffe).
- › Le nouveau calendrier scolaire qui modifie l'attente des familles pour des stages et des activités culturelles pendant les vacances.
- › Le manque d'activités pour les adolescents à

Burdinne : il n'y a plus d'opérateur jeunesse pour les adolescents (plus de guide, scouts, service jeunesse communal) à Burdinne, pas non plus d'écoles secondaires sur le territoire d'action du Centre culturel. Il y a clairement une attente de la part de la commune de Burdinne pour que le Centre culturel organise des activités à destination de ce public.

- › Le projet « Emergence » a permis de sonder les jeunes de la région et ses alentours. Il en ressort que la thématique qui intéresse le plus les jeunes en termes d'offre d'activités est celle du lien social et de la rencontre avec les autres. C'est ce qui a motivé les jeunes à fréquenter les animations et activités proposées par les ASBL « jeunesse » Braivoises. L'expression artistique, la consommation durable et la mobilité douce les intéressent également même si elles ne font pas l'unanimité.

Des freins à la réalisation des missions du Centre culturel ont été constatés, en interne et en externe :

- › Des temporalités, des modes de fonctionnement et des territoires d'action différents. Par exemple, la Maison des Jeunes de Braives n'étend pas ses actions sur Burdinne. Elle adapte sa temporalité à celle des jeunes : on ne se projette pas, on fonctionne en mode « dernière minute selon l'envie ». Autre exemple : certaines écoles définissent leur programme à la rentrée scolaire « seulement », ce qui complique les accompagnements PECA et la programmation du Centre culturel qui évolue dans une autre temporalité.
- › Le fait que les adolescents du territoire sont dispersés en dehors de celui-ci pour leur cursus scolaires et probablement pour leurs activités extrascolaires : les jeunes qui vont à l'école à Hannut « consomment » vraisemblablement leurs activités culturelles et sportives à Hannut. Il en va de même pour ceux qui vont à l'école à Huy, Namur...
- › La difficulté à toucher les jeunes du territoire : par manque de personnel au niveau du Centre culturel, par manque de lieux de rassemblement ou tout simplement parce que les jeunes restent chez eux.
- › La mobilité des adolescents sur le territoire dépend majoritairement des transports en commun et de leurs parents. Cela crée un clivage entre les habitudes de « consommation » des adolescents : les jeunes de Marneffe vont à Huy ; les jeunes de Burdinne vont à Wanze, tout simplement parce qu'ils prennent les lignes de bus qui desservent leur village. Soit ils ne se rencontrent pas sur le territoire, soit nous n'avons pas encore pu identifier ces points de rencontre.
- › Il n'y a plus d'opérateur jeunesse à Burdinne et donc pas de possibilité pour le Centre culturel de s'appuyer sur une association existante pour réaliser ses missions.
- › Les besoins des jeunes sur le territoire de Burdinne n'ont pas été identifiés.
- › Le fait que le Centre culturel n'est pas identifié comme acteur de la jeunesse du territoire : le rapport « Emergence » indique que sur 26 jeunes interrogés lors d'une manifestation sportive à Fallais, seuls 6 ont entendu parler du Centre culturel (12 pour la Maison des Jeunes et 15 pour Infor Jeune).
- › La communication avec les institutions scolaire est parfois difficile, notamment concernant le respect des jauges ou les recommandations d'âge pour les spectacles. Le problème de transport des classes est compliqué, voire insurmontable pour certaines écoles...
- › Les concertations et les commissions ne permettent actuellement pas de coconstruire les actions. Il s'agit plutôt d'une centralisation de la communication plutôt qu'une co-construction de la programmation et d'une mise en commun des ressources, en lien avec les réalités de chaque partenaire.

Au terme de deux années de développement de projets avec les écoles³⁰, celles-ci prennent doucement l'habitude de s'adresser au Centre culturel et nous réfléchissons collectivement (Centre culturel + équipes pédagogiques) à la manière de construire nos actions pour qu'elles soient le plus enrichissantes possible.

Les écoles prennent part à nos propositions à des degrés divers, et ce pour de multiples raisons, dont certaines ne sont peut-être pas encore clairement identifiées. On peut relever cependant :

- › Problème de mobilité : sur Braives, l'accès au car communal n'est pas possible pour les écoles du réseau libre. En ce qui concerne le réseau communal, l'accès au car pour les sorties culturelles n'est pas toujours possible, priorité étant donnée aux activités sportives (cours de gym, piscine). La commune de Burdinne ne dispose pas de car, les écoles de Marneffe (communale et libre) ne disposent donc pas de moyens de déplacement. Seule l'école de Cipllet-Burdinne ne semble rencontrer actuellement aucun problème.
- › Changement de direction au sein des établissements (et donc absence de continuité).



Afin de répondre aux problèmes de mobilité, le Centre culturel envisage de proposer des formules plus légères qui se déplaceraient au sein des établissements plutôt que de les faire venir à lui. C'est déjà le cas pour les animations patrimoines qui sont construites à partir des éléments de patrimoine présent autour de l'école. Il pourrait également être envisagé d'organiser 1-2X/an/enfant le transport vers un spectacle extérieur à l'école.

Les tarifs pratiqués par le Centre culturel pour l'accès à un spectacle est de 5 euros/enfant. Au vu de la capacité de la salle (100 places) et des cachets en vigueur, il est évident que chaque spectacle scolaire est en déficit mais c'est une volonté clairement affichée de permettre l'accès à chaque enfant.

En ce qui concerne le **travail avec la jeunesse « non captive »**, le travail du Centre culturel s'est limité jusqu'à présent à la participation au Réseau Collaboratif Braivois et à quelques actions très ponctuelles. Tout reste à faire de ce côté. Le CP 2020-2024, prévoyait déjà l'engagement d'un animateur jeunesse. Diverses raisons (le Covid, le turnover au niveau de l'équipe, la reconstruction du Centre culturel) n'ont pas permis de rencontrer cet objectif de manière aussi approfondie que souhaité. Un des enjeux proposés par le CP 2026-2030 étant de poursuivre dans cette voie, l'engagement d'un animateur jeunesse à temps plein est effectif depuis le 01/05/2024, avec pour objectif de renforcer le travail commencé auprès des écoles, mais également de renforcer nos collaborations avec le réseau collaboratif Braivois et de développer nos actions auprès +12ans.

³⁰ La première année a consisté à une prise de contact et une programmation non concertée.

E) ORGANISATIONNEL ET INSTITUTIONNEL

Un important travail de remise en état du CC (toujours en cours) a été nécessaire : l'instabilité du personnel et la période Covid en sont les principaux facteurs. **Des fondations solides étant un prérequis indispensable pour pouvoir mener à bien le projet d'action culturelle.**

► Constitution d'une équipe et stabilisation

Pour faire fonctionner un Centre culturel, il faut des collaborateurs, c'est évident. Comme il est évident qu'une certaine stabilité est nécessaire pour qu'il soit possible de se projeter dans du moyen/long terme.

Dès 2019, l'inspection identifie parmi les faiblesses du Centre culturel Braives-Burdinne « un important turn-over au sein de l'équipe durant les années précédentes »

L'année 2021 débute par une série de licenciements après plusieurs mois de maladie :

- › Gaele Dubois, animatrice le 28/02/2021
- › Julie Dandoy, animatrice le 21/04/2021
- › Emma Cudin, directrice le 31/04/2021

01/2021, Estelle LEONARD, est engagée à mi-temps (contrat de remplacement du poste de Julie Dandoy) pour organiser le parcours d'artistes et les Journées du Patrimoine. Celle-ci avait déjà remplacé Julie Dandoy lors de son congé de maternité en 2019.

19/04/2021, Manon STIENON est engagée comme collaboratrice administrative.

27/04/2021, Maureen FORTHOMME, est engagée comme coordinatrice.

05/2021, Antoine GERARD est engagé comme régisseur (mi-temps CDI) mis à disposition par la commune de Braives.

2021, Ousmane KOMARA, mis à disposition par la commune et travaille à 7/10ème pour le Centre culturel.

07/2021, Nathalie MOTTET est engagée à mi-temps en CDD, en soutien aux Balades Braivoises et Burdinnoises et Journées du Patrimoine, puis pour relancer une programmation.

01/12/2021, Sophie LAHAYE, entre en fonction comme directrice. A son arrivée, l'ensemble du personnel est sous CDD et deux des personnes engagées précédemment ne souhaitent pas reconduire leur contrat :

- › La collaboratrice administrative quitte le Centre culturel pour un temps plein le 31/12/2021.
- › La coordinatrice, sous contrat jusqu'au 31 mars 2022 a une opportunité dans un autre secteur et souhaite réduire son temps de travail à 13h/semaine.

À la suite de ces départs, des offres d'emploi sont publiées. **Géraldine GUILLAUME** est alors engagée comme collaboratrice administrative en CDI (28 mars 2022) et **Claire RIGAUX** est engagée comme animatrice socio-culturelle en CDI (04 avril 2022).

Le régisseur, Antoine GERARD, quitte le CC le 13 mai 2022 pour un temps-plein. Il est remplacé par **Charles HOCEPIED** (01/09/22 - 06/10/23). Ces deux départs sont symptomatiques : le travail de régisseur proposé par le Centre culturel est peu attractif car :

- › Poste à mi-temps ;
- › Peu de spectacles, mais beaucoup de manutention ;
- › Beaucoup de gestion de salle et de location de matériel.

Au vu de tout cela, la piste qui a été privilégiée est de recruter un travailleur polyvalent à mi-temps, et d'engager ponctuellement un régisseur externe si nécessaire (Charles HOCEPIED, la plupart du temps, pour l'instant) lorsque cela est nécessaire techniquement. C'est ainsi que **Eric FRANÇOIS** a rejoint l'équipe le 02/05/2024 (CDI).

L'absence d'un régisseur a également mis en lumière le manque de compétences de Ousmane KOMARA pour le poste d'aide-régisseur, ce dernier ayant pourtant déjà suivi des formations et occupant le poste depuis plusieurs années³¹.

A cela s'ajoute un problème d'horaire : il est en charge de la distribution des repas dans les crèches et les écoles pour la Commune. Il effectue donc des journées coupées (il quitte le Centre culturel de 9h30 à 12h30). Son horaire journalier est celui des ouvriers communaux (8-16 en hiver et 7-15 en été, avec des départs anticipés en cas de fortes chaleurs). Ces contraintes entravent le bon fonctionnement de la régie et la planification du travail. Cette mise à disposition n'est plus souhaitable car elle est source de travail supplémentaire pour le reste de l'équipe

qui doit compenser. La mise à disposition d'un aide-régisseur ne sera pas reconduite pour 2026-2030. Il est donc vraisemblable qu'un poste correspondant à ce profil sera ouvert au niveau du Centre culturel.

Comme évoqué plus haut, fin 2023, le constat est posé, lors de la détermination des enjeux, que nous ne disposons pas des ressources humaines nécessaires pour développer l'enjeu lié à la jeunesse : soit les membres de l'équipe sont déjà porteurs d'autres projets, soit ils n'ont pas le profil de la fonction. Dans le même temps, Nathalie (animatrice) émet le souhait de quitter le Centre culturel pour un autre secteur. Dès lors, la décision est prise de remplacer son mi-temps par un temps plein et d'engager d'un animateur jeunesse. C'est ainsi que **Thomas VIGNERON** rejoint l'équipe le 1 mai 2024 (CDI).



³¹ Il avait d'ailleurs déjà été remercié par la précédente direction.

Bien que l'équipe n'ait pas encore pu s'installer dans une « routine » de fonctionnement³² et que pas mal de choses restent à construire en interne, l'équipe commence à prendre forme. La direction a souhaité soutenir cette construction, en faisant appel à un **accompagnement externe en la personne d'Evelyne DODEUR** (de septembre 2023 à juin 2024), pour les raisons suivantes :

- › L'équipe actuelle, très « jeune » (un seul membre est là depuis trois ans) s'est retrouvée dans un système qui en a épuisé plus d'un auparavant³³ (dysfonctionnement des instances, manque de clarté au niveau des engagements des communes et non-respect des engagements, interventionnisme, manque d'autonomie, ...) avec de surcroît de nombreux défis à relever.
- › Occupée à mettre des rustines sur les trous, aucun temps n'a pu être pris pour se poser et apprendre à fonctionner ensemble. Le constat a été fait que l'ensemble de l'équipe était sous tension permanente, et qu'aucun temps de pause pour se construire en tant qu'équipe n'avait été pris, toute l'énergie étant focalisée sur la reconstruction pour l'extérieur (communes, citoyens, partenaires, écoles...) et obtenir la levée des conditions.
- › L'équipe doit créer/trouver et s'approprier des outils, apprendre à fonctionner ensemble, afin d'éviter un nouveau turnover.
- › Souhaitant ouvrir le dialogue dans une dynamique d'intelligence collective et participative, la direction a sollicité l'accompagnement de Evelyne DODEUR. Le fait d'avoir un intervenant externe présente également l'avantage « d'obliger » l'ensemble de l'équipe à prendre du temps pour se construire, le calendrier étant fixé à l'avance et non modifiable³⁴.

OBJECTIF

L'objectif de l'accompagnement est de développer la conscience individuelle et collective sur la façon de se mettre au travail et d'interagir (= la forme et pas seulement le fond). Cela consiste à s'observer fonctionner afin d'identifier, par exemple, les freins, les non-dits, les croyances, les jugements, les enjeux, les émotions qui empêchent le groupe d'avancer vers un objectif commun.

MÉTHODOLOGIE

La méthodologie s'appuie sur des outils d'intelligence collective et la dynamique participative. Cette approche vise à partager la responsabilité et le pouvoir entre tous les participants dans un rapport d'équivalence (accorder la même importance à la parole de chacun), tout en respectant les mandats existants au sein de l'organigramme et les responsabilités qui en découlent. La méthodologie s'appuie également sur le processus de Communication Non Violente de Marshall Rosenberg pour ce qui concerne la communication interpersonnelle, la gestion des tensions et désaccords éventuels, ainsi que le développement des savoirs-être en lien avec les valeurs de l'organisation.

MÉTACOMMUNICATION

Des moments de métacommunication sont également inclus dans la méthodologie lorsque cela est jugé utile par la formatrice. Ces prises de conscience favorisent l'apprentissage et permettent le changement individuel et collectif. La direction a également suivi une formation extérieure avec cette formatrice « intelligence collective et dynamique participative ».

Les outils, mis actuellement au service de l'équipe et utilisés lors de cet accompagnement, pourront par ailleurs être mis au service des partenariats futurs.

³² Pour rappel, à l'arrivée de la nouvelle équipe, le CC était reconnu sous conditions. Ces conditions, levées en janvier 2023, il était déjà temps de s'atteler au contrat-programme 2026-2030.

³³ Important turnover au sein de l'institution les années précédentes

³⁴ L'ensemble de l'équipe avait précédemment le réflexe de « parer au plus pressé » et de s'oublier...en dépit du proverbe Qui veut aller loin ménage sa monture.

► **Renouvellement des instances**

Dans un premier temps, les efforts se sont concentrés sur le Conseil d'Orientation. Il était inenvisageable de pouvoir répondre aux conditions sans cet **organe essentiel dans l'auto-évaluation.**

Le CO a été renouvelé en 2021 (et validé lors du Conseil d'administration du 29 avril 2021). L'équipe actuelle, au fil de ses rencontres, a invité d'autres personnes à le rejoindre. Des personnes présentes sur la liste d'avril 2021 ne s'étaient jamais présentées. L'équipe a donc pris le parti de

les appeler : certaines ne souhaitaient plus faire partie du CO, d'autres avaient accepté de mettre leur nom sur une liste « pour faire le nombre » mais n'avaient pas le temps.

Actuellement, nous pouvons dire que nous avons un CO qui est actif et qui apporte une réelle plus-value aux réflexions de l'équipe. Il faudra toutefois veiller à le maintenir « en vie ».

Dans un second temps, le « rafraîchissement » de l'OA et l'AG s'est imposé :

faible taux de participation, absence de réponse aux convocations, ... Le Comité de Gestion lui-même, composé sur papier de 8 personnes, ne comptait en réalité que 5 personnes au maximum (dont 4 membres issus de la chambre publique). L'équipe a donc contacté les différents membres afin de connaître les raisons de ces absences et de valider le souhait des membres de poursuivre.

Un appel à candidature pour l'AG a été lancé. Avec pour date de clôture le 1 juin 2023. Comme vous avez pu le voir dans le tableau des instances, de nouveaux membres ont rejoint l'AG, d'autres l'ont quitté, d'autres encore ont été exclus par leurs pairs : il s'agissait de membres qui ne sont jamais venus aux réunions depuis la prise de fonction de la direction en décembre 2021 (et qui ne venaient pas avant non plus), ne répondaient pas aux convocations et n'ont pas la possibilité d'être présents pour diverses raisons. Les membres de l'Assemblée ont décidé d'exclure les membres qui ne répondent pas aux convocations depuis plusieurs années, ou qui n'ont plus le temps, ou dont l'association n'existe plus, ou qui avaient accepté de mettre leur nom sur une liste pour faire le nombre³⁵, et qui par leur absence mettent les quorums en péril et empêchent le bon fonctionnement de l'instance et donc de l'ASBL.

La modification des statuts du Centre culturel en novembre 2023 a également apporté son lot de changement, puisqu'au-delà de la mise en conformité des statuts avec le CSA, l'Assemblée générale a choisi de **réduire le nombre d'administrateurs à 12** (au lieu de 24 précédemment) **et a estimé que l'existence du comité de gestion (composé de 8 membres) n'avait plus lieu d'être dans la situation actuelle.** La possibilité de désigner un comité de gestion reste cependant ouverte dans les statuts (art. 14 des statuts). À la suite de cette modification des statuts, l'OA, sous sa forme actuelle a été élue en date du 29/11/23.

³⁵ Chaque personne a été contactée par le Centre culturel et rapport a été fait à l'Assemblée générale.

► Développement des outils de communication / d'une identité

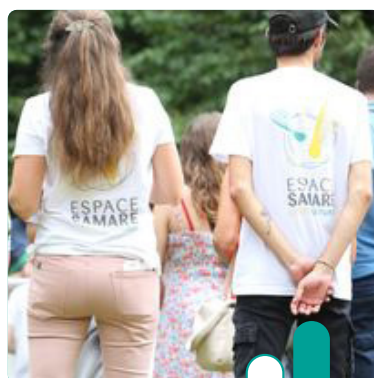
Partant du constat que le Centre culturel est actif sur deux communes depuis près de 20 ans mais qu'une fracture persiste, il nous semblait important de fédérer. L'autoévaluation a montré que, bien que le Centre culturel soit une ASBL autonome, il n'est pas toujours identifié comme tel : beaucoup de citoyens, d'associations et même certains élus politiques considèrent le Centre culturel comme une association para-communale, voire une extension des services communaux, et ce depuis longtemps. Le risque de cette « assimilation » aux communes est que certains citoyens ne poussent pas la porte du centre culturel parce qu'ils sont en désaccord avec les autorités communales ou par crainte d'être « instrumentalisés » et que de ce fait le Centre culturel ne puisse pas remplir pleinement sa dimension « centre de démocratie ». **Il est donc important que le Centre culturel soit identifié de manière claire comme un lieu de réflexion, de mobilisation et d'action culturelle par, pour et avec les populations, les acteurs institutionnels et les acteurs associatifs d'un territoire.**

L'auto-évaluation a également mis en lumière qu'un certain nombre de citoyens ignore qu'il existe un Centre culturel actif sur leur commune ; sur Burdinne, certains pensent qu'il s'agit du Centre culturel de Braives³⁶.

A partir de ces constats, nous avons souhaité donner au Centre culturel un nouveau nom et une identité plus forte. Nous souhaitons que ce nom soit fédérateur, porteur des valeurs que le Centre culturel souhaite défendre et qui soit en lien avec la ruralité si chère au territoire. C'est ainsi qu'une animation a été proposée au CO du 13 avril 2023, et les résultats de cette animation ont été soumis aux citoyens (via notre brochure de saison 2023-2024 et via notre page FB). Ces réflexions n'ayant pas permis d'aboutir à un résultat satisfaisant, nous avons choisi de faire appel à un prestataire extérieur.

C'est ainsi qu'en février 2024, un prestataire (EOCENE) a été désigné pour accompagner le Centre culturel dans le choix du nom, mais également dans une réflexion globale sur son identité et sa communication. C'est ainsi qu'EOCENE a été mandaté pour :

- > Nouveau nom
- > Nouveau logo
- > Charte graphique
- > Canevas affiches, matériel promotionnel et brochure de saison
- > Site internet



³⁶ Il est même arrivé qu'une personne fasse le paiement pour une activité du Centre culturel sur le compte de la commune.

Après un nouveau retour vers le CO avec les différentes propositions, le choix s'est porté sur « **Espace Samare** » et le nom a ensuite été validé par l'Organe d'Administration en janvier 2024.

Ce travail constitue une avancée conséquente puisque le « site » du Centre culturel était hébergé sur le site de la Commune de Braives, ce qui contribuait vraisemblablement aux problèmes d'identification relevés précédemment : actif sur le territoire de deux communes, le Centre culturel était ainsi « estampillé » commune de Braives. Avec un **site internet propre, le Centre culturel s'affiche clairement comme une ASBL autonome. Il disposera ainsi de la maîtrise en ce qui concerne la gestion de ses outils de communication**, et donc d'une meilleure réactivité par rapport à ses publications. La billetterie en ligne (opérationnelle depuis juillet 2023) sera bien évidemment liée au site.

Par ailleurs, le parcours d'artistes « les Balades Braivoises et Burdinnoises », organisé et porté par Centre culturel n'est pas identifié comme tel. Cela est notamment dû au fait qu'elle dispose d'un site internet et d'une page FB complètement indépendante de celle du Centre culturel. Le site des balades sera à l'avenir rapatrié et intégré sur le site du Centre culturel. Ce nouveau site internet permettra également aux publics de s'abonner à notre Newsletter³⁷. Il est également prévu d'y intégrer une page « agenda du territoire » afin de visibiliser les activités organisées par les autres associations et comités.



³⁷ A l'arrivée de la nouvelle équipe, nous ne disposons plus de contacts que ce soit au niveau des partenaires ou au niveau des publics (un serveur grillé, pas de transmission entre les équipes)

Dès 2022, une nouvelle page FB a été créée :

personne dans l'équipe actuelle ne disposait de la totalité des accès et donc des fonctionnalités utiles à notre communication³⁸. Après de nombreuses tentatives de récupération, nous avons pris la décision d'abandonner cette page qui comptait près de 4000 abonnés et d'en créer une nouvelle. Les noms similaires (Centre culturel Braives Burdinne et Centre culturel Braives Burdinne ASBL) ne permettent pas toujours une distinction claire et nous sommes encore parfois tagués ou interpellés sur l'ancienne.

Le changement de nom devrait aider (du moins nous l'espérons).

Nous avons également relancé une brochure de saison distribuée en toutes-boîtes sur les deux communes. D'abord semestrielle pour la saison 2022-2023³⁹ et annuelle pour les saisons 2023-2024 et 2024-2025.

Parallèlement à ce travail sur l'identité, nous tâcherons de **visibiliser davantage le Centre culturel par le biais d'une communication renforcée**⁴⁰. Dans cette optique, Claire Rigaux a entamé une formation « J'peux pas, j'ai com » délivrée par le CESEP, en 2023-2024.

Cet ensemble nous permettra d'avoir une meilleure visibilité et donc de mieux informer/interagir avec les citoyens.



³⁸ Nous ne pouvions pas changer les photos de profil et de couverture, gérer un événement, inviter une autre personne à partager la gestion de la page, ...et il n'est pas possible de donner l'accès à une nouvelle personne. Seule Sophie Lahaye pouvait publier sur la page (droits limités données par Manon Stienon avant son départ).

³⁹ L'état d'avancement de notre programmation ne nous permettait pas de nous projeter aussi loin.

⁴⁰ Notre communication a souvent été pointée comme insuffisante: les informations sur nos événements ne seraient pas suffisamment accessibles malgré les différents moyens de communication mis en œuvre (brochures distribuées en toutes-boîtes, site internet, page FB, affiches et flyers)

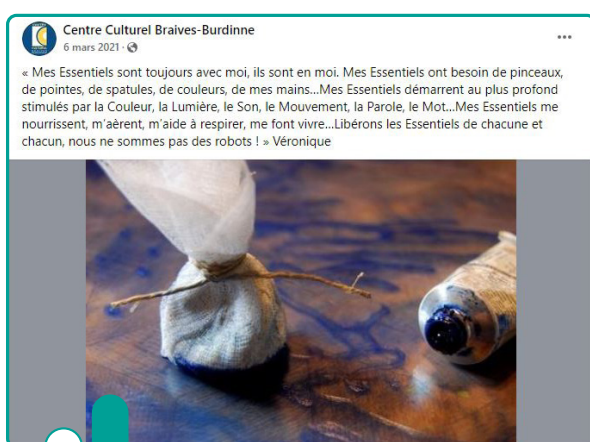
F) LE CENTRE CULTUREL À TRAVERS LE PRISME DES DROITS CULTURELS

▶ Liberté de s'exprimer de manière créative, de diffuser ses créations et de les promouvoir

Y participent: les ateliers, les expos et le parcours d'artistes, concours d'expression, les stages, le PECA.

▶ Droit à la participation active à la vie culturelle et aux pratiques culturelles

- › La période Covid a privé le spectateur d'une partie de ses droits pendant de long mois. Durant le 1er trimestre 2021, dans le cadre de la Journée Mondiale des Droits Sociaux et de l'action « Still Standing for Culture » le Centre culturel a invité le public à s'exprimer (via les réseaux sociaux et un affichage) sur « Ses essentiels », qui n'étaient pas ceux qui étaient imposés par l'Autorité sanitaire.



- › En redéfinissant les contours et les objectifs de la Halte-lier, nous souhaitons inviter les publics à participer, à découvrir et à devenir acteur⁴¹.
- › Le parcours d'artistes « Balades Braivoises et Burdinnoises » est également un élément essentiel dans la rencontre de ce droit culturel puisque les hôtes (artistes ou non) ouvrent leurs portes (au public et à d'autres artistes) le temps d'un week-end. Le cadre défini par le Centre culturel est léger et chacun est libre d'y proposer animations, démonstrations, concerts, petite restauration et/ou bar...
- › Dans le cadre de l'édition 2023 du Ravel'Expo (parcours photographique en plein air accessible de mai à octobre), le Centre culturel a organisé un atelier photo en collaboration avec la Maison des Jeunes à destination des adolescents et un concours photo ouvert à tous. C'est ainsi que les jeunes de l'atelier photo et les citoyens lauréats du concours ont pu exposer sur le Ravel. Parallèlement à l'exposition grand format sur le Ravel, nous avons également souhaité mettre en avant le travail des participants à l'atelier en avant lors d'une exposition à la Guinguette. Le double vernissage (Guinguette et Ravel Expo⁴²) vernissage de l'exposition fut l'occasion pour tous de découvrir le travail des autres et d'échanger sur sa pratique.
- › Les cinémas en décentralisation, initiés en 2023, vont également dans le même sens : il s'agit de favoriser les rencontres entre le Centre culturel et les citoyens mais aussi entre les citoyens en leur proposant un cinéma près de chez eux (chez un maraîcher, dans une école, dans un gîte...) et ainsi leur faire découvrir les lieux à proximité. Cela s'inscrit également dans la volonté d'investir les lieux potentiels de rencontre qui avaient été identifiés lors du CO de 2021.

⁴¹ Cela a été exposé précédemment.

⁴² Le point de départ du Ravel Expo est la gare de Braives, et la Guinguette est l'espace Horeca de la gare.

Ce droit à la participation active à la vie culturelle et aux pratiques culturelles mérite d'être développé afin qu'un plus grand nombre de citoyens puissent en bénéficier.

Déjà dans le Contrat-programme 2020-2024, on indiquait « la participation citoyenne est souvent initiée et soutenue par les mêmes personnes ». La communication et le développement d'une identité et d'une autonomie font partie des moyens qui nous permettront de renforcer ce droit.

Le Centre culturel n'a pas toujours pu apporter son soutien comme il l'aurait voulu ou comme cela aurait été souhaitable (promotion, prêt de matériel, mise en réseau, billetterie, prêt de salle, expertise...) et cela parce qu'il était lui-même en déficit de personnel, dans la reconstruction de ses moyens de communication et dans l'incertitude par rapport aux moyens mis à sa disposition. La reconstruction en interne devrait permettre au Centre culturel d'être plus soutenant à l'avenir. **Notons toutefois que le Centre culturel a apporté son soutien lors de divers événements :**

- › Création de boîtes à livres;
- › Le Ravel Expo;
- › Fête du Parc & Co : co-organisation de l'événement avec le Parc Naturel;
- › Train Tram Betterave : une exposition portée par un groupe de citoyens, relative au rail et à l'industrie sucrière avec le soutien du musée de la Hesbaye et du Centre culturel;
- › Inauguration de la Traversine : une nouvelle ASBL (tiers-lieu) dans le paysage braivois, géographiquement voisine du Centre culturel et avec laquelle plusieurs collaborations possibles pour l'avenir ont été identifiées;
- › La participation aux marchés de Noël via un « marché des artisans » et un ensemble vocal (Oh Boy!);
- › L'exposition « Identité » qui mettait en lumière le travail réalisé par des bénéficiaires du CPAS, lors d'ateliers organisés par le Grain d'Art (CEC de Wanze) et le Service d'Insertion Sociale actif sur Wanze, Héron, Braives et Burdinne.



► **Droit au maintien, au développement et à la promotion des patrimoines et des cultures**

Le Centre culturel est soucieux de proposer une programmation variée que ce soit au niveau des disciplines ou des thématiques. Diverses propositions vont dans le sens de ce droit culturel : expositions à la Guinguette, Balades Braivoises et Burdinnoises (parcours d'artistes), animations dans les écoles, participation aux Journées du Patrimoine...

► **Droit de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et des programmes, et à la prise de décision en matière culturelle**

L'identité et l'autonomie joue ici aussi un rôle essentiel. Si le CO redynamisé participe à l'efficacité de ce droit, on ne peut que souhaiter voir un plus grand nombre de citoyens y prendre part.

► **L'accès économique, physique, géographique, temporel, symbolique ou intellectuel à la culture et à l'information en matière culturelle**

Le premier impératif à rencontrer avant même que le citoyen puisse prendre part, c'est qu'il soit **informé des activités culturelles qui lui sont accessibles**. Le travail sur la communication a donc fait partie du travail de relance :

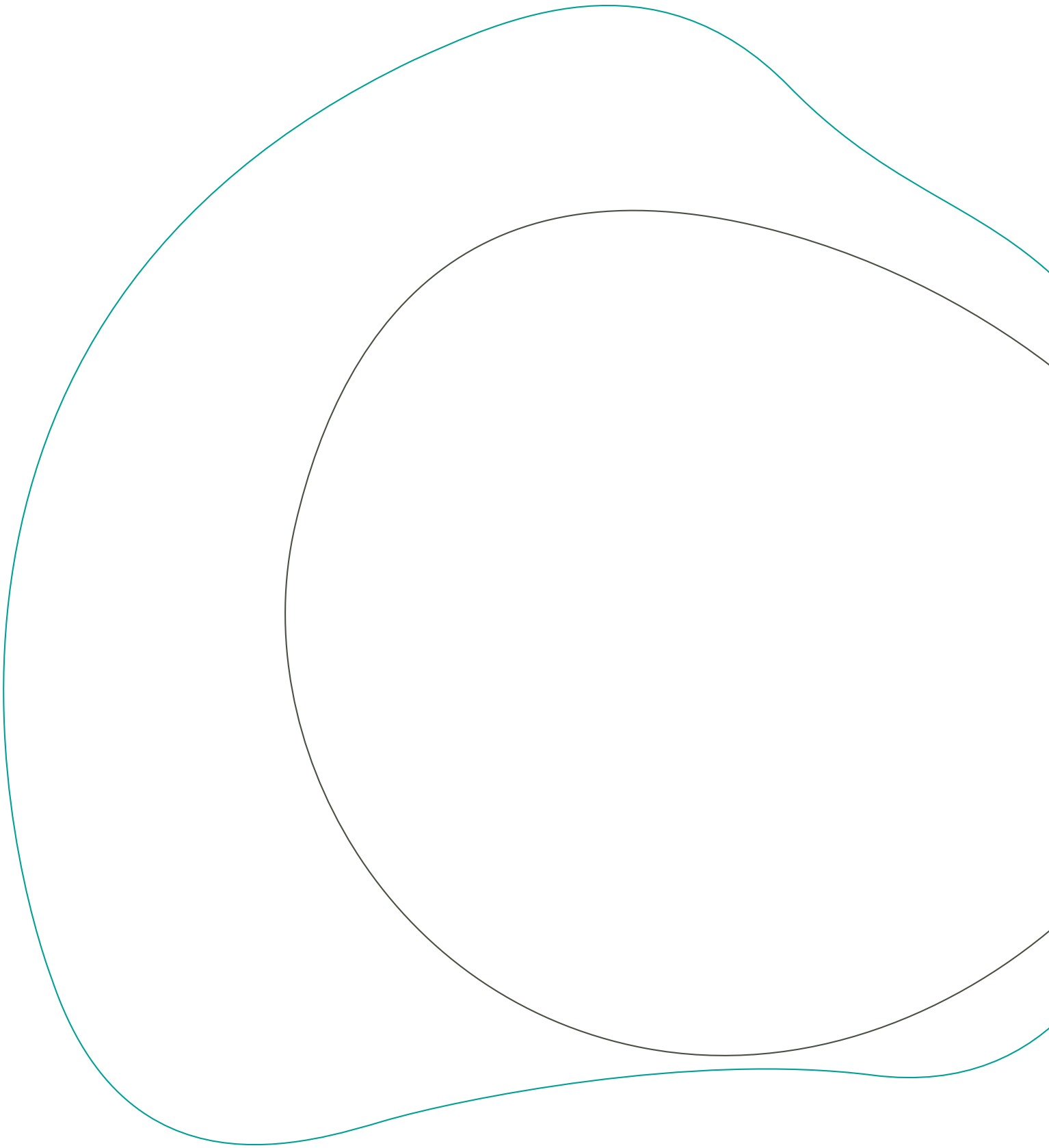
- › Brochure de saison (d'abord semestrielle pour sa première édition) distribuée en toutes-boîtes ;

- › Création d'une nouvelle page FB ;
- › Formation de l'animatrice en charge de la communication afin de rendre notre communication plus efficiente ;
- › Création d'une nouvelle identité et d'un site internet propre.

Vu la difficulté à remplir les salles à la reprise, l'équipe s'est interrogée sur le **facteur coût**, vu l'augmentation du coût de la vie (énergie, alimentation...), **la culture ne serait-elle pas devenue une dépense secondaire, car non essentielle à la survie**. C'est ainsi que nous avons choisi de tester une formule « Pay What you can » sur des spectacles famille avec un prix de départ à 5 euros. Nous avons également choisi de faire des cinémas gratuits ou des ciné-brunch (croissant+boisson+ciné) pour 5 euros. Ces formules, lancées sur la saison 2023-2024, semblent attirer le public mais il est difficile de dire à l'heure actuelle si c'est le prix proposé ou le fait que notre communication est plus performante qui amène à nouveau le public vers nous.

Enfin, certains projets sont pensés dès leur conception avec une liberté d'accès financier et géographique, c'est le cas notamment du Ravel expo, des expositions à la Guinguette, des Balades Braivoises et Burdinnoises.

En ce qui concerne l'accessibilité physique aux différents lieux, les accès PMR ne sont malheureusement pas toujours possibles. Le Centre culturel n'étant pas propriétaire des lieux qu'il occupe, la marge de manœuvre dont il dispose est extrêmement réduite. On peut cependant noter qu'à la suite des travaux effectués à la gare en 2023, il a fait le choix de disposer d'un bureau d'accueil au rez-de-chaussée (cet espace était initialement prévu comme bureau de direction).



2.2 RÉACTUALISATION DE L'ANALYSE PARTAGÉE



Afin de nourrir notre analyse, nous nous sommes appuyés sur différents éléments :

- › Données froides ;
- › Le rapport du Projet « Emergence » ;
- › Les différentes rencontres avec les associations du territoire et services communaux pour confronter les grilles AFOM réalisées en équipe aux points de vue de nos partenaires actuels/potentiels ;
- › Les évaluations avec le CO ;
- › Un dispositif « Fast and curious » ;
- › Un questionnaire en ligne et sur nos événements.

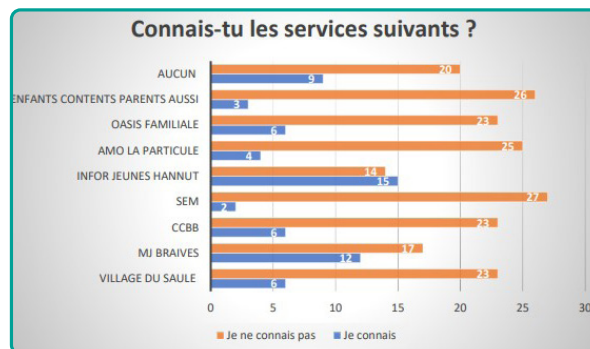


CALENDRIER DES DIFFÉRENTES ÉTAPES

03/02 2023	Formulation d'hypothèse en équipe/ avec Michèle Dhem.
13/04 2023	Formulation d'hypothèses avec le CO.
16/05 2023	Lancement des grilles AFOM avec Michèle Dhem, poursuite en équipe.
2-3/06 2023	Halte-lier – Fast and Curious.
01/07 2023	Fête du Parc – Fast and Curious.
12/07 2023	Music All Braives – Fast and Curious.
26/07 2023	Apéro Burdinnois – Fast and Curious.
Octobre 2023	Appel public et questionnaire en ligne.
05/10 2023	Services communaux – grille AFOM.
12/10 2023	Patrimoine – grille AFOM.
19/10 2023	Jeunesse – grille AFOM.
26/10 2023	Divers – grille AFOM.
16/11 2023	Discussion autour des enjeux avec Patrimoine à Roulettes.
23/11 2023	Comités, ASBL, club... – grille AFOM.
04/12 2023	Présentation des grilles AFOM au CO et formulation des enjeux avec le CO.
14/12 2023	Présentation des enjeux à l'OA.
05/02 2024	Présentation des enjeux aux communes et validation de l'intérêt.
26/03 2024	Gros Brainstorming avec les associations sur les enjeux.
04/04 2024	Retour au CO avec le plan d'action.
22/04 2024	Présentation du plan d'action à l'OA.
04/06 2024	Présentation du plan d'action à l'AG.

A) DONNÉES FROIDES ET RAPPORT ÉMERGENCE

Nous avons déjà constaté dans le chapitre consacré aux données froides, qu'il n'y a pas de changement majeur : les questions d'urbanisation des campagnes et les problèmes de mobilité restent d'actualité. Le constat posé lors du précédent contrat-programme selon lequel **les nombreuses implantations scolaires nous permettent de toucher un grand nombre d'enfants sur le territoire jusqu'à 12 ans mais qu'au-delà le lien s'estompe** reste effectif. Les résultats du rapport Emergence vont également dans ce sens et tendent à confirmer, malgré un échantillon relativement restreint, le constat posé par l'équipe : les jeunes de 12 ans ne connaissent pas le Centre culturel⁴³.



Ce même rapport montre que les +12ans sont intéressés en priorité par des **activités qui permettent la rencontre/le lien social**.

Parmi les autres thématiques questionnées, on retrouve la consommation durable, la mobilité et l'expression artistique.

Cette dernière thématique est celle qui, lors de ce sondage, arrive en dernière position. Cela peut être dû au fait que :

- › Le sondage a été réalisé lors d'un événement sportif, il n'est donc pas impossible que les jeunes interrogés aient moins d'affinités que l'ensemble de la population des +12ans avec l'expression artistique ;
- › Les propositions à destination de ce public sont limitées. On peut donc imaginer que des propositions artistiques plus en adéquation avec leur culture permettraient de susciter leur intérêt.

⁴³ Sur 29 jeunes interrogés le 28 avril lors du jogging de Fallais, seul 6 ont déjà entendu parler du Centre culturel.

B) RENCONTRES AVEC LES ASSOCIATIONS ET LES SERVICES COMMUNAUX.

Après avoir réalisé des grilles AFOM en équipe, nous avons choisi de les confronter à nos partenaires actuels ou futurs. Nous avons fait le choix de présenter ces grilles lors de 5 réunions successives, et ce afin de questionner les partenaires sur des thématiques qui font parties de leur champ d'action. C'est ainsi que :

Le 05/10/2023, nous avons invité l'ensemble des services communaux.

Nous leur avons présenté la grille AFOM-centre de démocratie. Le choix de cette grille nous avait semblé pertinent car il était, pour l'équipe, primordial de remettre cette dimension du Centre culturel au centre des échanges avec les communes : explications des missions, du fonctionnement lié au décret qui différencie le Centre culturel d'un service événementiel. L'objectif est une meilleure compréhension et donc une meilleure dynamique entre les communes et le Centre culturel. Les différents services communaux de Braives et Burdinne avaient été invités. Malheureusement, aucun représentant de la commune de Burdinne ne s'est présenté à cette rencontre⁴⁴. Pour la commune de Braives, nous avons pu rencontrer Vincent Germeau et Laurence Lecoq pour l'ADL, Marie Tournay pour le service environnement, Catherine Lheureux en charge du patrimoine et du logement et Nadine Heine, présidente du CPAS de Braives.

Le 12/12, nous avons invité les partenaires en lien avec le patrimoine à échanger sur notre grille AFOM-Patrimoine. Étaient présents lors de cette rencontre : le Château de Fallais et le Parc Naturel Burdinale-Mehaigne.

Le 19/12, nous avons invité l'ensemble des acteurs jeunesse à échanger sur notre grille AFOM-Jeunesse. Étaient présents lors de cette rencontre : la Maison des Jeunes-Braives, Le SEM et ATL Burdinne.

Le 26/10, nous avons organisé une rencontre avec des ASBL « inclassables ». Lors de cette rencontre, nous avons échangé avec Les Ateliers de la Traversine et Braives-Burdinne en Transition.

Le 23/11, nous avons invité l'ensemble des ASBL et comités⁴⁵ que nous n'avions pas encore rencontrés lors de réunions précédentes. Lors de ces réunions, nous avons choisi de ne pas aborder les différentes grilles dans leur détail, mais d'aborder différentes problématiques qui avaient été soulevées au travers des différentes grilles. C'est ainsi que nous avons présenté le Centre culturel dans sa dimension Centre de démocratie, et abordé la question de son identité⁴⁶, de ses missions, de ses difficultés à toucher la jeunesse et à établir des partenariats⁴⁷.

Le taux de participations est très faible en regard du nombre d'invitations lancées. Bien que cela soit extrêmement décevant et permette de douter de la fiabilité des résultats obtenus, cela confirme l'hypothèse de l'équipe :

la collaboration/le partenariat ne font pas partie des habitudes de fonctionnement.

Toutefois, les échanges lors des réunions ont permis d'invalider ou de confirmer nos hypothèses et ont permis de nourrir le choix des enjeux.

⁴⁴ Une séance de rattrapage a été organisée avec Madame Brigitte Bolly, Directrice Générale et Marine Hittetlet chargée de l'ADL et de l'événementiel.

⁴⁵ Une centaine d'ASBL a été invitée. Seuls ont répondu à l'appel Les œuvres scolaires de Marneffe, Le jumelage Burdinne-Rouillon, Unité scout de Braives (2 représentants), Jeunesse de Brivioul (2 représentants), Comité de village d'Avennes (3 représentants).

⁴⁶ Identifié comme une ASBL para communale.

⁴⁷ Liés également à la difficulté pour l'extérieur d'identifier les membres du Centre culturel à la suite du turnover.

C) ÉVALUATION AVEC LE CO

Dès avril 2023, nous avons émis des hypothèses avec le CO. L'objectif était de pouvoir vérifier ultérieurement ces hypothèses par le biais d'un dispositif ludique le « Fast and Curious »⁴⁸ et d'un questionnaire soumis au public.



Les hypothèses évoquées lors de cette réunion sont les suivantes :

Les seniors ne sont pas assez impliqués. Proposer des activités intergénérationnelles permettrait de lutter contre l'isolement des personnes âgées et de certains jeunes.

Trop d'offres culturelles différentes sur le territoire (initiatives de petites tailles), pas de communication/centralisation. Un mini festival serait-il intéressant (rock, électro, musique du monde) ?

Problèmes de mobilité, d'accès, de temps libre disponible.

Le pouvoir d'achat diminue : 1ère économie faite sur les sorties.

Problèmes de communication vers le tout public et les écoles.

Les gens aimeraient des activités de groupe qui favorisent la rencontre.

L'écologie est un sujet qui préoccupe de nombreuses personnes.

Pas de théâtre sur nos communes, les gens vont à Namur ou Liège. Les personnes ne sont pas nécessairement prêtes à se déplacer loin pour une activité.

Les citoyens se déplacent plus facilement vers les villes avoisinantes que d'une commune à l'autre. Il y a peu de circulation entre les 2 communes.

Les gens sont en recherche de convivialité et pas nécessairement d'un spectacle dans une salle.

Les habitants du territoire sont attachés à leur patrimoine.

Le public adolescent a tendance à se désintéresser de la culture.

Les jeunes participeraient plus si les activités du Centre culturel étaient plus en adéquation avec leurs centres d'intérêt.

Les jeunes sont en demandes d'activités fédératrices, de participation à la vie de la communauté.

Le nouveau rythme scolaire engendre un nouveau besoin d'occuper les jeunes.

Les jeunes sont plus sur les réseaux sociaux, moins sur le terrain, ils préfèrent rester à la maison.

⁴⁸ Ce dispositif sera développé plus loin dans ce chapitre.

D) FAST AND CURIOUS

Pour nourrir notre analyse partagée, nous avons choisi de mettre en place un dispositif ludique : Le « Fast and curious »

Le principe du dispositif est de choisir entre deux propositions : blanc ou noir / chat ou chien. Nous avons conçu le dispositif de manière à y inclure des oppositions visant à répondre aux hypothèses que nous avons formulées sur le territoire (en équipe et avec le CO) et à interroger les attentes des citoyens⁴⁹. A l'issue de ce Fast and Curious, nous échangeons avec les participants sur certaines de leurs réponses, pour avoir un éclairage sur une hésitation ou un approfondissement sur une réponse qui nous intéressait particulièrement.

Le dispositif a utilisé lors de :

- 1 Notre Halte-lier;
- 2 La fête du Parc naturel;
- 3 Un Music All Braives;
- 4 L'apéro Burdinnois.



⁴⁹ Oppositions du type : Agir ou penser/ jeux vidéo ou jeux de société / Waremme ou Hannut / Kinepolis ou ciné frites au village / Parents admis ou parents non-admis / Festivals ou Kermesse /passé ou futur



Nous avons interrogé 33 personnes au total. Ce dispositif ludique nous a permis, contrairement au questionnaire en ligne ou sur nos événements de questionner les moins de 26 ans. Les + de 65 ans cependant sont moins représentés dans ce dispositif. Par ailleurs, l'échange avec un membre de l'équipe à la sortie du dispositif permettait d'approfondir une question ou d'obtenir des éclaircissements supplémentaires.

L'objectif poursuivi, vu la longueur du dispositif (jeu+discussion) était qualitatif plutôt que quantitatif. A l'analyse des réponses obtenues, on peut retenir :

- › La population allogène se déplace aisément d'une commune à l'autre. Les indigènes, particulièrement les plus âgés, ont tendance à rester dans leur commune et participent aux événements qui se tiennent sur leur commune ;
- › La question de la mobilité et des déplacements sur le territoire, déterminés par les lignes de bus, a été confirmée lors de ces entretiens ;
- › Il y a une envie de réinvestir l'espace public ;
- › À la suite de la question « Jamais sans ma fille » ou « juste un moment pour elle/moi » / « Parents admis » VS « Parents non admis ». Il apparaît qu'il y a à la fois le souhait de partager des moments en duo, mais également le souhait d'avoir des moments pour soi (notamment au niveau des ados) ;
- › L'envie d'être acteur de son lieu de vie a été évoquée. Les animateurs ont cependant constaté que si l'envie était là, les participants ne savent pas comment faire, ni si c'est possible. Être acteur plutôt que consommateur n'est pas dans les habitudes. Nous l'avons constaté lors d'activité participative ou lors de l'intervention de bonimenteurs que les citoyens du territoire ;
- › Le besoin de convivialité est ressorti ;
- › Nous avons également questionné le besoin pour le citoyen d'avoir des activités proches de chez eux. Nous avons pu confirmer que nos ateliers restaient un point central de notre action et que les expositions initiées en 2022 et les cinés lancés lors de la saison 2023-2024 rencontraient les besoins des citoyens. Il y a un souhait d'événements culturels à taille humaine, proche de chez eux qui favorisent la rencontre et la découverte ;
- › La « fracture générationnelle » a également été mise en évidence : les plus jeunes et les plus âgés, ont des manières différentes d'appréhender la culture. Des connexions sont possibles au travers de question de société telle que la préservation du patrimoine, la durabilité ou l'inclusion. La manière de s'informer sur les activités du Centre culturel est aussi différente selon l'âge : les aînés préfèrent les supports papier, les jeunes utilisent les réseaux sociaux (tik tok ou insta)⁵⁰.

⁵⁰ FB n'est pas un réseau social jeune. En ce qui concerne notre page FB, 60,4% de notre audience est constituée par les 35-54, alors que les 18-28 ans ne constituent que 1,3%.

E) QUESTIONNAIRE EN LIGNE ET SUR NOS ÉVÉNEMENTS

Nous avons également interrogé les populations à travers un questionnaire en ligne, à la sortie du Proxy Delhaize mais également lors de divers événements. Cet appel à participation a été diffusé sur notre site internet, celui des deux communes, relayé sur notre page FB ainsi que dans les bulletins communaux et via notre Newsletter. Chaque association invitée aux rencontres d'octobre/novembre ont également été invitées à répondre à ce questionnaire.

Nous avons reçu 50 réponses. Parmi ces répondants, 30 personnes sont actuellement installées sur le territoire. Parmi ces 50 personnes 10 sont originaires du territoire, les 40 autres sont originaires de partout en Belgique (7 de Bruxelles).

Aucun jeune de moins de 26 ans n'a répondu à ce questionnaire. La majeure partie des répondants a plus de 40 ans (60% des personnes qui ont répondu au questionnaire ont entre 40 et 65 ans et 20% ont plus de 65 ans). Seul 20% des répondants ont entre 27 et 40 ans.

On notera que 60 % des sondés font partie une association (type P.O., comité de village, Braives-Burdinne en Transition, aînés, fabrique d'église, collectif de promenade...).

Lorsque les citoyens sont interrogés sur les **actions emblématiques** du Centre culturel, les ateliers et les Balades Braivoises et Burdinnoises arrivent largement en tête, puisque les ateliers sont cités 17X et les balades 18X. Les spectacles et les concerts sont, quant à eux cités 12X. On peut s'étonner (et se réjouir) que les expositions, mises en place depuis janvier 2022 seulement soient déjà citées à 8 reprises et les cinémas lancés lors de la saison 2023-2024 soient cités 3X.

Parmi les autres actions citées :

Les journées
du patrimoine

8x

Les animations
dans les écoles

4x

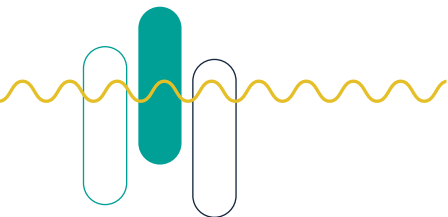
Le Repair
café

1x

Les Music All
Braives

2x

Fait intéressant : nous sommes identifiés sur deux événements où nous ne sommes pas ou plus organisateurs (Music All Braives et Repair café).



Parmi les personnes qui ont répondu au sondage, 90% des personnes ont fréquenté le Centre culturel au cours des 5 dernières années. En ce qui concerne les 10% restants, les raisons évoquées sont :

Habitude de consommation ailleurs.

Problème de compatibilité d'agendas : trop de choses sur le territoire.

Ne connaissent pas le Centre culturel.

Fait intéressant : personne n'a souligné le problème de mobilité, un manque d'intérêt pour nos activités ou un problème d'accès financier à la culture.

Les 90% venus au Centre culturel dans les dernières années sont venus pour :

La fête des ateliers.

Le cinéma.

Le parcours d'artiste.

Les expositions.

Les journées du patrimoine.

Les spectacles.

Les stages pour les enfants.

Le scolaire.

Les Music All Braives.

Des conférences.

N'aime pas la foule.

Ayant émis l'hypothèse que les deux communes ne formaient pas un territoire uni, nous avons interrogé les citoyens sur ce qui, selon eux...

Rassemble les braivois et les burdinnois :

La proximité géographique.

Les institutions communes : Le parc naturel, le Centre culturel, Braives-Burdinne en transition, le GAL, le GAC.

Le patrimoine (la ruralité, le terroir, esprit de village, campagne, l'amour du patrimoine...).

La simplicité, la convivialité, la solidarité, le bon-vivre, « tout le monde se connaît ou presque ».

Les événements récréatifs.

Les activités pour les aînés.

Les activités pour les jeunes.

Les marchés locaux.

Le sport.

Rien.

Et sur ce qui les différencie :

Rien.

La commune de laquelle ils dépendent.

Les horizons différents (âge, profession, origine géographique, compo familiale) à gommer par des événements qui rassemblent et invitent au partage.

Un braivois reste braivo-braivois !.

Le côté village-dortoir.

Tout.

Proximité Hannut pour Braives/ proximité Huy pour Marneffe.

Le temps. Le mode de vie avec la course contre la montre.

Le marché du mercredi > C'est une orientation assumée vers le commerce local.

Les activités pour les +65 ans. C'est offrir la possibilité d'activités et de découvertes à un public qui a du temps à partager.

Les activités pour les jeunes et les ados permettent d'une part aux jeunes de tester des envies ou de découvrir de nouvelles disciplines, et d'autre part donnent aux parents qui travaillent, le confort de savoir leurs enfants occupés d'une façon constructive.

Le territoire.

Les paysages plus boisés à Burdinne et plus de champs à Braives. Il y a moins de densité de population à Burdinne et un peu plus de pression urbanistique à Braives. Il y aurait plus de conflits d'intérêts dans le politique braivois. Le public est plus varié à Braives et un peu plus « huppé » à Burdinne. Braives est mieux desservi au niveau services et transports.

La réputation.

Les centres d'intérêt-pôles scolaires-pôles emploi.

La mentalité.

La commune et ses dirigeants.

Burdinne pas très branché culture... et plus petite.

Les lignes de bus, l'impossibilité d'aller fluidement d'une commune à l'autre en transport en commun ;

Je ne sais pas.



Le questionnaire a permis cependant de mettre en évidence que 85% des répondants se déplacent facilement d'une commune à l'autre essentiellement pour le travail, les courses (surtout vers Braives), le marché du terroir, les praticiens (docteur, kiné, ...), le sport, voir des amis ou de la famille, les loisirs, l'école... **mais que d'autres traversent les deux communes pour se rendre ailleurs.**

Nous avons aussi souhaité vérifier quels étaient les éléments du territoire précieux aux yeux de citoyens: la thématique de la ruralité, l'attachement **au patrimoine** et le **besoin de convivialité** sont à nouveau mentionnés. Nous avons obtenu comme réponses :

<i>La nature (la ruralité du paysage, les rivières, les sentiers et chemin de promenade, les espaces verts, parcours du saule, le respect de l'environnement, l'appartenance au parc, les arbres remarquables, les talus pleins de coquelicots...).</i>	<i>l'ancienne gare, le Roxy, Hosdent, Château de Fallais, les fermes, les maisons de villages, la Guinguette, la Ferme de la Grosse tour, les Ravels.</i>	<i>L'agriculture (producteurs locaux, maraichages).</i>	<i>extrascolaire, les fêtes de villages.</i>
<i>Le patrimoine (Eglise,</i>	<i>Les artistes et artisans locaux (produits de bouche, artistes, commerces de proximité.</i>	<i>Des « habitudes » et des traditions: la vie villageoise, la convivialité, l'ambiance des villages, la tranquillité, le bon vivre, l'esprit de village.</i>	<i>La maison des jeunes.</i>
		<i>Des activités: animations, festivités, accueil</i>	<i>La résilience.</i>
			<i>La synergie entre les deux communes.</i>

En ce qui concerne les collaborations inter-communes, nous avons posé la question suivante: **les associations Braivoises et Burdinnoises devraient collaborer davantage?** La réponse est sans équivoque puisque **78 % des répondants ont répondu par l'affirmative** et 20 % n'ont pas d'avis. Cela confirme qu'il est pertinent pour le Centre culturel de poursuivre son travail avec une extension de territoire.

Nous avons ensuite questionné sur ce qui semblait **prioritaire de développer**, pendant les 5 prochaines années :

<i>La mobilité (aide aux déplacements, délocalisation).</i>	<i>Favoriser l'inclusion et l'intergénérationnel.</i>	<i>Les partenariats (collaborations avec les écoles, le parc, le four à pain).</i>	<i>Des événements fédérateurs (festival, activités sur les deux gares, les projets transversaux aux associations, Les activités solidaires communes aux deux entités).</i>
<i>Les actions pour les jeunes (Maison des Jeunes, écoles, ateliers slam, poésie...).</i>	<i>Soutenir les artistes et les artisans locaux, les talents régionaux.</i>	<i>Les activités familiales.</i>	<i>La participation citoyenne.</i>
<i>La lecture.</i>	<i>Des moments de rencontre et de convivialité (fête des voisins, le « vivre ensemble »).</i>	<i>Protéger l'environnement (Les enjeux climatiques et environnementaux (résilience et transition concrète, les projets de transition, les promenades... sensibiliser et animer).</i>	<i>Protection du patrimoine historique (notamment les églises, les fermes, les campagnes.</i>
<i>Les ateliers.</i>	<i>La communication avec les communes voisines et les Centres culturels voisins.</i>	<i>Les fêtes de village.</i>	<i>L'accès à la terre pour les maraichers et les agriculteurs bios, sensibilisation et préservation).</i>
<i>La programmation culturelle (films, concerts, théâtre...) en intérieur et extérieur.</i>	<i>La communication (plus visible dans l'espace public).</i>		
<i>Les actions pour les aînés.</i>			

Nous avons enfin questionné les citoyens sur leurs valeurs et leurs rêves de changements. C'est ainsi qu'à la phrase « Dans 5 ans, je rêve que « ça » ait changé sur le territoire », nous avons reçu en réponse :

Slow living.

Je rêve d'une plus grande ouverture de lieux insolites comme les églises qui recèlent un patrimoine exceptionnel.

Préservation du patrimoine.

Des espaces de rencontres natures, la mise en avant du parc naturel.

La résilience face aux enjeux climatiques, une attention accrue pour l'environnement.

Engagement des citoyens dans des projets.

Sport.

Plus de participation citoyenne et prise en compte de leur avis, plus de convivialité, plus de visibilité sur les différents événements culturels sur la commune et ceux proposés par les autres Centres culturels et associations.

Plus de personnes qui s'associent et s'investissent dans la culture et développent des projets durables.

Des partenariats.

Accès à plus de spectacles ou d'ateliers.

Un projet culturel participatif qui rassemble et qui fédère.

Plus de visibilité, plus d'aides dans organisation de spectacles ou expos par des particuliers.

Les échanges multiples, collaborations artistiques, petites rencontres ciblées.

Entre-aide développée, l'échange.

Une plus grande adhésion des habitants aux activités proposées par le Centre culturel.

Eveil musical.

Des rencontres festives en famille.

La mobilité / mobilité douce.

Une ligne de bus entre les communes, pour que les enfants d'Oteppe puissent aller au marché, aux ateliers, aux scouts à Braives et vice versa, plus de pistes cyclables pour se déplacer en sécurité, plus de fréquences de bus Marneffe - Oteppe - Burdinne - Hannut.

Des nouveaux PETITS Commerçants, des cafés/lieux de rencontres.

La politique du déni et le court-termisme, le clientélisme, le « on a toujours fait comme ça » (monde d'avant, boomer).

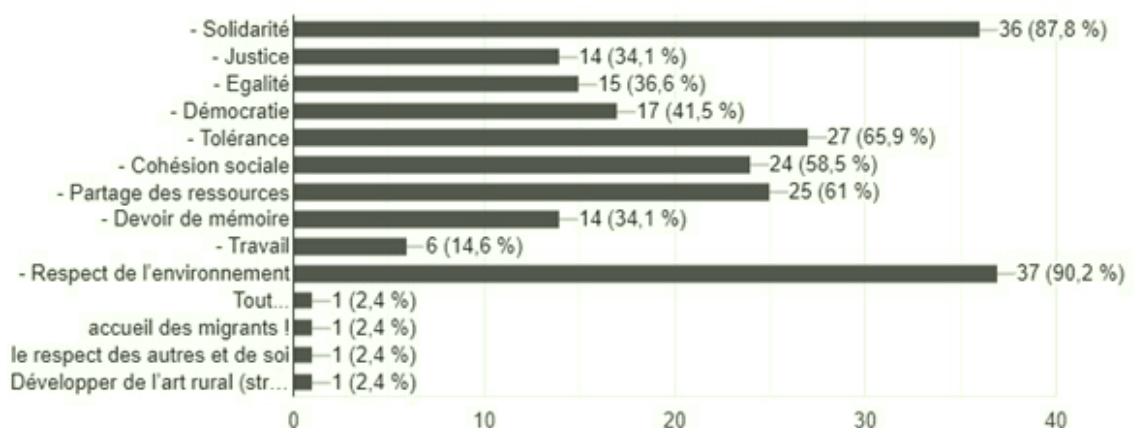
Les clivages politiques.

La gestion politique de Braives.

Justice sociale / Plus de solidarité et moins d'individualisme.

Les valeurs à défendre ici et maintenant :

11 réponses





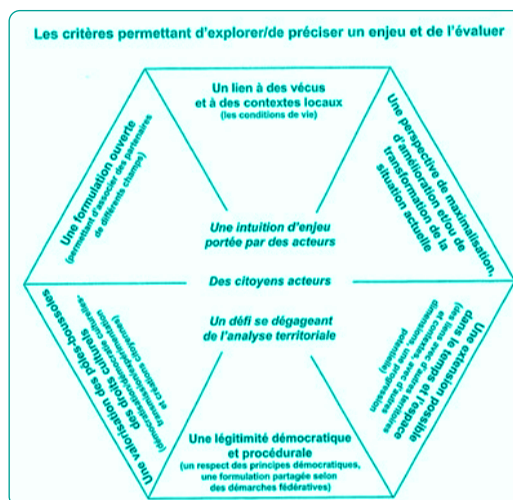
2.3 LE PROJET D'ACTION CULTURELLE



A) DÉTERMINATION DES ENJEUX

Les différentes rencontres du second semestre 2023, les différentes réunions avec le CO, et les résultats du questionnaire et du « Fast and Curious »⁵¹ nous ont donné des pistes d'améliorations et des « choses à faire bouger ». L'équipe a rassemblé toutes ces pistes et a tenté de les formuler sous forme d'enjeux. Pour ce faire, elle s'est appuyée sur l'hexagone ci-contre, qui avait été proposé lors de la formation organisée avec les Centres culturels de la région Hutoise.

Nous avons formulé deux enjeux :



ENJEU 1

Favoriser et développer le vivre et le faire ensemble en vue de surmonter les frontières (communales – idéologiques – sociétales...) pour aller au-delà de l'esprit de clocher, tout en préservant les spécificités (patrimoniales- des ASBL- des villages...).

Cet enjeu part du **constat qu'il existe des frontières** entre les communes, entre les villages, entre les associations. L'analyse partagée et l'évaluation a notamment mis en évidence que :

- › Toute une série **d'acteurs du territoire n'a pas eu l'habitude de fonctionner avec le Centre culturel ou manifeste une certaine méfiance à son égard**;
- › Le **partenariat et la co-construction n'est pas non-plus une habitude**, que ce soit au niveau des communes, des ASBL, des comités. Les rapports sont plutôt de type économique (L'idée est que puisque le Centre culturel est subventionné, il peut financer...) avec des « commandes » de prestations à la carte (ex: je voudrais une animation sur la thématique du zéro déchet à telle heure sur tel marché, je voudrais un spectacle de magie pour le marché de Noël...);
- › **La mutualisation**, particulièrement des infrastructures, est **compliquée** sur le territoire;
- › **Des événements similaires se tiennent en même temps ou presque** (notamment quand il s'agit de fêtes récurrentes de type chasse aux œufs, marché de Noël...), chacun (communes, ASBL, comités...) voulant estampiller son événement. Le principe selon lequel le public ne se multiplie pas mais se divise est pourtant une réalité. On se retrouve dès lors à dépenser beaucoup de ressources pour un résultat décevant et qui n'est pas forcément au service des populations.

⁵¹ Toutes ces étapes ont déjà été exposées précédemment.

- › Parallèlement, l'analyse partagée a mis en évidence un **souhait clair de convivialité et de rencontre** (c'était déjà le cas dans le précédent contrat-programme).
- › Il apparaît également que les différentes **structures sont de petites tailles** et disposent de ressources humaines limitées. C'est le cas d'institutions subventionnées, comme la Maison des jeunes de Braives (2,5ETP), SEM (1ETP), mais également d'ASBL comme La Traversine (1/2 ETP) ou le Château de Fallais (1 ETP). Le recours aux bénévoles est une possibilité, mais actuellement les candidats sont peu nombreux.



Les objectifs poursuivis par cet enjeu sont :

- › **Mettre en valeur le patrimoine et sensibiliser à l'art sous toutes ses formes**, à travers l'expression artistique d'une part (**Place aux artistes**), et à travers la ruralité d'autre part (**Ma ruralité**). Cela induit de préserver habitudes, traditions et patrimoine – bâti, naturel, savoirs et savoirs-faires – auxquels les citoyens du territoire sont attachés, en encourageant et soutenant les activités qui favorisent la rencontre et la transmission, en donnant accès à des espaces d'expression et de créativité, en investissant des lieux de vie ou de patrimoine emblématiques du territoire ;
- › **Que le Centre culturel soit un élément fédérateur, rassembleur (« A l'unisson »)** en renforçant ou en développant des propositions fédératrices qui permettent la rencontre des forces vives du territoire, qu'elles soient associatives ou citoyennes ; en favorisant l'émergence de projets participatifs et culturels ; rendant les citoyens acteurs des projets ; en favorisant l'inclusion et l'intégration, l'ouverture d'esprit et la bienveillance et en portant une attention particulière à ceux « qu'on n'entend pas ». Tout cela suppose d'initier de vrais partenariats et donc de réfléchir ensemble à la construction du projet et que chacun puisse préciser ses attentes et ses demandes, ses ressources et ses limites (financières, humaines...), ses impératifs et ses besoins... afin que les partenaires

puissent s'investir pleinement sans être instrumentalisés et en pleine conscience des ressources disponibles. Par le biais de ce Centre culturel fédérateur, nous espérons également renforcer une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire.

Cela passe nécessairement par le développement de l'identité du Centre culturel (difficile de s'adresser à une institution dont on ne connaît pas l'existence) mais également par la remise en lumière des grands principes définis par le décret de 2013 qui définissent les objectifs visés par un Centre culturel (et le distinguent d'un service événementiel), dont notamment : l'action culturelle générale exercée par le Centre culturel vise le développement culturel d'un territoire, dans une démarche d'éducation permanente et une perspective de démocratisation culturelle, de démocratie culturelle et de médiation culturelle.

Faire partie d'une dynamique globale au niveau sectoriel répond également à l'envie de fédérer de l'équipe : le Centre culturel poursuivra sa participation à la Coordination de la région hutoise et envisage de développer une coordination avec les Centre culturel de Waremme, Hannut, Remicourt et Saint-Georges. Vous trouverez en annexe le compte-rendu de la première rencontre avec ces différents Centres culturels en date du 06/12/2023.

ENJEU 2

Entendre les besoins de la jeunesse, ses préoccupations, lui offrir des espaces d'expressions, d'expérimentations, de transmissions en vue de la rendre actrice de son territoire.

La jeunesse faisait déjà partie des axes de travail du précédent contrat-programme. **Un important travail a ainsi été réalisé au sein des écoles (2,5-12ans), et au travers de nos ateliers.** Une **attention particulière a également été apportée aux familles** : ciné famille et spectacle famille (avec des prix « Pay what you can » ou la gratuité), ainsi qu'une offre de stages répondant à la modification de rythme scolaire.

Parallèlement à ces avancées, l'auto-évaluation a montré que nous ne disposons que **d'informations lacunaires en ce qui concerne les plus de 12 ans** : Où se réunissent-ils ? Quelles sont leurs habitudes, leurs besoins, leurs envies... ? Sur Burdinne, l'absence de service jeunesse et la disparition du Patro rend la tâche plus compliquée encore.

Nous avons constaté que la tranche des **0-2,5 ans est également le « parent-pauvre » en matière culturelle.** Pourtant, il nous semble évident que, tout comme un nourrisson découvre les prémices du langage, le tout-petit peut développer ses compétences au contact de différentes formes artistiques. Dès le plus jeune âge, il serait donc important de favoriser et de faciliter le lien que l'enfant entretiendra avec les différentes formes artistiques. Cela lui permettra de faire ses choix parmi l'éventail des possibles et d'éventuellement y prendre part. Au même titre que la santé physique et mentale, la santé culturelle permet de poser l'éveil de l'enfant comme une condition de son équilibre : le petit humain est un être relationnel ayant une appétence à communiquer. Les expressions sensorielles, émotionnelles, gestuelles, corporelles et langagières s'apparentent à des expressions artistiques à part entière, porteuses.

L'équipe est bien consciente que **l'appellation « jeunesse » englobe des publics très hétérogènes.** Il conviendra de définir des objectifs opérationnels distincts pour chacun de ces publics. Nous envisageons cette « jeunesse » comme une globalité, car les tout-petits d'aujourd'hui sont les enfants de demain, les adolescents d'après-demain...et des adultes en devenir. Le

biais par lequel nous les sensibiliseront à la culture (école, stage, famille, animations...) et aux droits qui s'y rattachent n'est qu'une porte d'entrée permettant d'atteindre **l'objectif défini par l'enjeu « de les rendre acteurs de leur territoire »**. Porter une attention particulière à la jeunesse, envisagée comme une globalité, nous semble donc pertinent. Nous avons souhaité donner une place spécifique à la jeunesse, mais celle-ci fait partie intégrante de la société de manière générale : il serait contre-productif de la séparer du reste des citoyens. Il y aura naturellement une dynamique transversale entre les deux enjeux.

Afin de rencontrer ce deuxième enjeu, l'équipe déploiera des activités culturelles à destination de ces différentes « strates ». C'est ainsi que nous distinguerons 3 pôles d'activités :

Le pôle « culture-école » : poursuivre et renforcer le travail entamé auprès des écoles maternelles et primaires de l'entité, notamment grâce au Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique.

Le pôle « culture en famille » : renforcer nos propositions à destinations des familles, en poursuivant le développement des ateliers (par ex. des ateliers DUO intergénérationnels), en rendant les participants des ateliers acteurs (les impliquer dans l'enjeu 1 et favoriser le vivre ensemble), en induisant de la transversalité entre les ateliers, en proposant une offre culturelle qui réponde aux besoins des familles (stages, moments parents/enfants que ce soit des ateliers ou des spectacles⁵²), et en développant une offre à destination des tout-petits.

Le pôle « Jeune, qui est-tu ? Que fais-tu ? » : entamer une réflexion avec les plus de 12 ans, en les questionnant, en collaboration avec les Services jeunesse (Réseau Collaboratif Braivois, Maison des Jeunes, AMO, Infor'Jeunes, ATL, Clair-matin, Conseil des jeunes, les scouts...) afin d'identifier leurs besoins, d'adapter l'offre culturelle le cas-échéant et de mettre en place des projets pour et avec les jeunes, pour leur permettre de se réapproprier leur territoire.

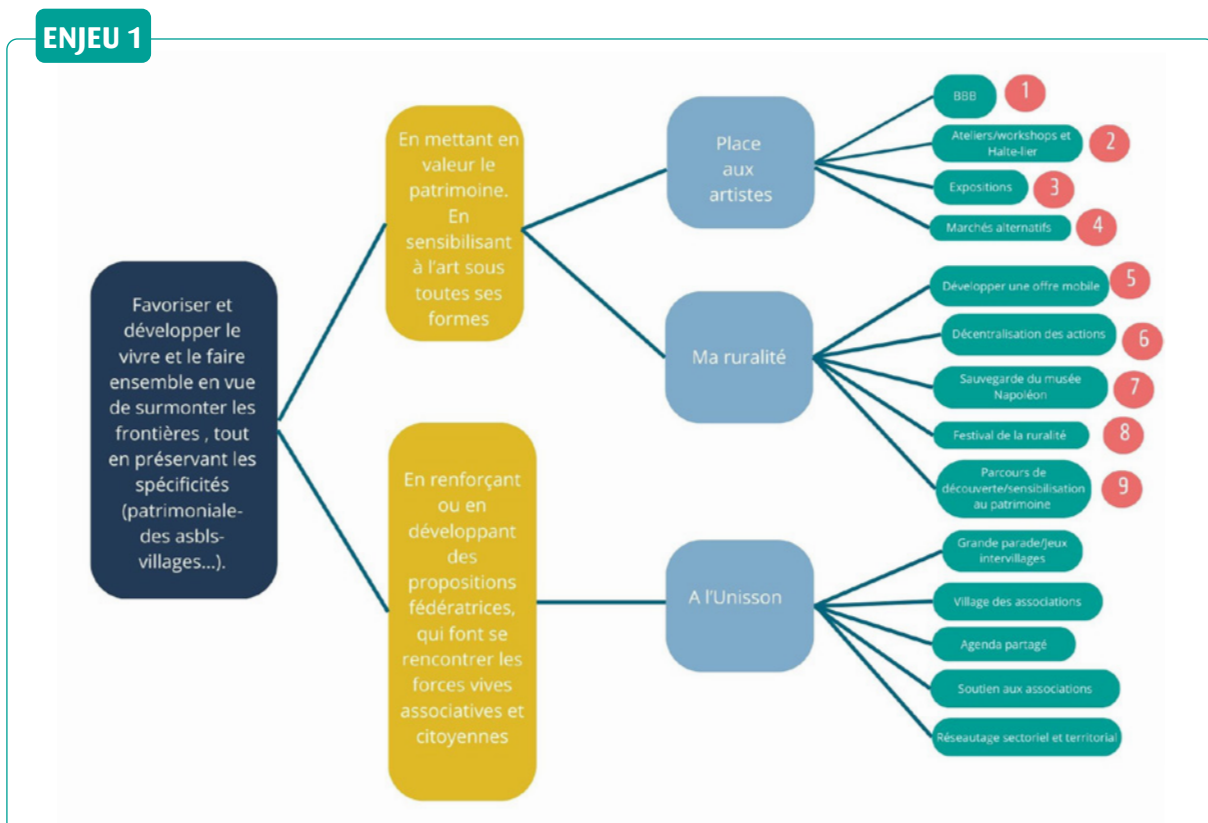
⁵² Nous avons testé un atelier éveil musical de 0 à 6 ans (0-2, 2-4, 4-6) et nous avons proposé des spectacles à destination des tout-petits dans le cadre du Festival écloison.

B) PLAN D'ACTION

Remarques préliminaires : certaines opérations culturelles répondent à plusieurs objectifs et peuvent servir les deux enjeux choisis. L'enjeu 1 a lui-même été séparé en deux axes: d'une part la mise en valeur du patrimoine / la sensibilisation à l'art sous toutes ses formes et d'autre part un axe qui vise à fédérer/ à faire se rencontrer les forces vives du territoire. Il ne s'agit pas d'opposer les deux axes de cet enjeu: ils vont se nourrir et s'alimenter l'un l'autre. Il y a **une dynamique de complémentarité entre les deux enjeux choisis.**

Les enjeux et les opérations au travers desquelles nous envisageons de les rencontrer sont schématisés ci-dessous. Il nous a paru judicieux de développer certaines actions sous forme de fiches. L'objectif est de développer brièvement une activité actuelle ou à venir à un instant T, et de voir comment elles vont évoluer. Cela en facilitera l'évaluation (au niveau des forces et des faiblesses relevées, au niveau des partenaires impliqués...) ainsi que le pilotage du Centre culturel (en retournant aux raisons qui nous ont amenées à imaginer un projet). Les numéros sur le schéma correspondent aux numéros des fiches.

Comme expliqué ci-dessus, nous avons choisi de développer notre enjeu numéro 1 par le biais de la mise en valeur du patrimoine sous toutes ses formes et par le biais d'un rôle fédérateur.



NOUS AVONS DÉTERMINÉ 3 OPÉRATIONS CULTURELLES POUR LE 1ER ENJEU

1 - PLACE AUX ARTISTES

Cette opération culturelle vise à donner un espace d'expression aux artistes accomplis et en devenir. Nous y avons regroupé différentes actions telles que nos expositions régulières, le parcours d'artistes biennal, nos ateliers et la Halte-lier.

Les évaluations des éditions précédentes, **montrent qu'il est souhaitable de faire évoluer le parcours d'artistes « Balades Braivoises et Burdinnoises »**. Nous envisageons de :

- › Utiliser les lieux de patrimoine du territoire ;
- › Amplifier de la médiation autour de l'événement (démonstrations, vernissage, conférences, activités pour les jeunes...);
- › Mettre en place un groupe porteur composés d'artistes et/ou d'hôtes ;
- › Impliquer les jeunes (les écoles, la Maison des Jeunes, les ateliers), ce qui demandera une modification de la date⁵³ de programmation ;
- › Essayer d'impliquer ceux qu'on n'entend pas (les homes, le CPAS...);
- › Inciter à la mobilité douce ;
- › Que les balades soient l'occasion de créer une œuvre collective qui pourrait prendre place l'espace public.

⁵³ Depuis 20 ans, le parcours d'artistes avait lieu la dernière semaine d'août. À la suite de la modification du rythme scolaire, notamment, la date de la dernière édition a été déplacée au WE des Journées du Patrimoine. L'évaluation de ce choix a, pour différentes raisons, montré qu'il ne faisait pas l'unanimité et compliquait la participation de la « jeunesse ». Après réflexion, nous avons opté pour une date fin avril (en alternance avec le parcours d'artiste biennal de Wanze ayant lieu à cette même date, les années paires).

En ce qui concerne les expositions temporaires, l'équipe souhaiterait **pouvoir investir d'autres lieux d'expositions**. Le lieu utilisé actuellement est un espace Horeca où seuls les murs sont mis à disposition. Il n'est pas possible d'y exposer, par exemple, des sculptures. Des lieux tels que Les Ateliers de la Traversine (Braives), le Château de Fallais, la Ferme de la tour (Burdinne)... pourraient être envisagés afin d'amplifier l'offre et d'accueillir de nouvelles disciplines.

Nous souhaitons continuer à faire découvrir les artistes et leurs disciplines par le biais de **rencontres ou de workshops**, pour le tout public et des groupes cibles (artistes à l'école, à la Maison des Jeunes, stages développés avec les artistes locaux, ateliers dans les homes/foyers, ATL...)

Nous aimerions développer un marché de Noël alternatif des artistes, ou encore organiser des voyages culturels permettant d'élargir les horizons : découvrir d'autres artistes, d'autres lieux, d'autres pratiques...



2 - MA RURALITÉ

Comme exposé précédemment, la ruralité fait partie intégrante des caractéristiques du territoire. Nous l'avons donc placée au cœur d'une de nos opérations culturelles. L'objectif est de **mettre en avant cette ruralité** : créer du lien entre culture (au sens artistique) et culture (au sens agricole).

Cette ruralité induit différentes choses :

- › **Un patrimoine** : le patrimoine bâti (des fermes et châteaux) accompagné du petit patrimoine, et le patrimoine naturel : notre territoire fait partie du Parc naturel des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne ;
- › **Des savoir-faire** ;
- › **Des problèmes de mobilité**, liés aux déficits de transport en commun.



Parmi les projets envisagés pour nourrir cette opération « ruralité », l'équipe a imaginé de **développer un outil mobile** qui permette d'aller à la rencontre des citoyens et ainsi pallier aux problèmes de mobilité (et aux problèmes de salle). Cet outil pourrait se déployer sur une place de village, dans la cour d'une ferme ou, pourquoi pas, au milieu des champs. Le Centre culturel irait chez les gens plutôt que de leur demander de venir à lui. Nous envisageons non seulement de faire (re)découvrir aux habitants des lieux proches de chez eux et de susciter la rencontre au sein des villages mais d'exploiter des lieux de rencontres ou des lieux emblématiques qui avaient été identifiés en 2021⁵⁴, avec lesquels le Centre culturel ne travaillait pas et/ou les gens ne se rencontraient pas.

L'outil mobile du Centre culturel pourrait ainsi servir dans plusieurs projets :

- › Bar ambulante ;
- › Ecran de projection pour les cinémas d'été ;
- › Espace de rencontre avec les citoyens sur des marchés ou des événements partenaires ;
- › Espace scénique (réduit) et mobile ;
- › Espace d'exposition mobile ;
- › Vitrine des activités du Centre culturel à Braives et Burdinne ;
- › Soutien aux activités des partenaires (Maison des Jeunes et son accueil décentralisé).

⁵⁴ Cartes réalisées avec le CO

En ce qui concerne **le patrimoine**, il serait abordé par une **sensibilisation** du public (dans les écoles, grâce au développement de **parcours découvertes** dans les différents villages, une **programmation en décentralisation** afin de faire découvrir les lieux et les gens qui les occupent - les fermes par exemple - et ainsi créer de la rencontre et du lien). Des actions de préservation du patrimoine pourraient également être envisagées. Cela permettrait de non seulement préserver les richesses du patrimoine du territoire, mais également une réappropriation par les citoyens du territoire. Parmi ces éléments à sauvegarder, on peut évoquer la sauvegarde du musée Napoléon⁵⁵. Nous pourrions envisager de trouver un nouveau lieu de conservation pour cette collection ou de réhabiliter le lieu existant (pourquoi pas via un chantier participatif). Il serait intéressant d'organiser des visites du musée, et des workshops autour de la pratique du diaporama.

Organiser **un festival de la ruralité ou des vieux métiers** serait également une possibilité pour mettre en avant les Savoir-Faire, présents et passés. Ce type de manifestations a déjà cours dans de nombreuses communes à caractère rural. Il permet de faire découvrir un patrimoine, et de redécouvrir certains gestes anciens, qui, dans un esprit de consommation locale et durable (qui est au cœur des enjeux sociétaux actuels), retrouvent tout leur sens⁵⁶.

Partenaires potentiels de ces deux opérations :

GAL, PNBM, Maison des Jeunes, Artistes, Home, CPAS, ATL, Traversine, Bibliothèque, ADL, Qualité village Wallonie, Communes, Braives-Burdinne en transition, les agriculteurs/maraîchers du territoire, les écoles du territoire, la troupe Napoléonienne, les écoles du territoire, le cercle historique...

Les droits culturels au centre de ces 2 opérations sont :

- › **La liberté de création et d'expression** avec une attention particulière à la réduction des inégalités par le décloisonnement des pratiques culturelles entre catégorie sociales, champs d'action et groupes culturels ;
- › **Le maintien, le développement, la promotion des patrimoines et des cultures ;**
- › Le droit à la **participation active** à la vie culturelle et aux pratiques culturelles ;
- › **L'accès** économique, physique, géographique... à des œuvres, des langages et à des pratiques diversifiées et de qualité.

Au travers de ces opérations culturelles, nous espérons rencontrer les **fonctions culturelles** suivantes : médiation, diffusion, création, conservation, restauration, sensibilisation, création, participation culturelle, éducation permanente, vie associative, information...

⁵⁵ Sur la commune de Burdinne, Monsieur Jamin a rassemblé toute une collection d'objets en lien avec Napoléon. Il a également réalisé plusieurs diaporama représentant différentes batailles célèbres. Le tout est exposé dans un petit local attenant à son domicile mais qui a malheureusement subi des dégâts à la suite des inondations. Monsieur Jamin est également l'auteur des pièces jouées par la troupe Napoléonienne.

⁵⁶ Pour rappel, plus de 70% du territoire ont des terres agricoles.

3 - A L'UNISSON

Afin de favoriser le vivre et le faire ensemble, nous souhaitons réaffirmer le **Centre culturel comme un lieu de croisement, un lieu de rencontre, un lieu d'émulation**⁵⁷. Nous voudrions que le Centre culturel puisse jouer un **rôle fédérateur** en portant l'idée que créer du commun, faire ensemble, profite au collectif. Nous souhaiterions, pour ce faire, développer une action qui permettrait à différents groupes (comités de village, ASBL, collectifs de citoyens ou d'artistes...) de **s'unir autour d'un projet commun**. Nous avons pensé à une parade aux lanternes: des ateliers permettraient de réaliser des lanternes, qui seraient présentées lors d'une parade. La formule n'est pas figée, elle dépendra des choix intervenants, en co-construction. La possibilité d'un carnaval a aussi été évoquée, ou encore des jeux inter-villages. Nous sommes ouverts à tout autre projet, pourvu que l'objectif poursuivi soit de provoquer la rencontre, de créer du commun, du faire ensemble.

D'autre part, en redéfinissant les contours de la Halte-lier⁵⁸, nous avons fait le choix d'ouvrir l'espace à d'autres associations. Ainsi, les associations participantes ont la possibilité de se rencontrer entre elles et de se faire connaître par le public. Des échanges et des rencontres faites lors de cette journée ont déjà permis le développement de projets indépendant du Centre culturel. Partant de ce constat, nous nous sommes questionnés sur la faisabilité de développer un véritable « Village des associations » où chaque association aurait sa place (sans que le Centre culturel soit mis plus en avant qu'une autre ASBL). La création d'un tel dispositif supposerait, pour ne pas induire une charge de travail trop importante au sein d'une ASBL en particulier, que chacun apporte sa contribution et prenne part à l'organisation.



Nous avons également posé l'hypothèse que le fait que chacun travaille dans son coin peut également être dû à la **méconnaissance de ce que fait l'autre**. Lors de la création de notre nouveau site internet, nous avons donc souhaité **qu'une page soit dédiée aux partenaires**. Chacun pourra ainsi promouvoir ses activités, et aura un aperçu de ce que fait son voisin de façon centralisée. Cette mission d'information va de pair avec le développement du réseautage sectoriel et territorial.

Nous espérons également que la stabilisation de l'équipe permettra un meilleur soutien aux associations.

Partenaires potentiels :

les comités de villages, les collectifs de citoyens, ADL, Les Ateliers de la Traversine, Le Château de Fallais, Communes, 19ème unité étoile de Braives, les écoles du territoire, GAL, PARC naturel, Maison des Jeunes, Artistes, Citoyens, Home, CPAS, SIS...

⁵⁷ Il s'agit de revenir à l'essence même d'un Centre culturel tel que défini dans le décret de 2013 : le Centre culturel est un lieu de réflexion, de mobilisation et d'action par, pour et avec les populations, les acteurs institutionnels et les acteurs associatifs d'un territoire.

⁵⁸ Comme expliqué précédemment, il s'agit de la fête des ateliers que nous avons choisi de revisiter et de rebaptiser.

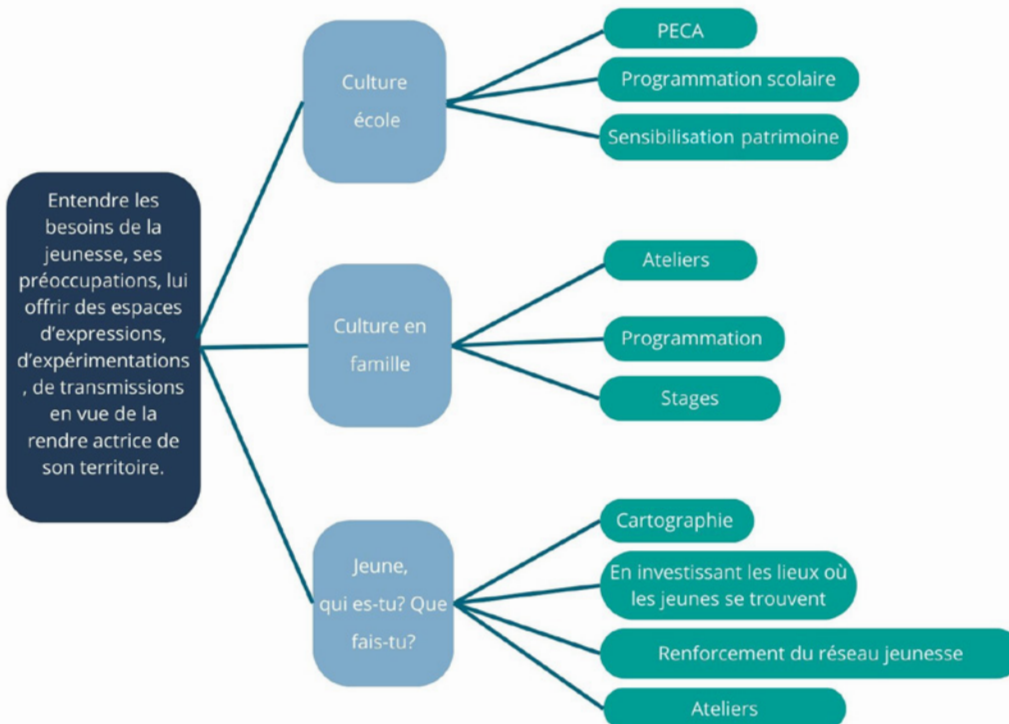
Les droits culturels au centre de cette opération culturelle est :

- › **La liberté de création et d'expression** avec une attention particulière à la réduction des inégalités par le décloisonnement des pratiques culturelles entre catégories sociales, champs d'action et groupes culturels;
- › Le droit à la **participation active** à la vie culturelle et aux pratiques culturelles;
- › **La liberté de choisir** des appartenances et référents culturels;
- › Le droit de **participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes**, et à la prise de décisions en matières culturelles;
- › **L'accès** économique, physique, géographique... à des œuvres, des langages et à des pratiques diversifiées et de qualité.

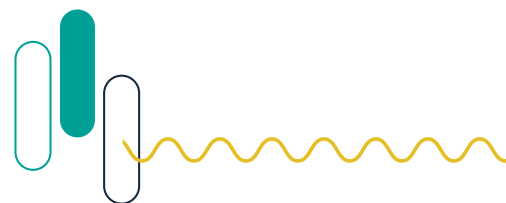


Au travers de cette opérations culturelle nous espérons rencontrer les fonctions culturelles suivantes: vie associative, information, participation culturelle, médiation, diffusion, création, sensibilisation...

ENJEU 2



Afin de développer notre enjeu n°2, nous avons choisi de développer notre plan d'action en considérant la jeunesse sous 3 angles différents :



1. CULTURE À L'ÉCOLE

Les 7 implantations scolaires du territoire (4 sur Braives et 3 sur Burdinne) nous permettent d'avoir un lien privilégié avec les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans. Nous voulons encore renforcer le lien avec les écoles afin de pouvoir construire ensemble des projets qui répondent à leurs besoins et qui soient en lien avec leurs projets pédagogiques. Nous espérons qu'une participation plus active au sein des écoles permettra de créer une relation durable entre le Centre culturel et les enfants (les futurs + 12 ans), et le renforcement de la sensibilisation à la culture dès le plus jeune âge, via le PECA (comme c'est déjà le cas depuis deux ans) et via notre programmation scolaire.

L'ambition du Centre culturel est d'impliquer les écoles dans des projets qui dépassent leurs murs (qui sont également une frontière).

Nous avons déjà amorcé cette intention d'intensifier notre travail avec les écoles par l'augmentation des moyens humains : un animateur jeunesse a été engagé à temps plein. Cela permettra aux écoles d'avoir une personne de référence au sein du Centre culturel, ce qui devrait faciliter les relations.

2. CULTURE EN FAMILLE

Nous avons développé des offres à destination des familles : spectacles en « Pay what you can », ciné brunch, cinéma ou spectacle thématique (halloween, Saint-Nicolas...), des ateliers musique pour les tout-petits, des stages... Partant du principe développé plus haut que la culture est un apprentissage, il nous semble primordial de poursuivre et de développer ces activités, avec pour objectif final de créer un lien à long terme qui permette de rencontrer l'enjeu.

3. JEUNE QUI ES-TU ?

Il s'agira d'identifier les habitudes des jeunes, leurs habitudes de « consommation », leurs besoins (réaliser une cartographie), d'investir les lieux où les jeunes se trouvent réellement. Cela nous permettra d'adapter notre offre culturelle et de lancer des projets avec les jeunes, pour leur permettre de se réapproprier leur territoire. Cela passera notamment par des associations jeunesse tels que la Maison des Jeunes Braives (avec laquelle nous partageons les locaux de la gare⁵⁹), le Réseau collaboratif braivois, le Conseil des jeunes, le Clair Matin, la 19ème unité étoile de Braives...

Développer, avec la Maison des Jeunes, un projet de type mini festival a été évoqué. La possibilité que ce projet soit porté par le Réseau collaboratif braivois et remplace une date des Music All Braives est en cours de discussion avec la commune de Braives.

Le Centre culturel a engagé un animateur jeunesse, une partie de son travail consistera également à développer cet axe.

Partenaires potentiels :

Les écoles du territoire, les crèches, ATL, Maison des Jeunes, PNBM, bibliothèque, le Réseaux collaboratifs braivois, le Conseil des jeunes de Burdinne, la 19ème unité étoile de Braives, les comités de village, le réseau PECA Huy-Waremme, les artistes...

⁵⁹ Cela permet des contacts réguliers avec les jeunes, qui, au fil des semaines et à force de nous croiser, nous questionnent, s'intéressent, participent à nos ateliers...un lien se crée tout doucement.

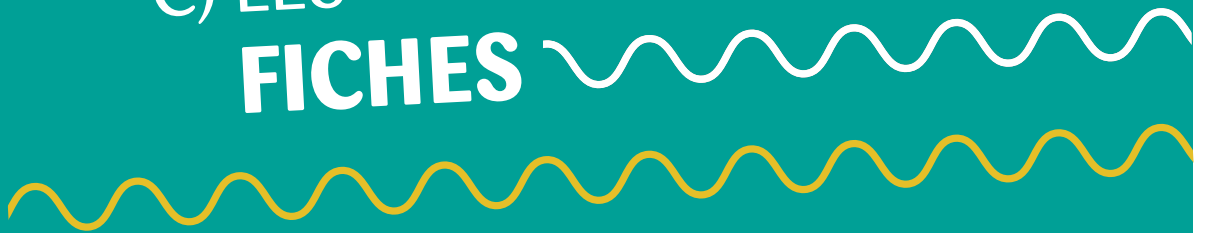
Les droits culturels au centre de ces 3 opérations et qui devront donc être au Centre de l'autoévaluation sont :

- › Le renforcement de l'exercice d'une **citoyenneté** responsable, active, critique et solidaire ;
- › La **liberté de création et d'expression** avec une attention particulière à la réduction des inégalités par le décroisement des pratiques culturelles entre catégories sociales, champs d'action et groupes culturels ;
- › Le droit à la **participation active** à la vie culturelle et aux pratiques culturelles ;
- › Le **décloisement** des pratiques ;
- › **L'accès** économique, physique, géographique... à des œuvres, des langages et à des pratiques diversifiées et de qualité.

Au travers de ces opérations culturelles, nous espérons rencontrer les fonctions culturelles suivantes : éducation permanente, médiation, diffusion, création, sensibilisation, participation culturelle, vie associative...



C) LES FICHES



FICHE 1



DESCRIPTION

Parcours d'artistes et d'artisans qui mobilise les habitants (hôtes) et les artistes pour un week-end d'expositions à travers le territoire : les hôtes, souvent artistes également, ouvrent leur portent et organisent l'accueil des visiteurs.

POINTS FORTS

- ▶ Implication forte des habitants : long processus participatif ;
- ▶ Valorisation des talents du territoire ;
- ▶ Rencontres et convivialité ;
- ▶ Réseau largement activé ;
- ▶ Intergénérationnel ;
- ▶ Ouverture aux langages artistiques.

POINTS FAIBLES
/
POINTS
D'AMÉLIORATION

- ▶ Valorisation des lieux de vie, du patrimoine, de l'environnement ;
- ▶ Mobilité : parcours trop vaste pour un week-end, favoriser la mobilité douce ;
- ▶ Organiser plus de médiation autour de l'évènement ;
- ▶ Y inclure d'autres publics (écoles, ateliers, SIS...).

PÉRIODICITÉ

Biennale (prochaine en 2025)

PARTENAIRES
ACTUELS

Les hôtes, privés ou ASBL (château de Fallais, Traversine) et les artistes/artisans.

PARTENAIRES
POTENTIELS

- ▶ Les écoles ;
- ▶ Les animateurs des ateliers du Centre culturel ;
- ▶ Le GAL, le CPAS, le SIS, le Réseau de lecture Publique, ADL, PNBM, Maison des Jeunes, ATL.

FICHE 2



DESCRIPTION

Le Centre culturel organise de nombreux ateliers dans des disciplines variées : théâtre, djembé, guitare, batterie, basse, arts plastiques, aquarelle, peinture à l'huile, BD, jeux de rôles...

La Halte-lier est une journée culturelle, festive et conviviale qui invite à découvrir (et essayer) les ateliers proposés par le Centre culturel et par d'autres acteurs du territoire.

POINTS FORTS

- ▶ La grande diversité des ateliers permet aux citoyens du territoire d'avoir des espaces d'expression où ils peuvent exercer leur créativité à travers différents langages artistiques ;
- ▶ Le fait que les ateliers soient proposés au sein des villages (dans des salles ou des écoles) permet de pallier le problème de mobilité ;
- ▶ Proposition de qualité proche de chez soi ;
- ▶ Lieu de rencontre ;
- ▶ Identifié comme une activité phare du Centre culturel (déjà lors du précédent Contrat-programme) ;
- ▶ La Halte-lier permet de découvrir et d'expérimenter différentes pratiques. L'accès et la participation aux ateliers de cette journée est totalement gratuite et ouvre le champ des possibles à d'autres ateliers que ceux organisés par le Centre culturel.

POINTS FAIBLES / POINTS D'AMÉLIORATION

- ▶ Développer de la transversalité entre les ateliers en passant pas une coordination renforcée (reconnaissance CEC et engagement d'un coordinateur) ;
- ▶ Développer des ateliers de découverte avec les artistes de la région ;
- ▶ Proposer des ateliers parent/enfant ;
- ▶ Développer des offres ponctuelles (workshops).

PÉRIODICITÉ

Toute l'année.

PARTENAIRES

Les animateurs des ateliers, Maison des Jeunes Braives, Maison des Jeunes Hannut, les artistes....



DESCRIPTION

Le Centre culturel organise des expositions dans un espace Horeca (Guinguette de la gare) situé au rez-de-chaussée de la gare de Braives (en dessous de ses bureaux).

POINTS FORTS

- ▶ Les vernissages sont assez rapidement devenus un moment de rendez-vous des artistes qui prennent plaisir à s'y rencontrer et à échanger ;
- ▶ Belle vitrine pour nos artistes locaux ;
- ▶ Gratuité ;
- ▶ La programmation se veut la plus variée possible tant par les styles que par les disciplines (peinture, photographie, dessin...) ;
- ▶ La Guinguette est un lieu de passage le long d'un Ravel et sur la place où se déroule le marché hebdomadaire : promeneurs et citoyens ont l'occasion de s'y arrêter. Les œuvres sont disponibles pour un large panel de citoyens ;
- ▶ Les ateliers-rencontre « A la façon de... » animés par les artistes ;
- ▶ Médiation possible pour les écoles ;
- ▶ Bibliothèque ; mise à disposition de sélection de livre sur la thématique abordée.

POINTS FAIBLES / POINTS D'AMÉLIORATION

- ▶ Les expos n'ont lieu que sur Braives : envisager d'autres lieux ;
- ▶ Les heures d'ouverture de la Guinguette : les horaires définis ne sont pas toujours respectés par l'exploitant ;
- ▶ Lieu limitant (pas de possibilité d'expo de sculpture par ex.) ;
- ▶ Organiser des voyages vers d'autres expositions
- ▶ Peu de visites scolaires ;
- ▶ Sélection de livres peu mise à profit.

PÉRIODICITÉ

Bimestriel.

PARTENAIRES

Guinguette de la Gare de Braives.

FICHE 4



DESCRIPTION

Prendre part aux marchés alternatifs qui mettent en valeurs artistes et artisans et/ou se greffer à des marchés spéciaux existants pour y proposer une démarche allant dans ce sens⁶⁰.

POINTS FORTS

Permet d'aller vers d'autres publics que celui déjà acquis, sensibiliser, faire découvrir.

POINTS FAIBLES
/ POINTS
D'AMÉLIORATION

- ▶ Il n'existe plus de marché sur Burdinne ;
- ▶ Attention à la visibilité du Centre culturel.

PÉRIODICITÉ

Occasionnel.

PARTENAIRES

Les communes, le GAL.



⁶⁰ C'est ce que nous avons proposé en 2023 avec les petits formats à Noël: artistes locaux ayant pour consigne de proposer des petits formats avec une valeur d'achat max. de 100 euros.

FICHE 5



DESCRIPTION

Imaginer des projets culturels « mobiles » qui puissent prendre place dans un outil mobil (bus - camion) et voyager au cœur des différents villages des deux entités.

POINTS FORTS

- ▶ Réponse aux problèmes de mobilité ;
- ▶ Permet d'aller dans les villages qui ne disposent pas de salle ;
- ▶ Multiples usages possibles : bar, ciné, espace de rencontre, d'exposition, soutien aux activités partenaires (ex : accueil décentralisé de la Maison des Jeunes).
- ▶ D'autres opérateurs envisageant ce type de véhicule (GAL), Il pourrait y avoir une mutualisation de l'outil pour divers usages.

POINTS FAIBLES / POINTS D'AMÉLIORATION

- ▶ Probablement opérationnel plutôt à la belle saison ;
- ▶ Aménagement à bien penser ;
- ▶ Coût.

PÉRIODICITÉ

Continu.

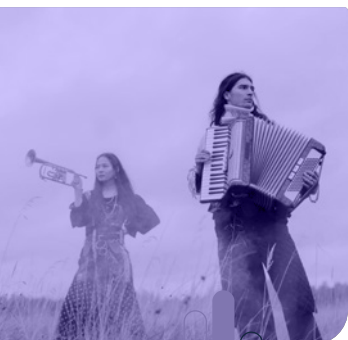
PARTENAIRES

GAL, Maison des Jeunes, le comptoir des ressources créatives.



DÉCENTRALISATION

FICHE 6



DESCRIPTION

Proposer des activités culturelles (cinés, théâtres...) dans les lieux de vie, insolites patrimoniaux intéressants, et ainsi faire (re)découvrir aux habitants leur territoire.

POINTS FORTS

- ▶ Valorisation du patrimoine ;
- ▶ Valorisation d'espaces ou d'acteurs locaux ;
- ▶ Nouveau regard sur le patrimoine ;
- ▶ Ouverture aux langages artistiques ;
- ▶ Accessibilité.

POINTS FAIBLES / POINTS D'AMÉLIORATION

- ▶ Energivore d'un point de vue logistique ;
- ▶ Les partenariats sont en cours de construction ;
- ▶ Varier les partenariats.

PÉRIODICITÉ

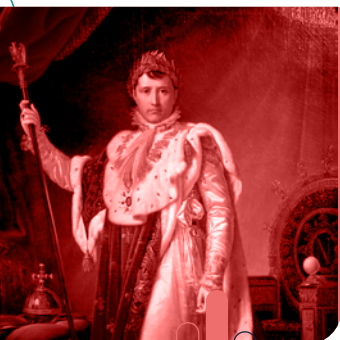
Continu.

PARTENAIRES

Ecoles, Château de Fallais, Traversine, Ferme du Saule penché, Les Deux Elles, Le Chardon, Fabrique d'Eglise...

SAUVEGARDE DU MUSÉE NAPOLEON

FICHE 7



DESCRIPTION

- ▶ Trouver un lieu de préservation pour la collection, pour, dans un second temps, en permettre la visite ;
- ▶ Soutenir parallèlement la troupe de théâtre qui propose annuellement un spectacle sur Napoléon.

POINTS FORTS

- ▶ Préservation d'un patrimoine local ;
- ▶ Découverte de la création de « diaporamas ».

PÉRIODICITÉ

Visites en continu.

PARTENAIRES

La commune de Burdinne, Troupe Napoléonienne, écoles du territoire, citoyens.

FICHE 8



DESCRIPTION

L'objectif est de mettre en avant la ruralité qui fait intrinsèquement partie du territoire, rassembler la culture (au sens artistique) et la culture (au sens agricole). Les pistes envisagées sont un « Vis ma vie », la réalisation d'un film, un festival de constructions de cabanes, la participation aux Journées fermes ouvertes, organisation de pique-nique...

POINTS FORTS

Répond à une envie du territoire de préserver et d'affirmer cette ruralité.

POINTS FAIBLES /
POINTS D'AMÉLIORATION

Tout reste à faire.

PÉRIODICITÉ

En fin de Contrat-programme, l'idée étant de créer du lien avec les partenaires potentiels par le biais d'action plus ponctuelles en début de Contrat-programme (ballades en vieux tracteurs, journée fermes ouvertes, Vis ma vie de fermier, pièce de théâtre dans les fermes, création d'un film, construction de cabanes, pique-nique-slowreading dans des lieux emblématiques). Le festival de la Ruralité pourrait éventuellement être envisagé dans le cadre de la coopération avec les Centre culturel de Waremme, Hannut, Remicourt et Saint-Georges.

PARTENAIRES

ADL, artistes, centre équestre, VDS, agriculteurs.



PARCOURS DÉCOUVERTE ET SENSIBILISATION AU PATRIMOINE

FICHE 8



DESCRIPTION

Réalisation de parcours à travers les différents villages avec mise en valeur du patrimoine naturel et bâti.

POINTS FORTS

- ▶ Mise en valeur du patrimoine auxquels les citoyens ont manifesté leur attachement à plusieurs reprises ;
- ▶ Sensibilisation au patrimoine ;
- ▶ Préservation du patrimoine ;
- ▶ Médiation ;
- ▶ Participation aux Journées du Patrimoine.

PARTENAIRES

PNBM, ADL, Ecoles du territoire, Qualité Village Wallonie, Braives la citoyenneté en marche, Château de Fallais, Moulin du Stwerdu, FRW.

D) TABLEAU DES OPÉRATIONS/ACTIONS CULTURELLES DE 2026 À 2030

OPÉRATION CULTURELLE	2026	2027	2028	2029	2030
PLACE AUX ARTISTES	<ul style="list-style-type: none"> › Introduire une reconnaissance CEC › Engager un coordinateur CEC 	<ul style="list-style-type: none"> › Induire de la transversalité entre les ateliers › Permettre aux participants d'exercer leur pratique dans l'espace public › Développer des offres ponctuelles (workshop) 	<ul style="list-style-type: none"> › Poursuivre et développer les changements initiés en 2027 	<ul style="list-style-type: none"> › Poursuivre et développer les changements initiés en 2027 	<ul style="list-style-type: none"> › Poursuivre et développer les changements initiés en 2027
	<ul style="list-style-type: none"> › Faire un marché de Noël alternatif 	<ul style="list-style-type: none"> › Faire un marché de Noël alternatif 	<ul style="list-style-type: none"> › Faire un marché de Noël alternatif 	<ul style="list-style-type: none"> › Faire un marché de Noël alternatif 	<ul style="list-style-type: none"> › Faire un marché de Noël alternatif
		<ul style="list-style-type: none"> › Repenser les BBB en y incluant de la mobilité douce, en y incluant d'autres participants (les écoles, les ateliers, la MJ, le SIS,...), en mettant à l'honneur de œuvres collectives,... 		<ul style="list-style-type: none"> › Poursuivre les développements initiés en 2027 	
	<ul style="list-style-type: none"> › Organiser des expositions régulières 	<ul style="list-style-type: none"> › Organiser des expositions régulières 	<ul style="list-style-type: none"> › Organiser des expositions régulières 	<ul style="list-style-type: none"> › Organiser des expositions régulières 	<ul style="list-style-type: none"> › Organiser des expositions régulières

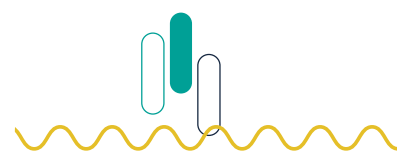


OPÉRATION CULTURELLE	2026	2027	2028	2029	2030
MA RURALITE	<ul style="list-style-type: none"> › Achat d'un véhicule › Constitution d'un groupe porteur avec lequel on imagine les « utilités » de cet outil mobile › Création du projet à partir des « utilités » définies 	<ul style="list-style-type: none"> › Lancement de chantiers participatifs en vue de réaliser l'outil mobile rêvé par le collectif 	<ul style="list-style-type: none"> › Mise en fonction de l'outil mobile 	<ul style="list-style-type: none"> › Déploiement de l'outil mobile dans la programmation du CC et des activités partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> › Déploiement de l'outil mobile dans la programmation du CC et des activités partenaires
	<ul style="list-style-type: none"> › Décentralisation des actions 	<ul style="list-style-type: none"> › Décentralisation des actions 	<ul style="list-style-type: none"> › Décentralisation des actions 	<ul style="list-style-type: none"> › Décentralisation des actions 	<ul style="list-style-type: none"> › Décentralisation des actions
	<ul style="list-style-type: none"> › Participation à des Marchés thématiques « ruralité » 	<ul style="list-style-type: none"> › Participation à des Marchés thématiques « ruralité » 	<ul style="list-style-type: none"> › Participation à des Marchés thématiques « ruralité » 	<ul style="list-style-type: none"> › Participation à des Marchés thématiques « ruralité » 	<ul style="list-style-type: none"> › Participation à des Marchés thématiques « ruralité »
	<ul style="list-style-type: none"> › Vieux métiers 		<ul style="list-style-type: none"> › Vieux métiers 		<ul style="list-style-type: none"> › Festival ruralité
	<ul style="list-style-type: none"> › Sauvegarde du Musée Napoléon 	<ul style="list-style-type: none"> › Inclure les visites dans la programmation scolaire › Organiser des visites parallèlement aux représentations théâtrales 	<ul style="list-style-type: none"> › Inclure les visites dans la programmation scolaire › Organiser des visites parallèlement aux représentations théâtrales 	<ul style="list-style-type: none"> › Inclure les visites dans la programmation scolaire › Organiser des visites parallèlement aux représentations théâtrales 	<ul style="list-style-type: none"> › Inclure les visites dans la programmation scolaire › Organiser des visites parallèlement aux représentations théâtrales
		<ul style="list-style-type: none"> › Intégrer le patrimoine dans les BBB 		<ul style="list-style-type: none"> › Intégrer le patrimoine dans les BBB 	
	<ul style="list-style-type: none"> › Développer des parcours découverte du patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> › Développer des parcours découverte du patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> › Développer des parcours découverte du patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> › Développer des parcours découverte du patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> › Développer des parcours découverte du patrimoine
À L'UNISSON		<ul style="list-style-type: none"> › Développer des activités qui créent du commun, qui gommant les frontières (avec Patrimoine à roulette notamment) 	<ul style="list-style-type: none"> › Développer des activités qui créent du commun, qui gommant les frontières (avec Patrimoine à roulette notamment) 	<ul style="list-style-type: none"> › Mise en place d'ateliers de fabrication des éléments pour la parade › Développement de partenariats pour construire la parade 	<ul style="list-style-type: none"> › Mise en place de « porteur du projet » : le CC est en soutien de l'organisation mais appropriation de l'événement par les différents comités
	<ul style="list-style-type: none"> › Renforcer le réseautage sectoriel 	<ul style="list-style-type: none"> › Renforcer le réseautage sectoriel 	<ul style="list-style-type: none"> › Renforcer le réseautage sectoriel 	<ul style="list-style-type: none"> › Renforcer le réseautage sectoriel 	<ul style="list-style-type: none"> › Mise en place d'une coopération Huy/Waremme/Remicourt/Hannut/Saint Georges
	<ul style="list-style-type: none"> › Développer un agenda partagé pour les associations 	<ul style="list-style-type: none"> › Améliorer l'outil 	<ul style="list-style-type: none"> › Améliorer l'outil 	<ul style="list-style-type: none"> › Améliorer l'outil 	<ul style="list-style-type: none"> › Maintenir l'outil et l'évaluer
	<ul style="list-style-type: none"> › Renforcer le soutien aux associations 	<ul style="list-style-type: none"> › Renforcer le soutien aux associations 	<ul style="list-style-type: none"> › Renforcer le soutien aux associations 	<ul style="list-style-type: none"> › Renforcer le soutien aux associations 	<ul style="list-style-type: none"> › Renforcer le soutien aux associations
			<ul style="list-style-type: none"> › Mise en place d'un village associatif 		<ul style="list-style-type: none"> › Seconde édition village associatif





OPÉRATION CULTURELLE	2026	2027	2028	2029	2030
CULTURE À L'ÉCOLE	› Développer des projets PECA dans les écoles	› Développer des projets PECA dans les écoles	› Développer des projets PECA dans les écoles	› Développer des projets PECA dans les écoles	› Développer des projets PECA dans les écoles
	› Programmation scolaire	› Programmation scolaire	› Programmation scolaire	› Programmation scolaire	› Programmation scolaire
	› Sensibilisation patrimoine	› Sensibilisation patrimoine	› Sensibilisation patrimoine	› Sensibilisation patrimoine	› Sensibilisation patrimoine
CULTURE EN FAMILLE	› Développer des propositions d'ateliers (notamment ateliers duo parent/enfants)	› Développement et poursuites des ateliers coordonnés par le CEC	› Poursuivre et intensifier	› Poursuivre et intensifier	› Poursuivre et intensifier
	› Stages	› Stages	› Stages	› Stages	› Stages
	› Programmation	› Programmation	› Programmation	› Programmation	› Programmation
JEUNE, QUI ES-TU ? QUE FAIS-TU ? QUE VEUX-TU ?	› Etablir une cartographie des +12 en interrogeant et en investissant les espaces où les jeunes se rassemblent	› Investir les lieux où les jeunes se trouvent et proposer des animations in situ	› Investir les lieux où les jeunes se trouvent grâce à l'outil mobile › Faire émerger les besoins des jeunes sur le territoire	› Développer, avec les jeunes des projets qui répondent à leurs besoins	› Poursuivre le développement des projets initiés en 2029. › Poursuivre le travail in situ grâce à l'outil mobile
	› Renforcer les collaborations avec le réseau jeunesse	› Développer des activités en partenariats avec le réseau jeunesse	› Poursuivre les activités en partenariats avec le réseau jeunesse	› Poursuivre les actions initiées en 2027	› Poursuivre les actions initiées en 2027
	› Développer une soirée / un mini festival à destination des jeunes (une date des MAB ou autre ?)	› Impliquer les jeunes dans la conception de cette soirée/ ce festival	› Impliquer les jeunes dans la conception de cette soirée/festival	› Faire émerger un groupe porteur dans les jeunes impliqués dans l'organisation du festival	› Autonomiser les jeunes dans la conception du festival et être là en accompagnement
		› Développer l'offre des ateliers (coordonnés par le CEC)	› Poursuivre et intensifier	› Poursuivre et intensifier	› Poursuivre et intensifier
	› Développer des soirées thématiques parents non admis	› Développer des soirées thématiques parents non admis	› Développer des soirées thématiques parents non admis	› Développer des soirées thématiques parents non admis	› Développer des soirées thématiques parents non admis

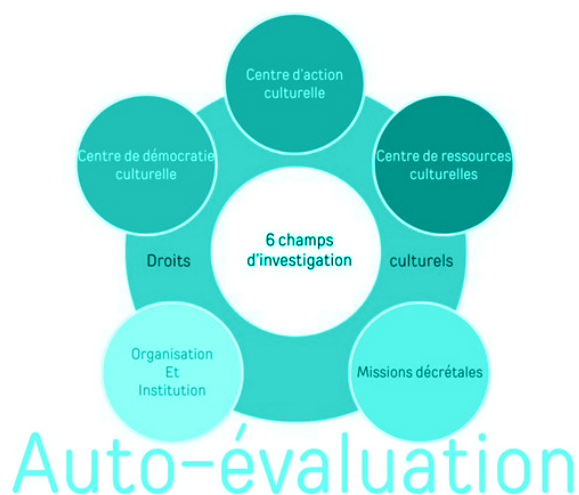


E) ÉVALUATION

A) 6 CHAMPS D'INVESTIGATION

Nous envisageons de procéder à l'évaluation au travers de 6 champs d'investigation.

- › Organisation et institution ;
- › Missions décrétales ;
- › Centre de démocratie culturelle ;
- › Centre de ressources culturelles ;
- › Centre d'action culturelle ;
- › Droits culturels.



De manière générale, **les grilles AFOM seront utilisées pour évaluer ces différents champs.** Les grilles AFOM réalisées dans le cadre de l'autoévaluation du présent contrat-programme servant de référence, nous pourrons voir si nous avons réussi à transformer certaines opportunités en atouts et si nous sommes parvenus à travailler sur certaines de nos faiblesses ou si certains atouts ont disparus. Nous verrons, de cette manière, et si nous devons nous réorienter afin de rencontrer les objectifs que nous nous sommes fixés.

Pour chaque champ d'investigation, des questions complémentaires et des données chiffrées permettront de compléter les grilles.



1. ORGANISATION ET INSTITUTION



Il s'agit **des fondations qui vont permettre d'atteindre le but et l'objet social de l'ASBL**. Même si on peut noter une évolution positive (après une période de turnover, l'équipe tend à se stabiliser), il ne reste pas moins qu'il s'agit d'une **équipe assez récemment constituée**. Il s'agira donc de se poser les questions suivantes :

- › La stabilisation de l'équipe est-elle effective ; permettant ainsi de développer des projets à moyen et long terme et de développer des partenariats pérennes ?
- › L'équipe maîtrise-elle la boucle procédurale et le plan d'action ?
- › L'équipe maîtrise-t-elle le dispositif d'autoévaluation ? Cette maîtrise lui permet-elle de réajuster ses opérations et ces actions culturelles sur base de ces évaluations ?
- › L'équipe est-elle outillée pour rencontrer les objectifs fixés ? Des formations ont-elles été suivies afin de pallier les manques éventuels ?
- › L'équipe dispose-t-elle des ressources nécessaires pour rencontrer les objectifs qu'elle s'est fixée ?

D'un point de vue des infrastructures, il s'agira d'évaluer si les mises à disposition des infrastructures sont bien réelles et permettent au Centre culturel de réaliser son projet d'action culturelle. Ce point, bien qu'il semble évident, a fait l'objet de nombreuses réunions et courriers lors du Contrat-programme 2020-2024 à la suite de mises à disposition non effectives, partielles ou impossibles, la commune n'étant pas propriétaire du lieu.

Il s'agira également d'évaluer si le dispositif déployé en 2024 lors du **changement de nom** a permis de donner une meilleure visibilité au Centre culturel et de clarifier le statut du Centre culturel comme une ASBL autonome (et non comme ASBL para-communale ou extension de son service événementiel). Cela pourra passer par les questions suivantes :

- › Est-ce que les moyens déployés pour communiquer nous permettent d'atteindre notre public ? Cela pourra se faire notamment grâce aux données chiffrées fournies par les statistiques de la page FB, et par le « taux de remplissage » de nos activités ;
- › Nos dispositifs sont-ils utiles ? Faut-il laisser tomber certains types de communication ou en implémenter d'autres ? Cela peut passer par une simple question lors de nos activités « Comment avez-vous eu connaissance de l'activité ? ».

Il s'agira aussi de s'assurer de la **santé des instances** qui composent le Centre culturel. De ce côté aussi, un important travail a été fait au niveau du CO, organe indispensable dans le processus d'autoévaluation ; mais également au niveau de l'OA et de l'AG, où des problèmes de « membres fantômes » et de parité ont été constatés, mettant ainsi en péril le processus démocratique prévu par le décret. Les questions suivantes pourront être posées :

- › Quel est le taux de participation des membres aux réunions ? Cette participation permet-elle de refléter une expression plurielle ? ;
- › La parité entre la chambre privée et la chambre publique est-elle respectée ? ;
- › La parole est-elle donnée de manière égale entre les différents membres ?

2. MISSIONS DÉCRÉTALES



Il s'agira ici d'évaluer la manière dont on rencontre les missions définies par le décret.

Augmenter la capacité d'analyse, de débat, d'imagination et d'action des populations.

- › Peut-on rendre compte de certains impacts ? ;
- › Comment les populations donnent-elles sens à l'action culturelle qu'elles ont vécue ?
- › Des initiatives citoyennes ont-elles vu le jour ? ;
- › Le Centre culturel a-t-il été soutien ou moteur de certaines initiatives ? ;

Chercher à associer les opérateurs d'un territoire à la conception et à la conduite du développement culturel.

Cette mission, définie dans les principes généraux du Décret de 2013, a été pointée comme problématique dans sa mise en œuvre⁶¹. Il s'agira donc de s'interroger :

- › Comment les partenariats engagés à ce jour se poursuivent-ils et évoluent-ils ?
- › De nouveaux partenariats ont-ils été conclus ? Dans la négative, pour quelles raisons cela n'a-t-il pas été le cas (temporalité, finances, investissement en temps, conception opposée des objectifs...) ?

S'inscrire dans les réseaux de coopération territoriaux ou sectoriels.

Le Centre culturel, avant même l'arrivée de la nouvelle équipe, était partie prenante dans une série de coopérations. Le Centre culturel fait partie de la CCCRH, participe au festival Ecllosion et Noël au théâtre, et fait partie du Réseau collaboratif braivois (anciennement Concertation jeunesse).

En décembre 2023, le Centre culturel de Braives Burdinne, en concertation avec les Centres culturels de Waremme, Hannut, Remicourt et Saint-Georges, a semé les premières graines d'une possible coordination.

De manière générale, pour chacune de ces coopérations territoriales et/ou sectoriels, il faudra avoir une vision claire : Qui est le porteur ? Quels sont les objectifs ? Quels sont les résultats de ces réseautages ? Quelles sont les plus-values apportées ou les difficultés rencontrées ?

Le Centre culturel de Huy étant également dans la reconduction de son contrat-programme, il conviendra d'évaluer collectivement la manière dont la coopération rencontre -ou non- les objectifs poursuivis.

Quant à la coopération proposée à Waremme, Hannut et Remicourt : aura-t-elle vu le jour ? Si oui, quelle forme aura-t-elle prise ? Si non, pour quelles raisons ? Et le cas échéant, à défaut d'une coopération, a-t-il été possible de mettre en place des échanges/partenariats entre ces différents Centres culturels ? Si oui, lesquels ?

⁶¹ Notamment dans l'évaluation du Centre de démocratie

3. CENTRE DE DÉMOCRATIE CULTURELLE



Un Centre culturel mobilise les forces vives d'un territoire (associations, institutions, organisations, personnes physiques) afin de favoriser le droit à la culture des individus et des groupes :

c'est un lieu de rencontre et de délibération des individus et des groupes sur l'ensemble des dimensions de l'action culturelle et, en particulier, sur la définition et la conduite de l'action du Centre culturel lui-même.

Afin de rencontrer ce rôle de Centre de démocratie culturelle, nous nous appuyons sur **le Conseil d'orientation**. Il faudra veiller à ce que ce CO, réanimé afin d'obtenir la levée des conditions du Contrat-programme 2020-2024, ne s'éteigne pas à nouveau.

Nous prévoyons 3 rencontres annuellement avec le CO. Nous nous poserons les questions suivantes :

- › Les évaluations avec le CO ont-elles eu lieu de manière régulière ? ;
- › Le nombre de représentants actifs permet-il de considérer ce CO comme un Organe représentatif de la population du territoire ? ;
- › Quels dispositifs avons-nous mis en place afin d'assurer la transmission des avis du CO vers l'OA ? ;
- › Les avis/arguments remis par le CO sont-ils suffisamment entendus et suivis ? Dans le cas où le CO ne serait pas suivi, quelles en sont les raisons ?

La mobilisation des forces vives et les partenariats a été identifiée comme problématique dans notre évaluation. Nous évaluerons la manière dont nous avons réussi à faire évoluer cette situation.

- › Avons-nous développé de nouveaux partenariats ? ;
- › Avons-nous réussi à maintenir les partenariats naissants ? ;
- › Avons-nous réussi à mobiliser des bénévoles ? ;
- › Des prises d'initiatives inattendues venant de groupes de citoyens ou d'associations, se sont-elles développées lors de la mise en œuvre des opérations culturelles ?

En cas de réponse négative, quelles sont les raisons qui nous ont empêchés d'atteindre ces objectifs ? On peut noter que cet aspect « Centre de démocratie » est profondément lié à notre opération culturelle « A l'unisson ». Il est donc évident que l'évaluation des objectifs poursuivis par « A l'unisson » permettra d'apporter des réponses quant au rôle Centre de démocratie du Centre culturel.

Nous serons plus attentifs à définir clairement avec les partenaires les objectifs poursuivis à l'aide d'une fiche projet, ce qui facilitera l'évaluation avec les partenaires de projets.

Enfin, nous tâcherons d'évaluer **la manière dont nos actions permettent de réduire les inégalités**, en s'interrogeant, par exemple, sur :

- › Les activités gratuites nous permettent-elles de toucher un public plus large ?
- › Nos actions, se voulant inclusives dès leur conception, ont-elles réellement permis la participation de tous ?
- › Nos prix « Pay What you Can » permettent-ils l'accès financier à tous ?
- › Notre partenariat avec Art27 est-il fructueux (Quel nombre de ticket article 27 recevons-nous annuellement) ?

4. CENTRE DE RESSOURCES



Auto-évaluation

Les populations d'un territoire y puisent, y apportent et y échangent les éléments constitutifs de la vie culturelle : l'expression, la création et la créativité, la transmission des patrimoines, la maîtrise des langages, l'accès direct ou indirect à l'information, à la réflexion, à la formation, à l'éducation.

Un Centre culturel **construit les relations et les échanges** entre les différentes dimensions de la culture : secteurs, disciplines, fonctions, métiers, époques, niveaux

de pratiques (amateur ou professionnel), modes d'action, etc. Il allie travail culturel et autres dimensions du développement.

Dans tous les cas, il favorise les décroissements voire les alliances.

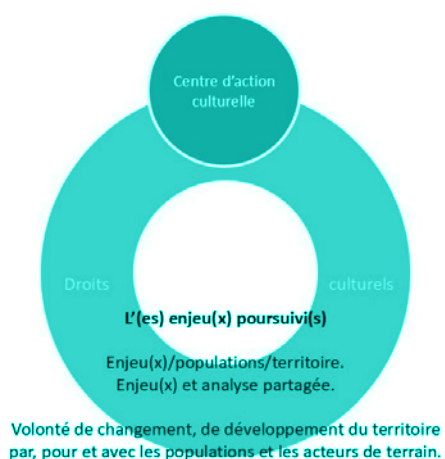
Un Centre culturel est avant tout un lieu de vie culturelle dont certaines activités **relèvent du service public** : mise à disposition de locaux pour le secteur associatif local, offre d'une programmation artistique et d'activités créatives, etc.



Il s'agira ici d'évaluer et de quantifier :

- › Les aides-services : mise à disposition de salle, d'équipements, soutiens financiers (Art et vie notamment), savoir-faire et compétences (régie, rédaction de dossiers, animations...).
- › La programmation (spectacles, animations, ateliers...).

5. CENTRE D'ACTION CULTURELLE



Auto-évaluation

Les enjeux choisis témoignent d'une volonté de changement, de développement du territoire par, pour et avec les populations, les différents groupes et acteurs de terrains. Il s'agira ici de voir de quelle manière nos différentes actions et opérations culturelles ont permis, ou non, de rencontrer cette volonté de changement, de développement souhaité.

L'autoévaluation rétrospective et prospective porte sur les avancées et ajustements des enjeux et des droits culturels. Elle sera réalisée par l'équipe et complétée par le CO afin d'ajuster la politique culturelle mise en œuvre. Les rencontres avec le CO permettront de se pencher collectivement sur la pertinence et l'efficacité de l'action culturelle mise en œuvre et sur les changements obtenus, les impacts observés.

Nous nous questionnerons :

- › Les objectifs et résultats escomptés en termes d'enjeux sont-ils rencontrés ?
- › Quel est le rôle du Centre culturel dans le développement de l'action associative ?
- › Des partenariats se sont-ils développés ?
- › Les frontières se sont-elles estompées ?
- › Avons-nous réussi à toucher les +12 ans ?
- › Avons-nous développé des espaces de rencontres privilégiés pour ces + 12ans ?
- › Nos offres à destination des familles sont-elles pertinentes ?
- › Sommes-nous mieux identifiés par les citoyens ?
- › Favorisons-nous l'expression créative ?
- › Avons-nous rencontré notre ambition de préserver et mettre en avant le patrimoine ?
- › Favorisons-nous la transmission des savoirs ?
- › Avons-nous été soutenant pour des initiatives citoyennes ?
- › Quels sont les résultats obtenus pour les publics, pour les professionnels, pour le Centre culturel et les organismes partenaires ?
- › Quels sont les objectifs qui n'ont pas été atteints et pourquoi ?
- › Les personnes visées par le projet sont-elles celles qui en bénéficient ?
- › Quels effets (positifs ou négatifs) ont été induits lors de nos mises en œuvre ?
- › Pouvons-nous observer des résultats inattendus ?
- › Nos opérations ont-elles révélés d'autres dimensions sur nos enjeux, sur d'autres enjeux ?

Afin d'ajuster la politique culturelle, nous prévoyons des évaluations en continu, notamment avec le CO. Une évaluation est également prévue à mi-parcours (2027) afin d'évaluer la pertinence et l'efficacité de l'action culturelle mise en œuvre et les changements obtenus, les impacts observés. Les questions qui sous-tendront ces évaluations sont :

- › À quels problèmes/besoins le projet veut-il apporter une réponse ?
- › Les problèmes/besoins visés ont-ils été identifiés lors du diagnostic du territoire ?
- › Les différents publics et les problèmes/besoins auxquels l'action veut apporter des solutions sont-ils clairs pour tout le monde ?
- › Les objectifs de l'action répondent-ils adéquatement aux problèmes identifiés ?
- › L'action a-t-elle permis d'affiner l'analyse des besoins ?
- › N'y a-t-il pas de groupes d'utilisateurs réels ou potentiels « oubliés » ? Si oui, pourquoi ?

6. DROITS CULTURELS

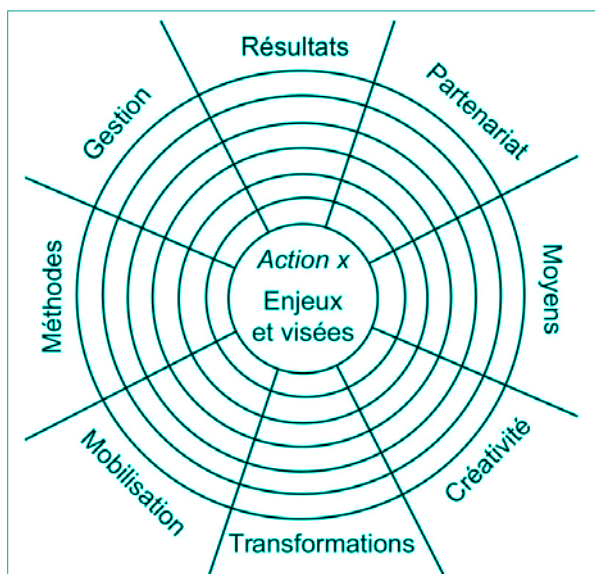
Lors de la détermination des enjeux et des opérations culturelles, nous avons défini des droits culturels qui étaient spécifiquement visés. Il s'agira donc de se poser les questions suivantes :

- › Les objectifs et résultats escomptés en termes de droits culturels sont-ils rencontrés ?
- › Quelle est l'influence de nos actions sur l'exercice des droits à la culture ?
- › Les différentes dimensions du Centre culturel permettent-elles de rencontrer ces droits ?
- › Quelles sont, dans les différentes dimensions du Centre culturel, les freins à ces droits ?
- › Quelles sont les améliorations possibles pour rencontrer ces droits ?



B) DES OUTILS POUR ÉVALUER

Afin de soutenir l'évaluation, nous utiliserons différents outils.



La cible des réussites est divisée en une liste d'indicateurs, qui pourront varier selon le projet à évaluer.

Les critères pourront être :

Résultats : aboutissements concrets de l'action.

Partenariat : coopérations, ouvertures.

Moyens : adéquation des techniques d'expression, des méthodes d'interventions.

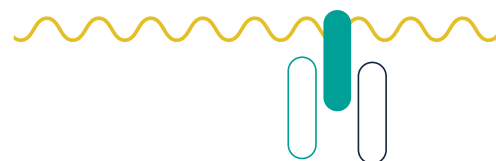
Créativité : expérimentations, recherches de solutions, innovations des pratiques, inventivités.

Transformations des rôles et des situations vécues, propositions et initiatives citoyennes.

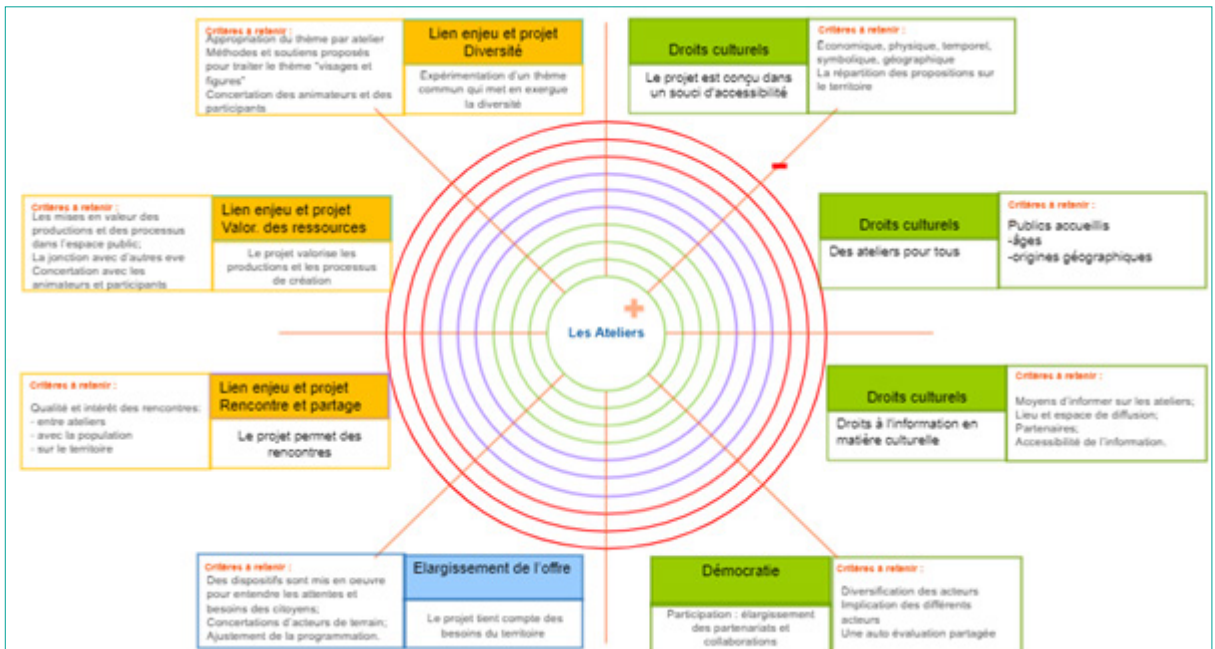
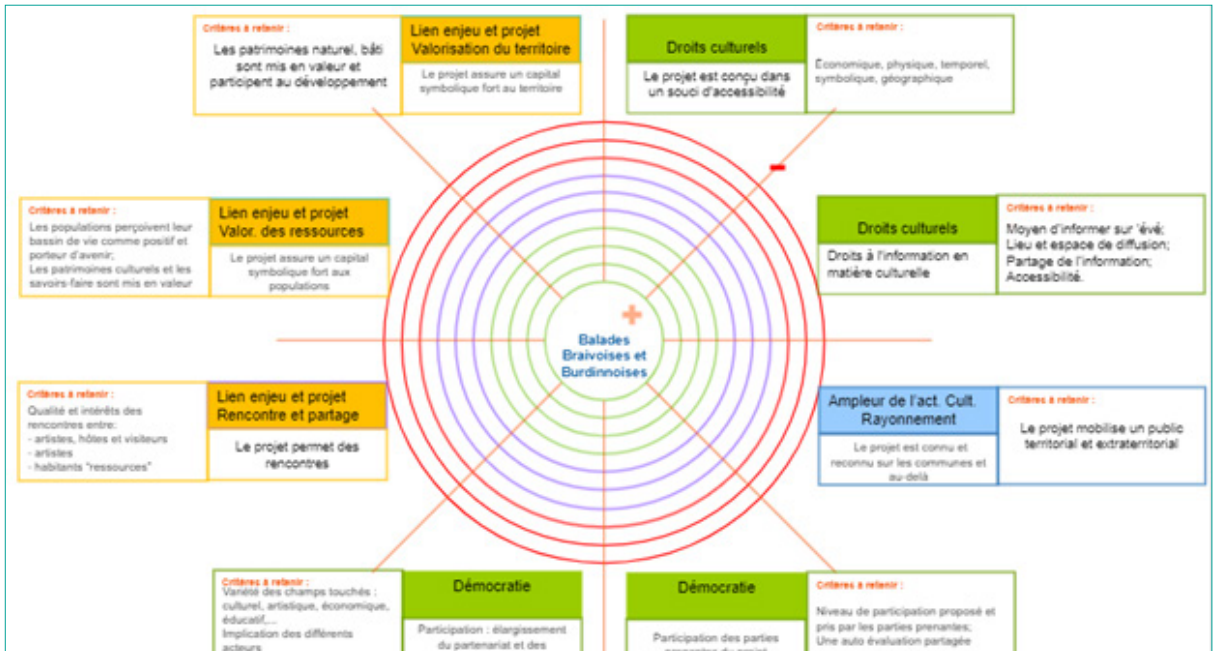
Mobilisation : degré d'implication individuel et collectif (participants, professionnels, bénévoles).

Méthodes : procédures garantissant le caractère démocratique et inventif des démarches collectives.

Gestion durable : respect des énergies et bonne utilisation du temps, des moyens, des ressources matérielles, financières.



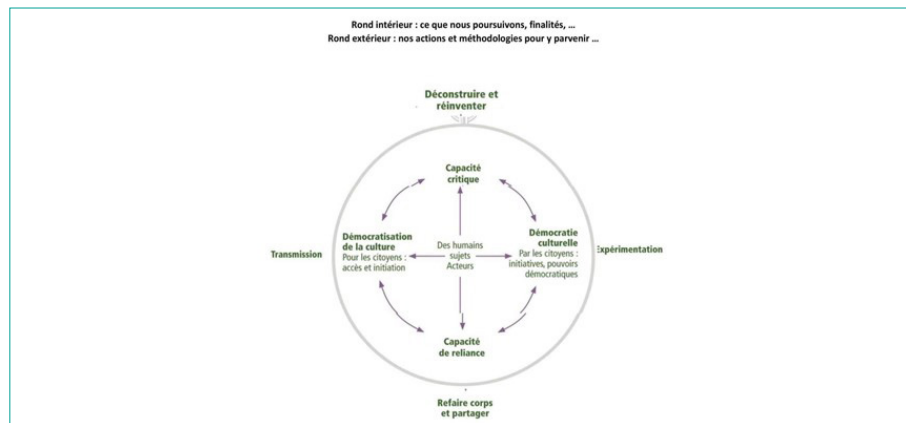
Ci-dessous, une version adaptée de la cible pour le parcours d'artistes et pour les ateliers.



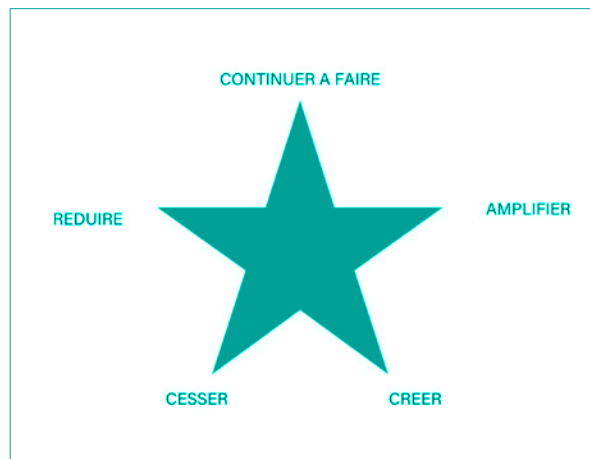
Afin d'évaluer l'impact de nos actions sur les droits culturels, nous utiliserons le baromètre des droits culturels, ainsi qu'une autre boussole.

BAROMÈTRE DES DROITS CULTURELS
Action/projet

		10				10
		9				9
		8				8
		7				7
		6				6
		5				5
		4				4
		3				3
		2				2
		1				1
de s'exprimer de manière créative, de diffuser ses créations et de les promouvoir	de choisir des appartenances et des référents culturels		à la participation active à la vie culturelle et aux pratiques culturelles	au maintien, au développement et à la promotion des patrimoines et des cultures	de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes, et à la prise de décisions en matières culturelles	
Liberté		Droit				Accès

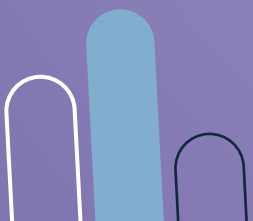


Enfin, nous envisageons d'utiliser l'étoile de mer (pas encore testée) qui nous semble plus facile à aborder pour s'adresser au public (les outils précédents étant plutôt proposés au sein de l'équipe ou au sein du CO).



Cela nous permettra de vérifier auprès des citoyens quelles sont les propositions qui sont en adéquations avec les besoins du territoire et qui sont éventuellement à renforcer, celles qu'il faut cesser, ou celles qui seraient à développer.

3. RESSOURCES ET MOYENS



PRINCIPES GÉNÉRAUX

La demande de reconnaissance portant sur une Action Culturelle Générale avec extension de territoire, la Province s'étant engagée pour l'Action culturelle de base pour un montant annuel de 7.240 €, les communes de Braives et de Burdinne ayant choisis de s'engager selon une répartition 2/3 - 1/3 afin d'atteindre la parité. Les prévisions pour l'ensemble du contrat programme est prévu comme suit :

SUBSIDES	2026	2027	2028	2029	2030
FWB	165.311,56€	168.617,79€	171.990,13€	175.429,93€	178.938,53€
PROVINCE	7.240,00€	7.240,00€	7.240,00€	7.240,00€	7.240,00€
BRAIVES	105.381,04€	107.585,19€	109.833,42€	112.126,62€	114.465,69€
BURDINNE	52.690,52€	53.792,60€	54.916,71€	56.063,31€	57.232,84€
TOTAL	330.623,12€	337.235,58€	343.980,26€	350.859,87€	357.877,06€

Afin d'atteindre la parité, une partie du subside des communes se fera sous forme d'aide-service. Celles-ci sont détaillées ci-après.



LA COMMUNE DE BRAIVES

La commune de Braives met à disposition du Centre culturel **des locaux dans l'ancienne gare de Braives**, situé au 20 du chemin du via. Le Centre culturel y dispose d'un bureau d'accueil au rez-de-chaussée et d'un bureau à l'étage. Il dispose également d'un local de réunion/réfectoire qu'il partage avec la Maison des Jeunes⁶². L'espace de la gare abrite également la bibliothèque et un espace Horeca, *la Guinguette de la Gare*, avec lequel le Centre culturel collabore pour les expositions.

La commune de Braives met également à disposition du Centre culturel **la Maison de Village d'Avennes**, située au 4 rue de la justice de paix, au sein de laquelle une salle de 10 m sur 15 m permet d'accueillir 115 spectateurs lors de spectacles. Lors du contrat-programme précédent la mise à disposition de cette salle a été remise en question. Il est actuellement convenu que la commune peut louer l'espace à des privés pour diverses festivités. Le Centre culturel reste prioritaire dans l'utilisation de la salle⁶³.

La commune de Braives prévoit également la **mise à disposition occasionnelle** (estimé à 120h/an) **de la salle de Fumal**.

En ce qui concerne sa participation financière,



il est prévu ce qui suit :

- ▶ **Une contribution financière** directe annuelle d'un montant de 76.937,00 en 2026, 78.475,74€ en 2027, de 80.045,25€ en 2028, de 81.646,16€ en 2029, de 83.279,08€ en 2030. (Remarques : ces montants sont bases sur un index provisoire estime à 2% l'an) ;
- ▶ **Une contribution en aides indirectes :**
 - › La prise en charge des frais énergétiques des infrastructures communales suivantes mises à disposition de l'ASBL "Centre culturel de Braives Burdinne" :
 - Bureaux situés chemin du via 20 à 4260 Braives ;
 - La maison de Village d'Avennes située rue de la justice de paix 4 à 4260 Avennes ;
 - › La mise à disposition d'ouvriers communaux pour un total annuel de 125 heures ;
 - › La mise à disposition d'un informaticien à raison de ½ journée par mois ;
 - › Le nettoyage de la Gare et de la Maison de Village d'Avennes à raison de 10 heures par semaine ;
 - › La prise en charge (impression et pose) de 45 entrées de ville annuellement ;
 - › ½ page dans chaque bulletin communal (à raison de 9 bulletins/an).

⁶² Convention en annexe.

⁶³ Convention en annexe

LA COMMUNE DE BURDINNE

La commune de Burdinne prévoit la **mise à disposition de la salle d'Oteppe**⁶⁴ à raison d'une occupation égale à 1/3 du temps total (soit 121 jours/an),.

Elle prévoit également la **mise à disposition occasionnelle** du hangar de la **Ferme de la Grosse Tour** (estimé à deux semaines par an).



En ce qui concerne sa participation financière, il est prévu ce qui suit :

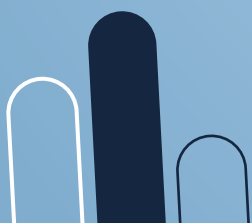
- ▶ **Une contribution financière** directe annuelle d'un montant de 31.047,33 € en 2026, 31.668,28 € en 2027, de 32.301,64 € en 2028, de 32.947,68 € en 2029, de 33.606,63 € en 2030. (Remarques: ces montants sont bases sur un index provisoire estime à 2% l'an);
- ▶ **Une contribution en aides indirectes :**
 - › La prise en charge des frais énergétiques des infrastructures communales suivantes mises à disposition de l'ASBL «Centre culturel de Braives Burdinne» :
 - Salle d'Oteppe;
 - Hangar de la ferme de la Grosse Tour;
 - › Les frais d'assurance, incendie et alarme des locaux mis à disposition;
 - › La mise à disposition d'ouvriers communaux pour un total annuel de 83,33 heures;
 - › Les frais assurances et chèques repas du personnel.
 - › Les frais assurance véhicules
 - › Le nettoyage de la salle d'Oteppe à raison de 2heures par semaine;
 - › Les frais liés à l'achat des produits d'entretien et d'évacuation des déchets;
 - › La prise en charge (pose uniquement) des entrées de ville 15X/AN;
 - › ½ page dans chaque bulletin communal (à raison de 4 bulletins/an);
 - › Intervention dans les déplacements des écoles pour les activités du Centre culturel;
 - › Intervention dans les entrées au spectacles scolaires organisés par le Centre culturel.

	BRAIVES	BURDINNE	PROVINCE	TOTAL COLLECTIVITÉS ASSOCIÉES	FWB
Subside 2026	76.937,00€	31.557,97€	7.240,00€		165.311,56€
Ouvriers communaux	3.750,00	3.894,15			
Assurance ouvriers		500,00			
Assurance véhicule		200,00			
Chauf-eau-élec Avennes	3.400,00€				
Chauf-eau-élec Gare	2.745,00€				
Assurance gare	383,88€				
Assurance avennes	444,24€				
Frais Fumal	1.200,00€				
Chauf-eau-élec Oteppe		1.182,09€			
Assurances locaux		1.010,05€			
Visites conformité pompiers		111,89€			
Fourniture-entretien extincteurs		171,78€			
Alarme Oteppe		140,28€			
Frais divers Oteppe (déchets/produits d'entretien)		368,63€			
Nettoyage oteppe		3.925,56€			
Cohésio VLT prévention, sécurité		689,79€			
Voo		114,61€			
Eau, électricité Ferme Grosse Tour		107,50€			
Fourniture-entretien extincteurs Grosse Tour		8,31€			
Assurance Grosse tour		53,33€			
Alarme Grosse Tour		14,33€			
Prestation informatique	1.020,25€				
Nettoyage gare	4.479,39€				
Nettoyage avennes	8.958,78€				
Entrée de villes	1.000,00€	1.401,90€			
Une page dans chaque BC	1.062,50€	711,92€			
Cars déplacements scolaires		5.306,04€			
Entrées sepctacles		1.220,39€			
Total des aides indirectes	28.444,04€	21.132,55€			
TOTAL	105.381,04€	52.690,52€	7.240,00€	165.311,56€	165.311,56€

PRÉVISIONS SUR 5 ANS

RECETTES	2026	2027	2028	2029	2030
Chiffre d'affaire	45.000,00 €	45.900,00 €	46.818,00 €	47.754,36 €	48.709,45 €
Subside ordinaire commune Braives	76.937,00 €	78.475,00 €	80.045,25 €	81.646,16 €	83.279,08 €
Subside ordinaire commune Burdinne	31.557,97 €	32189,91	33489,36	34159,36	34159,36
Subside ordinaire Province	7.240,00 €	7.240,00 €	7.240,00 €	7.240,00 €	7.240,00 €
Subside ordinaire FWB	165.311,56 €	168.617,79 €	171.990,13 €	175.429,93 €	178.938,53 €
Subside extra CEC (Centre d'expression et de créativité)	1.248,00 €	1.248,00 €	1.248,00 €	1.248,00 €	1.248,00 €
Subside RW (Journées du Patrimoine)	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Subside Arts et vie FWB	4.500,00 €	4.500,00 €	4.500,00 €	4.500,00 €	4.500,00 €
Subside Arts et vie Province	2.250,00 €	2.250,00 €	2.250,00 €	2.250,00 €	2.250,00 €
Subside décret emploi FWB	73.723,45 €	75.197,92 €	76.701,88 €	78.235,91 €	79.800,63 €
Subside APE (Aide emploi)	17.209,89 €	17.554,09 €	17.905,17 €	18.263,27 €	18.628,54 €
Réduction structurelles charges patronales	1.200,00 €	1.200,00 €	1.200,00 €	1.200,00 €	1.200,00 €
Récupération précompte professionnel	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
TOTAL RECETTES	426.677,87 €	434.872,71 €	443.887,79 €	452.427,00 €	460.453,59 €
DEPENSES	2026	2027	2028	2029	2030
Achats marchandises	4.500,00 €	4.700,00 €	4.800,00 €	4.900,00 €	5.000,00 €
Services et biens divers	139.421,59 €	142.266,93 €	145.112,27 €	148.014,51 €	150.974,80 €
Rémunérations	280.000,00 €	285.600,00 €	291.312,00 €	297.138,24 €	303.081,00 €
Autres charges d'exploitation	1.800,00 €	1.800,00 €	1.800,00 €	1.800,00 €	1.800,00 €
TOTAL DEPENSES	425.721,59 €	434.366,93 €	443.024,27 €	451.852,75 €	460.855,81 €
RESULTAT	956,28 €	505,78 €	863,52 €	574,24 €	-402,22 €

4. ANNEXES





Modification des statuts. Centre culturel Braives Burdinne ASBL 03/10/2023

En vue de se mettre en conformité avec le Code des sociétés et des associations, l'Assemblée Générale du Centre culturel Braives-Burdinne a adopté les statuts coordonnés suivants en date du 03/10/2023.

Les membres fondateurs, tels qu'inscrits dans l'acte constitutif restent inchangés.

TITRE Ier. Dénomination, durée, objet, siège

Article 1^{er}

Il est créé conformément à la Loi du 27 juin 1921, telle que modifiée par la Loi du 2 mai 2002, et remplacée par la Loi du 23 mars 2019 introduisant le Code des Sociétés et des Associations (ci-après le « CSA ») et au Décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 21 novembre 2013 et de son Arrêté d'exécution du 24 avril 2014 relatifs aux Centres culturels (ci-après le « Décret »), une association sans but lucratif dénommée « Centre culturel Braives-Burdinne » ou « CCBB » dont la durée de vie est illimitée.

Art. 2. L'association a son siège social en Région Wallonne et dépend de l'arrondissement judiciaire de Liège. Celui-ci pourra être transféré en tout autre lieu du territoire d'implantation par décision de l'Assemblée générale.

Art. 3. L'association a pour but en dehors de tout esprit de lucre l'exercice du droit à la culture des populations de ses territoires d'implantation et de projets, dans une démarche d'éducation permanente, de démocratisation culturelle et de médiation culturelle dans le respect de la Loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques.

L'association a pour objet :

- a) Contribuer à l'exercice du droit à la culture et plus largement, à l'exercice de l'ensemble des droits culturels par tous et pour tous dans le respect de l'ensemble des droits humains ;
- b) Augmenter la capacité d'analyse, de débat, d'imagination et d'action des populations d'un territoire, notamment en recourant à des démarches participatives ;
- c) Associer les opérateurs culturels d'un territoire à la conception et à la conduite d'un projet d'action culturelle de moyen et long termes ;
- d) S'inscrire dans des réseaux de coopération territoriaux ou sectoriels ;
- e) Favoriser le plaisir des populations à la découverte culturelle par les pratiques qu'elles déploient ;
- f) Favoriser une judicieuse utilisation des moyens culturels existants ou à créer.

Son action s'inscrit dans des réseaux de coopération territoriaux et institutionnels. Elle pourra être complétée par toute spécialisation, intensification, extension de territoire prévues par le Décret du 21 novembre 2013.

Pour réaliser ses objectifs, l'association peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet, toute opération civile, mobilière ou immobilière et accorder son aide ou sa collaboration et participation, par tout moyen, à des entreprises ou organismes poursuivant les mêmes buts ou dont les activités contribueraient à

la réalisation de ceux-ci. Elle peut s'intéresser à toute activité similaire à son objet. Elle peut gérer toute infrastructure culturelle ou Horeca pour autant que celles-ci ne procurent aucun gain matériel aux membres de l'association. Ces activités économiques sont accessoires.

TITRE II. Administration

Art. 4. L'association est administrée par une Assemblée générale et un Organe d'administration.

L'Assemblée générale

Art. 5. L'association est composée de minimum 22 membres, personnes physiques ou morales. Conformément à l'article 85 du décret de 2013 relatif aux centres culturels, la chambre publique ne peut rassembler plus de la moitié des membres de l'Assemblée générale.

La Chambre publique se compose de :

- 6 membres désignés par le Conseil communal de la commune de Braives, dans le respect de la répartition politique ;
- 3 membres désignés par le Conseil communal de la commune de Burdinne, dans le respect de la répartition politique ;
- 2 membres désignés par le Conseil provincial de Liège.

La Chambre privée se compose de :

1) personnes morales ou physiques bénéficiant d'une reconnaissance, d'un agrément, d'une convention ou d'un contrat-programme conclu avec la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

2) associations sans but lucratif et fondations au sens de la Loi, qui exercent une activité principalement culturelle sur le territoire d'implantation du CCBB ;

3) le cas échéant, personnes morales ou physiques exerçant une activité particulièrement liée au but du CCBB, y compris des représentants d'associations de fait ;

4) le cas échéant, personnes morales ou physiques soutenant l'objet du CCBB.

Pour devenir membre de la chambre privée, une candidature motivée doit être introduite auprès du (de la) Président(e). Après examen de celle-ci, l'Assemblée générale statuera sur l'admission ou non par un vote à majorité simple.

Chaque association ou personne morale membre désigne en son sein un délégué et idéalement un suppléant à l'Assemblée générale.

L'Organe d'administration tient au siège de l'association un registre des membres, contenant l'identité et la qualité des membres de chaque catégorie avec indication de la date de leur admission, et éventuellement de leur démission, décès ou exclusion. Ce registre pourra être tenu sous forme électronique.

L'admission comme membre entraîne, de facto, de la part du membre, son adhésion aux statuts de l'association, à ses règlements d'ordre intérieur et aux décisions des Organes.

Selon les besoins et à titre consultatif, le (la) Président(e), ou tout autre administrateur (trice), en accord avec l'Organe d'Administration peut convoquer aux réunions les travailleurs du CCBB et toute personne étrangère à l'Assemblée générale ou à l'association dont la présence lui paraît utile ou opportune.

Le (la) Président(e) du Conseil d'Orientation siège à l'Assemblée générale avec une voix consultative.

Le (la) Directeur(trice) du CCBB siège à l'Assemblée générale avec voix consultative.

Art. 6. Le montant et les modalités du versement des cotisations dues par les membres sont fixés annuellement par l'Assemblée générale, sur proposition de l'Organe d'administration lors de la discussion et du vote du projet de budget de l'association. Si aucune décision n'a été actée en séance, la cotisation sera fixée à 1 €. Le montant maximum des cotisations annuelles ne peut être supérieur à 125 €.

La cotisation est payable dans le premier semestre de l'année civile. En cas de non-paiement de la cotisation, l'exercice du droit de vote sera suspendu jusqu'au paiement de celle-ci.

Les membres de la chambre publique ne versent pas de cotisation.

Art. 7. La qualité de membre se perd :

- par décès de la personne physique ;
- par dissolution de l'association membre ;
- par la démission notifiée par lettre ou courrier électronique, par l'intéressé au (à la) Président(e) de l'Organe d'administration ;
- par défaut de paiement des cotisations dues constatées par l'Organe d'administration puis ratifié par l'Assemblée générale ;
- par absence multiple (3 consécutives et non excusées) constatées par l'AG.
- par exclusion prononcée par l'Assemblée générale, à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées lors d'une Assemblée générale réunissant au moins deux tiers des membres effectifs
- pour refus d'observer les prescriptions des statuts ou des règlements d'ordre intérieur ou pour tout préjudice grave porté à l'encontre de l'association ou toute atteinte portée aux valeurs démocratiques telles que décrites dans la Déclaration des Droits humains.

Tout membre exposé à la radiation est admis à présenter ses explications oralement ou par écrit devant l'Assemblée générale. L'exclusion sera clairement indiquée dans la convocation.

En cas de cessation de la participation d'un membre agissant en qualité de délégué d'une personne morale, il sera pourvu à son remplacement à l'initiative de celle-ci. L'Assemblée générale ne pourra rejeter la candidature proposée que pour motif sérieux et fondé.

Les membres démissionnaires et radiés ainsi que les héritiers ou ayants droit d'un membre décédé n'ont aucun droit sur le fonds social de l'association. Ils ne peuvent réclamer aucun compte, faire apposer des scellés ou requérir l'inventaire des biens.

Art. 8. L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an, en session ordinaire, et ce dans les six mois de la clôture de l'exercice social précédent, sur convocation de l'Organe d'administration. Elle se réunit également en session extraordinaire sur convocation de l'Organe d'administration ou sur demande du cinquième au moins de ses membres.

L'observateur désigné par le Gouvernement est invité de manière permanente à participer à l'Assemblée générale.

Art. 9 Les convocations et l'ordre du jour établis par l'Organe d'administration sont adressés par le (la)Président(e) ou le (la) Secrétaire, par courrier électronique quinze jours calendrier au préalable. Elles sont envoyées par courrier postal aux membres qui en font expressément la demande.

Des points peuvent être ajoutés à l'ordre du jour à la demande d'au moins un vingtième des membres.

Art. 10. L'Assemblée générale est présidée par le (la) Président(e) de l'Organe d'administration ou, à défaut, par un(e) Vice-Président(e) ou par un(e) administrateur(trice) désigné(e) par l'Organe d'administration.

Chaque membre dispose d'une voix. Tout membre empêché peut se faire représenter par un autre membre de l'Assemblée générale, mais chaque membre ne peut détenir plus d'une procuration écrite et dûment signée.

L'Assemblée générale ne peut délibérer valablement que si la moitié des membres sont présents ou représentés, sauf dans les cas où les présents statuts ou le CSA exige un quorum spécifique.

Si le quorum de présence n'est pas atteint à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer valablement, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. La seconde réunion ne peut être tenue à moins de quinze jours francs après la première réunion. Elle délibère alors valablement, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Les quorums de vote restent identiques. L'ordre du jour de la première convocation ne peut être modifié.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés, sauf dans le cas où il en est décidé autrement par la Loi ou par les présents statuts.

En cas de parité des voix, celle du (de la) Président ou de son (sa) remplaçant(e) est prépondérante.

L'Assemblée générale ne peut délibérer valablement que sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Art. 11. L'Assemblée générale ne peut délibérer sur les modifications statutaires que si celles-ci sont explicitement indiquées dans la convocation.

L'Assemblée générale ne peut délibérer sur les modifications statutaires, les modifications de l'objet social de l'association et de sa dissolution que si elle respecte :

- le quorum de 2/3 des membres présents et représentés ;
- un vote à 2/3 des voix valablement exprimées, 4/5 des voix si le but social ou l'objet est modifié.

Si le quorum de présence n'est pas atteint à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer valablement, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. La seconde réunion ne peut être tenue à moins de quinze jours francs après la première réunion. Elle délibère alors valablement, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Les quorums de vote restent identiques. L'ordre du jour de la première convocation ne peut être modifié.

Art. 12. L'Assemblée générale possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la Loi en vigueur ou par les présents statuts.

Sont réservés à sa compétence :

- les modifications statutaires ;
- la nomination et la révocation des administrateur(trice)s
- l'approbation des comptes de l'exercice écoulé et du budget de l'exercice suivant ;
- la nomination et la révocation des personnes en charge de la vérification aux comptes et la fixation de leur rémunération dans le cas où la rémunération est attribuée ;
- la décharge à octroyer aux administrateur(trice)s pour leur gestion ;

- la fixation du montant et des modalités de versement des cotisations ;
- la modification du but et des objets de l'association ;
- le fait d'effectuer ou d'accepter l'apport à titre gratuit d'une libéralité ;
- la dissolution volontaire de l'association ;
- l'exclusion de membres
- la transformation de l'association en AISBL ou en société coopérative agréée comme entreprise sociale ou en société coopérative sociale agréée ;
- l'introduction d'une action judiciaire de l'association contre les administrateur(trice)s et/ou le(s) commissaire(s).

Art. 13. Il est dressé un procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le (la) Président(e) et le (la) Secrétaire de séance. Les procès-verbaux sont consignés dans un registre au sein de l'association.

Des extraits peuvent être délivrés aux membres par le (la) secrétaire, et après demande écrite adressée au (à la) Président(e) à toute personne justifiant d'un intérêt légitime. Ces extraits seront signés par une personne ayant le pouvoir de représentation de l'ASBL.

L'Organe d'administration

Art. 14. Conformément à l'article 86 du Décret, l'Organe d'administration est composé de douze membres – personnes physiques ou morales .

La moitié de l'Organe d'administration est composé d'administrateurs nommés parmi les membres de la Chambre publique et ce, conformément à la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques, l'autre moitié de l'Organe d'administration est composée d'administrateurs, représentants les deux communes, nommés parmi les personnes proposées par la Chambre privée.

Les administrateurs sont nommés pour un mandat, en tout temps révocable, de 6 ans éventuellement renouvelables. L'administrateur sortant est rééligible. Si le nombre de candidatures au poste d'administrateur devait dépasser le nombre de postes vacants, il sera procédé au vote par bulletin secret.

Le mandat d'administrateur(trice) est personnel, mais est lié à la qualité de délégué d'un membre effectif. Si c'est une personne morale qui est administratrice, elle devra nommer un représentant permanent.

Le mandat d'administrateur prend fin par expiration du terme, par décès, par dissolution de la personne morale, par démission ou révocation de l'Assemblée générale. Il prend également fin par la disparition de la qualité pour laquelle il (elle) a été nommé(e). Cette disparition est constatée par l'Organe d'administration, soit d'office, soit à la demande de tout membre intéressé. Il sera pourvu à son remplacement lors de l'Assemblée générale la plus proche.

L'Organe d'administration peut cependant procéder à son remplacement par cooptation jusqu'à l'Assemblée générale la plus proche qui statuera sur cette cooptation.

Le mandat des membres de droit prend fin dès l'instant où le pouvoir qui les a désignés procède à leur remplacement.

Selon les besoins, et à titre consultatif, un administrateur peut convoquer aux réunions les travailleurs du CCBB et/ou toute personne étrangère à l'Organe d'administration ou à l'association dont la présence lui paraît utile ou opportune en accord avec l'Organe d'administration.

Le (la) Directeur (trice) du CCBB siège à l'Organe d'administration avec voix consultative et est chargé(e) de l'application des décisions de l'Organe d'administration.

Le (la) Président(e) du Conseil d'orientation siège à l'Organe d'administration avec voix consultative.

L'observateur désigné par le Gouvernement est invité à toute réunion de l'Organe d'administration.

Tout en respectant la parité entre les membres de la chambre publique et de la chambre privée, l'Organe d'administration, lors de sa constitution ou de son renouvellement, choisit parmi ses membres postulants, au scrutin secret :

- un(e) Président(e) ;
- un(e) Vice-Président(e) ;
- un(e) Secrétaire(e) ;
- un(e) Trésorier (ère) ;

Conformément à l'article 87 du Décret, l'Organe d'administration peut désigner en son sein des membres formant le Comité de gestion, chargé d'assister le Directeur du CCBB dans la gestion journalière. Celui-ci sera composé au minimum : du (de le) Président(e), du (de la) Vice-Président(e), du (de la) secrétaire, du (de la) trésorier (ère).

Le Comité de gestion supervise l'exécution des décisions prises par l'Assemblée générale et l'Organe d'administration et les tâches y relatives. Le Comité de gestion est chargé d'assister le (la) Directeur (trice) dans la gestion journalière. Il prépare les réunions de l'Organe d'administration. Il se réunit minimum 3 fois par an ou toutes les fois où il est convoqué par le (la) Président(e) ou à la demande d'un des membres par courrier postal ou électronique ; minimum 3 jours ouvrables avant la date fixée.

Les membres Comité de gestion sont en tout temps révocables par l'Organe d'administration.

Art. 15. L'Organe d'administration se réunit au moins trois fois par an sur convocation du (de la) Président(e) ou sur demande écrite d'au moins un cinquième des administrateurs (trices).

L'ordre du jour est établi sous la responsabilité du (de la) Président(e). Il comporte obligatoirement les points qui auraient été débattus lors de comités de gestion. L'Organe d'administration dans son ensemble recevra pour information les PV approuvés des réunions du Comité de gestion.

Des points peuvent être ajoutés sur demande d'un membre de l'Organe d'administration par écrit (courrier postal ou électronique) au moins cinq jours ouvrables avant la date de l'Organe d'administration. Les points ajoutés seront transmis aux membres de l'Organe d'administration.

Les convocations et l'ordre du jour sont adressés par le (la) Président(e) au moins quinze jours avant la date de l'Organe d'administration par voie électronique. Elles sont envoyées par courrier postal aux administrateurs (trices) qui en font expressément la demande.

Art. 16. L'Organe d'administration délibère de manière collégiale. Il est nécessaire que la moitié des membres de l'Organe d'administration soit présente ou représentée pour la validité des délibérations. Celles-ci sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Chaque membre ne dispose que d'une seule voix.

Tout membre empêché peut se faire représenter par un autre membre de l'Organe d'administration, mais chaque membre présent ne peut détenir plus d'une procuration écrite et dûment signée.

La voix du (de la) Président(e) ou de son (sa) remplaçant(e) est prépondérante en cas d'égalité des votes.

Les décisions de l'Organe d'administration peuvent être prises, en dehors des réunions présentes, par décision unanime de tous les administrateurs, exprimées par écrit, à l'exception des décisions pour lesquelles les statuts excluent cette possibilité.

Art. 17. L'Organe d'administration a les pouvoirs étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Il représente celle-ci dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Seuls sont exclus de sa compétence les actes réservés par la Loi ou les présents statuts à l'Assemblée générale. L'Organe d'administration peut déléguer les pouvoirs qu'il détermine à l'un ou l'autre membre de l'Organe d'administration.

Le fonctionnement interne de l'Organe d'administration peut faire l'objet d'un règlement d'ordre intérieur, adopté par ce dernier et pour autant qu'il ne contrevienne pas aux statuts de l'association.

L'Organe d'administration est compétent pour établir le règlement d'ordre intérieur de l'association.

Art. 18. Il est tenu un procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le (la) Président(e) et les administrateurs qui le souhaitent et conservés au siège social de l'association, après approbation de l'Organe d'administration. Des extraits en sont délivrés de droit au (à la) Directeur (trice), à tous les membres de l'Organe d'administration et à tout membre de l'Assemblée générale ou à des tiers justifiant d'un intérêt légitime qui en feraient la demande. Les copies à délivrer doivent être signées par des personnes ayant le pouvoir de représentation. L'Organe d'administration statuera sur la recevabilité et les conditions de délivrance des documents.

TITRE III. Gestion journalière – Direction

Art. 19. Le CCBB conclut un contrat de travail à temps plein avec un(e) Directeur (trice).

Le (la) Directeur (trice) assume la fonction de Délégué(e) à la gestion journalière et est chargé de l'application journalière des décisions de l'Organe d'administration. Le (la) directeur (trice) est responsable de la gestion culturelle et administrative et de toute responsabilité qui lui est confiée par l'Organe d'administration. La délégation peut être ordonnée par l'Organe d'administration ou par le règlement d'ordre intérieur.

La durée de délégation est, sauf suspension ou révocation, liée à la durée du contrat de travail du (de la) Directeur (trice) à qui elle est confiée.

La gestion journalière comprend aussi bien les actes et décisions qui n'excèdent pas les besoins de la vie quotidienne de l'association que les actes et les décisions qui, en raison de l'intérêt mineur qu'ils représentent, soit en raison de leur caractère urgent, ne justifient pas l'intervention de l'Organe d'administration.

La personne déléguée à la gestion journalière est révocable par l'Organe d'administration.

TITRE IV. Conflit d'intérêt

Art. 20 Lorsque l'Organe d'administration ou l'Assemblée générale est appelé à prendre une décision ou à se prononcer sur une opération relevant de sa compétence à propos de laquelle un administrateur a un intérêt direct ou indirect de nature patrimoniale ou personnelle qui est opposé à l'intérêt de l'association, cet administrateur doit en informer les autres administrateurs avant que l'Organe d'administration ne prenne une décision. Sa déclaration et ses explications sur la nature de cet intérêt opposé doivent figurer dans le procès-verbal de la réunion de l'Organe d'administration qui doit prendre cette décision. Il n'est pas permis à l'Organe d'administration de déléguer cette décision.

Si l'administrateur concerné néglige de le faire, tout autre administrateur qui serait au courant de ce conflit doit communiquer l'information à l'Organe d'administration d'administration avant l'examen de la question.

Lorsque le conflit oppose les intérêts exclusivement ou principalement patrimoniaux de l'ASBL et d'un administrateur, celui-ci ne peut participer au débat ni au vote et doit se retirer jusqu'à ce que la décision soit prise.

Cette décision doit être mentionnée dans le procès-verbal de l'Organe d'administration.

Lorsque le conflit oppose un intérêt principalement d'ordre personnel de l'administrateur et l'intérêt de l'ASBL, l'Organe d'administration décide, par un vote auquel l'administrateur concerné ne peut prendre part, si celui-ci peut ou non participer au débat et/ou au vote ou doit se retirer. Cette décision doit être mentionnée dans le procès-verbal de l'Organe d'administration.

Lorsqu'en raison d'un conflit d'intérêt, un ou plusieurs administrateurs ne prennent pas part au vote, la décision ne peut être prise que si deux administrateurs au moins sont physiquement présents. Si la majorité des administrateurs présents ou représentés a un conflit d'intérêt, la décision ou l'opération est soumise à l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale est informée des décisions de l'Organe d'administration dans lesquelles un conflit d'intérêt d'ordre exclusivement ou principalement patrimonial a été soulevé.

Les dispositions prévues par le code de droit économique s'appliquent, entre autre en matière de conflit d'intérêt.

TITRE V. Représentation générale

Art. 21. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou soutenues au nom de l'association par le (la) Président(e) et un(e) Administrateur (trice). Ils agissent conjointement. Sauf délégation spéciale de l'Organe d'administration, les actes qui engagent l'association, autres que la gestion journalière, sont signés conjointement par le (la) Président(e) et un(e) Administrateur (trice), lequel(le)s n'auront pas à justifier de leurs pouvoirs à l'égard des tiers.

Titre V. Responsabilité des Administrateur(trice)s

Art. 22. Les Administrateur(trice)s ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'association. Ils ne sont responsables que des fautes commises dans l'accomplissement de leur mandat.

TITRE VI. Conseil d'orientation

Art. 23. Le CCBB comporte un Conseil d'orientation selon les modalités prévues par les articles 88 à 90 du Décret.

Les modalités de désignation des membres du Conseil d'orientation sont celles de décret du 21 novembre 2013 sur les Centres culturels.

L'Organe d'administration désigne les membres du Conseil d'orientation avec voix délibérative, sur avis du personnel d'animation du centre culturel.

Le Conseil d'Orientation est composé pour moitié au moins de membres qui ne font partie ni du personnel d'animation, ni de l'Organe d'administration du CCBB.

Le (la) Directeur (trice) et le personnel d'animation du Centre culturel sont membres du Conseil d'orientation avec voix consultative. Le Conseil d'orientation désigne en son sein un(e) Président(e), qui ne peut ni être un(e) Administrateur (trice), ni un membre du personnel. Cette fonction ne peut être cumulée avec celle d'un mandat relevant du suffrage universel ou d'un mandat politique. Le (la) Président(e) du CO siège à l'Organe d'Administration et à l'Assemblée Générale avec voix consultative.

Le Conseil d'orientation peut édicter son propre règlement d'ordre intérieur et le soumet à l'Organe d'administration qui vérifie sa compatibilité avec les présents statuts.

Le Conseil d'Orientation se réunit en séance plénière au minimum deux fois par an sur convocation du (de la) Président(e) ou d'un(e) animateur (trice) du Centre culturel ou à la demande de cinq membres au moins, par voie électronique ou par courrier postal pour les membres qui en feraient explicitement la demande, au minimum cinq jours avant la date fixée.

Le Conseil d'orientation peut se scinder en commissions spécifiques.

Art. 24. Le Conseil d'orientation procède à l'autoévaluation continue du projet d'action culturelle. Il contribue notamment au rapport général d'autoévaluation visé aux articles 81 et 82 du Décret et participe à l'analyse partagée visée à l'article 19 de ce même Décret.

Le Conseil d'orientation remet d'initiative ou à la demande de l'Organe d'administration des avis sur le projet d'action culturelle et sur le développement culturel à moyen et long terme du territoire d'implantation ou, le cas échéant, du territoire de projet en prenant en considération l'analyse partagée visée à l'article 19 du Décret.

TITRE VII. Dispositions financières diverses

Art. 25. L'exercice social de l'association s'étale du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le premier exercice social débute le jour de la création de l'association et prend fin le 31 décembre de la même année. Les membres de l'association ne perçoivent pas de jetons de présence.

Art. 26. L'association peut recevoir toute aide ou contribution matérielle ou financière de personnes morales, publiques ou privées, ou de personnes physiques. Les fonds et matériels ainsi récoltés doivent servir uniquement à la réalisation de l'objet social.

Art. 27. Le patrimoine de l'association répond seul des engagements contractés en son nom et aucun membre ne peut en être rendu responsable.

Le (la) Président(e) et le Secrétaire de l'Organe d'administration sont responsables, envers l'association et ses membres, des publications légales et des actes de dépôts obligatoires.

Art. 28. Le mobilier et le matériel mis à la disposition de l'association par les collectivités publiques ou privées font l'objet d'inventaires contradictoires. Ils sont gérés sous le contrôle de la collectivité propriétaire qui en vérifie la bonne utilisation.

Les biens acquis par l'association sont gérés, en bon père de famille, par l'Organe d'administration, sous le contrôle de l'Assemblée générale.

TITRE VIII. Dissolution

Art. 29. La dissolution de l'association doit figurer dans l'ordre du jour. Cette dissolution ne peut intervenir que par la décision de l'Assemblée générale comportant les deux tiers des membres en exercice et après un vote à la majorité des quatre cinquièmes des membres présents ou représentés.

Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée générale est convoquée à nouveau et à quinze jours d'intervalle.

Elle délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés, et la décision doit être adoptée à la majorité des quatre cinquièmes des membres présents ou représentés, mais dans ce cas, sa décision devra être soumise à l'homologation du tribunal de l'entreprise.

Art. 30. En cas de dissolution de l'association, l'Assemblée générale en sa dernière réunion et quel que soit le nombre de membres présents désigne le (les) liquidateur(s), détermine ses (leurs) pouvoirs et détermine l'affectation à donner à l'actif net de l'avoir social.

Après affectation de la part d'actif net aux pouvoirs locaux, relativement à leurs engagements financiers directs ou indirects, le solde restant de l'actif net ne pourra être affecté qu'à une ou plusieurs association(s) culturelle(s) ayant



Modification des statuts. Centre culturel Braives Burdinne ASBL 03/10/2023

son (leur) siège sur le territoire d'implantation ou de projet du CCBB, poursuivant les mêmes objectifs et œuvrant à une fin désintéressée.

Toutes décisions relatives à la dissolution, aux conditions de liquidation, à la nomination et à la cessation des fonctions du ou des liquidateurs, à la clôture de la liquidation, ainsi qu'à l'affectation de l'actif net, sont déposées au greffe du Tribunal l'Entreprise de l'arrondissement judiciaire dont il dépend.

Art.31 Tout point non explicitement développé dans ces statuts sera régi par les Lois et Décrets en vigueur.

EXTRAIT PV OA DU 22/04 QUI VALIDE LE PROJET D'ACTION CULTURELLE

Point 5 : Présentation du plan d'action

La réunion du 15 avril avec les représentants des deux communes concernant les moyens mis à disposition pour 2026-2030 ne permet pas d'envisager le plan d'action définitif. La directrice évoque les grandes lignes.

En ce qui concerne ces enjeux, Sophie rappelle en résumé les différents points de la réunion du 26 mars rassemblant les associations et qui a permis un brainstorming sur les projets

Centre culturel de Braives-Burdinne

Assemblée générale

4 juin 2024

Présents : 16 présents

- Christine Bouché, Ghislain Charlier, Laurence Delier, Bruno Louis, Carine Renson, Christine Dantinne, Emmanuelle Dethier, Pierre-Yves Casterman, Philippe Gaspard, Anne-Cécile Grégoire, Marie-Agnès Mars, Marie Melebeck, Joséphine-Charlotte Pirard, Mariette Plumier, Arnaud Quinet, Brigitte Ronveaux

Procurations : 11 procurations

- Jean-Claude Jadot à Bruno Louis, Dominique Korosmezey à Carine Renson, Nathalie Bolly à Christine Dantinne, Jocelyne Chavariat à Philippe Gaspard, Jonathan Constant à Laurence Delier, Jacques Dantinne à Mariette Plumier, Arnaud de Temmerman à Anne-Cécile Grégoire, Jean-Pierre Evers à Christine Bouché, Adelin Feltz à Marie Melbeck, Thomas Louis à Arnaud Quinet, Mariette Lhoest à Joséphine-Charlotte Pirard

Excusés : Bernadette Michaux

Le quorum est atteint par 27 sur 40 membres

Présence de l'Inspectrice Mme Bernadette Vrancken

La séance est ouverte par Bruno Louis (BL), Président à 20 h 10. Christine Bouché (CB), Vice-présidente, Sophie Lahaye (SL), directrice et Ghislain Charlier (GC), membre de l'OA sont à la table.

GC se propose de prendre les notes en vue de la rédaction de ce procès-verbal.

1. Approbation du PV du 29 novembre 2023

Remarque d'Arnaud Quinet : Lucille Capelle doit être mentionnée au lieu de Cécile Capelle pour le changement lié à la fanfare de Braives

Le PV est approuvé.

2. Compte 2023 et budget 2024

L'expert-comptable, Mr Deprez, a dû s'excuser pour une raison extérieure.

BILAN 2023

- **Bilan positif** : 6.932,57 €
- **Report de dépenses** : site internet (15.000 €) et à l'aménagement des bureaux (3.000 €)
- **Augmentation des coûts** au niveau de certains postes (travaux d'impression, animations scolaires, frais de personnel, amortissements).
- **Formation du personnel** : 4.983,58 €
- **Diminution des subsides** : 14.393,57 €

Aides perçues et apports indirects 2023					
	Braives	Burdinne	Province	Total collectivités associées	FWB
	99.294,82 €	26.087,63 €	7.240,00 €	132.622,45 €	141.825,92 €

-9.203,47 €

Sophie Lahaye reprend quelques points :

- 6932,57 € de bilan positif
- 15000 € prévus pour le site mais en cours de réalisation
- Déménagement effectué en 2024
- Quelques augmentations des activités :
 - On relance depuis deux ans (fin Covid)
- Amortissements assez importants
 - Eclairage LED
- Formation du personnel
 - Accompagnement avec coach extérieur (2023-2024)
 - Communication suivie par une animatrice
 - Envoi des animatrices à différents ateliers
- FWB : diminution des subsides
 - Les collectivités publiques associées était en défaut de subside de 14.000 euros pour 2022. La FWB a dès lors réduit son subside d'un montant identique pour 2023.
 - Actuellement en 2023, il y a encore un défaut de paiement de la part des communes
- MAIS le Collège de Burdinne et le Collège de Braives ont adopté une modification budgétaire prise pour répartir (3000-6000) afin de ne pas rester deux années en déficit. Ces décisions sont passées en en Conseil communal.

Questions

- Christine Dantine rappelle le commentaire du comptable quant à la bonne gestion et à une trésorerie en bonne forme
- Mme Vrancken : subside CEC ?
 - o SL : subside extra de 208 € de la part de la Province par atelier
- Marie-Agnès Mars : questions récurrentes telles que :
 - o Occupation des salles
 - o Parité pas atteinte
 - o Subvention communale : elle se demande s'il y a de la bonne volonté !
 - Bruno Louis : les Collèges ont décidé mais les modifications budgétaires sont passées aux conseils communaux mais les délais existent...
 - BL rassure que tout est en ordre du point de vue des administrations communales (voir paragraphe précédent)
- Pierre-Yves Casterman : quid si on est deux années de suite en déficit ?
 - o Perte de subsides et perte de reconnaissance

Le compte 2023 est approuvé.

2 bis Budget 2024

BUDGET 2024

DÉPENSES EXCEPTIONNELLES

N° comptes	AFFECTATIONS & PRELEVEMENTS	Prévision 2024
791000	Prélèvements sur les fonds affectés (site internet)	15.000,00 €
792000	Prélèvements sur les fonds	20.000,00 €

- **Bénéfices importants en 2021** (50.689,52 €) **et 2022** (92.621,31€)

- **Report 2023** : Site internet (+outils promotionnels) et bureau

613310	impression des goodies/t-shirt/drapeaux	2.344,00 €
--------	---	------------

- **Développement d'un outil mobile :**

615022	achat d'un véhicule pour développer une offre mobile	15.000,00 €
515023	aménagement véhicule mobile (provision)	10.000,00 €

DÉPENSES RH

- **Augmentation du poste "rémunération employés"** : Animateur jeunesse et polyvalent.

Ce poste sera encore en augmentation pour 2025

- **Prestations régies**

619800	Rétributions tiers pour prestations technique	5.000,00 €
--------	---	------------

- **Formations**

614100	Formation du personnel	6.800,00 €
--------	------------------------	------------

SUBSIDES

Aides perçues et apports indirects 2024

	Braives	Burdinne	Province	Total collectivités associées	FWB
subside 2024	67.943,00 €	16.521,20 €	7.240,00 €		158.892,31 €
aide-régiss 7/10	17.574,41 €				
2 ouvriers 12 j		2.400,00			
véhicule	1.000,00	100,00			
frais bureau		1.850,00 €			
chauf-eau-élec Avennes	2.621,17 €				
chauf-eau-élec Gare	2.870,05 €				
chauf-eau-élec Oteppe		2.444,61 €			
assurances locaux		125,92 €			
visites conformité pompiers		105,44 €			
fourniture-entretien extincteurs		51,11 €			
Cohésio VLT prévention, sécurité		649,75 €			
Conseiller en prévention communal	3.304,72 €				
service informatique	2.400,49 €				
prestations insertions site commune					
prestations personnel en faveur CCBB		1.250,00 €			
voo		258,00 €			
entretien bâtiment		500,00 €			
nettoyage	1.252,05 €	2.331,60 €			
	98.965,89 €	28.587,63 €	7.240,00 €	134.793,52 €	158.892,31 €

Quelques compléments apportés par SL :

- Site internet à payer : 15000 € prévu en 2023 => 2024
- 20000 € : outil mobile
- Rappel de SL : il n'est pas permis de garder l'argent sur un compte et donc toute une série de choses se remettent en place
- Aménagement de bureaux
- Drapeaux, supports promotionnels pour une meilleure visibilité
- Outil mobile
 - o L'idéal serait de répondre à un appel à projet. Mais il faut en attendre un. Prévoir un budget sur fond propre permet de démarrer le projet et n'exclut pas de répondre à un appel à projet Le but est donc d'aménager un outil mobile qui pourrait se promener dans les villages
- Rémunération
 - o Engagement d'un animateur jeunesse
 - o Engagement souhaité d'un animateur pour les jeunes plus âgés de 12 ans car pas d'école secondaire sur le territoire et renforcer le travail avec les écoles et l'offre famille (stages) aussi
 - o Travailleur polyvalent à mi-temps
 - Plus de régisseur attiré car pas assez de spectacles.
 - Pour travailler avec Charles qui vient encore en free-lance
- Budget formation conséquent
- Subsidies 2024 Braives : le cash est augmenté suite à la disparition du poste de régisseur qui était mis à disposition (et donc valorisé en aide-service)
- Question de Mr Gaspard : question sur l'aménagement du bus estimant que le budget prévu est faible
- Question de Marie Melebeck sur le kiosque mobile (NoSono) auprès du Comptoir des Ressources créatives
 - o SL : Un contact a été pris. Ils peuvent nous diriger vers des personnes ressources lorsque nous mettrons en œuvre le projet. Des indications de budget ont d'ailleurs été fournies.
- Bruno Louis rappelle que la part de la Province reste immuablement figée !
 - o Carine Renson, représentante de la Province, relayera la remarque

Le budget 2024 est approuvé.

3. Démission de Xavier Bosteels en tant que membre de l'OA/Nomination d'un nouveau membre pour l'OA (chambre privée)

Philippe Gaspard se présente comme animateur d'un club de danse à Andenne et à Burdinne (20 membres) et se porte candidat.

Les cours se donnent régulièrement à la salle du Centre culturel d'Oteppe.

Marie-Agnès Mars : quid du cours de danse à Fallais ?

- Cours de tranche d'âges par deux ou trois ans à partir de 5 ans
- ASBL indépendante n'ayant aucun lien avec le CC
- Elle suggère de mettre en relation le club de Philippe Gaspard et ce club

Philippe Gaspard étant le seul candidat, il est désigné administrateur dans la chambre privée.

L'assemblée le félicite pour son engagement.

4. Décharge aux administrateurs

La décharge aux administrateurs est approuvée.

5. Rapport d'activité

RAPPORT MORAL



Travail sur la dimension organisationnelle et institutionnelle

- Instances
- Accompagnement équipe
- Formation communication
- Développement des partenariats (dont autres CC)
- Mise à disposition et aides services
- Billeterie en ligne

Travail sur le CP 2026-2030

- Analyse partagée et autoévaluation



- Développer des ateliers thématiques et ponctuels
- Développer de la transversalité entre les ateliers
- Site internet / Nouvelle Charte graphique/nouveau nom

DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES 2023

- **Ravel expo**, une collaboration, un atelier, un concours, du partage
- **BBB**, un événement en réflexion / les expos à la Guiguette
- **Train Tram Betterave**, une initiative citoyenne
- **PECA**, un projet sur une année, une exposition collective autour du "petit chaperon rouge"
 - **3 écoles**, Marneffe accueil- M3, Notre-Dame de Braives accueil-P2, Fallais M1-P6.
 - **Une exposition** et des animations (ouvert à tous)
 - **Des ateliers musique**, pour toutes les écoles
 - **Des accompagnements spécifiques en fonction du projet de chaque école**

SL rappelle les différents chantiers de 2023 :

- Nouveaux statuts
- Nouvel organe d'administration
- Formations diverses
- Suite du développement des partenariats
 - Rencontres avec les CC Waremme, Hannut, Remicourt et Saint-Georges qui sont des territoires comparables
- Discussions sur les mises à disposition et aides services
- Lancement de la billetterie en ligne => gain de temps
- Rencontres avec les associations du territoire

Points négatifs

- Pas eu la possibilité de développer des ateliers ponctuels
- Chaque atelier est dans son domaine et pas de transversalité entre ateliers sauf musiciens de MJ Hannut et musiciens CCBB

Nouveau nom du CC :

- trois dates des événements à Braives et Burdinne avec petits jeux pour faire deviner le nouveau nom qui sera dévoilé lors de la fête du Centre culturel qui se passera à « La Traversine ».

- Apparemment, le nom approuvé lors du dernier OA n'a pas transpiré !

Ravel-Expo

- Organisation d'un atelier photo sur 5 après-midis en collaboration avec la MJ et concours ouvert à tous

Balades Braivoises et Burdinnoises

- 100 exposants
- Date en discussion car beaucoup d'évènements ce WE là (dont la brocante de Marneffe) et lourd pour les partenaires de faire journée du patrimoine et BBB. Ce n'était pas en concurrence : l'idée initiale était d'exposer dans des lieux de patrimoine
- Territoire trop étendu.
 - o Château de Fallais pour concentrer quelques exposants
 - o Pas eu de rencontre entre artistes compensé par les vernissages à la Guinguette qui sont devenus un lieu de rencontre des artistes

Train-tram-betteraves

- Expo d'une maquette de la gare de Braives
- Le CCBB n'est pas à l'initiative mais a soutenu le projet au niveau logistique, financier, publicité et conseil

PECA

- 3 écoles (Marneffe-Marneffe-Fallais)
- Exposition
 - o Thème du conte
 - o Thème du loup
- Animation musicale « Pierre et le Loup »
- Des projets spécifiques en fonction des écoles
- Tout le monde a participé à une grande exposition à la Ferme de la Grosse Tour
 - o Remarque d'une institutrice de l'école Sainte-Thérèse : projet très bénéfique

Activités diverses

SL rappelle les activités effectuées sur les deux communes car « on » entend régulièrement que le CCBB ne vient pas souvent à Burdinne.

Statistiquement, c'est comparable au prorata de la population :

AGENDA 2023

BRAVES

- **8 expos**, dont Ravel expo, BBB et Train Tram Betterave
- **7 événements**
- **2 soirées jeux**
- **3 films**
- **1 stage**

BURDINNE

- **3 expos**, dont Petit chaperon rouge, BBB et PECA
- **7 événements**, dont la Halte-lier
- **2 après-midi jeux**
- **2 films**
- **1 stage**

Pour 2024

- Contrat programme à terminer pour 30 juin
- Engagement de Thomas (animateur jeunesse) => développement jeunesse
- Nouvelle identité
- Décentralisation : en cours pour des séances de cinéma

Agenda 2024

ET POUR 2024 ?

- **Contrat-programme 2026-2030**
- **Développement de l'axe jeunesse**, engagement de Thomas
- **Identité du Centre culturel**, nouveau nom, nouveau logo, nouveau site internet !
- **Décentralisation**, cinéma itinérant / outil mobile
- **Accompagnement d'équipe /Formations**

4 DATES

AGENDA 2024

BRAIVES

- 5 expos,
- 12 événements
- 5 films
- 2 stages, dont un organisé seul par le CC

BURDINNE

- 7 événements, dont la Halte-lier
- 3 films
- 1 stage

- Développement de projets dans le cadre du PECA dans les écoles de Marneffe (communale et Sainte-Thérèse) et à Braives communale
- Des animations patrimoine à Ciplet, Marneffe et Braives communale

Projets importants

- PECA pour les écoles de Marneffe et Braives
- Animations « patrimoine » dans les écoles avec découverte du petit patrimoine autour des écoles

6. Plan d'action contrat programme 2026-2030

Deux enjeux :

CONTRAT –PROGRAMME 26–30

2 ENJEUX

Favoriser et développer le vivre et le faire ensemble en vue de surmonter les frontières (communales – idéologiques – sociétales ...) pour aller au-delà de l'esprit de clocher, **tout en préservant les spécificités** (patrimoniales- des asbls- villages...).



Entendre les besoins des jeunes, leurs préoccupations, leur offrir des espaces d'expressions, expérimentations, transmissions en vue de les rendre acteur de leur territoire.

2 ENJEUX

POURQUOI ?

- CC ne fait pas partie de s habitudes / méfiance
- Partenariat = pas une habitude
- Pas de mutualisation
- Souhait de convivialité
- Peu de ressources humaines

OBJECTIFS ?

- Créer du commun/Faire ensemble
- Initier de vrai partenariat
- Favoriser l'émergence de projets participatifs et culturels
- Préserver habitudes, traditions, le patrimoine
- Favoriser l'inclusion et l'intégration
- Structurer le bénévolat
- Coordination avec les autres CC

ENJEU 1

POURQUOI ?

- CC ne fait pas partie de s habitudes / méfiance
- Partenariat = pas une habitude
- Pas de mutualisation
- Souhait de convivialité
- Peu de ressources humaines

OBJECTIFS ?

- Créer du commun/Faire ensemble
- Initier de vrai partenariat
- Favoriser l'émergence de projets participatifs et culturels
- Préserver habitudes, traditions, le patrimoine
- Favoriser l'inclusion et l'intégration
- Structurer le bénévolat
- Coordination avec les autres CC

ENJEU 2

POURQUOI ?

- Importance du travail avec les écoles
- Peu de données sur le + 12ans
- 0 -2,5 = parent pauvre

OBJECTIFS ?

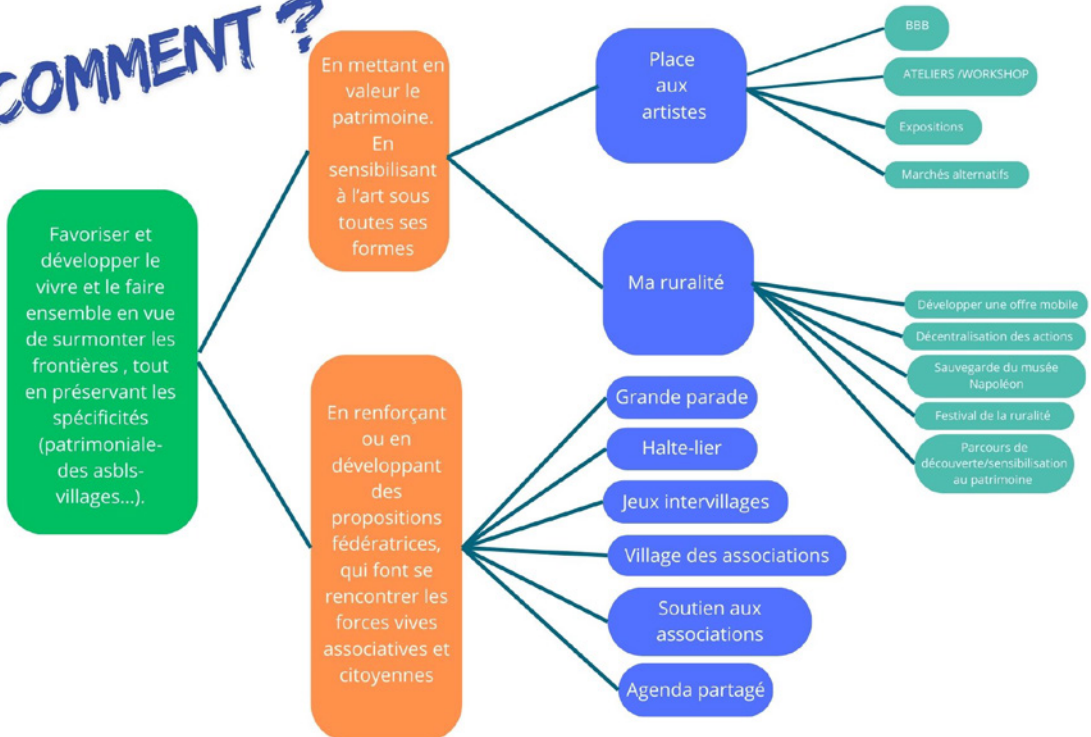
- Poursuivre le travail avec les écoles (PECA)
- Poursuivre le développement des ateliers
- Poursuivre le travail entamé auprès des familles
- Entamer une réflexion sur les plus de 12 ans

- Favoriser le faire et vivre ensemble pour surmonter les différences tout en gardant les spécificités des villages, patrimoines, ...
 - Frontières existent entre villages, associations, ...

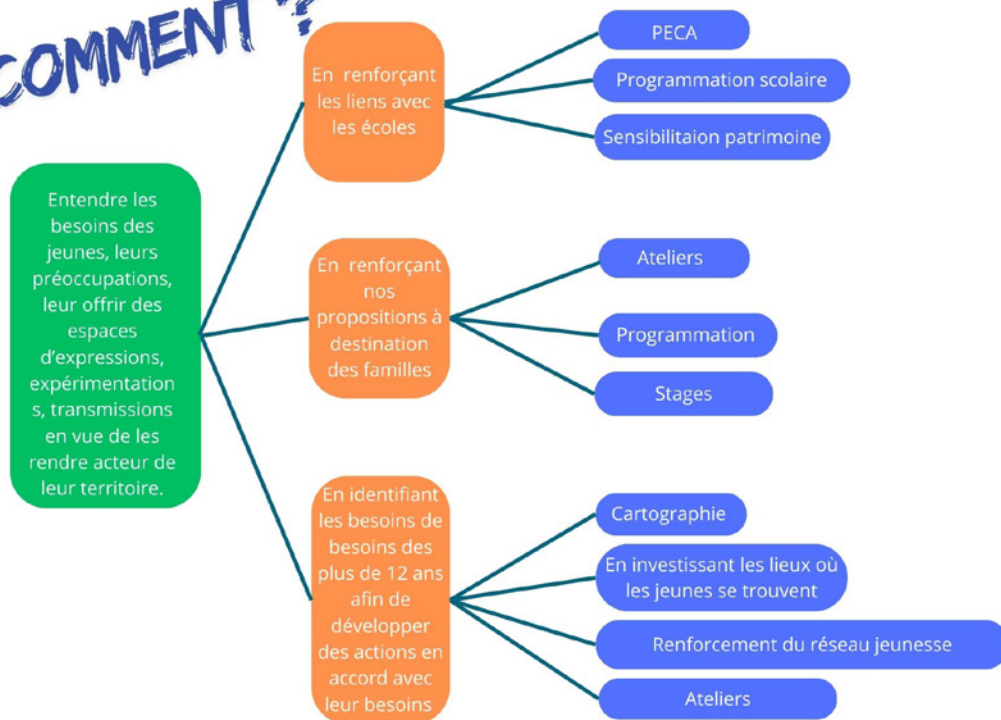
- Méfiance ressentie vis-à-vis du CCBB
- Pas de mutualisation des choses
- Événements simultanés ☹️
- Structuration du bénévolat
- Coordination avec les autres CC
- Entendre les besoins des jeunes, leur offrir des espaces de discussions et de réalisation
 - Aller rechercher ceux qui ne sont plus sur le territoire au-delà de 12 ans
 - Poursuivre le travail avec les écoles dans le cadre du PECA
 - Poursuivre le développement des ateliers
 - Poursuivre le travail auprès des familles
 - Proposer des spectacles à prix réduits pour les familles
 - Ateliers parents-enfants

Comment ?

COMMENT ?



COMMENT ?



Premier enjeu

- Mettre en valeur le patrimoine à travers une opération « place aux artistes » (Balades, marchés des artisans, ...)
- Village des associations
- Agenda partagé
- Halte-Lier
- Etc

Second enjeu

- Renforcement du lien avec les écoles
- Ateliers
- Connaître les besoins des +12ans par une cartographie

Question de BL à Arnaud Quinet pour savoir comment la MJ voit la collaboration avec le CCBB ?

La MJ est une jeune ASBL (100 membres) et organise des activités en collaboration avec CCBB vu la présence physique sur le même site.

Marie-Agnès Mars ne voit pas de collaboration avec la bibliothèque. SL répond qu'elle n'a exposé que les moyens mais les collaborations existent depuis longtemps avec les bibliothèques.

Laurence Delier rappelle la situation du patro à Burdinne où le manque d'animateurs reste bien que l'ASBL Patro mette à disposition gratuitement le local et le matériel pour toute association de jeunesse de Burdinne.

7. Information sur l'identité graphique et le site internet

Petit rappel de la situation du développement tout en taisant le nom.

La séance est clôturée à 21 h 35.

Christine Bouché, Vice-Présidente

PROVINCE DE LIEGE

Arrondissement de
WAREMMERéférences : Ref.
20241104/1

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 04 novembre 2024

Présents :

C. BURON - Présidente ;
P. GUILLAUME - Bourgmestre ;
X. LISEIN - Bourgmestre f.f. ;
C. BATAILLE, B. LOUIS, O. ORBAN - Echevins ;
A.-M. DETRIXHE, F.-H. du FONTBARE, M. FÖCGROULLE, C. GUISSÉ, M. VOS, C. LANDRIN, A. DURANT, A. OSY de ZEGWAART-FAVART, A. COLLET, E. LAMBERT et A. SINGON - Conseillers communaux ;
N. HEINE - Présidente du CPAS ;
Eléonore MATHIEU - Directrice générale.

Objet : Direction générale - ASBL "Centre culturel de Braives-Burdinne" - Demande de reconduction de la reconnaissance dans le cadre du Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels - Décision

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et notamment l'article L 1122-30 ;

Vu le Décret du Parlement de la Communauté française du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels, tel que modifié par le Décret du 21 mars 2024, et notamment ses articles 1er, 3°, 44, 66, 72 à 79 et 106 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 avril 2014 portant exécution du Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels, tel que modifié par l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 avril 2024 notamment son article 8 ;

Considérant que l'ASBL "Centre culturel de Braives-Burdinne" est un organisme reconnu en exécution du Décret du 21 novembre 2023 relatif aux Centres culturels ;

Considérant à cet égard le contrat-programme, ainsi que son premier avenant, conclu dans le cadre de cette reconnaissance pour les années 2020 à 2025 par ladite ASBL avec la Communauté française de Belgique, la Commune de Braives, la Commune de Burdinne et la Province de Liège ;

Considérant l'intention de l'ASBL "Centre culturel de Braives-Burdinne" de solliciter auprès de la Communauté française de Belgique la reconduction de cette reconnaissance pour la période de 2026 à 2030 ;

Considérant le dossier de demande constitué dans ce cadre par ladite ASBL, annexé à la présente délibération ;

Considérant que le projet d'action culturelle a été validé par l'Assemblée générale de ladite ASBL en date du 04 juin 2024 ;

Considérant qu'il convient que la Commune, en sa qualité de "Collectivité publique associée" au sens de l'article 1er, 3° du Décret du 21 novembre 2013, confirme ses engagements antérieurs relatifs à sa contribution globale dans l'organisation, le fonctionnement et le financement de ladite ASBL ;

Considérant l'importance que revêt la Culture dans le développement communal et supra-communal et qu'il s'indique dès lors de valoriser une politique culturelle pertinente ;

Considérant à cet égard le courrier du 4 avril 2024 de Monsieur Jean-François FUEG,

Directeur général adjoint de l'Administration générale de la Culture de la Communauté française ;

Considérant que les crédits appropriés seront inscrits aux budgets communaux pour les prochains exercices couverts par l'éventuelle nouvelle reconnaissance qui serait accordée à l'ASBL ;

Vu les conventions de gestion des installations culturelles établies entre la Commune de Braives et le Centre culturel Braives-Burdinne ;

Considérant l'avis favorable de Monsieur Gauthier Viatour, Receveur régional, rendu le 7 octobre 2024 ;

Au vu de ce qui précède, décide à l'unanimité :

Article 1 : que la Commune de Braives apportera, en sa qualité de "Collectivité publique associée" au sens de l'article 1er, 3° du Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels, sa contribution globale dans l'organisation, le fonctionnement et le financement de l'ASBL "Centre culturel de Braives Burdinne" pendant la période de reconnaissance sollicitée (2026-2030) par son dossier de demande de reconnaissance annexé à la présente délibération ;

Article 2 : que la contribution globale dont il est question à l'article 1er sera fixée conformément aux dispositions prévues au point 3.2. du dossier de demande de reconnaissance visé au même article, et consistera donc en :

1. Une contribution financière directe annuelle d'un montant de 76.937,00 € en 2026, de 78.475,74 € en 2027, de 80.045,25 € en 2028, de 81.646,16 € en 2029 et de 83.279,08 € en 2030 ;
2. Une contribution financière indirecte consistant en :
 - La prise en charge des frais énergétiques des infrastructures communales suivantes mises à disposition de l'ASBL "Centre culturel de Braives-Burdinne" :
 - les bureaux administratifs situés Chemin du Via 20 à 4260 Braives ;
 - la maison de Village d'Avennes située rue de la Justice de Paix 4 à 4260 Avennes ;
 - La mise à disposition d'ouvriers communaux pour un total annuel de 125 heures ;
 - La mise à disposition d'un informaticien à raison de ½ journée par mois ;
 - La mise à disposition d'un(e) technicien(ne) de surface chargé(e) du nettoyage des bureaux administratifs susmentionnés et de la Maison de Village d'Avennes à raison de 10 heures par semaine ;
 - La mise à disposition de la Maison de Village de Fumal (40 x 3h d'occupation par an) ;
 - La prise en charge (impression et pose) de 45 entrées de ville annuellement ;
 - La mise à disposition d'½ page dans chaque bulletin communal (à raison de 9 bulletins/an) ;

Article 3 : de valider l'inscription des crédits appropriés aux budgets communaux pour les prochains exercices ; que ces crédits peuvent dès lors s'établir comme suit pour l'année 2026 :

Commune de Braives	
Aides indirectes	
Mise à disposition	3.750,00 €

d'ouvriers communaux	
Charges Maison de Village d'Avennes	3.400,00 €
Charges Gare de Braives	2.745,00 €
Assurance Gare de Braives	383,88 €
Assurance Maison de Village d'Avennes	444,24 €
Mise à disposition d'un informaticien	1.020,25 €
Nettoyage des bureaux de la Gare de Braives	4.479,39 €
Nettoyage de la Maison de Village d'Avennes	8.958,78 €
Location Maison de Village de Fumal	1.200,00 €
Affichage sur les panneaux aux entrées des villages	1.000,00 €
Publication au sein du bulletin communal	1.062,50 €
Total des aides indirectes	28.444,04 €
Subside 2026	
Inscription au budget 2026	76.937,00 €
Total	
105.381,04 €	

Article 4 : de transmettre la présente délibération au "Centre culturel de Braives-Burdinne" pour permettre l'introduction de la demande de reconduction de reconnaissance pour la période de 2026 à 2030 auprès de la Communauté française de Belgique.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL :

La Secrétaire,

(s) Eléonore MATHIEU

La Directrice générale,

Eléonore MATHIEU

La Présidente,

(s) Catherine BURON

Le Bourgmestre ff.,

Xavier LISEIN

POUR EXTRAIT CONFORME :

ADMINISTRATION COMMUNALE DE BRAIVES

Braives, le 8 octobre 2024

AVIS DE LEGALITE DU DIRECTEUR FINANCIER

Direction générale - ASBL "Centre culture de Braives-Burdinne" - Demande de reconduction de la reconnaissance dans le cadre du Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels - Décision

Avis favorable,

L'augmentation de l'intervention communale se justifie par la fin de la mise à disposition à mi-temps d'un ouvrier communal et dès lors la nécessité pour le centre culturel de recourir à des prestataires extérieures dont les horaires seront mieux adaptés à son fonctionnement,

Le Directeur financier

Gauthier Viatour

PROVINCE DE LIEGE

Arrondissement
de WAREMME



**Convention d'occupation de
la Maison de Village d'Avennes
par l'A.S.B.L.
« Centre culturel Braives-Burdinne »**

ENTRE NOUS SOUSSIGNES :

L'Administration communale de Braives, dont le siège social sis à 4260 Braives, rue du Cornuchamp, 5, représentée par Monsieur Pol GUILLAUME, Bourgmestre, et Madame Eléonore MATHIEU, Directrice générale, agissant en exécution :

- d'une délibération du Conseil communal du 03 décembre 2018 (installation et prestation de serment du Bourgmestre) et du 25 janvier 2021 (prestation de serment de la Directrice générale) ;
- et de l'article L 1132-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

de PREMIERE PART ET

L'association sans but lucratif Centre Culturel Braives-Burdinne ayant son siège social, Chemin du Via, n° 20 à 4260 Braives, représentée par M. Bruno Louis, Président, et par sa directrice Sophie Lahaye,

de SECONDE PART

Préambule : La présente convention devra se conformer au Décret du 21 novembre 2013 relatif aux centres culturels (CC_2013-11-21) (ci dénommé après le « Décret ») et à l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant exécution dudit Décret (ci dénommé après l'Arrêté) ainsi qu'aux accords prévus par le Contrat-programme.

Article 2 : Etat des lieux et inventaire

Les lieux occupés par le gestionnaire consistent en :

Rez-de-chaussée :

- Les couloirs et accès,
- Un espace sanitaire commun pour l'ensemble des activités de l'ancienne gare de Braives
- Un bureau d'accueil cloisonné pouvant être composé de deux espaces de travail.

Les lieux occupés par le gestionnaire consistent en :

Rez-de-chaussée :

- Un espace sanitaire homme et femmes.
- Un espace de stockage partagé avec la Commune
- Un atelier
- Un hall d'entrée
- Une chaufferie

Etage :

- La grande salle et le bar
- La cuisine
- Les espaces de stockage partagés avec la Commune et locaux techniques
- Le couloir d'accueil,
- Les espaces sanitaires hommes, femmes et PMR

Un état des lieux et un inventaire du matériel ainsi que des biens meubles mis à la disposition du gestionnaire par la Commune aura lieu endéans la semaine suivant la signature de ladite convention.

Cet état des lieux et cet inventaire deviendront des annexes à la présente convention et y demeureront attachés.

Le gestionnaire prend possession des lieux, tels que décrits dans l'état des lieux, qu'il déclare bien connaître et sans recours contre la Commune, pour quelque cause que ce soit.

Le gestionnaire s'engage à restituer le tout en bon état à l'expiration de la convention. Il va de soi que les termes "bon état" s'entendent compte tenu de l'âge et de l'usure inhérente à un usage normal des choses.

Le gestionnaire ne pourra pas céder ses droits à un tiers sans l'accord du Collège communal.

A l'expiration de la convention, il sera dressé un état des lieux et un inventaire de sortie.

Article 3 : Redevance d'occupation

<ul style="list-style-type: none"> - Toutes réparations à l'installation électrique et tout remplacement dues à une mauvaise utilisation de la part l'occupant ou vandalisme sera facturé au gestionnaire, cela concerne les pièces et main d'œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépannage des points lumineux tubes, balastre, starter, ...
PLOMBERIE - CHAUFFAGE	
<ul style="list-style-type: none"> - Il est interdit de modifier l'installation. - Entretien des WC, éviers, débouchage, la décalcarisassions complète à la suite de ses activités. - Toutes réparations et tout remplacement à la plomberie et au système de chauffage dues à une mauvaise utilisation de la part l'occupant ou vandalisme sera facturé au gestionnaire, cela concerne les pièces et main d'œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'entretien annuel de la chaudière. - Toutes réparations dues à vieillissement normal de l'installation, dépannage, remplacement des vannes, des robinets, remplacement de radiateurs... - Remplacement des mousseurs - Protection des installations contre le gel.
MENUISERIE	
<ul style="list-style-type: none"> - Toutes réparations et tout remplacement de vitrage dû à une mauvaise utilisation de l'occupant, accident, ou au vandalisme sera facturé au gestionnaire, cela concerne les fournitures et main d'œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'entretien et le remplacement des quincailleries, le remplacement des joints. - Le ponçage et la mise en vernis des menuiseries en bois. - Le nettoyage des vitres
PEINTURES	
<ul style="list-style-type: none"> - Toutes réparations à la peinture intérieur et extérieur y compris le plafonnage. - le gestionnaire est tenu de remettre en pristin état la peinture à sa sortie si le besoin en est. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réparation suite a tout dégâts ou le gestionnaire ne pourrait être mis en cause.
MOBILIERS	
<ul style="list-style-type: none"> - Entretien, remplacement des meubles, réparation des dégâts survenus lors des activités du gestionnaires ou aux activités qu'il a commanditées, (tables, chaises...) dont la commune est propriétaire. - Le nettoyage et dégraissage complet de la cuisine après chaque utilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien et réparation des pompes a bières ou le gestionnaire ne pourrait être mis en cause. - Remplacement et réparation de la hotte. - Entretien, réparation, remplacement des électroménagers (frigos ; four...) dont la commune est propriétaire, ou le gestionnaire ne pourrait être mis en cause. - Le nettoyage annuel de la conduite de la hotte.
INCENDIE	
<ul style="list-style-type: none"> - le gestionnaire est tenu de se conformer à l'Arrêté royal du 28 mars 2014 relatif à la prévention de l'incendie sur les lieux de travail. A savoir constituer un SLCI (service de lutte contre l'incendie). - Il est formellement interdit d'encombrer les couloirs et voies d'évacuations. La commune se réserve le droit de vider les couloirs et voies d'évacuation au frais du 	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture et entretien du matériel portatif d'extinction. - Entretien et dépannage du système incendie. - Test et remplacement des blocs de secours. - Test et réparation coupole de désenfumage. - Contrôle des dévidoirs

En cas de nécessité dont la Commune est seule juge, la Commune pourra utiliser tout ou partie des locaux concernés par cette convention en concertation avec le gestionnaire.

Le gestionnaire, à la suite à un accord préalable avec la Commune sur le calendrier (sauf en cas de force majeure), doit également tolérer les travaux de réparation, de même que les modifications, transformations, aménagements et autres travaux quelconques, même s'ils devaient durer plus de quarante jours ouvrables, alors même que les travaux entraîneraient la fermeture de tout ou partie de l'espace du Centre Culturel.

Article 10 : Droits réels, cession, sous-cession, contrat avec des tiers

Le bien occupé ne peut être grevé d'aucun droit réel par le gestionnaire.

Il est interdit au gestionnaire de céder ses droits découlant de la présente convention à des tiers ou de sous-concéder tout ou partie des biens occupés.

Le fait, pour le gestionnaire, de charger du personnel de tenir l'espace pour le Centre Culturel Braives-Burdinne ne constitue cependant pas une cession de droits au sens de l'alinéa précédent.

Article 11 : Droit d'auteur

Il revient exclusivement au gestionnaire de s'acquitter de toutes taxes, indemnités, allocations ou contributions financières quelconques découlant de l'application de la loi du 30 juin 1994 relative aux droits d'auteur et aux droits voisins et de ses arrêtés d'exécution (SABAM, rémunération équitable, Repobel,...).

Article 12 : Assurances et responsabilités

La Commune ne peut en aucun cas être tenue responsable des dégâts ou des vols survenus aux biens du gestionnaire, présents ou entreposés dans les locaux occupés. Le gestionnaire veille d'ailleurs à assurer le mobilier dont il est propriétaire. Il veille par ailleurs à prévenir toute effraction ou intrusion dans les lieux occupés en fermant soigneusement les portes à clefs et fenêtres, et en branchant le système d'alarme lorsqu'il quitte les lieux ou à défaut, en s'assurant qu'aucun autre occupant n'y est encore présent.

Le gestionnaire sera responsable s'il y a des dégâts dans les lieux occupés si celui-ci n'a pas fermé à clé la porte de ses locaux.

Le gestionnaire doit justifier, à la première demande de la Commune, du paiement des primes et de l'existence des contrats d'assurances ci-dessous. La Commune se réserve le droit de demander à tout moment au gestionnaire la production de ces polices d'assurances. Les polices devront stipuler que la compagnie s'engage à prévenir la Commune en cas de suspension et de résiliation de celles-ci, du non-paiement des primes ou du versement d'indemnités.

de la Commune, de même que l'entretien de tout autre matériel de sécurité de sorte que ces installations soient toujours en parfait état de fonctionnement.

Tout équipement installé dans le cadre des activités du Centre culturel est à charge de celui-ci, y compris le contrôle par le Service externe de contrôle technique, si nécessaire (pont lumière, scène, sonorisation, ...).

Article 16 : Gestion des déchets

Le gestionnaire s'assurera de la propreté directe du site et de l'évacuation des déchets du a ses activités sur le site, ou aux activités qu'il a commanditées.

Article 17 : Durée et résiliation

La présente convention est conclue jusqu'au terme de la durée de chaque contrat-programme du Centre Culturel à savoir 5 ans et est renouvelable par tacite reconduction.

Par exception à ce qui précède, cette convention peut être résiliée par les deux parties moyennant un préavis d'une durée de trois mois, prenant cours le troisième jour suivant l'envoi, notifié par pli recommandé.

En cas de manquement grave du gestionnaire ou de non-respect des obligations contenues dans la présente convention, la Commune se réserve le droit de résilier immédiatement la convention, dans cette hypothèse, le gestionnaire devra immédiatement quitter les lieux. En ce cas, la dénonciation de la convention se ferait par lettre recommandée et énoncerait les manquements justifiant la mesure prise.

Le Centre culturel informe la FWB de toute modification envisagée et l'associe aux renégociations des conventions et des modalités de mise à dispositions de l'ensemble des locaux.

Article 18 : Nullité

Si l'une ou l'autre disposition de la présente convention devait être déclarée nulle pour quelque raison que ce soit, les autres dispositions gardent leur force juridique et leurs effets.

Article 19 : Contrôle et litige

La Commune se réserve le droit de vérifier à tout moment la bonne application de cette convention.

PROVINCE DE LIEGE

Arrondissement
de WAREMME



**Convention d'occupation de
la Gare de Braives
par l'A.S.B.L.
« Centre culturel Braives-Burdinne »**

ENTRE NOUS SOUSSIGNES :

L'Administration communale de Braives, dont le siège social sis à 4260 Braives, rue du Cornuchamp, 5, représentée par Monsieur Pol GUILLAUME, Bourgmestre, et Madame Eléonore MATHIEU, Directrice générale, agissant en exécution :

- d'une délibération du Conseil communal du 03 décembre 2018 (installation et prestation de serment du Bourgmestre) et du 25 janvier 2021 (prestation de serment de la Directrice générale) ;
- et de l'article L 1132-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

de PREMIERE PART ET

L'association sans but lucratif Centre Culturel Braives-Burdinne ayant son siège social, Chemin du Via, n° 20 à 4260 Braives, représentée par M. Bruno Louis, Président, et par sa directrice Sophie Lahaye,

de SECONDE PART

Préambule : La présente convention devra se conformer au Décret du 21 novembre 2013 relatif aux centres culturels (CC_2013-11-21) (ci-après « le Décret ») et à l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant exécution dudit décret ainsi qu'aux accords prévus par le Contrat-programme.

IL EST EXPESSEMENT CONVENU CE QUI SUIT :

La soussignée, de première part, ci-après dénommée "la Commune" met à la disposition de la seconde nommée, à savoir l'ASBL Centre Culturel Braives-Burdinne, ci-après dénommée "le gestionnaire", une partie de l'ancienne gare de Braives située Chemin du Via, n° 20 à 4260 Braives afin d'en assumer, de manière raisonnable, la gestion et l'exploitation aux clauses et conditions suivantes :

Article 1 : Préambule

Le gestionnaire sera chargé de veiller au maintien du cadre accueillant et convivial de ses locaux dans l'ancienne gare de Braives ; ce qui impliquera notamment :

- d'être d'une tenue et d'une attitude irréprochable pour les personnes fréquentant le Centre Culturel et les locaux mis à disposition.

Le gestionnaire s'engage à respecter les valeurs du service public telles que :

- le respect du principe d'égalité et de non-discrimination (articles 10 et 11 de la constitution) ;
- le respect de la tranquillité publique et de l'ordre public en général ;
- le respect de la réglementation régissant son activité ;
- ...

L'organisation générale ainsi que les fonctions des différents acteurs concernés dans la gestion de ces infrastructures se trouveront ci-après.

Article 2 : Etat des lieux et inventaire

Les lieux occupés par le gestionnaire consistent en :

Rez-de-chaussée :

- Les couloirs et accès,
- Un espace sanitaire commun pour l'ensemble des activités de l'ancienne gare de Braives
- Un bureau d'accueil cloisonné pouvant être composé de deux espaces de travail.

Etage :

- Les couloirs et accès,
- Un local indépendant (local « batterie »),
- Un bureau type open space dont un bureau cloisonné,

- Un espace polyvalent partagé avec la maison des jeunes (réunions, animations...)

Dans les combles :

- Un espace de stockage partagé avec la bibliothèque ;

Un état des lieux et un inventaire du matériel ainsi que des biens meubles mis à la disposition du gestionnaire par la Commune aura lieu endéans la semaine suivant la signature de ladite convention.

Cet état des lieux et cet inventaire deviendront des annexes à la présente convention et y demeureront attachés.

Le gestionnaire prend possession des lieux, tels que décrits dans l'état des lieux, qu'il déclare bien connaître et sans recours contre la Commune, pour quelque cause que ce soit.

Le gestionnaire s'engage à restituer le tout en bon état à l'expiration de la convention. Il va de soi que les termes "bon état" s'entendent compte tenu de l'âge et de l'usure inhérente à un usage normal des choses.

Le gestionnaire ne pourra pas céder ses droits à un tiers sans l'accord du Collège communal.

A l'expiration de la convention, il sera dressé un état des lieux et un inventaire de sortie.

Article 3 : Redevance d'occupation

L'Arrêté prévoit qu'il n'est pas possible de demander un loyer. La mise à disposition est à titre gratuit.

Article 4 : Garantie

Dispense de garanties financières à fournir pour le gestionnaire.

Article 5 : Réparation

Le gestionnaire occupe les lieux en personne prudente et raisonnable. Il doit entretenir les locaux faisant l'objet de la présente convention. Il en a la garde au sens de l'article 1384, alinéa 1 du Code civil.

Le gestionnaire doit répondre des réparations sauf si la détérioration est due à la vétusté, à une panne ou à un vice propre qui ne lui est pas imputable.

Le gestionnaire doit communiquer par écrit à la Commune, dans les plus brefs délais, toute demande relative à une réparation dont la charge incombe au propriétaire. À défaut de le faire, le gestionnaire sera tenu responsable de toute aggravation du dommage ou des dégâts résultant de la déclaration tardive de ceux-ci.

En cas de dégradations causées par des tiers, le gestionnaire doit mettre tout en œuvre, dans les limites de ses pouvoirs, pour identifier le(s) personne(s) responsable(s) des dégâts.

<i>A charge de l'A.S.B.L. « Centre culturel Braives-Burdinne »</i>	<i>A charge de la Commune de Braives</i>
STRUCTURE	
<ul style="list-style-type: none"> - Toutes réparations dues à une mauvaise utilisation de la part de l'occupant ou vandalisme y compris la sécurisation des lieux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes réparations dues au vieillissement normal du bâtiment. - Toutes réparations dues à des dégâts climatiques et catastrophe naturelle y compris la sécurisation des lieux.
TOITURE	
	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes réparations dues à des dégâts climatiques et catastrophes naturelles y compris la sécurisation des lieux. - Toutes réparations dues au vieillissement normal des matériaux. - Le démoussage de la toiture et l'entretien des corniches.
ELECTRICITE	
<ul style="list-style-type: none"> - Il est interdit de modifier l'installation. - Remplacement des éclairages, tubes, ampoules... par un éclairage du même type. - Toutes réparations à l'installation électrique et tout remplacement dues à une mauvaise utilisation de la part l'occupant ou vandalisme sera facturé au gestionnaire, cela concerne les pièces et main d'œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépannage de l'installation, disjoncteur, prises, interrupteurs... - Dépannage des points lumineux autre que le remplacement des tubes. - Entretien et dépannage du système Intrusion y compris la fourniture de nouveaux codes.
PLOMBERIE - CHAUFFAGE	
<ul style="list-style-type: none"> - Il est interdit de modifier l'installation. - Entretien des WC, éviers, débouchage, la décalcarisations complète. - Remplacement des mousseurs. - Protection des installations contre le gel. - Toutes réparations et tout remplacement à la plomberie et au système de chauffage 	<ul style="list-style-type: none"> - L'entretien annuel de la chaudière. - Toutes réparations dues à vieillissement normal de l'installation, dépannage, remplacement des vannes, des robinets, remplacement de radiateurs... - Remplacement des mousseurs

dues à une mauvaise utilisation de la part l'occupant ou vandalisme sera facturé au gestionnaire, cela concerne les pièces et main d'œuvre.	
MENUISERIE	
- Toutes réparations et tout remplacement de vitrage dû à une mauvaise utilisation de l'occupant, accident, ou au vandalisme sera facturé au gestionnaire, cela concerne les fournitures et main d'œuvre.	- L'entretien et le remplacement des quincailleries, le remplacement des joints. - Le ponçage et la mise en vernis des menuiseries en bois. - Le nettoyage des vitres
PEINTURES	
- Toutes réparations à la peinture intérieur et extérieur y compris le plafonnage. - le gestionnaire est tenu de remettre en pristin état la peinture à sa sortie si le besoin en est.	- Réparation suite a tout dégâts ou le gestionnaire ne pourrait être mis en cause.
MOBILIERS	
- Entretien, réparation, remplacement des meubles (tables, chaises...) dont la commune est propriétaire. - Entretien, réparation, remplacement des électroménagers (frigos ; four...) dont la commune est propriétaire.	
INCENDIE	
- le gestionnaire est tenu de se conformer à l'Arrêté royal du 28 mars 2014 relatif à la prévention de l'incendie sur les lieux de travail. A savoir constituer un SLCI (service de lutte contre l'incendie). - Il est formellement interdit d'encombrer les couloirs et voies d'évacuations. La commune se réserve le droit de vider les couloirs et voies d'évacuation au frais du gestionnaire à tout moment et sans avertissement préalable. - Lors de ses activités le gestionnaire prendra soins de ne pas mettre en danger les personnes et en péril le patrimoine.	- Fourniture et entretien du matériel portatif d'extinction. - Entretien et dépannage du système incendie. - Test et remplacement des blocs de secours. - Test et réparation coupole de désenfumage. - Contrôle des dévidoirs
EXTERIEURS	
- Le gestionnaire s'assurera de la propreté directe du site et de l'évacuation des déchets du a ses activités sur le site ou aux activités qu'il a commanditées.	- Remise à niveau de l'empierrement. - Nettoyage du parking empierré, désherbage et élimination des déchets. - Entretien des plantations des parterres y compris celles des aires de jeux. - Elagage annuel et remplacement des plantations malades.
N.B. : La liste ci-avant n'est pas exhaustive et tous cas non prévus seront tranchés souverainement par le Collège communal.	

Article 6 : Entretien ordinaire

Le gestionnaire s'assurera de la propreté directe du site.

Article 7 : Utilisation et transformation

Le gestionnaire ne peut modifier l'état des bâtiments, ni y ériger aucune construction nouvelle, même à titre provisoire ou précaire, sans y être préalablement autorisé par le Collège communal. Le gestionnaire adresse sa demande par écrit au moins deux mois avant, au Collège communal.

Par ailleurs, les constructions, les transformations érigées avec l'autorisation préalablement requise deviennent la propriété de la Commune, sans qu'il soit fait application de la théorie de l'enrichissement sans cause.

Les frais résultants de ces constructions ou transformations sont à charge du gestionnaire.

Article 8 : Publicité et affichage

Le gestionnaire veille selon le principe de neutralité de l'Administration, à ne pas placer des affiches électorales ou toutes inscriptions à connotation politique.

Article 9 : Fermeture

Le gestionnaire doit permettre, en tout temps, l'accès aux locaux occupés à la Commune.

En cas de nécessité dont la Commune est seule juge, la Commune pourra utiliser tout ou partie des locaux concernés par cette convention en concertation avec le gestionnaire.

Le gestionnaire, à la suite à un accord préalable avec la Commune sur le calendrier (sauf en cas de force majeure), doit également tolérer les travaux de réparation, de même que les modifications, transformations, aménagements et autres travaux quelconques, même s'ils devaient durer plus de quarante jours ouvrables, alors même que les travaux entraîneraient la fermeture de tout ou partie de l'espace du Centre Culturel.

Article 10 : Droits réels, cession, sous-cession, contrat avec des tiers

Le bien occupé ne peut être grevé d'aucun droit réel par le gestionnaire.

Il est interdit au gestionnaire de céder ses droits découlant de la présente convention à des tiers ou de sous-concéder tout ou partie des biens occupés.

Le fait, pour le gestionnaire, de charger du personnel de tenir l'espace pour le Centre Culturel Braives-Burdinne ne constitue cependant pas une cession de droits au sens de l'alinéa précédent.

Tous contrats à conclure avec des tiers doivent préalablement être soumis au Collège communal. En aucun cas, ces contrats ne peuvent créer plus de droits au profit du cocontractant que ceux dont dispose le gestionnaire en vertu de la présente convention (durée, délai de préavis avant résiliation,...).

Article 11 : Droit d'auteur

Il revient exclusivement au gestionnaire de s'acquitter de toutes taxes, indemnités, allocations ou contributions financières quelconques découlant de l'application de la loi du 30 juin 1994 relative aux droits d'auteur et aux droits voisins et de ses arrêtés d'exécution (SABAM, rémunération équitable, Repobel,...).

Article 12 : Assurances et responsabilités

La Commune ne peut en aucun cas être tenue responsable des dégâts ou des vols survenus aux biens du gestionnaire, présents ou entreposés dans les locaux occupés. Le gestionnaire veille d'ailleurs à assurer le mobilier dont il est propriétaire. Il veille par ailleurs à prévenir toute effraction ou intrusion dans les lieux occupés en fermant soigneusement les portes à clefs et fenêtres, et en branchant le système d'alarme lorsqu'il quitte les lieux ou à défaut, en s'assurant qu'aucun autre occupant n'y est encore présent.


Le gestionnaire sera responsable s'il y a des dégâts dans les lieux occupés si celui-ci n'a pas fermé à clé la porte de ses locaux.

Le gestionnaire doit justifier, à la première demande de la Commune, du paiement des primes et de l'existence des contrats d'assurances ci-dessous. La Commune se réserve le droit de demander à tout moment au gestionnaire la production de ces polices d'assurances. Les polices devront stipuler que la compagnie s'engage à prévenir la Commune en cas de suspension et de résiliation de celles-ci, du non-paiement des primes ou du versement d'indemnités.

Les franchises éventuellement mises à charge du gestionnaire par son assureur ne pourront en aucun cas être imputées à la Commune.

Assurance Responsabilité Civile générale

Le gestionnaire sera tenu de souscrire pour la durée de la présente convention, une assurance couvrant sa responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurances agréée pour les sinistres corporels et matériels qui surviendraient du fait de son activité ou des manifestations organisées dans le bien occupé.



Cette assurance couvrira les sinistres occasionnés du fait de son personnel, du bien lui-même ou d'un défaut d'organisation. Ce contrat devra également comprendre une couverture protection juridique pour ce qui concerne la défense en justice.

Le gestionnaire est dispensé de souscrire une assurance incendie pour les locaux dans le bâtiment occupé, ce risque étant couvert par une clause d'abandon de recours à leur encontre dans le contrat de l'Administration communale. De même, le gestionnaire s'engage à abandonner tout recours contre la Commune.

Article 13 : Sanitaires

Les locaux occupés comportent un espace sanitaire partagé entre les différents utilisateurs de l'ancienne gare de Braives.

Les sanitaires seront entretenus par la Commune. Le gestionnaire doit autoriser le public fréquentant le site de l'ancienne gare de Braives à y accéder.

Article 14 : Accès

Le gestionnaire et les usagers de la Maison des jeunes disposent d'un accès direct aux espaces sanitaires par la porte vitrée à l'arrière du bâtiment.

Outre les obligations visées ci-dessus, le gestionnaire a l'obligation d'éteindre les lampes derrière lui.

La Commune réalisera les doubles de clefs nécessaires à l'utilisation des locaux par le gestionnaire.

Toutes clés surnuméraires ou ouvrant un autre local devront être rendue dans le meilleur délai au service bâtiments.

Aucun duplicata ne peut être réalisé. Toutes demandes de nouvelle clef feront l'objet d'une demande écrite au Service Bâtiment. Il est interdit de remplacer les cylindres.

Le gestionnaire disposera d'un code d'accès pour l'alarme couvrant les espaces occupés. Le gestionnaire sera le référent en cas de déclenchement de l'alarme dans les espaces occupés.

Article 15 : Sécurité contre l'incendie et périls connexes

La Commune procède, à ses frais, aux travaux, aménagements et installations utiles à rendre les locaux occupés conformes aux prescriptions de sécurité contre l'incendie émises par la zone de secours.

L'entretien, les visites de contrôle et les réparations des blocs lumineux de secours, des détecteurs de fumée et des moyens de lutte contre l'incendie tels que notamment extincteurs et dévidoirs relèvent de la Commune, de même que l'entretien de tout autre matériel de sécurité de sorte que ces installations soient toujours en parfait état de fonctionnement.

La Commune se réserve le droit d'effectuer annuellement un exercice d'évacuation des lieux.

Article 16 : Gestion des déchets

Le gestionnaire s'assurera de la propreté directe du site à la suite de ses activités.

Le gestionnaire utilise, pour ses déchets, un container mis à sa disposition par la Commune. La localisation de celui-ci est décidée par la Commune.

Article 17 : Durée et résiliation

La présente convention est conclue jusqu'au terme de la durée de chaque contrat-programme du Centre Culturel à savoir 5 ans et est renouvelable par tacite reconduction.

Par exception à ce qui précède, cette convention peut être résiliée par les deux parties moyennant un préavis d'une durée de trois mois, prenant cours le troisième jour suivant l'envoi, notifié par pli recommandé.

En cas de manquement grave du gestionnaire ou de non-respect des obligations contenues dans la présente convention, la Commune se réserve le droit de résilier immédiatement la convention, dans cette hypothèse, le gestionnaire devra immédiatement quitter les lieux. En ce cas, la dénonciation de la convention se ferait par lettre recommandée et énoncerait les manquements justifiant la mesure prise.

Le Centre culturel informe la FWB de toute modification envisagée et l'associe aux négociations des conventions et des modalités de mise à dispositions de l'ensemble des locaux.

Article 18 : Nullité

Si l'une ou l'autre disposition de la présente convention devait être déclarée nulle pour quelque raison que ce soit, les autres dispositions gardent leur force juridique et leurs effets.

Article 19 : Contrôle et litige

La Commune se réserve le droit de vérifier à tout moment la bonne application de cette convention.

En cas de litige, les parties veilleront d'abord à trouver une solution amiable, éventuellement par l'intermédiaire d'un médiateur désigné de commun accord.

Si le litige persiste, il sera de la compétence exclusive des juridictions du lieu de la situation du bien.

Article 20 : Annexes

Le Centre Culture Braives-Burdinne et la Commune déclarent avoir pris connaissance du fait que les annexes libellées ci-après font partie intégrante de la présente convention :

Annexe : L'état des lieux d'entrée et l'inventaire.

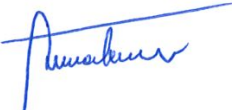
SIGNATURES

Fait à Braives, le 15 novembre, en deux exemplaires originaux ; chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien. La convention prendra cours le 1^{er} janvier 2026.

Faire précéder la signature par la mention "Lu et approuvé".


Pour l'Administration communale de Braives :

La Directrice générale,



Eléonore MATHIEU

Le Bourgmestre,



Pol GUILLAUME

Pour l'A.S.B.L. « Centre culturel Braives-Burdinne » :

Le Président,



Bruno LOUIS

La Directrice,



Sophie LAHAYE

Province de LIEGE Arrondissement de HUY COMMUNE de BURDINNE 4210	Extrait du Procès-verbal du Conseil communal Séance du 5 novembre 2024 Présents Monsieur Hugues JOASSIN, Président Monsieur Frédéric BERTRAND, Bourgmestre, Président Madame Evelyne LAMBIE, Monsieur Christian ELIAS et Madame Christine BOUCHE, Echevins Monsieur Alexandre GIROULLE, Madame Laurence DELIER, Madame Sabine GILLMANN, Monsieur Ghislain CHARLIER, Monsieur Romain VERLAINE, Monsieur Thierry LEGAZ, Madame Nicole BURETTE, Madame Michèle GEORIS, Conseillers Madame Brigitte BOLLY, Directrice générale <p><u>-Centre culturel Braives-Burdinne dénommé « Espace Samare » - Contrat programme 2026-2030- Approbation :</u></p> <p>Le CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,</p> <p>Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment son article L1122-30 lequel dispose que le Conseil communal règle tout ce qui d'intérêt communal ;</p> <p>Vu le Décret du Parlement de la Communauté française du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels, tel que modifié par le Décret du 21 mars 2024, et notamment ses articles 1er, 3°, 44, 66, 72 à 79 et 106;</p> <p>Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 avril 2014 portant exécution du décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels, tel que modifié par l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 avril 2024 notamment son article 8;</p> <p>Considérant que l'Asbl "Centre culturel de Braives Burdinne" est un organisme reconnu en exécution du Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels ;</p> <p>Considérant à cet égard le contrat-programme, ainsi que son avenant n° 1, conclu dans le cadre de cette reconnaissance pour les années 2020 à 2025 par ladite Asbl avec la Communauté française de Belgique, la commune de Braives, la commune de Burdinne et la Province de Liège;</p> <p>Considérant l'intention de l'Asbl "Centre culturel de Braives Burdinne" de solliciter auprès de la Communauté française de Belgique la reconduction de cette reconnaissance pour la période de 2026 à 2030;</p> <p>Considérant le dossier joint en annexe constitué dans ce cadre par ladite Asbl;</p> <p>Considérant que le projet d'action culturelle a été validé par l'Assemblée générale de l'Asbl en date du 4 juin 2024;</p>
---	--

Considérant qu'il convient que la commune, en sa qualité de "Collectivité publique associée" au sens de l'article 1er, 3° du Décret susmentionné du 21 novembre 2013, confirme ses engagements antérieurs relatifs à sa contribution globale dans l'organisation, le fonctionnement et le financement de l'Asbl;

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets communaux pour les prochains exercices couverts par l'éventuelle nouvelle reconnaissance qui serait accordée à l'Asbl;

Vu le transmis du dossier à la directrice financière ;

Que celle-ci n'a pas émis d'avis ;
Après discussion ;

Sur proposition du Collège communal ;

DECIDE à l'unanimité des membres présents ;

-Article 1er : D'approuver le contrat programme, joint en annexe, établi par l'Asbl "Centre culturel de Braives Burdinne" en vue de solliciter auprès de la Communauté française de Belgique la reconduction de sa reconnaissance pour la période de 2026 à 2030.

-Article 2 : En conséquence, de s'engager en sa qualité de "Collectivité publique associée" au sens de l'article 1r, 3° du Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels, à apporter sa contribution telle que détaillé aux termes du contrat programme joint en annexe dans l'organisation, le fonctionnement et le financement de l'Asbl "Centre culturel de Braives Burdinne" pendant la période de reconnaissance sollicitée (2026-2030).

-Article 3 : D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets communaux des exercices 2026 à 2030 si la nouvelle reconnaissance est accordée à l'Asbl.

-Article 4 : De transmettre la présente délibération pour suite à :
-l'asbl Centre culturel Braives-Burdinne
-la directrice financière

Par le Conseil,

La Directrice générale
Brigitte BOLLY

Le Président,
Frédéric BERTRAND

Pour extrait conforme,

La Directrice générale
Brigitte BOLLY

Le Bourgmestre,
Frédéric BERTRAND



DÉTAIL DES AIDES SERVICES VALORISÉS POUR BURDINNE

FRAIS CENTRE CULTUREL

	2023	2024	2025	2026		
FRAIS REELS CENTRE CULTUREL (sur base des chiffres de 2023)	un tiers de participation	un tiers de participation	un tiers de participation	un tiers de participation		
Déchets	14,03 €	14,31 €	14,60 €	14,89 €		
Eau	367,11 €	374,45 €	381,94 €	389,58 €		
VOO	108,00 €	110,16 €	112,36 €	114,61 €		
Électricité	290,24 €	296,04 €	301,97 €	308,01 €		
Assurance	951,80 €	970,83 €	990,25 €	1.010,05 €		
Extincteur	161,87 €	165,11 €	168,41 €	171,78 €		
Alarma	132,19 €	134,83 €	137,53 €	140,28 €		
Chauffage (entretien)	56,39 €	57,52 €	58,67 €	59,84 €		
Antargaz	400,16 €	408,17 €	416,33 €	424,66 €		
Entretien vitres	138,75 €	141,52 €	144,35 €	147,24 €		
Produits entretien et autres	333,33 €	340,00 €	346,80 €	353,74 €		
Visite zone de secours	105,44 €	107,55 €	109,70 €	111,89 €		
Cohézio	650,00 €	663,00 €	676,26 €	689,79 €		
Forfait Liburnal (impression et distribution)	500,00 €	510,00 €	520,20 €	530,60 €		
FRAIS REELS FGT						
Assurance	50,25 €	51,26 €	52,28 €	53,33 €		
Eau	51,30 €	52,32 €	53,37 €	54,44 €		
Electricité	50,00 €	51,00 €	52,02 €	53,06 €		
Entretien alarme	13,50 €	13,77 €	14,05 €	14,33 €		
Extincteurs	7,83 €	7,98 €	8,14 €	8,31 €		
ECOLE :						
Déplacement pour les spectacles (forfait)	5.000,00 €	5.100,00 €	5.202,00 €	5.306,04 €		
Entrées au spectacle	1.150,00 €	1.173,00 €	1.196,46 €	1.220,39 €		
Total:	10.532,19 €	10.742,83 €	10.957,69 €	11.176,84 €		
SALAIRES :						
Ouvriers	taux horaire	41,40 €	83,33 heures	83,33	3.450,00 €	montant total à prendre en compte
Ouvriers Affichages (15X/an)	taux horaire	41,40 €	2 heures par affichage	30	1.242,00 €	montant total à prendre en compte
Nettoyages des locaux	taux horaire	31,00 €	2 heures/semaine		3.224,00 €	30 € X 2 H X 52 semaines
Mise en page du Li Burnal	taux horaire	40,00 €	1 heure par Liburnal	4	160,00 €	montant total à prendre en compte
Intervention chèques repas	total heures		83,33 + 30 + 4 + 104	221,33	1.086,73 €	intervention 4,91 €
Assurance ouvriers					500,00 €	forfait 6183,30 €/an /1728 heures X 113,5
Assurance véhicules					200,00 €	forfait 6183,30 €/an /1728 heures X 113,5
					<u>9.862,73 €</u>	
Salaires	2023	2024	2025	2026		
	9.862,73 €	10.059,98 €	10.261,18 €	10.466,41 €		
L'occupation du CC à prendre en compte est de 12h/jour donc 12*365				4380 heures		
L'occupation du CC est de 400h/an				10,95	taux d'occupation	
FGT j'ai divisé le montant par 52 puis fois 2						
	2023	2024	2025	2026		
	Un tiers de participation	Un tiers de participation	Un tiers de participation	Un tiers de participation		
TOTAL	20.394,92 €	20.802,82 €	21.218,88 €	21.643,25 €		



Province
de Liège

ASBL Centre culturel de Braives/Burdinne
Madame Sophie LAHAYE
Directrice
Chemin du Via, 20
4260 BRAIVES

Affaires culturelles

Votre correspondant :

Estelle DENOEL, chef de division

Tél : 04/279.52.01

estelle.denoel@provincedeliege.be

Réf. : GED 2024-04780

**Direction générale
transversale**

Rue G. Clémenceau, 15
B 4000 Liège
Tél. : 04 220 21 00
Fax : 04 220 21 01
www.provincedeliege.be
0207.725.104

Liège, le **19 AOUT 2024**

Madame la Directrice,

En séance du **16 AOUT 2024**, le Collège provincial de Liège a pris connaissance de votre courrier du 30 mai 2024, dont l'objet porte sur le maintien du contrat-programme et sur le renouvellement du dossier de reconnaissance à introduire dans le cadre du décret du 21 novembre 2013 relatif aux centres culturels.

Lors de cette même séance, le Collège a marqué son accord de principe pour un soutien financier en faveur du centre culturel de Braives-Burdinne à hauteur d'un montant annuel de 7.240,00 € pour la période du futur contrat-programme 2026-2030 et ce, dans la limite des crédits disponibles et de la capacité financière de la Province de Liège.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Collège provincial de Liège :

Pierre BROOZE,
Directeur général provincial.



Luc GILLARD,
Député provincial-Président.

- 1 9H30 Accueil des participants
- 2 Tour de table pour présentation :

Pour le CC de Remicourt :

- › Theo Pieczara, stagiaire régie
- › Mathilde Nihant, Animatrice
- › Kevin Aernoudt, Coordinateur technique
- › Christelle Evrard, Directrice ;

Pour le CC de Hannut :

- › Kristina Mshvidobadze - Animatrice socio-culturelle (chargée de projets musique, cinéma, exposition, conférence, atelier zéro déchet et tricot) et chargée de communication
- › Céline Degrave - Animatrice socio-culturelle (chargée de projets théâtre et scolaire) et soutien administratif
- › Robin Bodéüs - Animateur socio-culturel (chargé projets exposition) et soutien logistique
- › Adrienne Quairiat - Directrice et chargée de projets PECA ;

Pour le Centre culturel de Waremme :

- › Letizia Messina, Directrice
- › François Devaux, animateur
- › Jérôme Lucas, régisseur ;

Pour le CC de Saint-Georges :

- › Elisa Fantinel, animatrice
- › Rachel Goossens, animatrice ;

Pour le CC de Braives Burdinne :

- › Nathalie Mottet, animatrice
- › Estelle Léonard, animatrice
- › Géraldine Guillaume, administrative
- › Sophie Lahaye, directrice.

- 3 Echange en petits groupes (réseautage mobilisant) :

Les participants sont invités à se regrouper en 4 groupes (idéalement un représentant de CC par groupe).

- ▶ L'animateur de l'activité invite chaque participant à partager au sein de son petit groupe **1 projet qui le porte**. (5 minutes)

Les participants sont ensuite invités à changer de groupe (en veillant toujours à répartir les différents membres des CC à travers les différents groupes).

- ▶ L'animateur de l'activité invite chaque participant à partager au sein de son petit groupe **1 difficulté** qu'il rencontre dans sa pratique (5 minutes)

Les participants sont ensuite invités à changer de groupe (en veillant toujours à répartir les différents membres des CC à travers les différents groupes).

- ▶ L'animateur de l'activité invite chaque participant à partager au sein de son petit **groupe 1 chose sur laquelle il peut compter pour réaliser ses projets** (5 minutes)

DIFFICULTÉS

Fonctionnement avec les instances : instances très politisées et qui ont une méconnaissance du décret

Parité des subsides difficile à atteindre pour les communes

Difficile d'être sur tous les fronts pour les petites équipes + lourdeur administrative

TURN OVER

Pas de lieu dédié (CCBB, Hannut)

Méconnaissance du CC par le public

Coûts ?

GAP entre le décret et le souhait des gens

Evolutions du décret problématique au niveau des équipes (beaucoup de changements dans les directions)

Réhie

JE PEUX COMPTER SUR

Les collègues

Turn over (renouvellement parfois positif)

Moyens d'expression : on est dans un secteur créatif

Bienveillance du secteur / métier social

Couteau suisse : je peux toucher à tout et ne pas m'ennuyer

Partenariats

1 public fidèle (même si pas nombreux)

Le fait que mon travail a du SENS

Les participants sont ensuite invités à collectivement, à partir des éléments qui ont été discuté en petit groupe à partager sur la manière dont les CC pourraient collaborer à travers les chapeaux de bono.

Qu'est-ce que les chapeaux de Bono ? Il s'agit d'aborder une question en endossant chaque fois un rôle en fonction du chapeau qui est porté afin d'envisager le sujet sous différents aspects. Ce que j'exprime n'est donc pas forcément mon sentiment. L'exercice oblige chacun à sortir du rôle qu'on a tendance à jouer habituellement (dans une équipe, il y a toujours quelqu'un de très positif et un autre qui ne va mettre que des freins).

La question d'aujourd'hui pourrait être : Faut-il relancer une coopération Waremme, Remicourt, Hannut, Saint-Georges, Braives-Burdinne ?

Chapeau blanc :

À ce stade, il est question pour les participants d'émettre sans jugement les faits liés à la situation en présence. Il s'agit d'énoncer des informations objectives en répondant à la question suivante : **quels sont les faits ?**

- › Il existe déjà des collaborations/partenariats (Remicourt-Waremme/Waremme-Hannut/Hannut-Remicourt)
- › Similitudes de territoire : ruralité
- › Difficultés communes (cf ci-dessus)
- › Valeurs communes / Missions communes
- › Enjeux similaires ? A vérifier !
- › Modes de fonctionnement similaire : petites équipes couteaux suisses.
- › 2CC sans salle / 3CC avec salle : ça influence la construction des projets
- › PECA : il y a des écoles non-couvertes autour des territoires couverts par les CC. Qui s'en charge ?
- › On doit suivre les mêmes obligations (ex: passage au LED, quel coût ?)
- › Volonté commune de recréer du lien

Chapeau rouge :

les participants apportent des informations teintées d'émotions, de sentiments, d'intuitions ou de pressentiments. Il représente la passion et répond à la question suivante : **que ressentez-vous ?**

- › Stimulé, sentiment d'appartenance à un collectif
- › Angoissé
- › Motivé
- › Besoin de survivre, solidarité
- › Joie
- › Réconfort
- › Soutenu (tous dans le même bateau)



Chapeau noir :

Ici, il est demandé à chaque participant d'exposer les risques et les points faibles. Il s'agit d'énoncer uniquement les dangers et les risques, les conséquences négatives d'inviter à la prudence. C'est « l'avocat du diable » et répond à la question suivante : **Quels sont les risques ? Les avantages et inconvénients ?**

- › Différentes façons de travailler au sein des équipes
- › Agenda chargé et difficulté de se réunir
- › Surcharge de travail
- › Est-ce que tout le monde va apporter sa pierre à l'édifice de la même manière ?
- › Qui participe ? Tous les CC ? Les équipes ? Les directions ?
- › Est-ce qu'il y aura accord des instances sur des événements communs qui ne sont pas sur leur communes ?
- › Qui est porteur ?
- › A quel CC sera rattachée la personne en charge de la coordination ?
- › N'est-ce pas trop rapide une coordination avec des équipes qui ne sont pas consolidées ? Ne risque-t-on pas de perdre des gens ?
- › Comment fonctionner dans une coordination alors qu'il y a une instabilité au niveau des équipes ?
- › La coordination ne pourrait fonctionner que sur papier
- › Risque que les objectifs de la coordination ne soient pas bien définis et que la coordination soit inutile.
- › Conflits sur les finances : qui paie ? Qui met quoi ?
- › Mobilité des équipes (collaborateurs sans permis)
- › Esprit de clocher



Chapeau jaune :

Il s'agit de se confier sur ses rêves et ses espoirs, d'adopter un point de vue résolument optimiste. Il s'agit d'envisager les scénarii les plus chanceux dans lequel on dépasse tous les obstacles.

- › Appartenance à un collectif=possibilité de mutualiser
- › Enrichir ce qu'on peut proposer en échangeant les compétences. (ex: contenu de stages/animateurs/échanges d'outils)
- › Itinéraire artistique qui traverse les territoires
- › Relancer la carte curious (encourager la mobilité entre les CC)
- › Réflexion commune sur la programmation/communication
- › Mutualiser les ressources financières (ex subsides arts et vie)
- › Développer un pôle technique
- › Formations communes (en regroupant les CC il est parfois possible d'avoir un intervenant qui ne se déplacerait pas pour deux ou trois personnes.
- › S'entraider plutôt que d'ajouter du travail supplémentaire
- › Mettre en place un système de cars/navettes entre les CC pour ne pas faire un spectacle 2X.
- › Travailler sur les leviers qui permettent de ramener les publics des grands centres vers nos CC.
- › Créer quelque chose qui n'existe pas dans les CC urbains.
- › Agenda global
- › Mutualiser les intervenants externes (artistes, animateurs,...)

Chapeau vert :

Invite à être créatif, innovant et à rechercher des alternatives. Vous sortez des sentiers battus, vous faites preuve d'audace sans vous limiter, vous censurez. L'objectif de ce chapeau étant de faire émerger les idées novatrices les plus impensables, sans se limiter/Se censurer, il est important de ne pas critiquer ce qui sort du chapeau pour l'accueillir, aussi surprenant que cela puisse paraître.

Chapeau bleu :

La séance se terminera avec la couleur bleue qui vient mettre de l'ordre dans tous les concepts évoqués. Le chapeau bleu symbolise la coordination ou l'organisation. Invite à adopter un point de vue méta. Il s'agira de faire la « synthèse » des autres chapeaux mais aussi d'observer le collectif.

Les chapeaux vert et bleu n'ont pas pu être abordés lors de cette première rencontre.

Rue de la Justice de Paix, 4
4260 Avennes

Responsable technique : Eric François - 0492/54.32.37
regie@espacesamare.be



Fiche technique Maison de village d'Avennes

ACCÈS	2
CARACTÉRISTIQUES SALLE	3
ÉLECTRICITÉ	4
MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE	5
MATÉRIEL SON	6
MATÉRIEL VIDÉO	7
PLAN DE LA SALLE.....	8

Rue de la Justice de Paix, 4
4260 Avennes

Responsable technique : Eric François - 0492/54.32.37
regie@espacesamare.be

Accès :

Adresse :

Rue de la Justice de Paix 4, 4260 Avennes

Attention : L'adresse de la salle n'est pas celle du Centre Culturel !



Déchargement :

Par l'arrière du bâtiment en empruntant le RAVEL (voir plan ci-dessus). Largeur de la porte 1,7m, hauteur 2,5m.

Parking :

- Parking devant l'entrée principale, le long de l'église
- Possibilité de laisser un ou deux véhicules sur la zone de déchargement le long du RAVEL.

Caractéristiques salle :

(Plan technique en dernière page)

Dimensions :

- Longueur : 13,90 m
- Largeur : 9,57 m
- Hauteur : variable (toit en V inversé)

Revêtements :

- Sol : Béton lissé gris
- Mur : Blocs de béton gris
- Plafond : Plaques acoustiques blanches

Occupation de l'espace :

- 95 chaises
- 12 podiums (2m x 1m) amovibles hauteur variable (60cm, 80cm, 1m)
- 15 tables (1m x 1m)
- 10 tables (2m x 1m)

Alarme incendie :

Oui

Occultation :

- Trois grandes portes-fenêtres au fond de la scène : Rideaux noirs sur patience
- Pendrillons plateau

Régie :

En salle

Loges :

Petite pièce avec tringle et miroir à aménager, eau chaude dans la cuisine voisine.

Grill technique fixe :

- Pont face : Trilight - H : 3,6m de hauteur (charge max : 110 kg/m)
- Grill scène : Bilight - H: 4,50 m, trilight - H: 4,80 m (charge max répartie : 500 kg)

Électricité :

Équipement électrique :

- 2x 32 A tri 380V
- 1x 20A mono 230V

Répartition circuits grill :

- Pont de face : 8 prises schukos en 2,5mm réparties sur la largeur, les fiches correspondantes se trouvent dans le local technique
- Pont bord plateau : 8 prises schukos au centre du pont, les fiches correspondantes se trouvent dans le local technique
- Pont lointain : 8 prises schukos en 2,5mm réparties sur la largeur, les fiches correspondantes se trouvent dans le local technique

Matériel d'éclairage :

Console :

- 1 console Zero 88 FLX S48
- 1 console AB Spring V2

Gradateurs/splitter :

- 24 canaux de 2,3 kW (10A) - RVE Easy 12
- 1 Mixer/gradateur Work Stage 4P
- 1 splitter DMX Showtec DB-1-8/RDM

Sources :

- 8 projecteurs PC 1kW
- 8 projecteurs PC LDR nota 1,2kW
- 4 projecteurs PC LED Briteq BT theatre 200 TW
- 8 projecteurs PAR 64 500W
- 8 projecteurs Megapar HPL 575
- 8 projecteurs LED Showtec Power Spot 9 Q6

Matériel Son :

Consoles :

- 1 console Midas M32
+ stagebox Midas DL32
- 1 console Allen&Heath GL2800
+ multipaire 24/8 20m
- 1 console Allen&Heath ZED10

Microphones :

- 5 Shure SM58
- 1 Shure SM57
- 3 Shure Beta 57A
- 3 Shure KSM 109
- 2 Audio-Technica AT4021
- 1 Shure Beta 52A
- 3 Sennheiser E604
- 4 DI Bss AR133
- 2 DI LA Audio D12

Diffusion :

- 2 enceintes amplifiées DAS SML 15A
- 4 enceintes amplifiées DAS DR 15A
- 2 enceintes amplifiées QSC K10.2
- 2 enceintes amplifiées QSC K8.2
- 2 enceintes (top) Meyer Sound UPA-1P
- 2 enceintes (sub) Meyer Sound 500HP

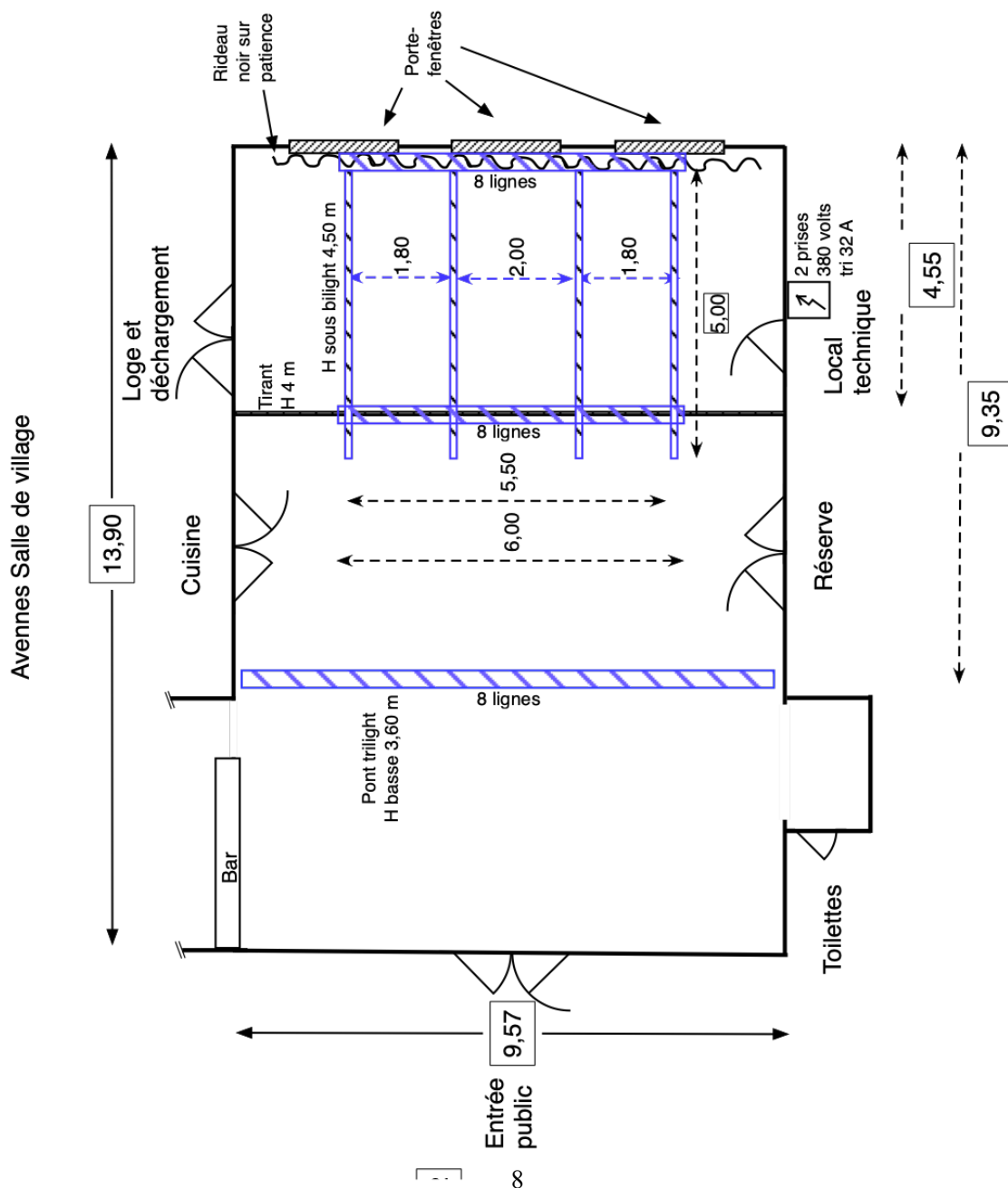
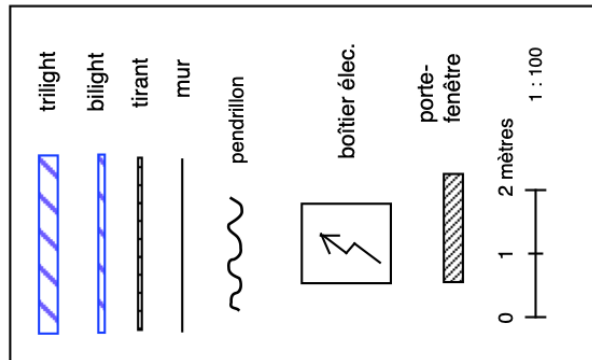
Rue de la Justice de Paix, 4
4260 Avennes

Responsable technique : Eric François - 0492/54.32.37
regie@espacesamare.be

Matériel Vidéo :

- 1 projecteur Epson EB2250U
- 1 écran AV Stumplf Vario 32 310x180

Plan de la salle



Bonjour à tous,

Nous vous avons invité aujourd'hui à fêter le Renouveau. Il se concrétise aujourd'hui par une grande fête que nous avons souhaité conviviale et inclusive ; et également par 1 nouveau nom, une nouvelle identité graphique et un nouveau site internet. Je vous laisse encore mijoter un tout petit peu avant de vous le dévoiler...mais promis c'est pour aujourd'hui.

Ce Renouveau, cela fait maintenant près de deux ans et demi que l'équipe s'y attèle. Un parcours aux allures de montagne russe, - avec ses hauts et ses bas, des réussites et des échecs, du bonheur et des frustrations.

Une partie de ce travail est bien visible aux yeux du public, notamment au travers de notre programmation. Une autre partie, pourtant conséquente, est, elle, presque invisible :

- › La constitution d'une équipe tout d'abord. Faire équipe, ce n'est pas seulement mettre une série d'individualité dans un même espace ; et si trouver sa place dans une structure existante demande toujours un temps d'adaptation, arriver au sein d'une structure en création demande de la créativité, une grande capacité d'adaptation et une bonne dose de patience.
- › Recréer des relations avec les différentes associations du territoire en vue de développer des liens, qui puissent déboucher sur des partenariats sereins et pérennes au service de la collectivité. C'est un travail qui est toujours en cours et qui prend du temps : il faut prendre le temps de se rencontrer et de faire connaissance, de s'approprier !
- › Renouvellement de notre contrat-programme : Quels sont les enjeux sur lesquels nous allons travailler de 2026 à 2030 ? Quels sont les objectifs que nous souhaitons rencontrer ? Les réponses à ces questions, d'apparence toute simple, ont été le fruit d'une longue période de concertation afin que les choix posés soient en adéquation avec le territoire et ses besoins.

Ce que nous souhaitons célébrer aujourd'hui, c'est bien sûr le chemin parcouru, mais surtout celui qu'il reste à parcourir plein de promesses et plein d'espoir de construire un futur commun.

C'est dans cet esprit que nous avons choisi notre nouveau nom. Ce nom, nous l'avons souhaité :

- › Rassembleur : Bien que le Centre culturel soit actif sur les communes de Braives et de Burdinne depuis près de 20 ans, l'équipe a fait le constat qu'une fracture persiste : Rassembler deux communes, que tout semble rapprocher, n'est pas chose aisée ! Notre volonté était donc d'être clairement identifié comme le Centre culturel de tous.
- › Ancré dans la ruralité : Cette dernière fait partie intégrante du territoire sur lequel le centre culturel est actif. Elle représentait donc pour nous une caractéristique essentielle de notre identité.
- › En accord avec nos valeurs : la culture (sous toutes ses formes) ça doit se diffuser, se disperser, se partager. La culture c'est semer les graines (du changement, de la curiosité, du partage de savoir, du plaisir de la découverte ...), les faire grandir en leur donnant l'espace nécessaire sans s'arrêter aux limites physiques, communales, économiques...

Au cours des 3 derniers mois, nous avons organisé un jeu afin de faire deviner ce nouveau nom. 5 participants ont trouvé le nouveau nom avec les indices suivant : hélicoptère, sirop et graines.

ON LANCE LES SAMARES

Nous avons donc choisi de porter le nom de cette petite graine munie d'une aile (ayant pour fonction d'aider à la dissémination). Le Centre culturel s'appellera donc Espace Samare. Il laissera donc tomber son Logo jaune et bleu pour celui-ci.

ON DEVOILE LES VISUELS

Le Centre culturel est bien sûr composé d'une équipe bien décidée à semer les graines de la culture...mais dans nos rêves les plus fous une armée de jardiniers se joint à nous pour semer et faire grandir ces graines et développer ensemble une culture conviviale et inclusive, favoriser la découverte et éveiller la curiosité, mettre en valeur les richesses du territoire...ou développer ensemble des projets. Ce Centre culturel, c'est le vôtre.

Nous allons maintenant procéder au tirage au sort du gagnant et à la remise du chèque culture

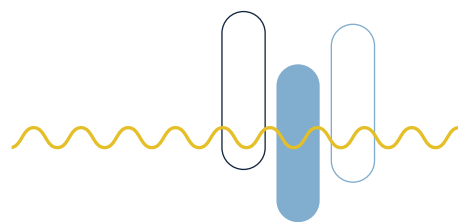
En ce qui concerne la suite de la journée

- › 16h : spectacle Partir en paix par les Compagnons pointent, qui vous propose d'assister aux funérailles d'Antoine...on reste dans la symbolique puisque l'arrivée de la nouvelle version du Centre culturel implique également la fin de la version précédente.
- › Dès la fin du spectacle, toute une série d'animation vous sera proposée jusque 19H (grimage, atelier de sensibilisation par l'Asbl la lumière, contes, un atelier « balance ton quoi »...) N'hésitez pas à vous promener à travers le jardin et à être curieux.
- › 19h30 : concert « Second souffle »
- › 20h45 : danse en ligne

Une photobox sera également à votre disposition pour emporter avec vous un souvenir de cette journée.

Lorsque vous déciderez de nous quitter, n'oubliez pas d'emporter votre tote-bag (disponible au stand du Centre culturel). Nous vous avons réservé quelques surprises.

Je voudrais terminer en remerciant la Traversine de nous avoir accueilli dans ce lieu magnifique et d'avoir porté avec nous cette journée. Je vous invite maintenant à prendre un petit verre pour lancer les festivités.



Conseil d'orientation du 7 mars 2022

Présents : Sophie Lahaye, Estelle Léonard, Dominique Bovenisty, Quentin Marinelli, Marie-Agnès Mars, Frédéric Cornet, Emmanuelle Dethier, Jean-Pierre Boland, Hubert Heine, Christine Bouché

Excusés : Philippe Anciaux, Annik Collet, Vincent Legrand, Mariette Lhoest, Nathalie Mottet, Coralie Petrolito,

1. **Présentation de l'équipe** : Manon, collaboratrice administrative démissionne pour un un temps plein, Maureen Forthomme en partance vers un autre emploi. Sophie Lahaye, directrice, Nathalie Mottet et Estelle Léonard, animatrices
2. **Echange et rappel** : dia ressources-action- démocratie

Qu'est-ce qu'un Centre culturel ?

Lieu de réflexion, de mobilisation et d'action culturelle par pour et avec les populations, les acteurs institutionnels et les acteurs du territoire.

→ Centre culturel : faire lien avec le tissu associatif qui existe sur le territoire, tisser les liens avec la population et répondre à ses besoins

→ Plusieurs axes à travailler :

- Développer les liens avec le tissu associatif
- Envisager le territoire d'implantation comme un tout et pas comme deux entités distinctes.
- Démocratie culturelle comme référence de l'Action du CC.
 - Participation active des populations, des associations à la culture
- S'interroger sur l'impact des actions sur les droits culturels.
- Production d'un dispositif d'auto-évaluation continuée

- rôle du Conseil d'Orientation : auto-évaluer de manière continue le projet culturel et non assurer la programmation qui relève de l'équipe d'animation avec certains acteurs et la population.

Rappel du rôle du CO p ; 24 du décret : autoévaluation continue du projet d'action culturelle. [...] Il remet d'initiative ou à la demande du CA des avis sur le projet d'action culturelle et sur le développement culturel.

La question d'envisager un règlement d'ordre intérieur est évoquée.

3. **Balades Braivoises et Burdinnoises :**

Comment le CO se positionne par rapport à cet événement culturel (boussole outil pour les droits culturels). Comment assurer la démocratie

culturelle par et pour les citoyens par l'initiation artistique, par le partage de ce que propose le CCBB par rapport aux droits culturels pour refaire corps avec la population.

Suivra un long échange sur l'état de la communication et son intérêt au terme duquel le CO prend conscience que la priorité actuelle est de stabiliser l'équipe et lui permettre de se construire.

Le décret précise qu'il faut d'abord poser les jalons.

Exposé des réflexions récoltées auprès des hôtes (questionnaire en ligne et arbre à idées).

L'équipe a préparé l'évaluation avec les hôtes au travers de 3 questions. 12

personnes présentes lors de la soirée d'évaluation- rencontre

1. Quel est le moment idéal pour l'organisation : à tester et évaluer, la majorité est favorable au 3^e week-end d'août
2. Quelle serait la formule idéale ? La clôture par la soirée de jazz a amené de l'ambiance malgré l'organisation rapide. L'objectif de faciliter la rencontre des hôtes entre eux n'a pas été rencontré mais ceux qui y ont participé étaient satisfaits. Il découle des réponses :
 - il faut prévoir bien plus tôt l'organisation.
 - rassembler hôtes et artistes à la clôture de l'événement est difficile en raison de la fatigue accumulée
 - tester la rencontre à l'ouverture des balades ?
 - prévoir un parcours plus court
 - alterner trajet en vélo, calèche ou petit train

Pour la saison 2022-2023, revoir l'offre des ateliers, propositions hebdomadaires ou occasionnelles s'adressant à des publics différents, parents-enfants ou intergénérationnels, suggestion de cuisine, produits locaux, etc...

Au vu des ateliers qui n'ont pas ouvert faute d'inscrits, des ateliers en diminution, il est suggéré de décentraliser, par exemple dans les écoles, d'établir la programmation avant la fin de l'année scolaire.

Pour le public de jeunes, exploiter la piste des jours blancs où les associations pourraient collaborer 1 jour (exemple MDJ de Braives et partenariats).

Présentation des réflexions en équipe : à partir de la boussole.

Les accueillants sont au cœur de l'activité, par exemple pour le choix de la date. L'édition 2021 a attiré beaucoup de public malgré le contexte. Ce public interroge les artistes, s'interroge. Donc le Centre culturel doit élaborer des outils qui permettent de se questionner.

Les endroits mis à disposition des artistes rendent l'art accessible répartis en 12 communes, 100 possibilités. En réaction, il est suggéré de se limiter à 1 discipline, de présenter des artisans au travail, 1 expo centrale où chaque artisan présenterait 1 œuvre pour permettre le choix au visiteur. Un des points forts des balades est la diversité, la multiculturalité. La démocratie culturelle se

construit avec le citoyen, le retour a été assuré a travers du drink d'évaluation. En plus des 40 artistes inscrits, les hôtes ont proposé des artistes de leur connaissance et ainsi collaboré au partage du visage de leur commune.

Les mots clés : accueil, échange, rencontre, convivialité avec les hôtes comme partenaires.

La promotion de l'événement : l'efficacité est mitigée. Plan et fléchage à améliorer. L'annonce par panneaux sur les lieux publics doit être maintenue. La communication virtuelle a été efficace. Des publications ont été diffusées dans les périodiques Vlan et Carrefour hannutois. Des affiches placées en des endroits stratégiques, sans oublier dans la verrière de la gare. Des articles dans les journaux régionaux. 1500 flyers, 100 affiches, un nombre de plans insuffisant déposés au Spar d'Oteppe, au Parc naturel à Burdinne, à la Guinguette à Braives, au Centre culturel. Ajouter la bibliothèque comme lieu de vente. Au moment de l'exposition, réserve épuisée. Problèmes liés au prix et au paiement pour les hôtes occupés à l'accueil. Mais les hôtes ont collaboré efficacement au fléchage

L'animation musicale a été appréciée mais pourrait se faire à d'autres endroits.

Le côté balade doit être plus développé.

La périodicité de 2 ans est remise en question, pourquoi pas événement annuel avec un plus petit circuit et en partenariat avec les ADL, le GAL

Conclusion de la présentation et l'échange : les balades braivoises et burdinnoises restent un point fort du CCBB. Pour l'avenir, un planning avec un listing des tâches et autres missions est en préparation pour assurer la continuité en équipe. L'évaluation avec les hôtes doit être maintenue.

4. Présentation du nouveau projet d'exposition à la Guinguette et des objectifs poursuivis :

En collaboration avec la Guinguette, des expositions d'un mois sont programmées avec inauguration et avant la clôture une soirée de rencontre « Tranche de Vie » ou un atelier.

Les objectifs poursuivis par ces expositions sont :

- Offrir un espace d'expression pour les artistes du territoire mais également un espace de rencontre et d'échange : promotion des patrimoines et des cultures.
- Démocratisation culturelle élargissement et diversification des publics
- Médiation culturelle : faciliter l'accès à la culture, la rencontre des créateurs (compliqué pendant les BBB), l'appropriation des œuvres et la participation à la vie culturelle par tous les individus.

A examiner des possibilités sur Burdinne, examiner aussi les possibilités de transport.

5.Retour sur la cartographie des lieux et des acteurs du territoire réalisée lors du dernier CO (3 tables/3 enjeux).

Les travaux réalisés lors du dernier CO a amené un re-questionnement de l'enjeu : la thématique de la ruralité et celle du patrimoine sont réapparues. Il semble intéressant d'explorer, d'approfondir le

lien entre ruralité et patrimoine par des constats partagés au-delà du CO. C'est par l'auto-évaluation que l'enjeu est amené à évoluer.

A l'analyse des cartes, il ressort que :

- il y a beaucoup de lieux de rencontre à travers le territoire
- il y a beaucoup de flèches oranges (les gens ne se rencontrent pas, ou on ne travaille pas avec ce lieu).
- les lieux excentrés ne sont pas associés à des événements/activités

Depuis le dernier conseil d'orientation avec le travail en ateliers à l'aide de cartes, divers partenariats ont été développés : Maison des Jeunes, Village du Saule, MMER. Le Centre culturel participe à des concertations entre acteurs sociaux, une concertation jeunesse.

Mais il reste beaucoup à faire : les aînés, les écoles, les flèches oranges (endroits à exploiter).

Les points sur lesquels l'équipe a commencé à travailler et échange sur « comment poursuivre ces démarches » a été en partie développé dans les points précédents, à suivre.

Agenda : envisager des réunions plus régulières si possible.

Co 29/09/2022

Présentation : tour de table

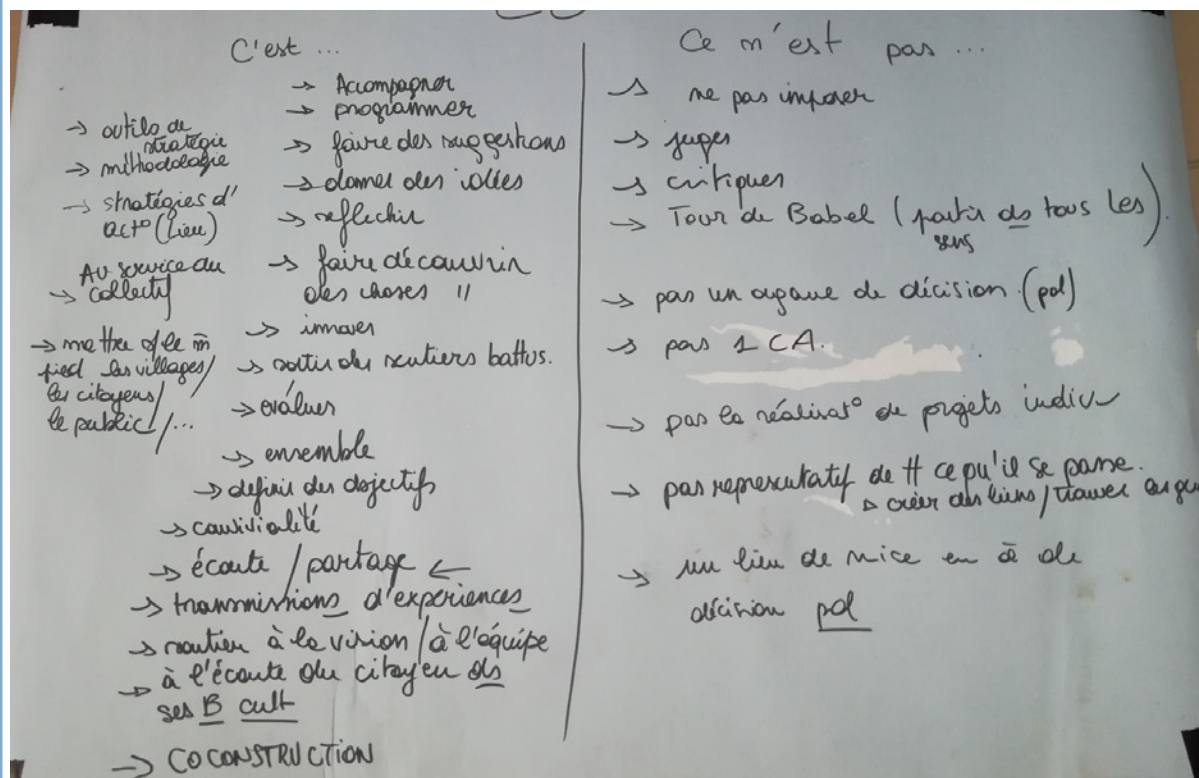
- Sophie : Sophie est directrice du Centre culturel de Braives-Burdinne. Elle est là dans le cadre de son travail. Le décret des centres culturels exige en effet au moins un conseil d'orientation par an. En outre, elle croit en cette institution et a envie de réintroduire de la co-construction avec les citoyens. Ses hobbies sont :
- Inès : Inès à deux, voire trois casquettes. Elle représente pour un mi-temps le parc naturel Burdinale-Mehaigne et le Gal (la fiche alimentation durable à l'école) et est également là en tant que citoyenne de Burdinne. Ses hobbies sont : ses enfants, la natation, la course « Je cours pour ma forme » à Burdinne. Elle aime la lecture et va à la bibliothèque de Burdinne et parfois Braives. Ses motivations aujourd'hui sont l'envie de renforcer les collaborations et de participer, en tant que citoyenne au développement des institutions culturelles de sa région.
- Marc : Marc représente la Fondation Rurale de Wallonie ; La FRW c'est une institution publique qui se charge du développement rural. Marc fait également partie d'un groupement de Burdinne, la CLDR (commission locale de développement rural). Il a de nombreux hobbies, comme par ex. : s'occuper de son potager, de ses animaux, la musique, et apprendre de nouvelles langues. Ses motivations sont essentiellement professionnelles (mais également personnelles en tant qu'habitant de la commune de Braives (Fumal)) , pour lui « la culture est un garant du bien vivre ensemble ». D'où, l'importance de participer au développement/maintien des institutions culturelles.
- Martine : Martine est braivoise d'origine, et elle est là à titre personnel. Elle travaille comme employée communale (où ?). Elle a un grand intérêt pour l'art plastique, mais aussi pour le jardinage. Elle vient ce soir, d'abord, par curiosité, et ensuite, elle souhaite voir ce qu'elle peut apporter à l'institution.
- Marie Agnès habite Ciplet, et est braivoise d'origine. Aujourd'hui à la retraite. Elle a de nombreux centres d'intérêts, comme le jardinage-potager, les plantes vertes (elle participe d'ailleurs à des foires aux plantes – où ?), la culture en général, comme par ex les expos, les arts, la sculpture, la peinture, la musique classique, le théâtre, les arts scéniques, et beaucoup d'intérêt pour le patrimoine (ainsi, elle garde les brochures chaque année des journées du patrimoine. Elle en profite pour signaler qu'elle aime les supports papiers) Marie-Agnès accorde beaucoup d'importance aux rencontres entre les habitants de la commune. Elle participe à des stages et à des formations à la Paix-Dieu (restauration jardin, arts nouveaux, ...). Pour elle, la culture est d'autant plus importante qu'elle est en milieu rural. Elle fait également partie de la CLDR (Commission Locale de Développement Rural de Braives)
- Estelle : Estelle est animatrice pour le CCBB, notamment en charge des expositions et du développement des activités autour du patrimoine. Elle organise également les parcours d'artistes. Elle est braivoise depuis 3 ans et ses occupations sont, son jardin et ses deux enfants.
- Claire est animatrice en centre culturel de milieu rural depuis 9 ans. Elle est historienne de formation. Elle affectionne particulièrement le théâtre. Ses hobbies sont d'ailleurs, le théâtre et la piscine. Ses motivations à siéger ici c'est parce qu'elle croit en l'importance de la démocratie et dans l'importance de la co-construction.
- Annik : Annik est conseillère communale et membre du conseil d'administration du centre culturel de BB. Elle aime marcher avec les aînés de Burdinne, elle affectionne encore la lecture, les concerts et le théâtre. Elle est ici parce que, pour elle, la culture est essentielle dans la société.
- Charles : Charles est régisseur au ccbb depuis 1 mois et demi. Il a fait des études d'ingénieur à l'INSAS et a travaillé au Cc de Marche en Famenne. Il est également de la région puisqu'il habite Oteppe. Il aime la musique et bricoler

- Jean-Pierre Bolland : JP est de Burdinne. Il est retraité depuis quelques années. Il était bibliothécaire à l'université de Namur. Il aime beaucoup faire des recherches sur l'histoire de Burdinne et sur l'entité. Il a par ailleurs publié quelques ouvrages (sur la guerre 14-18 à Burdinne), ainsi qu'un site internet « bibliothèque à Burdinne ». Il aime également le vélo. Il est au c.o. parce qu'il aime s'impliquer dans ce qui touche au patrimoine et à la culture en général. Il fait également partie de la CLDR de Burdinne.
- Frederic : Frédéric est là en tant que coordinateur de la MJ et citoyen de Braives, même s'il n'habite plus actuellement la commune. Il aime passer du temps en famille et («asbl sport enfance»). Il est ici pour donner une place aux jeunes dans la culture, pour les aider à devenir des cracs. Et parce qu'il veut soutenir le ccbb avec qui il collabore souvent.
- Nathalie. Elle est au CCBB depuis environ 1 an. Actuellement, elle est en charge de la programmation musicale, surtout en raison de ses affinités. Elle est thinoise d'origine mais elle vit depuis 12 ans à Marneffe. Elle a une longue expérience dans le secteur socio culturel (Festival international de jazz de Tanger, ACRF, théâtre-action, équipes populaires, Moc, déléguée syndicale CNE, ONG solidarité mondiale). Elle aime s'occuper de son jardin, de ses enfants, de sa famille, de ses amis, et, plus largement tous les moments de partage.
- Etienne : Etienne est bénévole PNBM pour le marché depuis 2 ans. Il donne un coup de main et aide à la redynamisation de celui-ci. Il habite Hingeon et dispose d'une grande expérience dans le milieu associatif (à Namur). Il a notamment participé à la « création de « la machine du voisin »: une association de prêt de matériel entre autre. Il a malheureusement dû arrêter ses activités et donc a du temps pour s'investir. Il a reçu l'invitation de Sophie et vient par curiosité avant de s'engager. Il est très intéressé par le développement local (création de lien), la transformation alimentaire, il a un jardin aromatique et médicinal, et il s'intéresse à l'aromathérapie.
- Delphine : arrivée en retard, n'a pas pu se présenter. Fait partie de l'ATL de Burdinne.



- Absents (excusés) : Dominique NOM (artiste et membre du c.a), Madame Lhoest (aînés de Burdinne), Emmanuelle NOM (village du Saule)
- Absents : Bernard NOM (secteur des cc), Bibliothèque de Braives-Burdinne, Philippe Anciaux

Qu'est-ce qu'un Conseil d'orientation, d'après-vous ?



Un co, d'après-moi, c'est :

- Accompagner et programmer
- Evaluer
- Un ensemble qui soutien à l'équipe
- Un lieu d'écoute du citoyen, de ses besoins,
- Un lieu de proposition
- Faire des suggestions-donner des idées
- Définir des objectifs
- Découvrir, innover, sortir des sentiers battus
- Un lieu d'écoute, de partage, de transmission d'expériences,
- Un lieu de soutien à la vision (gestion journalière : c.a. « est-ce hiérarchisé ? »),
- Un outil de méthodologie, de stratégie d'action
- Un espace de co-construction
- Au service du collectif

Un co, d'après-moi, ce n'est pas :

- Imposer
- Ce n'est pas un organe décisionnel
- Ce n'est pas un lieu où juger
- Ce n'est pas une tour de Babel qui part dans tous les sens

- Ce n'est pas représentatif de tout ce qui se passe sur les 2 communes (actions qui se passent en dehors ; il ne faut pas oublier de créer des ponts. C'est donc un espace de remise en question : pq ne viennent-ils pas tous ?)
- Ce n'est pas un lieu dédié à la réalisation de projets individuels
- Ce n'est pas un lieu décisionnel, pas de mise en œuvre de décision politique

Des questions

Y -a-t-il des liens entre le cc et la biblio ?

Réponse : L'équipe s'y attèle. Il devait normalement y avoir un membre de la bibliothèque ce soir. Cela dit des collaborations ont déjà commencé, comme par exemple développement d'une sélection de livres mis à disposition lors des expositions à la guinguette, collaboration dans le cadre du PECA, ...

Définition proposée par la fédération et le secteur

Qui?

- Les membres du CO peuvent être **des partenaires culturels et sociaux actifs sur le territoire, des citoyens, des artistes, toute personne volontaire, mobilisée** par le processus d'analyse partagée et souhaitant s'investir davantage, mais aussi des personnes-ressources apportant un regard pointu, neuf ou extérieur sur le territoire (intellectuels, experts etc.)
- Le Conseil d'administration du Centre culturel se base sur la **proposition du personnel d'animation du Centre culturel pour désigner les membres du Conseil d'orientation**
- Le Conseil d'orientation est composé **au moins pour moitié de membres non issus du Conseil d'administration et de l'équipe du Centre culturel**. Aujourd'hui, faute d'absence injustifiée, nous sommes à égalité entre les membres extérieurs et les membres du CC. D'où la nécessité de redynamiser le c.o. et d'appeler de nouveaux membres.
- Le **directeur/la directrice et le personnel d'animation** du Centre culturel **siègent au sein du Conseil d'orientation**.
- Le **Président du Conseil d'orientation** siègera à titre consultatif au sein du **Conseil d'administration** du Centre culturel (Remarque : il faut en désigner un)

Quoi?

- Cette instance **formelle et obligatoire** correspond à la nécessité **de soutenir la direction et l'équipe** (...), elle a une double fonction **d'évaluation des actions culturelles** d'une part...

Comment ?

- et d'autre part, **d'aide à la réalisation de différents outils**, comme **la synthèse de l'interrogation territoriale ou des différentes évaluations**.

Quand

- Lors de réunions conviviales, au MIN UNE PAR AN (mais en réalité, environ trois par an pour permettre une continuité dans l'évaluation des événements et des opérations culturelles organisées par le Centre culturel.

« Cette instance formelle et obligatoire correspond à la nécessité de soutenir la direction et l'équipe. Désignée par le CA, sur proposition de la direction et de l'équipe, elle a une double fonction d'orientation et d'avis d'une part et d'autre part, d'aide à la réalisation de différents outils, comme la synthèse de l'interrogation territoriale ou la synthèse des rencontres-pilotes ou encore les différentes évaluations. Le Conseil culturel ou d'orientation peut comprendre aussi des personnes émanant des collectifs partenaires qui construisent les hypothèses d'actions et les projets. Le Conseil culturel n'est pas un exécutant ; il a sa propre dynamique. Pour cela, sa composition doit être plurielle et hétérogène, en mélangeant les expertises, les visions, les regards, les références d'appartenance. Des exigences essentielles : avoir le souci du bien commun et donc éviter d'amener des enjeux personnels ou corporatistes ; être en accord avec les valeurs et les missions ; représenter des expertises différentes. • soit techniques (arts plastiques ou scéniques, cinéma, NTIC...). • soit de réseaux (plateformes d'action, coopérations internationales...). • soit citoyennes (engagements dans des projets collectifs et participatifs...). • soit sociales (connaissance d'une population ou d'un quartier ciblé par les actions du Centre) »

Des questions :

- Qu'en est-il de la composition du conseil d'orientation ?
- Si nous souhaitons redynamiser le co et redistribuer la démocratie, pourquoi ne pas lancer des invitations à des personnes extérieures ? Quelles seront leurs places effectives dans le conseil d'orientation si cela n'a pas été validé par un Ca ?
- Quelles sont les attentes de l'équipe, et quelles sont les attentes de la fédération ?
- Quelle place peut avoir l'échevin de la culture au sein du conseil d'orientation. Peut-il y jouer une stratégie politique ? Est-ce que les élus font partie du conseil d'orientation ? Doivent-ils ? Peuvent-ils ?
- Est-ce que ce conseil d'orientation est « a-politique » ? Est-ce que chaque politicien présent sait mettre sa casquette de politicien de côté, le temps de l'évaluation ? Ne vont-ils pas tenter de récupérer l'instance ?

Des réponses :

- Au moins à moitié des membres qui ne font pas partie du cc ou de ses instances.
- D'après Michele Dhem (notre accompagnatrice), il peut y avoir des invités « experts » pour un conseil d'orientation. Ils ne viennent à « tel c.o » que parce qu'ils sont de grands spécialistes de la ruralité, l'éducation, ...
- Pour la fédération c'est une obligation d'organiser au moins un co par an. Pour l'équipe, c'est s'assurer d'être en lien avec le territoire, d'avoir un regard extérieur, bienveillant et constructif sur l'action, de se repositionner si nécessaire.
- Les politiciens peuvent faire partie du c.o. tant qu'ils participent à l'évaluation de l'action en tant « qu'expert du territoire ». Ils ont le même « pouvoir » que les autres (à savoir que le c.o n'est pas un organe décisionnel, donc pas de « pouvoir » au sens strict.

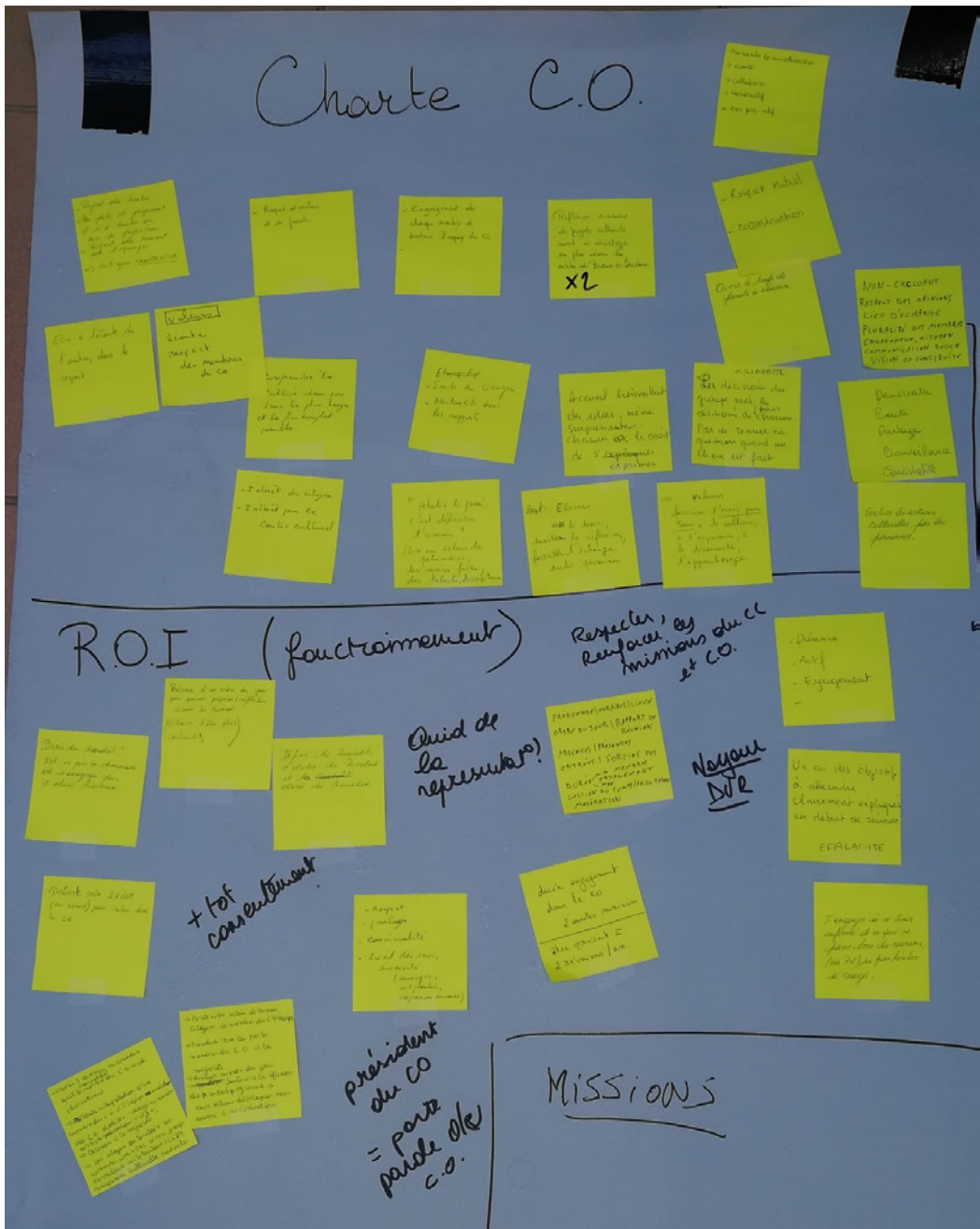
Pour plus d'informations, voyez :

- [Instances du Centre culturel - Direction des Centres culturels - Administration Générale de la Culture - Fédération Wallonie-Bruxelles \(cfwb.be\)](#)
- [Cahier-2-Piloter-un-centre-culturel.pdf \(whall.be\)](#)

Réaliser une charte du co

Remarque :

Il faut distinguer la charte (qui évoque plus les valeurs) et le r.o.i (qui définit davantage les règles de fonctionnement). Dès lors, suite à cette remarque, l'exercice portera sur l'élaboration en collectif, de règles pour la charte et d'autre pour le r.o.i. Enfin, nous pourrions aussi faire une troisième colonne en parlant des « missions ».



Charte	ROI
Respect des membres Pas de jugement, Respect de la parole	Pluralité des membres :
Respect du travail de l'équipe	« respecter et renforcer les missions du CC »
Engagement	Election président : Prise de décision « majorité » ou au consentement de tous
Coconstruction	Question des « membres fantômes »
	Président = porte-parole du CO

	Quid du suppléant (asbl ou citoyen) ? « invités » spécialisés dans leur fonction
...	Calendrier à déterminer ensemble
	Quelles sont les durées d'engagement souhaitées
	Comment démissionne-t-on ?
	Nombre minimum de personnes ?
	Quand rentreront les nouveaux membres ?

Evaluation de deux événements du centre culturel de Braives et Burdinne

Halte lier :

	-	+	+
Public		•••	•
Résultats (objectifs)	•	•••	•••
Accès	••	•••	•••
Organisation	••	•••	•••
Partenaires	•	•••	•
Méthode	•	•••	•••
Promotion		•••	•••

Affiche attractive ++
 Objectifs clairs, ça va-t-on conseil déjà les ateliers ?
 Possibilité d'essayer = inciter.

+ clair dans l'identification de l'équipe.
 RECONNAISSANCE

Préavis compliqué !
 Gratuité -> trop.
 Bon choix de lieu -> RAVEL.
 Idée vélo + comique + GM...

Appel aux bénévoles -> Comment / Gén ? < Bar (spectacle ?)
 -> Créer du lien -> communauté.
 -> les animateurs des ateliers co-construisent.
 -> interaction entre les ateliers.

Vrais jardiniers qui Co. Contribuent avec nous, qui prennent vraiment
 soin de nos de l'organisation.
 Meilleure communication (quinquante).
 Un bon choix de lieux permet également de créer un lien (voir photo)

S'y prendra suffisamment tôt
 Activités pour tout public / tous âges.

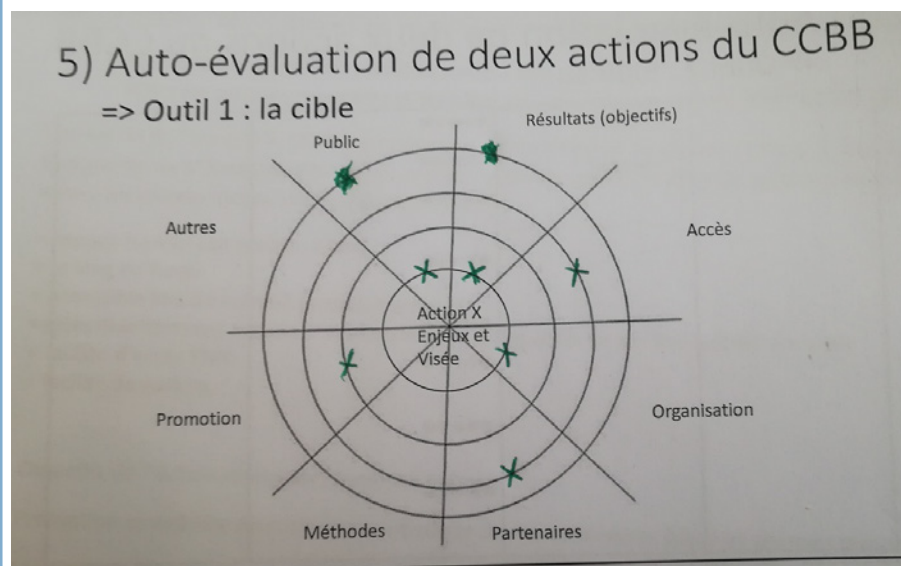
Contenu de l'imp. pas assez précis
 Avant
 Moyens de communication bien choisis ☺
 Une fois le thème (ex: titanic) choisi -> y aller à fond.



Au niveau de la réception du public : les avis sont mitigés. L'affiche était attractive mais elle ne spécifiait pas ce qui était différent de la fête des ateliers traditionnelle. Il y avait des flyers qui l'expliquait et des articles de presse mais, au niveau de l'affiche, cela aurait mérité d'être plus visible.

Ainsi, Pourquoi venir ? Il aurait fallu insister davantage sur l'expérimentation, la présence d'ateliers sur place et d'animation (tourneur sur bois etc.)

Expo :



Les participants se font la remarque que c'est assez complexe d'évaluer des événements auxquels ils n'ont pas participé. C'est assez subjectif, difficile d'évaluer.

Ils proposent d'envoyer les descriptifs des projets avant chaque co pour en prendre connaissance. L'équipe propose aussi aux différents membres de participer à davantage d'événements pour qu'il y ait au moins une ou deux personnes capables d'évaluer chaque projet de l'extérieur.

En outre, il est quand même possible de donner son avis d'expert au regard de ce que racontent les animateurs du cc.

- Concernant le public : il est touché grâce au lieu. Peut-être faudrait-il davantage développer les visites sur réservation à mettre en avant. Et pourquoi pas démarcher les « partenaires institutionnels » ?
- Les résultats sont globalement positifs, au niveau de la fréquentation, gratuité de l'activité
- L'Accès est moyen, surtout à cause des heures d'ouverture de la guinguette. Sinon, c'est un beau lieu. Pourrait-il être récupéré par l'institution ?
- Au niveau de l'organisation : C'est très bien dans l'ensemble. Coconstruit avec les artistes. Les critères de sélection pour les artistes devraient davantage être communiqués si le projet prend de l'ampleur (peut-être y impliquer des citoyens, dans une sorte de commission de sélection). Actuellement, il n'y a pas lieu de le faire puisqu'il n'y a pas vraiment énormément de sollicitations externes
- Au niveau de la promotion : il faudrait davantage solliciter les artistes pour qu'il fasse la publicité de leurs expositions, mais dans l'ensemble, il y a déjà beaucoup de communication.
- Au niveau des moyens déployés : les visites guidées et les ateliers de médiation sont très bien.

Suggestions, Pistes d'amélioration

- Faire des expos à thèmes
- Trouver de nouveaux lieux partenaires : la goutte, resto de la région, Mmer, à élargir (faire passer l'expo d'un lieu à un autre, d'une commune à l'autre), ou même chez des acteurs privés ?
- Se déplacer d'une commune à l'autre ; peut-être prévoir une expo 1 mois sur 2 dans une commune puis dans l'autre
- Animation musicale lors du vernissage, pourquoi ne pas associer les ateliers (djembé, batterie, fanfare ?)
- Développer un dévernissage en présence de l'artiste
- Participer au marché du terroir à la Ferme de la grosse tour pour toucher un public non acquis.

Analyse partagée :

Pour préparer la prochaine analyse du territoire et peaufiner les prochains défis du ccbb, l'équipe cherche des moyens de récolter la parole des gens. Dans cette optique, Claire présente des cartes postales élaborées par le Centre culturel de Beauraing.

D'un côté des questions comme « qu'est ce qui m'anime », « Beauraing, ça passe ou ça lasse ? », « Un lieu de rencontre à Beauraing ? ».

Avec au verso, une invitation au grand public à donner son avis, sans réfléchir, et la possibilité de gagner un abonnement à la saison culturelle.

L'équipe se propose de réaliser aussi ces cartes postales et de les distribuer sur ses prochains événements. En outre, ces cartes postales pourraient figurer au dos de la prochaine brochure de saison « janvier – juin 2023 ».

Mais l'équipe souhaite que le conseil d'orientation réfléchisse aux questions à poser au grand public, des « punchlines » rigolotes à mettre sur les cartes postale, des jeux de mots sur Braives et Burdinne,...



Agenda :

Prochaine réunion aux alentours du 18-19/01.

Le jeudi est problématique pour certaines personnes.

L'équipe se demande si ce ne serait pas envisageable de le faire en après-midi, à l'occasion. A tester.

Présents :

Etienne Mossiat, Martine Hougardy, Michel Mangon, Coralie Petrolitto, Frédéric Cornet, Quentin Romanelli, Amandine Crèvecoeur, Christine Bouché, Inès Vandembroucke, Marie-Agnès Mars, Sophie Lahaye, Estelle Léonard, Claire Rigaux, Nathalie Mottet et Géraldine Guillaume

Absents :

Philippe Anciaux, Jean-Pierre Boland, Mariette Lhoest, Emmanuelle Dethier, Dominique Bovenisty, Annick Collet Delphine Hamende Marc Van Den Broeck et Charles Hocepied

Ordre du jour :

Intro/présentation d'un nouveau membre
 Qu'est ce qu'un contrat programme et une analyse partagée ?
 Hypothèse sur le territoire Braives-Burdinne
 Nouveau nom pour le CCBB
 Election du président

1. Introduction :

Breve présentation de tous les membres du CO pour **Amandine Crèvecoeur, nouvelle arrivée.**

Amandine a emménagé à Braives il y a 1 an et demi. Depuis peu, elle est engagée à la commune de Braives en tant que coordinatrice du projet POLLEC (Politique locale Énergie Climat). Elle a suivi des études en communication avec spécialisation événementiel. Elle aime les animaux et l'écriture (est l'auteure de recueils de nouvelles sur les chats). Elle aime s'impliquer en tant que bénévole dans le milieu culturel. Amandine nous rejoint car elle est intéressée par la culture et souhaite découvrir ce qu'est un CO.

2. Rédaction d'hypothèse sur le territoire en vue de l'analyse partagée et du contrat-programme

Sophie explique que pour pouvoir rédiger le prochain contrat-programme (2025-2029), le CCBB va **récolter la parole des citoyens** (ce qu'on appelle une analyse partagée du territoire) afin de dégager des constats issus des hypothèses que nous allons formuler. A partir de cette parole récoltée, le Centre culturel **définira un ou des nouveaux enjeux** sur le(s)quel(s) il travaillera lors du prochain contrat programme. Le contrat programme doit être remis pour le 30/06/2024.

Qu'est-ce qu'un contrat programme ?

Un Centre culturel est subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles et par les communes. Pour justifier les subventions reçues, le CC rend un rapport dans lequel il énumère une série d'enjeux. Les enjeux sont le résultat d'une analyse partagée.

L'enjeu du contrat-programme actuel est : « soutenir et développer la diversité pour lutter ensemble contre le formatage et l'uniformisation en développant l'expression libre et créative »

En fonction de cette enjeu le Centre culturel de Braives Burdinne a choisi de privilégier **deux axes de travail** :

- **La jeunesse** : créer des espaces d'expressions pour les jeunes

- **Exploiter les spécificités du territoire** pour favoriser les rencontres
 - Valoriser les patrimoines matériels et immatériels locaux, les talents et les créativité locales
 - Encourager et soutenir les initiatives en faveur du développement durable

Nos actions doivent répondre à cet enjeu. Les ateliers qui constituent une part importante des activités du Centre culturel avait été mis en avant lors de la rédaction du précédent contrat programme, comme des éléments porteurs de cette thématique.

Qu'est-ce qu'une analyse partagée ?

L'analyse partagée va nous permettre de définir les enjeux et objectifs qui vont déterminer les actions du CC pour le prochain contrat-programme.

Partant du constat que les besoins sont différents selon les régions : « Comment peut-on faire pour continuer à répondre aux besoins des citoyens ? »

L'analyse va permettre à l'équipe de se questionner à partir des constats faits par la population.

Ensuite, nous permettra de voir sur quoi nous pouvons avoir action.

Première animation : hypothèses

Partons de l'hypothèse suivante(à titre d'exemple) :

« *Il n'y a pas d'école secondaire sur le territoire, les jeunes quittent celui-ci au profit des grandes villes.* »

Que peut-on donc faire pour avoir des événements répondants aux besoins des jeunes, pour les « garder » sur le territoire ?

L'hypothèse génère la question : « *Que faites-vous pendant vos temps libres, quelles sont vos activités ?* »

Le but de ce questionnement est de pouvoir dégager des idées, thématiques qui nous permettrons d'alimenter notre Kombini (=outil ludique qui nous permettra de questionner les publics) et de dégager un ou des enjeux pour notre contrat-programme et de développer et mener des actions en adéquation avec les besoins du territoire (et donc les enjeux qui auront été définis).

Kombini :

Le Kombini « fast & curious » est un format d'interview dilemme ; deux mots sont proposés à la personne interviewée, il lui suffit d'en choisir un. « Thé ou café » / « ville ou village ».

Remise de 3 papiers à chacun pour formuler 3 hypothèses

Liste des hypothèses :

- Lutter contre l'isolement des personnes âgées-jeunes
- Trop d'offres culturelles différentes sur le territoire ; centralisation, commu
Marie-Agnès intervient et trouve que nous avons trop souvent les informations lorsque l'évènement est passé. Les articles de presse sortent après les évènements. D'après Martine, les journalistes cherchent le scoop, si une vraie vache était présente lors du vernissage de l'exposition de Joelle Meunier, un article serait sorti dans la presse avant celui-ci.
- Sortir les ateliers contexte : initiation, présence remise de prix
- Implication des seniors (lien isolement)
- Accès facilité aux diverses év : personnes a mobilité réduite
- Si on ne cherche info, ne trouve pas (peu de visibilité)
- Intergénérationnel
- Minibus : lien
Constat : aucun moyen de comm entre Braives et burdinne
déplacement difficile (taxisocial limite) , MJ (minibus via commune) fondation roi baudoin
La commune de Braives recherche une solution de transports (voir Amandine)
- Absence de Mini festival de musique (manque d'évènement de grosse importance sur le territoire)
permettrait de faire découvrir la commune
- Communication scolaire : aller dans les écoles
(importance de la culture à l'école collaboration sco > l'école amène les enfants au CC et les fait aimer la culture)
spectacle scolaire : pas tous prenante donc pq pas envoyer les infos Bleu Grenouille à ceux qui ne sont pas venus dans les malettes
envoi par mail via école ?
Conseil consultatif de Floreffe : Service culture (aller dans les classes donner les infos sur ce qu'est un CC, infos proposées, avoir contact avec enseignants-élèves) > pq pas stagiaire
objectif : garder contact avec école
- Tps des parents réduits, il n'amène pas les Ets aux activités
- Activités de groupe (sorties) mettre en relation des gens avec autres (les autres parlent de leurs activités donc partage d'info>commu)
- Lien école-culture s'appauvrit
- Commu : accès fb + support panneau info
- Ecologie : préoccupe de nombreux Braivois
- Accueil cirque, compagnie iti, pas de théâtre dans les 2 communes (envie de faire des arts de la scène, qu'est ce qui est proposé ici)
- Pq pas dans les églises (Avenues utilisé pour le concert de la fanfare, chemin de compostelle, Gospel à Marneffe, Fumal, (marneffe : atelier PM+concert)
- Les personnes ne sont pas prêtes a se déplacer loin pr activité culturelle
- Le public ado se désintéresse de la culture
(éducation, MJ pense travailler sur ce qui les intéresse maintenant ; mode culturelle)
M-A : pour tous les âges idem
Etienne : ado vit sa culture à travers l'écran ; nous dépasse, atelier graf ,proposition d'atelier sur l'intelligence artificielle
peut-être image erronée : vu les ateliers photos de Michel

pas d'intérêt pour certaine chose (ex atelier mosaïque : MA montré ce qu'a fait ses cousins, enchanté,) Parfois proposer, aller chercher jeunes : à faire ensemble

MJ > propose des activités variées / 1 journée ou 1 semaine la même activité : pas possible

Voir thématique ;

Mercredi PM : gd parents n'ont pas idées

- Sortie intergénérationnelle (papy-mamy, enfant gratuit)
 - focus Odéchet : activité liée aux évènements ; chèques cadeaux
 - Habitant du territoire sont attaché a patrimoine, suffisamment mis en valeur
 - Centre intérêt pr les jeunes cmt participer à la vie en communauté
 - Activité BB : pas de lien, pas de déplacements
 - Niveau de vie diminue : budget choix de conso
 - Nouvelles vacances sco : occupation
 - Orga activité intergéné
 - Citoyen weramme huy hannut
 - Activité du mercredi PM : spectacle ?
 - Jeunes : restent chez eux
 - Large territoire si pas véhicule : pas de possibilité de rentrer chez soi
 - Faire sortir parents de chez eux (1ers mois)
 - Les jeunes participeraient aux activités CCBB si proche de la culture d'ajd ; partenariat MJ + asso de jeunesse
 - Trouver moyens / personnes/ gros évènement qui vont permettre mélange de BB
 - Favoriser le sentiment CCBB encré territoire
 - Organiser rencontre littéraire
 - Intergé
 - Participants aux ateliers : mini presta aux événements vernissage expo (fait du monde sur place ; marché terroir djembé)
- Pq pas dire « ateliers public » ; démontre que la halte-lier = essai ; essai 1^{er} cours déjà existant atelier : voir avec les jeunes ce qui pourraient les intéresser (charleroi : rap – dj et graf sur l'année, proposition de la ville de mettre à dispo des murs dans la ville)
culture urbaine : intérêt (MJ 1 vendredi par mois : rap+ atelier graf)
outre les ateliers ; leur demander les thématiques à aborder, quelles pièces voudriez-vous voir ?

« Chacun est dynamique dans son coin » ; manque de collaboration
aller chercher les jeunes là où ils sont

Propositions/remarques faites par le CO :

organiser un car pour aller voir une expo ?

Amandine peut animer des ateliers créativité + écriture (écrit des nouvelles)

trop d'offres partout / intérêt de mutualisation des services

Apis jardin : visite des jardins (Inès : voir si c'est culturel et cmt ça peut rentrer)

Concours photos/de poésie ?

3. Centre culturel : changement de nom ?

Le CCBB propose de trouver un **nouveau nom qui soit fédérateur**, dans l'idée de faire unité du territoire Braives-Burdinne et donner une identité propre et forte au CCBB.

Quelques exemples de Centre culturel qui ont changé de nom :

-Marchin devenu Oyou (faisant référence à la rivière le Hoyoux qui traverse les 3 communes)

-Waremme devenu Passage 9 (lié à l'adresse du Cc)

-Amay devenu Les Variétés (lié à l'ancien cinéma que le Cc occupe)

-Liège devenu Les Chiroux (lié à l'histoire de Liège au 17^{ème} siècle, 2 groupes politiques s'opposaient. Les chiroux (hirondelles en wallon) parti conservateur contre les grignoux (grognons) partisans d'un régime démocratique).

-Etterbeek devenu Le Senghor (faisant référence au 1^{er} président du Sénégal, poète, symbole de la démocratie, du respect et de l'égalité de tous).

Proposition d'une animation avec différentes techniques de brainstorming pour faire naître des idées et pouvoir en débattre plus tard.

→ Répartition en 3 groupes de travail :

EXPLICATION des différentes techniques

1/ les mots ressorts :

Noter des mots sur des bouts de papier, mettre dans un chapeau, tirer au hasard et créer des nuages de mots. Classifier un ensemble de mots clés par catégorie.

Faisan, hirondelle, ruralité, campagne, nature, tracteur, granges, Mehaigne, culture épinale.

Champ, **Devil et des champs**

Les veaux et les vaux

L'en 'train, gare

Sucreries

Al fiesse

Voyage

On s'y plait

Social

Festif

les 13

Tumuli

Bornet

Le Dakar't

Le Tiersa

N80, N69, N64 et E42 = le 255

2/ Inspiration locale :

Intégrer un élément local dans le nom à travers des inspirations visuelles.

L'écho, la vallée, les 2 vallées, l'écho de la vallée, des 2 vallées, Thier des vallées.

Moulin, liaison, le tour des chapelles, les faucons

Les censes, les sens, l'essence, la Cense, Cense equi veaux ou vaux.

Le marais, entre censes et marais.

Slogan, c'est chouette ne soyez pas effrayés.

Faisan ensemble

Le N80

L'E42, **Le 42** (réf code postale commun)

Tumulus, Tumuli

3/ Réaction en chaîne :

Former une chaîne de mots qu'on peut relier au CCBB. Utiliser chaque fois la dernière lettre de chaque mot pour créer un nouveau.

Le repère des (13) clochers

Betterave (logo)

Faisan(t)

Surprises et folies

Mariage

éternité

Infini

Souffle

Renaissance

La Réserve

4/ Le scrabble :

Choisir une lettre du scrabble qu'on aimerait voir apparaître dans le nom.

Choisir d'autres au hasard et commencer à les combiner.

Proposition pas utilisée lors de cette séance.

Attention lors du choix du nom aux référencement web ! (ex : Dakar't)

4. Election du président :

Faute de candidat à la présidence, l'ensemble des membres sont éligibles (à l'exception des membres du CA et de l'équipe). Les membres de l'équipe ne disposent pas d'une voix. Etienne Mossiat est élu président avec 4 voix, Frédéric Cornet le suit avec 3 voix et prend la place de Vice-président (Sophie doit vérifier si administrativement il peut y avoir un vice-président). Elle se charge également de demander au CA si Etienne peut avoir une copie des 2-3 derniers PV de réunion afin d'être au courant des derniers sujets abordés)

La possibilité avait été offerte aux personnes absente de procéder au vote également (via le CC
Petit rappel : le président est invité à tous les CA, il a une voix consultative. Il peut participer au débat et donner son point de vue mais ne peut voter.

Communication :

Etienne a soumis l'idée de créer un groupe hors CCBB pour tous les membres du CO, dans l'idée de faire connaissance, se retrouver lors d'évènement du CCBB et se voir plus souvent. Les mails étant trop formel, il propose de créer un groupe Whatsapp.

Marie-Agnès n'a pas de smartphone, elle doit être mise au courant par sms.

Etienne propose de passer dans les écoles pour promouvoir le CCBB en tant que bénévole du CO + aide si monter un dossier à la fondation roi Baudoin

Prochain CO : début octobre

(Estelle et Gé racontent des conneries : on fait la Prochaine fete des ateliers : ni a braives ni a burdinne mais au tiersa 😊)

Rapport de réunion : conseil d'orientation du 04 décembre 2023

Présents :

Christine Bouché, Jean-Pierre Boland, Martine Hougardy, Marie-Agnès Mars, Etienne Mossiat, Inès Vandembroucke, Quentin Romanelli, Emmanuelle Dethier, Frederic Cornet, Estelle Léonard, Nathalie Mottet, Géraldine Guillaume et Sophie Lahaye

Excusés :

Mira Primault, Claire Rigaux, Amandine Crèvecoeur, Marc Van den broek, Sophie Gérard, Michel Mangon, Annik Collet, SEM ?

Absents :

Mariette Lhoest, Philippe Anciaux ?

Ordre du jour :

1. Présentation du travail d'autoévaluation (résultats de constats relevés lors de réunions organisées avec les partenaires)
 2. Présentation des pistes d'améliorations
 3. World café
- 1. Présentation du travail d'autoévaluation réalisé avec les associations du territoire lors de 4 réunions spécifiques (patrimoine, jeunesse, démocratie, et ressources). Voici les constats qui ressortent de ces 4 réunions :**

Un résumé des problèmes soulevés par les différentes grilles AFOM et confrontés aux partenaires/associations lors des rencontres d'octobre novembre est présenté au CO :

- **Problème d'identité du centre culturel :**
 - ° on n'identifie pas le centre culturel, ni son équipe, ni ses missions.
 - ° on le confond avec les services communaux
 - ° un site internet désuet
 - ° une identité graphique à refaire
 - ° un passé compliqué (des tensions avec les communes, avec d'autres associations, de la méfiance des citoyens) qui nous colle aux chaussures
 - ° Le centre culturel n'est pas connu des habitants
 - ° Les habitants des deux communes ne savent pas ce qu'il s'y passe, et « consomment » ailleurs
 - ° Des décentralisations et des partenariats à l'extérieur : oui, mais cela profite souvent au partenaire (ex : fête du Parc, Inauguration « de la traversine », cinéma à Fallais)
 - ° Des spectacles vides
 - ° Problème de communication : on multiplie les canaux pour trouver le public, mais malgré tout, on ne nous aperçoit pas.
 - ° Problème de réseautage : nous ne nous faisons pas assez connaître des associations et du grand public, nous n'allons pas assez à la rencontre des gens.
- **Au niveau des missions du centre culturel (par rapport à l'ancien contrat-programme) :**
 - ° Pas eu de continuité entre les équipes
 - ° Nous avons axé notre énergie pendant deux ans à relancer les activités du Centre culturel mais, parfois nous ne nous sommes pas posé la question du sens de l'action (ex : les journées du patrimoine)
 - ° Nous n'avons pas développer certains projets initialement prévus dans le dernier contrat programme : notamment l'axe « patrimoine et durable ». Nous avons beaucoup travaillé le

patrimoine, mais pas assez le côté « durable ».

- **Problème pour toucher la jeunesse :**
 - ° Pas beaucoup de représentants jeunesse à Burdinne, il y a une « place à prendre ».
 - ° Travail avec les écoles : problème de bus/d'infrastructures/de coordination avec les directions d'école (ils souhaitent des projets qui ne correspondent pas forcément à ce que nous leur proposons).
 - ° Nouveau rythme scolaire : plus de stages ! Mais l'équipe n'est pas forcément assez grande pour aider
 - ° problème de mobilité des jeunes
 - ° Nous ne sommes pas attractifs pour les jeunes
 - ° Nous n'avons pas identifié les besoins des jeunes sur le territoire
- **Problème d'infrastructure :**
 - ° Problème de salles sur le territoire : des salles non-équipées, pas forcément adaptées.
 - ° Des bureaux exigus, difficulté pour l'équipe de se concentrer, d'avoir chacun sa place.
 - ° Difficulté de nous trouver à la gare (mal indiqué)
 - ° Difficulté à nous joindre (téléphone sans déviation)
 - ° Des salles de village payantes.
 - ° Risque de toujours collaborer avec les mêmes personnes si on n'ouvre pas notre réseau de partenaires
 - °
- **Problème en interne :**
 - ° pas assez de personnel pour honorer toutes les demandes
 - ° une nouvelle équipe qui n'a pas encore bien l'habitude de fonctionner ensemble, qui doit se souder
 - ° l'instabilité du poste de régisseur : la fonction n'est pas attractive
 - °
- **Difficulté d'établir des vrais partenariats :**
 - ° Les associations-partenaires nous sollicitent parfois très tard : différence de temporalité dans nos fonctionnements (ex : contrat de rivière => décembre 2023 pour mars 2024. Or la programmation est faite depuis avril 2023 pour 2023-2024).
 - ° Pas vraiment de co-construire : ils ont une demande précise et veulent une « enveloppe ».
 - ° Mauvaise communication entre nous et les partenaires (problème de conventions en amont, problème d'évaluation de projet, problème de suivi de dossier).
 - ° Tout le monde veut faire tout dans son coin. Difficulté de rassembler les activités : ex : les chasses aux œufs à Burdinne.
 - ° Incompatibilité d'agenda : on organise des événements en même temps que d'autres.
 - ° Pas de gros événements fédérateurs sur les deux communes.
- **Introduire plus de démocratie dans le centre-culturel**
 - ° besoin d'être plus en adéquation avec les citoyens et qu'ils sachent pourquoi ils peuvent nous solliciter.
 - ° nécessité de rétablir une bonne communication avec les communes pour qu'ils comprennent bien notre rôle, qu'ils respectent notre indépendance et qu'ils sachent qu'on travaille dans l'intérêt commun des deux communes
 - ° Pas de véritables projets participatifs sur le territoire

Présentation des pistes d'améliorations

- **Améliorer la qualité des partenariats** (par le biais de convention, d'évaluation, de diversifications des partenaires – pas toujours les mêmes, de décentralisation, d'une communication renforcée et pourquoi pas commune à plusieurs institutions, mutualiser les ressources humaines, financières, et les ressources d'infrastructures, proposer des actions d'envergures sur le territoire de Braives & Burdinne plutôt que dédoubler les actions, comprendre l'historique des nœuds financiers, les enjeux de chacun ...)
- **« Montrer l'exemple »** en matière de mutualisation (mettre du matériel à disposition « gratuitement » pour les associations membres, prêter des espaces, ...) Renforcer les collaborations et créer de vrais partenariats.
- **Continuer le travail avec les écoles, et de le renforcer grâce au PECA.**
- **Travailler davantage sur sa visibilité** (nouveau site internet, nouvelle charte graphique, nouveau logo, flag lors des événements, « uniformes » pour l'équipe lors des prestations à l'extérieurs, événement de rentrée de saison, rencontrer les comités de villages et les associations, améliorer le fléchage des institutions, ...)
- **Trouver une stratégie de délocalisation pour nous permettre de réaliser nos missions d'accès à la culture pour tous** : Occuper des lieux « gratuits » dans un premier temps pour « donner l'envie » aux autres lieux d'avoir également « leurs » événements, grâce à des partenariats privés, occuper des places de village par nous-même : avec l'achat d'un camion/d'un bus qui pourrait rendre partiellement le centre culturel autonome (ce qui permettrait de redynamiser les villages).
- **Relancer la plateforme « Burdinale-Mehaigne » du GAL**
- **Réintroduire de la communication avec les communes**, réexpliquer d'abord en collège, ensuite en conseil, et puis aux employés, les missions du centre culturel. Associer les services communaux à l'analyse partagée et à la rédaction des opérations culturelles, ...
- **Visibiliser davantage le centre culturel**. Par le biais d'une communication renforcée : une vidéo explicative des missions du C.C., des publicités sur les panneaux aux entrées des villes, davantage de place dans les bulletins communaux... **Ensuite, renforcer la présence du centre culturel** sur les marchés et dans les événements partenaires. **Rencontrer les publics associés** à d'autres collectifs (les comités de villages, les associations de quartier). Eventuellement développer un projet d'ampleur (rentrée de saison, festival, ...) estampillé centre culturel de Braives-Burdinne.
- **Réintroduire de la confiance en vue de favoriser de la co-construction, du partenariat ou a minima renforcer les collaborations entre les acteurs de terrains, par le biais de rencontres** (conviviales et festives) et par le biais de réunions plus systématiques (associer les partenaires dans plus d'étapes de travail du développement de projet), faire davantage de conventions, mieux définir les enjeux de chacun, les temporalités, le public, trouver nos points communs). Faire Passer l'idée que travailler ensemble n'est pas synonyme d'augmentation de charge de travail.
- **Recréer des commissions de programmation**
- **Recouper les agendas** : éviter la multiplication des événements le même jour (pour permettre la mutualisation).
- Organiser des stages chez nous en collaboration avec des partenaires (ou pas) afin d'être identifié par le grand public comme un acteur jeunesse.
- Travailler sur la vision du public dans les stages : réaliser les garderies, un moment d'accueil qui permette d'identifier le centre culturel, un petit mot lors du spectacle, ...
- Questionner la CCE (conseil communal des enfants) pour savoir quels sont les besoins des jeunes sur Burdinne et Braives.

- Questionner les jeunes (par le biais de questionnaire simplifiés) à des endroits de passage : Marneffe plaine, en 6^e primaire, ...
- S'associer à des évènements comme « Place aux enfants »
- Recruter un animateur « jeunesse » au sein du centre culturel
- Réaliser des « stages dormants » qui répondent plus à la demande des ados que les stages traditionnels.
- Relancer/Continuer les concours d'expression
- Adapter la demande aux écoles : envisager des spectacles plus légers qui peuvent avoir lieu dans les écoles ! Cela répondrait par ailleurs aux difficultés de déplacement des élèves. Construire la programmation avec eux, afin de répondre à leurs besoins.
- Adapter notre communication aux jeunes : Tik Tok ; Instagram
- Créer des cinémas où ce sont les jeunes qui décident de la programmation le soir-même.
- Créer un « village des associations pour les jeunes du territoire » de Braives et Burdinne.
- Redynamiser les CCA (Commissions consultatives d'accueil)
- Faire venir des humoristes – stand up pour les jeunes ou organiser des petits concerts avec la maison des jeunes de Braives et les autres maisons de jeunes proches géographiquement. Créer un festival pour et par les jeunes (musique rap, café-concert).
- Relancer des Jeux inter-villages/inter-communes/inter-associations
- Au niveau de la communication, il convient de mettre à jour le site internet et dévier les lignes sur les gsm's lorsqu'il n'y a personne au bureau, de faire un rappel de la saison à mi-parcours, dans les bulletins communaux, ...
- Rencontrer les comités de villages, les « jeunesses » des villages pour qu'ils nous identifient.
- Questionner les jeunes (au skatepark, à la plaine de jeux de Marneffe) pour savoir quelles sont réellement leur besoin. Vérifier l'hypothèse de « il faut des actions pour les jeunes à Burdinne ». Peut-être veulent-ils juste un local, une buvette, ... ou peut-être ont-ils leurs habitudes ailleurs.
- Se procurer un camion pour délocaliser plus d'actions et partout sur le territoire.
- Créer des cinémas/projets itinérants pour toucher un public qui ne va pas forcément dans nos salles. Ce qui répond aussi au problème de mobilité.
- Permettre aux partenaires de se rencontrer avant la fête Halte-lier ou un village associatif pour les associations
- Décentraliser nos actions pour aller à la rencontre du public, en allant chez des partenaires, en se greffant à des projets existants, ou avec une « salle mobile » : un camion ou un bus. La piste est en cours d'exploration avec le cinéma.
- Concerter davantage les acteurs du territoire sur la planification de leurs événements quand cela est possible
- Proposer une programmation très légère techniquement : ce qui réduit nos besoins techniques et qui est plus adaptée à la demande du territoire (ex : jouer dans les salles de classes).
- Revoir les stratégies de programmation : créer des commissions de programmation ?
- Travailler sur l'identité du centre culturel (site internet, logo, nom, identification du personnel, des objectifs et des missions des centres culturels, ...)
- Organiser des transports vers d'autres salles « plus grosses » plutôt que de mettre en place du théâtre chez nous.

Quelques réactions suite à la lecture des problématiques/pistes d'amélioration :

Emmanuelle demande si nous sommes obligés légalement de toucher un pourcentage des 12-26 ans, la question ressort régulièrement, nous pouvons prendre le temps de réfléchir et construire nos projets, nous n'avons pas d'obligation comme pour Emergences.

Il n'y a plus de maison des jeunes à Burdinne depuis longtemps. Des animations sont régulièrement proposées et annulées car peu d'inscriptions. Il y a également assez bien de clubs sportifs et stages.

Sur Braives, même constat (mobilité et pôle scolaire : les jeunes font leurs activités là où ils vont à l'école).

Après discussion lors des concertations jeunesse, il en est ressorti qu'il fallait identifier les besoins des jeunes.

Emmanuelle partage que l'année 2023 a été riche en programmation au village du saule. Sur base des constats et envies du CJE (conseil des jeunes pour l'environnement), ils ont construit la programmation de l'année (stages, animations). Les jeunes ont ramené leurs amis et ce sont toujours les mêmes qui revenaient.

Autres constats : Les jeunes sont pris par beaucoup d'activités sportives et n'ont plus nécessairement l'envie et le temps de faire autre chose à côté. Ils se rassemblent souvent les uns chez les autres.

Frederic pense qu'il est temps de retravailler le nom du CCBB pour ne plus faire de distinction entre Braives et Burdinne. Il est important par rapport aux villageois d'unifier et non diviser.

Régisseur :

Pourquoi n'arrivons-nous pas à garder nos régisseurs en poste ?

Charles et Antoine, les deux derniers étaient trop qualifiés pour la fonction. Nous n'avons pas assez de spectacles, ils sont jeunes et ont besoin de bouger. Idéal comme 1^{er} job.

Il est possible d'engager quelqu'un en freelance pour les spectacles, mais celui-ci ne sait pas effectuer le travail en amont (lecture et validation des fiches techniques des spectacles).

Sophie et Claire se sont occupés des cinémas sans régisseur, ce qui n'est pas confortable pour l'équipe (nous ne sommes pas formées, charge supplémentaire de travail...).

Dans l'idéal, la prochaine personne engagée devrait être polyvalente ; régie + autres missions (animations, rangement, etc)

Balades Braivoises et Burdinnoises : Réflexion à avoir sur la date

NB we 9-10/09 : Fête de Moxhe, journée du Patrimoine, Brocante de Marneffe.

Il est possible d'obtenir un calendrier communal des événements récurrents :

Braives : Demande à Anne Dorval et Burdinne : Marine

Sur les deux communes, il n'y a pas d'événements fédérateurs sur les 2 communes. Pourquoi est-ce difficile de rassembler ? Comment faire pour rassembler tout en gardant son identité ?

Pourquoi pas envisager une balade gourmande sur le territoire avec des petits spectacles, un projet participatif ?

World café : travail en petit groupe sur les 3 axes proposés par l'équipe + mise en commun

L'objectif est de poser des questions sur ces axes afin de dégager des enjeux pour le prochain contrat-programme.

LA JEUNESSE

- Qu'est-ce que les jeunes souhaitent ? Ont-ils besoin de nous au-delà de 12 ans ?
- Quelles sont **leurs priorités** ?
- Ont-ils des problèmes de mobilité ?
- L'offre jeunesse est-elle en adéquation avec **leurs besoins** ?
- Faut-il scinder les propositions en fonction de l'âge ? 12-18 ans et 20-25 ans ?
- Y a-t-il les moyens (infrastructures, finances) et la volonté politique de développer le pôle jeunesse ?
- Ne faudrait-il pas créer un espace de rencontre, de consultation (type CO jeunesse sur les deux communes) en lien avec « vivre en milieu rural » ?
- **Quel est le type de culture qui intéresse les jeunes ?**
- Qu'est-ce que les jeunes attendent d'un CC ?
- Est-ce que les missions du CC sont en adéquation avec le temps des jeunes d'aujourd'hui ?
Positionnement des parents, temps libre, tendance à la performance.

Au vu des éléments en gras, le prérequis semble être un travail de terrain afin de **répondre à certaines questions AVANT de mettre en œuvre des actions.**

LES FRONTIERES

- Le territoire vaste a-t-il un impact sur les enjeux du CC ?
- Les missions de chaque ASBL sont-elles compatibles ? Les finances/financement/ subsides permettent-ils des objectifs communs ?
- Le nom CCBB a-t-il des conséquences indirectes sur la participation du public touché ?
« Limites » ?
- Est-ce que les rôles politiques ont un impact sur le travail du CC ?
- Une temporalité commune est-elle possible (partenaires) ?
- Est-ce que les besoins sont les mêmes de **chaque côté** ? Peut-on réunir des « **extrêmes** » ?
Hannêche-Tourinne ?
- Est-ce qu'on pourrait envisager **le rassemblement** CCBB et Wanze (avoir un territoire identique à celui du Parc/ GAL/Bibliothèque/CRMA)
- Que représente une frontière pour les citoyens ?
- Comment casser les frontières ?
- Comment créer **du lien commun** tout en préservant l'identité de chacun ?
- Comment élargir le rayonnement du CCBB ?
- Comment faire découvrir toutes les richesses et atouts de notre territoire ?
- Comment accueillir **les nouveaux arrivants** ? (Entreprise, nouveaux habitants, institutions...)
et leur faire découvrir les richesses.

PATRIMOINE / DURABLE

- Aménagement du territoire
- Balades gourmandes et produits du terroir ?
- Pourrait-on faire du théâtre dans les lieux de patrimoine ?
- Comment faire vivre le patrimoine ? Inventaire ?
- Ouverture des lieux privés ?
- Mapping sur les bâtiments ?
- Histoires locales ?
- Comment mettre en valeur le patrimoine immatériel ?
- Comment sensibiliser le public à la durabilité ?
- La mise en œuvre d'ateliers « durabilité » répondrait-elle à une demande du public ?
- Comment prendre en compte les angoisses des jeunes face à l'avenir ?
- Y a-t-il un intérêt pour la durabilité ?
- Comment impliquer les gens durablement ?

CO 04/04/2024

Ordre du jour

1. Choix du futur nom du CCBB : Présentation des noms retenus par l'équipe
2. Présentation des enjeux portés par le Centre culturel pour les 5 prochaines années
3. Réflexion autour des différentes thématiques abordées
4. Présentation des projets proposés par le Centre culturel
5. Divers

Présents

Frédéric Cornet
 Marie Agnès Mars
 Martine Hougardy
 JP Bolland
 Inès VDB
 Michel Mangon
 Aurélie Vandenberg
 Claire, Sophie, Estelle et Géraldine

1. Choix du futur nom du CCBB : Présentation des noms retenus par l'équipe

Pourquoi ne pas avoir repris les noms proposés lors du CO ?

Nous sommes repartis de ceux-ci avec le graphiste, mais les mots trouvés n'ont pas porté leur fruit. Nous avons donc cherché de nouveaux mots tout en gardant les valeurs/idées reçues lors du CO.

Chaque membre de l'équipe propose un nom et les membres du CO voteront pour celui qui leur parle le plus.

Azimut :

- Définition : angle formé entre une direction et le nord magnétique
 Au centre, représente celui qui cherche sa route (idée de trouver son chemin, avec la boussole) c'est également un moyen de s'orienter, de suivre son objectif.
- La culture est un outil pour s'orienter dans notre société, permettant tous les détours, évoque également une idée de voyage
- Le mot en lui-même à une consonnance amusante.
- Il y a également une idée de diversité « tous azimuts » (tous les sens) ; multiplicité de moyens et d'objectifs

- Ouverture d'esprit
- Côté négatif : un azimuté c'est un fou

Samare :

- Définition : fruit sec dont le péricarpe en forme d'aile permet la dissémination des graines par le vent.
- Symbolique de diffusion ; semer les graines du changement, également en lien avec la ruralité
- « Samare » permet de faire des jeux de mots rigolos pour la communication « *samarch' bien* » « *samarr'au canards* » « *sam'art* » pour le CEC
- Il est très peu utilisé sur internet
- « *Espace samare bonjouuuuur* »
- Idées de communication « pauvre » : graines, plantation de masse, hélicoptères (flyers)
- Nous n'avons pas de lieu à nous, il y a une symbolique derrière « l'espace samare » qui désignerait les différents endroits où on va s'implanter/pousser
- En général utilisé au pluriel « les samares »

Zeste :

- Définition : morceau d'écorce de certains agrumes odorants cloisons intérieures de la noix
- Au sens figuré : petite quantité de quelque chose
- Coté peps, mot amusant
- Acidité : relève un plat, le parfume
- La culture représenterait l'ingrédient en plus

Arcus :

- Mot composé avec les premières lettres de :
Art Ruralité Culture Unir Semer
- Vient du latin « arc »
- Symbolique

Votes- commentaires autour des différents noms :

Martine retient Azimut, elle aime l'idée des chemins, la dimension large de diffusion, le nom sonne bien, il sera peut-être plus vite retenu par les gens

Michel : dans l'ordre : Arcus, azimut (tous azimuts : représentation de la pluralité du CC, fait penser aux voyages-vacances- soleil, côté souriant) zeste, samare

Fred : pour lui azimut et zeste sont des noms trop flous, ce n'est pas une représentation évidente

Inès : pour Azimut : l'explication est séduisante, mais il faudra donner l'expliquer à chaque fois pour que le nom soit compris

Aurélié : Samare : représente graphiquement 2B ; Braives et Burdinne : apprécié pour le logo

Marie-Agnès : trouve que dans Arcus le « us » alourdi, la samare : belle symbolique, retient également Azimut.

Espace samare est retenu par le CO avec 27 points, vient ensuite Azimut (21) et Arcus (15).

Prochaines étapes :

- Validation du nouveau nom par le CA
- Travail effectué par le graphiste (charte graphique, logo, nouveau site internet...)
- Communication :
Le nom sera dévoilé le 8 juin lors de la fête du Centre culturel, des animations autour du nouveau nom sont également prévues aux Music all le 10/07 et Apéro burdinnois 25/08 et évènement final :
Le 8/09 : enterrement du CCBB

Idée : planter un érable champêtre sur l'espace de la gare.

IMPORTANT : Le nom doit rester secret jusque-là, nous demandons à l'ensemble des membres du CO de ne rien dévoiler.

2. Présentation des enjeux

ENJEU 1 :

Favoriser et développer le vivre et le faire ensemble en vue de surmonter les frontières (communales – idéologiques – sociétales ...) pour aller au-delà de l'esprit de clocher, tout en préservant les spécificités (patrimoniales- des asbls- villages...).

Cet enjeu part du constat qu'il existe des frontières entre les communes, entre les villages, entre les associations. *L'évaluation a notamment mis en évidence que :*

- Toute une série **d'acteurs du territoire n'ont pas eu l'habitude de fonctionner avec le Centre culturel ou manifeste une certaine méfiance à son égard.**
- Le **partenariat et la co-construction n'est pas une habitude** que ce soit au niveau des communes, des asbls, comités. On est plutôt dans des rapports économiques (le Centre culturel est subventionné donc peut financer) et des « commandes » de prestation à la carte (ex : je voudrais une animation sur la thématique du zéro déchet à telle heure sur le marché, je voudrais un spectacle de magie pour le marché de Noël).
- **La mutualisation**, particulièrement des infrastructures, est **compliquée** sur le territoire.
- **Des événements similaires se tiennent en même temps ou presque** (particulièrement quand il s'agit de fête récurrentes de type chasse aux œufs, marché de Noël,...) chacun (communes, asbl, comité,...) voulant estampiller son événement. Le

principe selon lequel le public ne se multiplie pas mais se divise est pourtant une réalité, on se retrouve dès lors à dépenser beaucoup de ressources pour un résultat décevant et qui n'est pas forcément au service des populations.

Parallèlement, l'analyse partagée a mis en évidence un **souhait clair de convivialité et de rencontre** (c'était d'ailleurs déjà le cas dans le précédent contrat-programme). Il apparaît également que **les différentes structures** sont de petites tailles et **disposent de ressources humaines limitées**. C'est le cas d'institutions subventionnées, comme la Maison des jeunes de Braives (2,5ETP), SEM (1ETP), mais également d'ASBL comme La Traversine (1/2 ETP) ou le château de Fallais (1/2 ETP). Le recours aux bénévoles est une possibilité, mais elle est actuellement difficile car les candidats sont peu nombreux.

Les objectifs poursuivis par cet enjeu sont :

- **Créer du commun/Faire ensemble**
- **Initier de vrai partenariat**
- **Favoriser l'émergence de projets participatifs et culturels** et rendre les citoyens acteurs des projets.
- **Préserver habitudes, traditions, le patrimoine** – bâti, naturel, savoirs et savoirs-faires – auxquels les citoyens du territoire sont attachés en encourageant et soutenant les activités qui favorisent la rencontre (**transmission**).
- **Favoriser l'inclusion et l'intégration**, - l'ouverture d'esprit et la **bienveillance en portant une attention particulière à ceux qu'on n'entend pas** en développant des partenariats avec les CPAS, le SIS, ... **en développant une offre mobile** (achat d'un bus) pour pallier aux problèmes de mobilité ; en ayant une attention particulière aux jeunes (qui font l'objet de notre enjeu n°2), aux familles ; en développant des projets intergénérationnels.
- **Poursuivre la coordination de la région hutoise (CCCRH) et développer une coordination** avec les CC de Waremme, Hannut, Remicourt et Saint-Georges.
- **Structurer le bénévolat**

ENJEU 2 :

Entendre les besoins des jeunes, leurs préoccupations, leur offrir des espaces d'expressions, expérimentations, transmissions en vue de les rendre acteur de leur territoire.

La jeunesse faisait déjà partie des axes de travail du précédent contrat-programme. Un important **travail a ainsi été réalisé au sein des écoles (2,5-12ans), et au travers de nos ateliers**. Une attention particulière a également été apportée **aux familles** : ciné famille et spectacle famille (avec des prix « Pay what you can » ou la gratuité) et offres de stages répondant à la modification de rythme scolaire.

L'auto-évaluation a mis en lumière que nous disposions **d'informations lacunaires en ce qui concerne les plus de 12 ans** : Où se réunissent-ils ? Quelles sont leurs habitudes, leurs besoins, leurs envies,... ? L'absence de service jeunesse et la disparition du Patro sur Burdinne

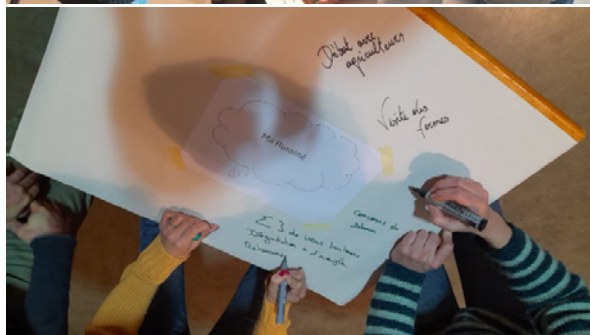
rend la tâche plus compliquée encore, mais peut-être y a-t-il des besoins pour cette tranche d'âge.

Enfin les 0-2,5 sont également le « parent-pauvre » du secteur jeunesse en matière culturelle.

Les objectifs poursuivis par cet enjeu sont de :

- **Poursuivre le travail entamé auprès des écoles** au travers notamment du Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (PECA)
- **Poursuivre le développement des ateliers**, et y induire de la transversalité.
- **Poursuivre le travail entamé auprès des familles** en leur proposant une offre culturelle qui répond à leurs besoins (stages, moments parents/enfants que ce soit des ateliers ou des spectacles¹) / développer une offre culturelle à destination des tout-petits.
- **D'entamer une réflexion sur les plus de 12 ans**, afin d'identifier leurs besoins en vue de diversifier l'offre culturelle à destination des jeunes et mettre en place des projets avec les jeunes pour leur permettre de se réapproprier leur territoire.

3. Réflexion autour des différentes thématiques abordées



¹ Nous avons testé un atelier éveil musical de 0 à 6 (0-2, 2-4, 4-6) et nous avons proposé des spectacles à destination des tous-petits dans le cadre du festival éclosion.



Ruralité :

- Débat avec agriculteurs (différentes cultures, céréales, animaux...)
- Visite des fermes
- « Vis ma vie » : se rendre compte de ce qu'est le travail à la ferme (avec les enfants)
- Ravel : patrimoine
- Fabrication de produits de la ferme (beurre, yaourt, fromage)
- Concours : traire une vache-chèvre-brebis / labour avec ancêtre (jeux intervillages - FJA : charrue humaine)
- Lancer de ballot- betteraves
- Concentration de vieux tracteurs ; conduire un tracteur
- Dégustation à l'aveugle de produits locaux, concours avec produits du coin (méconnaissance des produits du territoire)

Rallier :

- Concours de la plus grande chaîne humaine
- Course d'orientation à travers le territoire (découverte du patrimoine, de la culture locale) ; style balade totemus
- Conférence sur les histoires et légendes du territoire, la vie rurale + fermiers
- Courses de canard sur la Mehaigne
- Apéros : MAB et burdinnois
- Soirées débat (jeux de mots rallier > râler)
- Tisser du lien entre les associations et à travers les associations
- Balades gourmandes : manger au râtelier, rencontrer les gens, animations à chaque halte, anciennes recettes locales
- Fête des associations

Places aux artistes :

- Écrivains locaux
- Construction œuvre collective
- Concours d'écriture (écoles et autres)
- The Voice avec les artistes « buzzer ce qu'on aime »
- Lecture de contes pour enfants
- Rénovation d'un bâtiment public : fresque collective avec un artiste (voir MJ) et chantier participatif
- Balade gourmande en rencontrant des artistes
- Spectacle en plein air pendant les marchés et événements
- Scène ouverte
- Stages
- Soirée musique à domicile
- Village des artistes
- Place du Tertre comme à Paris : rassemblement d'artistes qui peignent-exposent
- Festival
- Découverte métier en rapport avec l'art

- Ma journée chez un artiste
- Espace public avec œuvre artistique

Jeunes :

- Atelier culturel
- Vendredi tout est permis, Jeudi : moments ; soirée thématique (MJ dans un village par jeudi, activité proposée)
- Passe à la maison : trouver une culture qui les accrochent (pas culture classique ; les jeunes sont réticents)
- Que bois tu ? Soft pong -local pong
- Soirée dégustation (à base de plantes et préparations plantes sauvages)
- Initiations (découvertes d'ateliers)
- Camp 3-4j
- Stage (+ stages sur l'IA, photo-infographisme- écriture avec Chatgpt ; faire découvrir et se rendre compte des cotés + et -)
- Manga culture
- Découverte des métiers du patrimoine en collaboration avec la Paix Dieu
- Eté solidaire artistique
- Salon du job étudiant
- Dans la peau d'un artiste

Grande parade :

- Carnaval
- Concours traction (chevaux)
- Concours de skate
- Défilé déguisé (+ateliers fabrication de costumes)
- Musiciens
- Grimage
- Participation des spectateurs
- Choisir des thèmes
- Balades gourmandes
- Parade de Noël , de l'été, du Ravel, de l'eau, de la pomme
- Parade des produits locaux
- Paradis des enfants
- Nouveaux gilles de Braives et Burdinne
- Aubades : ouverture des maisons et jardins pour aller boire un verre chez les voisins (Tihange : fête de la cerise), fêtes des voisins

Jeux :

- Skate board
- Participation des aînés et jeunes
- Chasse aux trésors

- Rallye vélo-pieds : mobilité douce (découverte du patrimoine, recherche sur base de photos)
- Interassociations
- + sportif : kicker géant, sumo, beach volley - courses de caisse à savon – roller - cuistax
- Quizz culturel et musical
braives contre burdinne : saule vs faucon crécerelle
- Jeux de massacre avec tête de personnes connues dans les communes
- Footclub
- Se concentrer sur une thématique plus culturelle, sur le patrimoine
- Equipes : par villages – association – quartier – hameau ...
(créer du lien)

Bus :

- Projection de films en plein air
- Promotion
- Jeux de société
- Aller chercher le citoyen non véhiculé
- Excursions culturelles
- Expo ambulante
- Caravane
- Tiny house
- Remorque pour event comme à Geer (Rur'Active Box)
- Triporteur (vélo biplace)
- Container + bar
- Impro ,
- Petit train
- Cuistax
- Calèche
- Bus scolaire
- Camionnette de la commune
- Échange de services-matériel
- Tracteur + bétailière

Patrimoine

- Rallye
- Concours photo
- Activités sur lieu du patrimoine
- Parcours découverte littéraire (Hubert Krains + ferme Belle Thérèse)
- Tumulus
- Thématiques (architecture)
- Expo
- Parc naturel + FRW+ service urbanisme
- Promenade patrimoniale
- Jumelage

- Parrainage petit patrimoine
- Echange de savoir
- Atelier tressage
- Vis ma vie
- Balade
- Fête des vieux métiers (ancestraux ; roues de moulin)
- Grande fête à Hosdent (lieu de patrimoine)

4. Présentation des projets proposés par le Centre culturel

Artistes chez moi/ Place aux artistes

Les objectifs sont de mettre en valeur/ faire découvrir les artistes/artisans du territoire. Sensibiliser à l'art sous toutes ses formes et susciter éventuellement des vocations.

- **Réinventer les BBB**, y inviter d'autres partenaire (ex : GAL pour une attention à la mobilité douce, utiliser les **lieux de patrimoine**, organiser de la médiation autour de l'événement, exposer **d'autres publics aux BBB** (écoles, ateliers, CPAS, ...)
- **Faire découvrir les artistes** par le biais de rencontres ou de workshop,
- **Organiser des voyages culturels**
- Participer au **Ravel expo**
- **Délocaliser nos expos temporaires** dans des lieux de patrimoine
- **Marché de Noël alternatif** des artisans/artistes
- **Mise à disposition** nos salles/communication, technique pour encourager et soutenir les talents

Ma ruralité

L'objectif est de mettre en avant la ruralité qui fait intrinsèquement partie du territoire, rassembler culture (au sens artistique) et culture (au sens agricole).

- Décentraliser des pièces de théâtre/événements dans des fermes
- Création d'un film sur la ruralité
- Festival ruralité (pourquoi pas avec d'autres CC fait déjà Ruralis, Hannut travaille cette question également).

Parade/carnaval :

Coconstruire un évènement rassembleur, festif et convivial.

- **Organiser des ateliers récréatif** (produit d'appel) sur les marchés, aux apéro, place aux enfants en vue de communiquer sur l'événement futurs et le démarrage des ateliers
- **Mise en place d'atelier** (en lien avec la formule choisie) dans les écoles, en tout public, avec le CPAS, avec les comités, guides, atls,...,
- Organiser un **voyage thématique** (musée du maque ou aller voir une parade chez les autres,...), **co-construire la journée festive** avec les associations,

Jeux intervillages/intercommunes :

Les opposants s'affrontent dans une ambiance bienveillante et font par la même occasion découvrir à leurs adversaires leur commune village ou association.

Bus :

Développer un **outil mobile** qui permettent d'aller à la rencontre des citoyens et ainsi pallier aux problème de mobilité et aux problèmes de salle. L'outil à roulettes du centre culturel pourrait ainsi servir dans plusieurs projets :

- **Bar** ambulant,
- Ecran de projection et bar itinérant **pour les cinémas d'été**,
- **Espace de rencontre** avec les citoyens sur des marchés ou des événements partenaires
- **Espace scénique** (réduit) et mobile,
- **Espace d'exposition mobile**,
- **Vitrines des activités du Centre culturel de Braives & Burdinne**,
- **Soutien aux activités des partenaires** (maison de jeunes et son accueil décentralisé,...),

Sauvegarde du patrimoine :

- Sensibilisation de la jeunesse au patrimoine local (animation dans les écoles).
- Sauvegarde du musée Napoléon

Rallier :

CC comme Fédérateur/croisement/lieu de rencontre et d'émulation

- **Culture en fête** : journée festive où les associations s'exposent, se rencontrent et proposent des activités à destination du tout public,
- Organiser les **ateliers** pour qu'ils puissent fonctionner de **manière transversale** et qu'ils puissent présenter un projet collectif
- Faire un **dépliant commun**
- Faire un **agenda partagé**

Jeune qui es-tu ? Que fais-tu ? Où es-tu ? Que veux-tu ? :

Essayer d'identifier les habitudes des jeunes, leurs habitudes de « consommation » d'identifier leurs besoins en vue de diversifier l'offre culturelle à destination des jeunes et mettre en place des projets avec les jeunes pour leur permettre de se réapproprier leur territoire.

- PECA : sensibilisation à la culture dès le plus jeune âge en collaboration avec les écoles
- Offre familles : stages, ateliers parents/enfants

- Cartographie des +11ans, recensement de leurs besoins
- Construire avec le réseaux collaboratif braivois (ex : concertation jeunesse)
- Investir les lieux où se trouvent les jeunes et les animer (Bus, plaine de marneffe, skate park,...)
- Développer avec eux un projet de type festival.

5. Divers :

Remarques sur les projets :

Le Paddoc paradise à Ville-en-Hesbaye organise une parade lumineuse avec des chevaux à Halloween.

La mobilité douce ne fait plus partie des fiches projet du GAL

Pour la parade : envisager de partir d'une commune et finir dans l'autre, dans l'idée de rallier les 2 et favoriser un lien très peu existant entre (prévoir des navettes : cheval-charrettes) ; attention aux kms pas trop long (gare de Braives - plaine de Marneffe ?).

Marie-Agnès insiste, il faut garder en tête l'objectif culturel ; dans beaucoup de sujets évoqués, elle ne voit pas ce côté culturel (élever esprit , cultiver ; et l' importance de la découverte)

Il est important de créer du lien avec les autre partenaires et acteurs du territoire.

Démission du Président :

Etienne a émis le souhait de démissionner, il a envoyé un email aux membres du CO. Cela fait un moment qu'il se questionnait par rapport à son rôle, il ne peut plus mener à bien sa mission vu les soucis qu'il rencontre en ce moment.

Nous allons donc devoir réélire un(e) président(e).

Le président est invité à l'OA également. Pour l'instant, Sophie fait un retour du CO à l'OA (ex : MAB : le CO trouve que le CCBB n'a pas sa place dans la conception actuelle de l'événement).

D'un point de vue démocratique, ce serait bien que le président du CO vienne exposer les faits à l'OA et pas seulement que ceux-ci soient rapportés par Sophie. Il est important qu'il y ait un lien entre le CO et OA pour faire descendre et monter les infos.

L'OA a lieu tous les mois/tous les mois et demi. Si cette fréquence est trop importante pour que quelqu'un puisse s'engager, nous pourrions envisager une présence en alternance de 2 personnes (un président et un vice-président).

L'équipe souhaite également ajouter de nouveaux membres au CO et vérifier si les membres actuels souhaitent poursuivre leur engagement : certains ne sont plus venus depuis plusieurs réunions et ne répondent pas aux convocations. Notre soucis est de ne pas laisser mourir le CO afin qu'il reste constitué d'un petit groupe de forces vives et puisse ainsi continuer à remplir sa mission d'évaluation et d'avis.

(rappeler sonder l'engagement dans le mails de convocation)



NOUS CONTACTER

Une envie pressante de nous contacter, de nous parler de votre dernière passion, de votre collection de papillons exotiques que vous souhaitez exposer, de rejoindre "l'armée des futurs bénévoles" ou tout simplement de prendre des nouvelles? C'est par ici que ça se passe...

- Chemin du Via 20
4260 Braves
Belgique
- info@espacesamare.be
- 019/ 54 92 50
- www.espacesamare.be
- ESPACE SAMARE
Centre culturel de Braves-Burdinne



EDITO

Bien que le Centre culturel soit né sur les communes de Braves et de Burdinne depuis près de 20 ans, l'équipe a fait le constat qu'une fracture persistait : rassembler deux communes, que tout semble rapprocher, n'est pas chose aisée ! Comment s'y prendre pour fédérer alors qu'au cours des deux décennies qui viennent de s'écouler, celles et ceux qui nous ont précédés se sont cassés les dents ? A l'impossible nul n'est tenu ? ... Impossible ! Un mot que l'équipe ne souhaite pas faire entrer dans son dictionnaire : après mûre réflexion, nous avons donc décidé de changer de nom ! Qu'est-ce que ça vient faire dans l'histoire me direz-vous ? Eh bien messieurs-dames, il faut bien commencer par quelque part : approchez, on vous explique tout !

Tout d'abord, « Centre culturel Braves-Burdinne » n'est que notre nom - met les deux communes en opposition, et ce malgré le trait d'union qu'on y a intégré... Ensuite se choisir un nouveau nom, c'est prendre un nouveau départ, écrire un nouveau chapitre, une espèce de renaissance et d'est ce qui se passe quotidiennement depuis deux ans et demi au Centre culturel : une nouvelle équipe, une nouvelle dynamique, de nouveaux projets, de nouveaux partenaires, avec des réussites et des échecs, du bonheur et des frustrations, du plaisir et des déceptions, des rires et des larmes, ... mais surtout une furieuse envie de partager et de construire un futur commun ! Alors finalement, ce changement de nom, il s'inscrit dans la continuité de cette identité nouvelle qui se tisse depuis deux ans et demi...

...MIS QUEL NOM CHOISIR ?

La question s'est longuement posée puisque déjà dans notre précédente brochure nous vous avions imaginés par les interrogations. Nous voulions un nom qui reflète nos convictions, notre volonté d'unir par-delà les frontières communales, rurales et physiques imaginées par les interrogations. Nous voulions un nom qui reflète nos convictions, notre volonté d'unir par-delà les frontières communales, rurales et physiques imaginées par les interrogations. Nous voulions un nom qui reflète nos convictions, notre volonté d'unir par-delà les frontières communales, rurales et physiques imaginées par les interrogations. Nous voulions un nom qui reflète nos convictions, notre volonté d'unir par-delà les frontières communales, rurales et physiques imaginées par les interrogations.

Ce fruit sec contenant une graine qui s'envole au gré du vent grâce à son excroissance en forme d'aile est le symbole parfait des valeurs que nous souhaitons défendre : la culture (sous toutes ses formes), ça doit se diffuser, se disperser, se partager. La culture, c'est semer des graines (du changement, de la curiosité, ...), les faire grandir en leur donnant l'espace nécessaire.



PAY WHAT YOU CAN
ENTREE A PRIX TOUT DOUX

DISPOSITIF ANTI-CRISE

Le principe est simple : nous fixons le prix d'entrée de certains de nos événements "famille" à un minimum de 5 euros. Et nous pratiquons la gratuité pour un maximum d'autres dates.

DEUX OPTIONS

Le prix réduit vous permet d'accéder au spectacle avec toute la petite famille, ce qui n'aurait pas été le cas avec nos tarifs habituels ? Nous sommes ravis !!!

Vous souhaitez mettre un peu plus afin de soutenir le Centre culturel dans cette démarche d'accessibilité au plus grand nombre. Nous vous remercions pour votre solidarité !!!

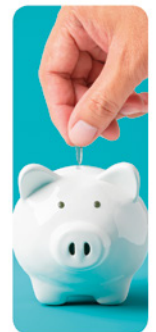
ATTENTION ! PRIX REDUIT OU GRATUIT NE SIGNIFIE PAS...

Que les artistes ne sont pas payés (être artiste c'est un métier et tout travail mérite salaire).

Que le spectacle est de mauvaise qualité : nous avons choisi le spectacle avec le même soin que le reste de notre programmation.

Il s'agit simplement d'un souhait de l'équipe de permettre l'accès au spectacle à tous...

Pour votre information, les prix pratiqués habituellement par votre Centre culturel ne suffisent pas à couvrir le cachet des artistes. Nos tarifs habituels sont de 13€/15€.



Nous collaborons avec pour l'ensemble de nos activités

AGENDA SAISON 2024-2025

DU 19 AU 21 SEPTEMBRE		RENTREE DES ATELIERS	ATELIER
MERCREDI 18 SEPTEMBRE		DEMOCRATIE CREATIVE	ATELIER
JEUDI 26 SEPTEMBRE		ELECTIONS, PIEGE A CONS	CINEMA
DU 27 SEPTEMBRE AU 27 OCTOBRE		RENAVILLE - SCHMIDT	EXPO
MERCREDI 2 OCTOBRE		LES PETITES MAINS D'ARGILE	ATELIER
DIMANCHE 22 OCTOBRE		DEMOCRATIE EN JEU	EVENT
VENREDI 11 OCTOBRE		STAND UP	THEATRE
DU 23 AU 25 OCTOBRE		TUFTING	STAGE
LES 23 ET 24 OCTOBRE		TUFTING	ATELIER
SEMAINE DU 28 AU 31 OCTOBRE		LEGO	STAGE
JEUDI 31 OCTOBRE		HALLOWEEN DES MINIS	CINEMA
SAMEDI 9 NOVEMBRE		FACIES	THEATRE
SAMEDI 16 NOVEMBRE		VIRGO	CONCERT

JEUDI 21 NOVEMBRE		HUNDRED OF BEAVERS	CINEMA
DU 22 NOVEMBRE AU 18 DECEMBRE		PETITS FORMATS	EXPO
DIMANCHE 14 NOVEMBRE		ENFIN LA PAIX	THEATRE
JEUDI 28 NOVEMBRE		LES PAYS BAS	CONFERENCE
DIMANCHE 1 DECEMBRE		BANDITS	CONCERT
JEUDI 12 DECEMBRE		INTENSIF	CINEMA
JEUDI 23 JANVIER		UNE ANNEE DIFFICILE	CINEMA
DU 24 JANVIER AU 23 FEVRIER		JOEL GAILLARD	EXPO
JEUDI 30 JANVIER		FESTIVAL PROPULSE OFF	EVENT
VENREDI 15 FEVRIER		AUCKLANE	CONCERT
JEUDI 20 FEVRIER		VERTIGO	CINEMA
SEMAINE DU 3 AU 7 MARS		CINEMA	STAGE
JEUDI 20 MARS		SABOTAGE	CINEMA
SAMEDI 22 MARS		LUCKY NUMBER	CONCERT

JEUDI 27 MARS		LA BOURGOGNE OTEPPE — 14:00H	CONFERENCE
DU 28 MARS AU 27 AVRIL		ALFONSINA SCIORTINO GALVAGETTE DE LA GARE	EXPO
SEMAINE DU 28 AVRIL AU 2 MAI		TECHNIQUES D'IMPRESSION AVENNES — 14:00H	STAGE
DU 4 AU 6 AVRIL		ATELIER SCULPTURE AVENNES — 09:30H à 16:00H	ATELIER
SAMEDI 5 AVRIL		RENCONTRE D'IMPRO AVENNES — 20:00H	THEATRE
DIMANCHE 13 AVRIL		LE TOUT PETIT MONSIEUR AVENNES — 15:00H	THEATRE
DIMANCHE 20 AVRIL		GRAIN DE TERRE TRAVERSINE — 10:00H à 22:00H	EVENT
DU 25 AU 27 AVRIL		BALADES BRAIVOISES ET BURDINNOISES	EXPO
JEUDI 22 MAI		PAYSAN DU CIEL FERME DE LA GROSSE TOUR — 20:00H	CINEMA
HEBD-END DU 6-7 JUN		HALTE LIER FERME DE LA GROSSE TOUR	EVENT
VENDREDI 13 JUN		LES TUCHE FERME DE LA GROSSE TOUR — 20:30H	CINEMA

ATELIERS

ATELIERS CREATIFS & LUDIQUES LA DEMOCRATIE EN JEUX

MER 18/09 | DE 14H à 20H
Gare de Braives
Tout public

Des 12 ans

Ateliers de création de slogans, d'affiches et de stickers avec la Inogravure. A destination des poètes et des (dés)engagés...

A l'intérieur de vous, quelques fois, les mots se mélangent. Les choses vous heurtent, d'autres vous dépassent. Vous vous sentez parfois désemparés. Vous avez des choses à dire, mais vous ne savez pas comment les faire entendre... Vous aimez les mots et leur puissance.

Alors, on vous propose de rejoindre cet atelier pour créer vos «punchlines» et slogans, de les graver, de les imprimer en affiches et en stickers.

Pour qu'au moins, vos pensées s'organisent, vos mots s'échappent et puis, qu'ils se dispersent pour entrer en résonnance...

Avec "Enjeux-tu, en voilà" et le PAC Huy-Waremme, venez jouer en famille à des jeux de société, qui abordent, de près et de loin, la démocratie.

Avec des jeux comme Galierpagos et Communà, vous tenterez de recréer des sociétés égalitaires où la collaboration, la discussion et la diplomatie seront de mise pour que tout le monde trouve sa place.

Avec le loup-garou, vous tenterez de déjouer les pièges de la « rumeur » pour éviter de sacrifier l'entiereté du village aux grands méchants loups affamés des peurs irrationnelles, ...

Et encore bien d'autres jeux à découvrir, avec les conseils avisés de deux animateurs : Zoé et Andréa !

GRATUIT SUR INSCRIPTION



CINEMA

ELECTIONS, PIEGE A CONS DOCUMENTAIRE

JEU 26/09 | 19H Accueil | 20H Film | 21H Echanges
Maison de village d'Avennes
Tout public

GRATUIT SUR RESERVATION

Peu de gens le savent, mais la Belgique est le seul pays au monde à disposer, dans une de ses institutions, en Communauté germanophone, d'une assemblée permanente de citoyens tirés au sort. Surprenant, pour un État plus connu pour sa complexité institutionnelle, son nombre considérable d'élus ou ses scandales politico-financiers.

Dans un contexte où les citoyens-électeurs n'ont jamais été aussi méfiants et désabusés, François Goncè nous propose un tour d'horizon des initiatives qui font de la Belgique une pionnière en matière d'innovation démocratique.

Dans quelques jours, les citoyens seront (r)appeler aux urnes pour élire leurs représentants politiques communaux.

Peut-être est-ce l'occasion de nous interroger sur notre système démocratique et l'implication de chaque citoyen dans celui-ci.

A l'occasion de la diffusion de ce documentaire, le réalisateur, François Goncè, viendra nous parler de sa démarche et nous présentera le résultat de ces analyses menées tout au long de sa réalisation.



EXPO

RENCONTRE EXPOSITION EN DUO

DU VEN 27/09 au 27/10 | Vernissage VEN 27/10 dès 17H30
Galerie de la Gare de Braives
Tout public



CHRISTIANE SCHMIDT

« Non seulement la nature, les voyages mais aussi la poésie sont les sources de mon inspiration. Je vais sur le chemin où les oiseaux chantent et où les fleurs toujours réapparaissent. Mes petits objets en porcelaine semblent être sortis de la mer. Je regarde ce monde avec des yeux émerveillés, j'observe sa diversité et je la laisse s'infiltrer avec bienveillance et douceur dans mes œuvres. »

COLETTE RENAVILLE

« Mes yeux sont avec mes mains, les outils avec lesquels je vois, j'embrasse, je ressens le monde qui m'entoure. Des couches de couleurs ou d'autres matériaux s'ajoutent les uns sur les autres, des lignes apparaissent et disparaissent jusqu'à ce que le «tout» s'impose. Ma peinture est intuitive, sans idée préconçue. »



ATELIER A LA MANIERE DE COLETTE RENAVILLE

MER 02/10 | De 14h à 16h
Maison de village d'Avennes

Jouer avec l'argile. Les mains sont les outils, l'argile le matériau. Chacun s'invente, se façonne et trouve sa place dans le décor que nous créons ensemble. Vivre ensemble, c'est quoi ? Nous y réfléchissons ensemble, nous réchauffons nos mains puis nous nous lançons dans l'aventure.

15€

7-10 ans

THEATRE

SOIREE STAND-UP DE L'ARDENT COMEDY!

VEN 11/10 | 20H
Maison de village d'Avennes
Tout public

Les soirées stand-up, vous ne connaissez pas ? Alors, accrochez-vous !

Une brochette de 4-5 humoristes se partagent la scène à une cadence rythmée. Pas le temps pour le spectateur de s'ennuyer.

Les humoristes, quant à eux, ont le vent en poupe - et, pour certains déjà, une belle notoriété - du style, beaucoup d'humour (c'est le minimum syndical), ainsi qu'une « fâcheuse » tendance à intervenir avec le public. Pour maintenir le suspense intense ; l'identité des humoristes n'est dévoilée que le jour même. La seule chose qui est sûre, c'est qu'il y en aura pour tous les goûts : du graveleux à l'intellect, du calembour à la punchline, du subtil à l'analyse sociopolitique des conséquences du conflit israélo-palestinien,.... Le tout dans la joie et la bonne humeur !

Alors, envie de partager un moment surprenant, drôle, convivial, participatif, le tout dans la bienveillance ? C'est par ici que ça se passe !

La plateforme « Ardent Comedy » a pour objectif de promouvoir la culture du stand-up à Liège et dans ses environs. En Belgique, le stand-up est un art en pleine expansion, et Ardent Comedy ambitionne de rendre cet univers accessible à tous les amateurs d'humour, quel que soit leur profil.



15€ / 13€

CINEMA

HALLOWEEN DES MINIS DU CINEMA, DES HISTOIRES & DU FUN

JEU 31/10 | 15H Bricolages | 16H Contes | 17H Film
Aux ateliers de la Traversine

Des 7 ans

Rassemblez vos costumes les plus effrayants et venez passer une après-midi fabuleuse en notre compagnie dans le manoir de Monsieur Didier Van Egere.

A 15h : activité bricolage, suivi d'une session de contes mystérieux et fantas-tiques. Et enfin, à 17h, plongeons dans l'univers déjanté et gothique de la Famille Addams.

« La famille Addams, qui vivait jusque-là tranchée dans leur demeure, juchée en haut d'une colline brumeuse du New Jersey, se prépare à recevoir des membres éloignés encore plus étranges qu'eux à l'occasion de la Mazurka de Pugsley. Une cérémonie aux allures de rite de passage qui doit se dérouler devant la famille au complet et où le jeune garçon doit prouver qu'il est prêt à devenir un véritable mâle Addams. »



Un film de Conrad Vernon & Greg Tiernan

GRATUIT SUR INSCRIPTION

THEATRE

FACIES SPECTACLE D'IMPROVISATION

SAM 9/11 | 20H
Maison de village d'Arennes
Tout public

Découvrez une expérience unique où vous avez le pouvoir de donner vie à l'histoire !
Facies est un spectacle d'improvisation pendant lequel vous découvrirez des histoires totalement improvisées sur scène. Vous serez les architectes de l'intrigue en choisissant les personnages joués par les comédiens grâce à un mur de visages.

Facies est un spectacle soutenu par le Centre culturel. Alan Taruby, animateur de l'atelier "jeux de rôle" a développé le concept avec sa troupe d'improvisation. Il nous livre, en exclusivité, un spectacle au concept innovant !

Laissez-vous transporter dans un monde où ce sont vos décisions qui façonnent le destin des protagonistes. Rejoignez-nous pour une soirée où l'imagination et la créativité seront au rendez-vous !

AVEC :
Alan Tabury
Benjamin Pinon
Valère Clarys
Eugène Martin
Laurent Hardy
Et le musicien :
David Tabury

10 €
6 €



12



CONCERT

SAM 16/11 | 20H
Cercle Saint-Remy, Marneffe
Tout public

Nouvelle voix du paysage pop-folk belge, qui plus est burdinnoise, l'auteure-compositrice-interprète Virgo se distingue aujourd'hui à la faveur d'un 1er album de 10 titres intitulé Carpe Diem.

La musique de Virgo se construit et nous touche par ses refrains qui s'impriment rapidement en tête, tout comme la justesse de ses textes auxquels chacun s'identifiera.

"Ce ira", "Destin", "Superflu", "Modération", "Besoin de toi".... sont autant de titres qui nous rappellent qu'à une époque où l'égo s'illustre par écrans inter-posés, la musique de Virgo

s'évade du monde virtuel pour un retour aux sources, aux relations humaines... telle une ode pour nous réapprendre à vivre ensemble.

Après quelques dates en Belgique, Virgo transpose les sonorités de son album sur scène en s'entourant de musiciens talentueux.

Ce concert vous est proposé en autoproduction, avec le soutien du Centre culturel.

10 €
7 €

CINEMA

HUNDRED OF BEAVERS FILM & RACLETTE

JEU 21/11 | 18H15 Apéro et Repas | **20H** Film
Maison de village d'Arennes
Tout public

22 €

Venez découvrir cette œuvre magistrale qui raconte l'histoire d'un vendeur de pommes dans le grand nord, reconverti, bien malgré lui, en chasseur de castors.

Voilà un scénario un peu mince, vu sous cet angle. Pourtant, il n'y a pas une minute du film où le spectateur ne s'annule, plongé dans une aventure palpitante et drôle qui surprend tout du long. Au fil du film, le spectateur sera posé devant un dilemme ardu : choisir son camp ! Entre la team Castors ou la team Chasseur.

Cette pépite du cinéma emprunte tantôt aux codes du cinéma muet, tantôt aux cartoons, et même à l'univers des jeux vidéo. Et si cette amorce ne vous a pas totalement convaincu, l'odeur de fromage fondu devrait le faire.

Un film de
Mike Cheslik
Avec :
Ryland Brickson Cole Treas
Olivia Graves
Wes Lantz
Dooq Maschski
Luis Riko



10 €
5 €

14



EXPO

PETITS FORMATS EXPOSITION

De VEN 22/11 au 18/12 | Vernissage VEN 22/11 dès 17H30
Galerie de la Gare de Brives
Tout public

UNE OCCASION UNIQUE DE FAIRE DES CADEAUX LOCAUX ET ORIGINAUX.

Des artistes locaux vous proposent des œuvres originales de petits formats, à prix démocratiques. A l'approche des fêtes de fin d'année, voilà une belle opportunité d'offrir des cadeaux de Noël uniques !

Vous ne souhaitez rien acheter ? Le plaisir des yeux reste complètement gratuit : N'hésitez donc pas à venir !

Artistes, ce message est pour vous !

Si cette initiative vous intéresse ou que vous souhaitez exposer au Centre culturel Contactez-nous !

15

THEATRE

ENFIN LA PAIX THEATRE AMATEUR

DIM 24/11 | 15H
Maison de village d'Arennes
Tout public

L'amicale théâtrale napoléonienne de Marneffe vous invite à découvrir sa nouvelle pièce en deux actes : Enfin la paix !

En 1802, Napoléon 1er consul de France conclut avec l'Autriche, la paix de Lunéville et avec l'Angleterre, la paix d'Amiens. Il en profite pour organiser en France, la première République moderne. Mais il est en lutte avec ses frères et subit la jalousie de son épouse Joséphine. En outre, les artistes grognent...

Fondée en 2005, l'amicale théâtrale Napoléonienne de Marneffe regroupe des

amateurs de théâtre, férus d'histoire, autour de Francis Jamin. Amateur des anecdotes truculentes autour de la vie de l'Empereur, Monsieur Jamin rédige lui-même les textes que la troupe interprète.

Le Centre culturel a souhaité, cette année, apporter son soutien à la troupe bientôt âgée de vingt ans !

Le spectacle sera également présenté le dimanche 29/09 à 15h30 au Cercle Saint Remy.

8 €
5 €



16



CONFERENCE

CAFE- CONFERENCE LES PAYS-BAS & LA BOURGOGNE

LES PAYS BAS, SI PROCHES ET SI DIFFERENTS

JEU 28/11 | 14H
Salle culturelle d'Otteppe
Tout public

Durant leur Siècle d'Or, les Pays-Bas ont réussi à se hisser au sommet des puissances européennes, malgré le handicap de l'exiguïté de leur territoire, des menaces de la mer, etc. Durant cette conférence, différentes villes des Pays-Bas seront présentées ainsi que les personnages célèbres qui y ont vécu et notamment : Amsterdam avec Spinoza et Rembrandt ; Rotterdam avec Erasme ; Delft, avec Grotius et Vermeer ; ainsi que Dordrecht, Gouda, Leiden, La Haye, Amersfoort...

Ces deux conférences vous sont proposées par le hanmtois Daniel Feret.

CE QUE NOUS INSPIRE LA BOURGOGNE

JEU 27/03 | 14H
Salle culturelle d'Otteppe
Tout public

Quand on pense à la Bourgogne, voici ce qui nous vient à l'esprit : un patrimoine très varié et une grande diversité de paysages, une qualité de vie d'abord grâce au vin, une gastronomie riche et une mentalité de bons vivants. La Bourgogne nous suggère les Ducs dont l'influence sur nos Plats Pays a été tellement déterminante. Divers sites seront l'occasion de nous souvenir de ces Grands Ducs d'Occident. Et durant le Moyen-Âge, les abbayes de Cluny, puis de Cîteaux ont été les phares du monde Chrétien d'occident.

5 €

17



DIM 01/12 | 15H
Maison de village d'Avennes
Jeune public

Du rock et de la country pour les petits qui amusera aussi les grands qui sont restés petits !

Bandits, c'est six cowboys inspirés, qui feront danser toute la famille. Riches de leurs expériences musicales, de la country au rock en passant par la chanson à textes, les Bandits dégagent leurs plus belles bottines à paillettes pour un concert qui donne la pêche, bourré d'humour et à l'énergie contagieuse !

En plus, nos bandits auront avec eux pour l'occasion, un otage d'exception : le Grand Saint-Nicolas !

Alors pour écouter des chansons zinzins, siroter un chocolat chaud et déguster un morceau de gâteau (effort par le comité de village d'Avennes) en très bonne compagnie, c'est par ici que ça se passe !

Ce spectacle fait partie de nos propositions "Pay What you can". Une raison de plus de ne plus hésiter !

Avec
Cassine Poisson et François Bijou - chant
Mirco Gasparri - guitare et banjo
Charles Perria - guitare
Jérôme Marchaga - basse
Denis Wauthelet - batterie

dès 4 ans

à partir de 5 €



CINEMA

INTENSIF, CES AGRICULTEURS ALLIES DE LA TERRE
CINE-ECHANGES

JEU 12/12 | 19H30 Accueil | 20H Film | 21H Echanges
Cercle Saint-Remy de Marneffe
Tout public

Le parc naturel Burdinale-Mehaigne et le Centre culturel s'associent pour vous présenter le film-documentaire : « Intensif ».

Bernard, Gwenaël et Christian, trois agriculteurs bio wallons nous ouvrent les portes de leur ferme le temps d'une saison. Tous trois se passent totalement de pesticides chimiques de synthèse depuis des années et arrivent à de bons rendements grâce aux alternatives qu'ils mettent en place.

Cette saison encore, ils vont devoir innover pour mener à bien leurs grandes cultures et braver les instabilités climatiques, les ravageurs, les maladies et les plantes indésirables. Malgré tous ces défis, aucun ne ferait marche arrière. Leur bonheur d'agriculteur, ils l'ont (re)trouvé dans le bio.

La projection sera suivie d'un échange en présence de Christian Schiepers, agriculteur du documentaire.



GRATUIT SUR INSCRIPTION



JEU 23/01 | 19H30 Accueil | 20H Film
Maison de village d'Avennes
Tout public

Une année difficile est un film français écrit et réalisé par Éric Toledano et Olivier Nakache, sorti en 2023.

Libert et Bruno sont surdétetés et en bout de course. Sur le chemin associatif qu'ils empruntent ensemble, ils croisent des jeunes militants écolos. Plus attirés par la bière et les chips gratuites que par leurs arguments, ils vont peu à peu intégrer le mouvement sans conviction...

De l'art, des comédies et de la convivialité au centre de nos lieux de vie ! Telle est la volonté du Centre culturel !

C'est la raison pour laquelle nous essayons de sortir de notre salle pour vous proposer des cinémas encore plus proches de chez vous : dans une ferme, dans une grange, dans une cour... Vous avez un lieu à nous proposer ? N'hésitez pas à nous contacter !

Un film de :
Éric Toledano et Olivier Nakache
Avec
Pio Mammal, Jonathan Cohen, Noémie Merlant

GRATUIT SUR INSCRIPTION

EXPO

JOEL GAILLARD

EXPOSITION
Du VEN 24/01 au 23/02
Vernissage VEN 24/01 dès 17H30
Galerie de la Gare de Braives
Tout public



"Enfant de la pub, Joel Gaillard réfléchit à la consommation pour enfant de nouveaux doutes. Ses œuvres démasquent et remassent la réalité. Elles donnent un second souffle à des matériaux récupérés. Pas étonnant si ses personnages ont alors la gueule du réemploi, Double Je."

ATELIER SCULPTURE
DU VEN 04/04 AU DIM 06/04
De 9H00 à 16H00
Maison de village d'Avennes
Tout public

Pas de canettes, gardons nos routes nettes ! Au-delà de la rime, que tous ceux et celles qui pestent contre les canettes dans nos campagnes se rejoignent le 04, 05 et 06 avril 2025 pour créer une sculpture monumentale collective en canettes !

Sous l'œil de Joel Gaillard détourneur, upcycleur sculpteur, venez signifier votre amour pour l'art, pour l'environnement, et/ou pour le métal.

Les canettes proviendront du grand nettoyage de printemps organisé avec Bewapp et le service environnement de la commune de Braives.

GRATUIT SUR INSCRIPTION

Attention les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.



THEATRE



SPECTACLE SURPRISE!
PROPULSE OFF : FESTIVAL DES ARTS DE LA SCENE

JEU 30/01 | 20H
Maison de village d'Avennes
Tout public

En 2025, le festival Propulse s'installe, du 27/01 au 30/01, au Centre culturel de Huy et dans les Centres culturels voisins. Une halte est prévue chez nous !

Chaque année, pendant 5 jours, la vitrine promotionnelle « Propulse » met en lumière des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles en leur donnant de l'espace et du temps pour présenter leur création devant des professionnels du secteur culturel belge et international et devant le grand public.

ProPulse propose plusieurs disciplines : théâtre, danse, conte, marionnettes, cirque, arts de rue, arts forains, des projets pluridisciplinaires, du théâtre-action, de l'humour, du blues, du jazz, de la chanson française...

Les propositions artistiques du OFF sont ouvertes au public et choisies, avec soin, par chacun des Centres culturels qui participent au festival.

À cette occasion, le public pourra acquérir un PASSS-OFF (au Centre culturel de Huy) qui lui permettra de découvrir, à prix réduit, les spectacles de la région. Ce PASSS-OFF sera disponible début octobre. Il est également possible de s'assister qu'à une représentation.

Le rideau sera levé sur le programme en octobre 2024. Restez curieux !



13 €
 15 €

CONCERT



AUCKLANE
CONCERT

VEN 07/02 | 20H
Maison de village d'Avennes
Tout public

Révélee en 2020 avec ce nouveau projet solo, Charlotte Maquet, alias Aucklande, est définitivement l'une des nouvelles voix les plus intéressantes de la scène alternative et indépendante belge actuelle.

Dès la sortie de son premier single Gamblers, auto-produit, Aucklande attire instantanément l'intérêt de la presse nationale qui voit en elle la "relève du rock belge" et la hisse au rang des artistes à suivre de très près.

Chacun des cinq titres de son premier EP Nightfall trouvera sa place en radio. Un 5/5 ! Cela lui vaudra de partager la scène avec des artistes de renom, comme Ozark Henry en télé ou Charles et Typh Barrow en radio.

Autrice-compositrice, arrangeuse et interprète, Aucklande est saluée pour ses multiples talents : sa voix éthérée et écorchée, son songwriting intelligent, ses mélodies accrocheuses... autant que pour son univers visuel soigné et mystérieux.

Mais c'est en live, entourée de ses musiciens - Sébastien Beaumont, Thibault Jungers et Gilles Vermeyen - que l'artiste déploie l'intégralité de ses capacités, se révélant frontwoman captivante lors de shows remarquables comme aux Francophonies de Spa, au Botanique (Bruxelles), en première partie de Status Quo au Festival Casa Blanca d'Hemiksen en Reflektor (Liège)... mais aussi en Suisse, en France et au Luxembourg.

Une pépite à (re)découvrir absolument...

13 €
 15 €

CINEMA

VERTIGO
GRAND CLASSIQUE DU CINEMA

JEU 20/02 | 19H30 Accueil | 20H Film
Maison de village de Fallais
Tout public

Sœurs froides (Vertigo dans sa version originale), est un film réalisé par Alfred Hitchcock sorti en 1956, avec dans les rôles principaux James Stewart et Kim Novak.

Suite à une course poursuite sur les toits de San Francisco qui tourne mal, Scottie est sujet au vertige, ce qui lui porte préjudice dans son métier de policier. Rendu responsable de la mort d'un de ses collègues, il décide de quitter la police. Une ancienne relation le contacte afin qu'il suive sa femme, possédée selon lui par l'esprit de son aïeule. Scottie s'éprend de la jeune

femme et se trouve ballotté par des événements qu'il ne peut contrôler et qui font écho à sa phobie du vide.

Le scénario du film, inspiré du roman "D'entre les morts" de Boileau-Narcejac rencontre un succès mitigé à sa sortie. Ce chef d'œuvre du maître du suspense est pourtant aujourd'hui classé parmi les meilleurs films de l'histoire du cinéma.

Un grand classique à voir ou revoir !

Un film de Alfred Hitchcock
Avec James Stewart et Kim Novak



GRATUIT SUR INSCRIPTION

24

CINEMA

SABOTAGE,
IL EST TEMPS DE PASSER A L'ACTION

JEU 20/03 | 19H30 Accueil | 20H Film
Ecole Communale de Marneffe
Tout public

Sabotage (titre original : How to Blow Up a Pipeline) est un thriller d'action écologiste américain sorti en 2023. Réalisé par Daniel Goldhaber, celui-ci a co-écrit le scénario avec Ariela Barer et Jordan Sjot.

Considéré comme le "Reservoir Dogs" écolo, le film s'appuie sur des idées avancées dans le livre "Comment saboter un pipeline" d'Andreas Malm publié en 2021 par Verso Books. L'ouvrage de non-fiction de Malm examine l'histoire des mouvements de justice sociale et plaide pour le sabotage comme une tactique valable dans la poursuite de la justice environnementale.

Face à l'urgence écologique, un groupe de jeunes activistes se fixe une mission périlleuse : saboter un pipeline qui achemine du pétrole dans tous les Etats-Unis. Car parfois, le seul moyen d'être entendu est de passer à l'action.

De Daniel Goldhaber
Avec Ariela Barer, Kristine Frasseti, Lukas Gage



GRATUIT SUR INSCRIPTION

Avec le soutien du Pôle Burdinsee

25

EXPO

ALFONSINA SCIORTINO
EXPOSITION

Du VEN 28/03 au 27/04 | Vernissage VEN 28/03 dès 17H30
Guilgotte de la Gare
Tout public

« Ma naissance »

D'hier à aujourd'hui en allant vers demain: Parce que la vie m'a appelée à l'ordre, Parce que mon corps m'a dit: "va te faire voir", Parce que la douleur était trop forte, Parce que les mots ne suffisaient plus. Mes mains ont commencé à peindre les couleurs qui dansaient dans ma tête, Le couteau et le pinceau ont remplacé la plume. Ils ont couché sur la toile mes doutes, mes douleurs, mes espoirs et tout ce que les mots ne parvenaient plus à exprimer, Parfois dans le chaos, parfois dans la tristesse mais toujours avec le sentiment d'un lendemain meilleur pas si loin que cela. Guidée par la volonté de m'en sortir, Mue par l'espoir d'une renaissance qui s'est en fait avérée être ma naissance, Je suis enfin devenue Moi. Dans ma peinture, il n'y a pas de nombre d'or. Tout n'est que le fruit de l'émotion du moment.

Sans réfléchir, sans penser, sans calculer, je laisse ma main gauche ou ma main droite étaler les couleurs de mes émotions sur la toile. La peinture est un art certes, elle est avant tout pour moi une thérapie.

Hier appartient au passé. Aujourd'hui est ici est maintenant. Demain n'est pas si loin.



27

CONCERT

LUCKY NUMBER
MATHILDE RENAUT & ANTOINE DAWANS, DUO INTIMISTE

SAM 22/03 | 20H
Eglise Saint Michel d'Ottepe
Tout public

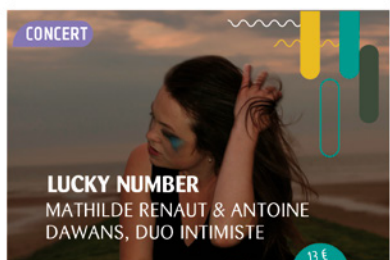
Hypersensible, autant inspirée par Tori Amos, Kate Bush ou Björk que par le jazz et la musique classique, Mathilde Renaud compose une musique qui vous plonge dans un univers joyeusement brumeux et romantique. Artiste complète à la maturité déconcertante, elle écrit, arrange et rêve en anglais! Douceur et évasion sont au programme de ses concerts.

Mathilde fait partie de ces artistes qui transcendent les genres - pop, folk, jazz, world music - au profit de leur épanouissement artistique.

Accompagnée du trompettiste Antoine Dawans, la chanteuse et pianiste belge renoue avec ses premières amours (la liberté du jazz) tout en créant des chansons hors-formats.

Avec Mathilde Renaud
Antoine Dawans

13 €
15 €



26

THEATRE

HERVE FORCE ONE VS WANZE UPON A TIME
RENCONTRE D'IMPRO

SAM 05/04 | 20H
Maison de village d'Avennes
Tout public

Plongez dans l'univers captivant de l'improvisation lors d'une soirée épiquée où deux équipes liégeoises s'affronteront dans des joutes verbales et artistiques inoubliables : les « Herve Force One » VS les « Wanze Upon A Time ».

Venez encourager vos improvisateurs préférés et laissez-vous emporter par la magie de l'instant présent. Une expérience unique à ne pas manquer !

Sous le regard d'un arbitre qui imposera thèmes et contraintes, les comédiens partageront la scène pour construire des histoires et vous faire voyager, l'espace d'une soirée. Fous rires garantis!

Reservez vos places dès maintenant et préparez-vous à vivre un spectacle improvisé hors du commun.

Dans les couloirs de la Gare de Balaies, on croise souvent Loïc Pissart, animateur à la Maison des jeunes de Balaies et membre des "Herve Force One" et Quentin Romanelli, bibliothécaire à Balaies et membre des Wanze Upon A Time. Leur passion a fini par se faire entendre et contaminer les membres de l'équipe du Centre culturel. C'est donc assez naturellement que le Centre culturel soulève cette première rencontre!

10 €
6 €



25

THEATRE

LE TOUT PETIT MONSIEUR
SPECTACLE ENFANT

DIM 13/04 | 15H
Maison de village d'Avennes
Tout public

Le Tout Petit Monsieur adore raconter des histoires t-elle prendre le dessus et lui tous les soirs pour les permettre de sublimer sa enfants des appartements peur ? voisins.

Un jour, une rumeur annonce l'invasion d'extraterrestres capables de se transformer pour nous ressembler. L'angoisse monte. Le Roi demande aux habitants de rester enfermés chez eux. Le Tout Petit Monsieur prend peur et se coupe du monde. Depuis leur balcon, les enfants, privés d'histoires, vont chercher à tout prix à garder le contact avec lui.

Ce spectacle fait partie de nos proposition "Pay What you can". Une raison de plus de ne plus hésiter!

A partir de 5 €

Par le Théâtre des Zygomars



à partir de 6 ans

29

EVENT

GRAIN DE TERRE
JOURNÉE AUTOUR DE LA TERRE

DIM 26/04 | De 10h à 21h
Aux ateliers de la Traversine
Tout public

La Journée de la Terre est un événement qui vise à souligner l'importance de la protection de l'environnement. Célébrée mondialement le 22 avril, elle a vu le jour aux Etats-Unis sous l'impulsion de Gaylord Nelson et Denis Hayes en 1970.

Afin de célébrer cette journée au niveau local et de sensibiliser à l'importance de la terre (quoi de plus normal sur notre sol hesbignon !) la Traversine et le Centre culturel se sont associés à la fois à des artistes (potier, photographe, peintre, ...) mais également à des maraîchers et des agriculteurs.

La journée sera consacrée à la terre au travers de différentes disciplines artistiques, d'ateliers, démonstrations, de jeux, de contes, de rencontres, de films, de musique...

Un marché de potiers (Bernard Pierre ; Philippe Lucas ; Nathalie Bats et Edith André) sera également sur place toute la journée.



30

EXPO

LES BALADES BRAVOISES ET BURDINOISES
PARCOURS D'ARTISTES

SAM 26/04 14h-19h | DIM 27/04 10h-19h
Dans les villages de Braives et Burdinne
Tout public

UNE CENTAINE D'ARTISTES & D'ARTISANS, DE NOMBREUSES DISCIPLINES ET DE LIEUX D'EXPOSITION

Depuis 1999, les Balades Braivoises & Burdinoises en 2005 grandissent, évoluent et rencontrent les attentes d'un public toujours plus enthousiaste. Les participants font preuve de créativité afin de présenter au public leurs nouvelles œuvres et de nombreux habitants font de leur foyer des lieux d'exposition éphémères. Chaque année, de nouveaux créateurs se lancent dans l'aventure, pour le plus grand plaisir des amateurs ! Un plan sera à votre disposition.

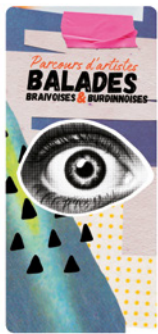
LES PASSIONS SE PARTAGENT...

Ouvert aux jeunes talents ou aux artistes déjà confirmés, l'art se découvre sous de multiples formes : peinture, sculpture, photographie, vidéo...

D'édition en édition, les Balades Braivoises et Burdinoises recueillent un véritable succès.

Elles permettent de découvrir des sites peu accessibles au public (ateliers d'artistes, fermes, églises, salles paroissiales, ...) et d'établir un contact direct avec les exposants.

Vous êtes artistes et vous souhaitez exposer ? Prenez contact avec nous, on vous explique tout !



CINEMA

PAYSAN DU CIEL A LA TERRE
CINE-ECHANGES

JEU 22/05 | 19H30 Accueil | 20H Film | 21H Echanges
Ferme de la Grosse Tour à Burdinne
Tout public

Le parc naturel Burdinale-Mehaigne et le Centre serait-il pas source d'auto-culturel s'associer pour vous présenter le film documentaire : « Paysans du ciel à la terre ».

Philippe, photographe aérien et fils de paysan, observe depuis son ULM les paysages agricoles évoluer depuis 25 ans. Un phénomène particulier lui offre, paradoxalement, de superbes clichés : les coulées de boue. Interpellé, il décide d'aller interroger les agriculteurs sur ce problème de plus en plus apparent, en particulier vu du ciel.

Sur cette terre qui semble en perte de vie, il rencontre des agriculteurs qui vont le surprendre ! Soucieux de retrouver une terre vivante, ils font de leur mieux pour cultiver de manière respectueuse et innovante, chacun à leur façon. Philippe recueille ainsi les témoignages poignants de ces femmes et ces hommes investis, heureux d'être écoutés, et fiers d'être paysans.

Un documentaire de Hervé Payen



GRATUIT sur inscription



32



HALTE-LIER
CENTRE CULTUREL EN FÊTE!

06-07 JUIN | FERME DE LA GROSSE TOUR BURDINNE

DÉMO ANIMATIONS EXPOSITIONS
MUSIQUE IMPRO THÉÂTRE CONCERTS
RESTAURATION BAR

CINEMA



LES TUCHE

VEN 13/06 | 19h Apéro | 20h30 Film
Ferme de la Grosse Tour à Burdinne
Tout public

Film et verre de bière 5€

Jeff Tuche, Cathy et leurs trois enfants vivent du système D. Respectueuse de la philosophie Tuche, « l'homme n'est pas fait pour travailler », toute la famille s'emploie à être heureuse malgré le cruel manque de revenus.

Leurs vies étaient toutes tracées. Ils seraient toujours pauvres, mais heureux. Mais un bouleversement va mettre en péril ce fragile équilibre. Les Tuche vont devenir riches, très riches. 100 millions d'euros gagnés à « L'Euroloterie » vont tout changer. Quitte à changer de vie, autant changer de lieu. Quoi de plus logique pour les Tuche que d'aller vivre à

Monaco, là où Cathy a toujours rêvé d'habiter.

Ils devront se faire accepter, s'intégrer dans leur nouvelle patrie, changer leurs habitudes sans changer leurs sentiments. La partie n'est pas gagnée pour cette famille qui a comme adage « Tuche pour un, Un pour Tuche ».

De film de Olivier Baroux
Avec : Jean-Paul Rouve, Isabelle Nanty, Clotilde Nadeau

Des frites, des frites, des frites... Frites et burger en vente sur place



34

CINEMA

LES CINEMAS D'ETE
CINEMAS & CONVIVIALITE

Lieux et jours à déterminer!

Vous avez été nombreux à nous les réclamer! Ils arrivent : les cinémas d'été!

A l'heure de rédiger ces quelques lignes, l'équipe du Centre culturel ne sait pas encore où elle déposera sa toile, mais déjà, des bruits de couloirs nous permettent de vous annoncer quelques titres :

Les algues vertes, de Pierre Jolivet (sorti en 2023)
Barbie, de Greta Gerwig (Comédie, sortie en 2023)
Le château ambulant, de Hayao Miyazaki (Film d'animations, sorti en 2004)

Envie d'accueillir un cinéma d'été dans votre village ou avec votre association? Nous sommes en quête de lieux pour diffuser ces œuvres du 7e art. Contactez-nous pour toutes informations!



35

STAGE

MAIS AUSSI... :
STAGES ET WORKSHOPS

TUFTING

Découvrez l'art captivant du tufting ! Plongez dans un univers créatif en trois séances, de la conception à la finition, guidé par Julien Moermans, expert passionné et artiste tufteur fondateur et coordinateur du programme Tuft-O-Rama

Repartez avec un tapis en pur laine ainsi qu'un bagage technique ! Osez transformer vos idées en une œuvre unique.

STAGE TUFTING / RECUP
Du 23 AU 25/10 [9H30-16H30]
Maison de village d'Avennes

Une partie de la journée sera consacrée au tufting et l'autre moitié de la journée à la réalisation de mobiliers pour l'extérieur en utilisant des palettes de récup' !

Garderie de 08H30 à 17H30



110 €

En collaboration avec :

WORKSHOP TUFTING

Du 23 AU 24/10 [18H-21H]
Maison de village d'Avennes

Réalisation sur toile d'un tapis de 40x60 cm.

Une exposition des œuvres réalisées lors du stage et du workshop sera organisée 25/04 de 17h30-19h à la Maison de Village d'Avennes

LEGO

Du 28 AU 31/10 [9H-15H]
Ecole Pierre Hazette Marnette

Nous apprenons, nous construisons, nous jouons avec les briques LEGO. Passant par des activités ludiques et éducatives à des ateliers pixel, à de la programmation et du stop motion !



De 2,5 à 12 ans

Garderie de 08H30 à 17H30

Pour toute information concernant les inscriptions à ce stage, n'hésitez pas à vous adresser à l'ATL de Burdinne.

En collaboration avec l'ATL de Burdinne et Brick4Kids.



120 €

STAGE

MAIS AUSSI... :
STAGES ET WORKSHOPS

STAGE CINEMA

Du 03/03 AU 07/03 [9H-16H]
Ecole de Fallais

Le stage permettra une initiation au monde du cinéma, notamment à travers la réalisation d'un stop-motion et d'un très court-métrage !

Pour les 2,5-6 ans : éveil au cinéma.

Pour les 6-12 ans : initiation caméra et très court métrage / stop motion.

En collaboration avec l'ASBL Enfants Contents, Parents Aussi.

Pour toute information concernant les inscriptions à ce stage, n'hésitez pas à vous adresser à l'ASBL Enfants Contents, Parents Aussi.



Garderie de 07H à 18H



De 2,5 à 12 ans

TECHNIQUES D'IMPRESSION

Du 28/04 AU 02/05 [9H-16H]
Maison de village d'Avennes

Une semaine pour découvrir des techniques d'impression et de gravure à travers la réalisation de techniques de la lino-gravure, du cyanotype (impression par le soleil), du tatakizomé, du monoprint et même de la gravure avec du carton recyclé. Nous prendrons nos inspirations dans ce qui se trouve autour de nous, tant dans l'humain que la nature. Au moins 5 techniques différentes d'impression et /ou de gravure avec des moments de création à l'intérieur et de la recherche de matériel et d'inspiration à l'extérieur.

Un stage animé par Presilia de Vries - Animatrice du CRIC

Garderie de 08H30 à 17H30



De 8 à 16 ans

80 €

NOUS REJOINDRE

Maison de village d'Avennes
Rue de la justice 02, Paris, 4 4260 Avennes
Guinguette de la Gare
Chemin du Via, 20 4360 Brèves

Salle culturelle d'Osteppe
Thier de l'Église, 2 4210 Osteppe

Les Ateliers de la Traversine
Rue de la pompe, 2 4260 Brèves

Cercle Saint Remy

Place J. Wauters, 6 4210 Marnette

Maison de village de Fallais
Rue de Dreye, 13 4260 Fallais

Ecole Pierre Hazette Marnette
Rue Lambert Daxhelet, 2 4210 Marnette

Ferme de la Grasse Tour
Rue de la Burdinale 6, 4210 Burdinne

NOS PARTENAIRES



DOSSIER DE RECONNAISSANCE

2026-2030 

Édition responsable

Sophie Lahaye - Espace Samare Centre Culturel de Braives - Burdinne
20, Chemin du Via B-4260 Braives

Référencement des images libres de droits

pexels-alaxmatias - page 1	pexels-felicity Tai - page 7
pexels-alaxmatias - page 97	pexels-hillaryfox - page 45
pexels-artur-stec - page 70	pexels-joao-gabriel - page 83
pexels-bertellifotografia - page 81	pexels-kseniachernaya - page 78
pexels-beyzaa-yurtkuran - page 73	pexels-luck47 - page 63
pexels-bsmrental - page 87	pexels-martinpechy - page 30
pexels-can-dilber - page 77	pexels-max-fischer - page 39
pexels-chente8888 - page 82	pexels-mikhail-nilov - page 55
pexels-cottonbro - page 82	pexels-noellegracephotos - page 80
pexels-cottonbro - page 84	pexels-nubikini - page 81
pexels-cottonbro - page 83	pexels-quang-nguyen-vinh - page 80
pexels-cottonbro - page 41	pexels-rdne - page 17
pexels-cottonbro - page 69	pexels-shkrabaanthony - page 46
pexels-cottonbro - page 103	pexels-shkrabaanthony - page 10
pexels-dariabuntaria - page 79	pexels-shvetsa - page 72
pexels-diva-plavalaguna - page 155	pexels-shvetsa - page 154
pexels-fauxels - page 59	pexels-tara-winstead - page 98
pexels-fauxels - page 35	pexels-tima-miroshnichenko - page 32
pexels-fauxels - page 33	pexels-vanessa-loring - page 53
pexels-fauxels - page 91	pexels-yankrukov - page 66

Autres images du document : 2024 © Espace Samare

Mise en page

Sébastien Jacqmin /// Illustration & création graphique
contact@sebastienjacqmin.be - www.sebastienjacqmin.be



ESPACE SAMARE
CENTRE CULTUREL

